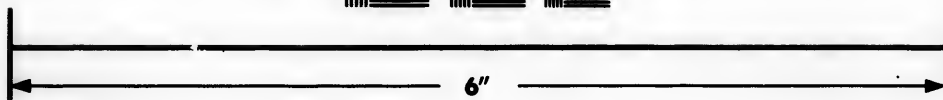
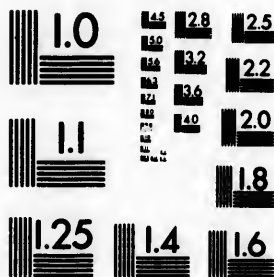


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18 20 22 25  
E8 E6 E3 E2

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

01  
83  
57

**© 1984**



Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

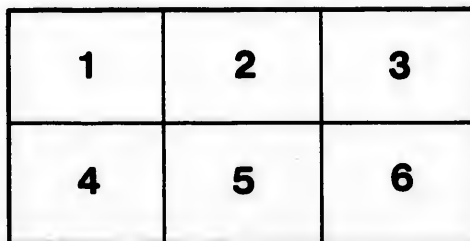
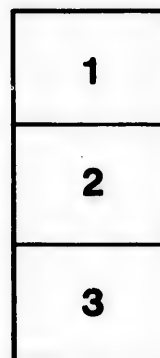
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re  
étails  
es du  
modifier  
r une  
filmage

es

errata  
to

pelure,  
on à

L'

TOM

HISTOIRE  
DE  
L'ÉGLISE.  
TOME VINGT-QUATRIÈME.

2

Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec,  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE,

DÉDIEE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE BERAULT-BERCASTEL;  
Chanoine-Honoraire de l'Eglise de Noyon.

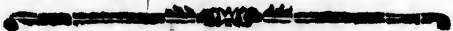
TOME VINGT-QUATRIÈME.

Depuis l'élection de Clément XI en 1700;  
jusqu'à sa mort en 1721.



A MAESTRICHT,

De l'Imprimerie de P. L. LEKENS;  
M. DCC. XCI.



*Avec Approbation.*

*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

D  
L  
I  
du  
qu  
Ch  
sio  
E  
Br  
rej  
les  
ran  
R  
écr  
sa  
fin  
sa  
M  
Le  
d  
de  
fess  
Car

v

---

# SOMMAIRES

## DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

---

### LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME.

**L**ECTON de Clément XI, page  
1. Ses qualités naturelles, & sa conduite dans tous les âges 8. Etat critique de l'Europe, à l'avènement de Clément XI au Pontificat 13. Conversion du Comte Palatin, du Prince Electoral de Saxe & du Duc de Brunswick 14. Clément XI chéri & respecté des hérétiques & des infidèles 16. Ses aumônes & son zèle durant le Jubilé séculaire 17. Mort du Réformateur de la Trappe 18. Ses écrits & son génie 19. L'intégrité de sa Foi entièrement manifestée sur la fin de ses jours 22. Authenticité de sa lettre touchant les Jansénistes 25. Mort du Roi Jacques II d'Angleterre. Le Prince de Galles reconnu Roi d'Angleterre par Louis XIV, 29. Cas de Conscience proposé par un Confesseur de province 30. Conduite du Cardinal de Noailles à ce sujet 35.



*Rétractation des Docteurs consultés 37. Chagrin & emportement du Père Quesnel 38. Condamnation du Cas de Conscience. Brefs contre les perturbateurs Jansénistes 41. Exil du Docteur Elie Dupin. Louis XIV révoque une déclaration qu'on lui avoit surprise, pour fermer indistinctement la bouche aux orthodoxes & aux novateurs 43. Schisme introduit par l'Archevêque de Sébaste dans l'Eglise de Hollande 44. Les Jansénistes ont recours aux Etats-Généraux de Hollande contre le S. Siège 49. Fuite & courjes de Quesnel 54. Il devient chef du parti Jansénien 55. Les Pères Quesnel & Gerbeton. arrêtés à Bruxelles 57. Evasion de Quesnel. Ses papiers saisis. Son procès 59. Abjuration & parjure de Brigode 62. Procès du Père Gerbeton 63. Sa prison, sa conversion & sa mort 67. Mort de Bossuet 68. Calomnies & fourberies des Jansénistes à son égard 69. Son projet de correction pour les Réflexions Morales 70. Guerre des Camisars 73. Publication de la bulle Vineam Domini Sabaoth 84. Son acceptation en France 88. Explication de quelques termes employés par les Evêques en recevant cette bulle 90. Mort de Bayle 93. Singularité de son caractère 94. Témoinage de l'Université Luthérienne d'Helmstad en faveur de la croyance catholique 97. Exposition suivie de la question & des que-*

Sultés 37.  
 ère Ques-  
 de Cons-  
 rhatours  
 leur Elie  
 une dé-  
 surprise,  
 a bouche  
 ateurs 43.  
 évêque de  
 lande 44.  
 ux Etats-  
 tre le S.  
 e Quesnel  
 ti Jansé-  
 & Gerbe-  
 . Evasion  
 . Son pro-  
 re de Bri-  
 rbeton 63.  
 & sa mort  
 lomnies &  
 son égard  
 n pour les  
 rre des Ca-  
 e la bulle  
 . Son ac-  
 xplication  
 és par les  
 e bulle 90.  
 rité de son  
 le l'Univer-  
 t en faveur  
 97. Expo-  
 & des que-

## S O M M A I R E S. vii

relles élevées à l'occasion des cérémo-  
 nies Chinoises 99. En quoi consistent  
 ces cérémonies 115. Affaire de M.  
 Maigrot 120. Jugement de la Propa-  
 gande 132. Affaire de M. de Tournon  
 134. Science Chinoise de M. Maigrot.  
 Réscrits mortifiants de l'Empereur pour  
 M. Maigrot & M. de Tournon 139.  
 Bannissement de M. Maigrot & de  
 quelques uns de ses partisans 143.  
 Mandement de M. de Tournon 144.  
 Le Pape confirme ce mandement 145.  
 Mort de M. de Tournon 149. Première  
 condamnation de Rome contre les Ré-  
 flexions Morales 152.

## LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME:

**N**OTICE des Réflexions Morales  
 153. Approbation donnée à ce livre  
 par M. de Noailles 154. L'Arche-  
 vêque de Besançon & l'Evêque de  
 Nevers le condamnent 156. Rigueur  
 du bref publié contre cet Ouvrage.  
 Vains subterfuges de ses partisans  
 158. Lettre de Guillaume François,  
 Prêtre en France 160. Condamnations  
 des Institutions Théologiques du Père  
 Juénin 161. Destruction de Port-Royal  
 des Champs 162. La plupart de ces  
 Religieuses se convertissent après leur  
 dispersion 164. Etat des Missions des

vij **SOMMAIRES**

*Paraguay 165. Témoignages irrécusables en faveur de ces Missions 166. Bon naturel des peuples du Paraguay 168. Moyens usités pour le maintien de l'ordre & des mœurs 169. Architecture & ornement des Eglises 171. Succès des Indiens dans la mécanique & les arts 172. Leur piété. Leurs exercices journaliers de Religion 174. Exercices du Dimanche 175. Célébration des grandes fêtes 181. Solides vertus des néophytes 184. Précautions employées spécialement pour la conservation des mœurs 185. Tendre union & charité généreuse des Indiens convertis 189. Gouvernement ecclésiastique des Chrétiens du Paraguay 190. Gouvernement civil 192. Manière de pourvoir à la subsistance. Abondance des choses nécessaires à la vie dans le Paraguay 196. Communauté de biens & de travaux 199. Gouvernement militaire 202. Forces & bravoure des néophytes 204. Services rendus à la couronne d'Espagne 205. Travaux des Missionnaires pour étendre de plus en plus la Foi dans ces contrées 208. Courses apostoliques des néophytes mêmes 213. Absurdité des imputations faites aux Missionnaires du Paraguay 217. Instruction Pastorale des Evêques de Luçon & de la Rochelle 221. Leur lettre au Roi 226. M. de Noailles condamne leur Instruction Pastorale 227. Il altère la teneur d'une*

let  
Cl  
do  
Le  
ch  
tit  
les  
ter  
tri  
No  
rec  
tio  
d'  
vég  
nel  
blic  
rale  
les  
la  
pan  
Pap  
pud  
Jéni  
Jésu  
Exa  
blic

---

LIVE  
II  
Noa  
flexio

SOMMAIRES. ix

lettre adressée au Pape de la part du Clergé 229. L'Evêque de Gap condamne les Réflexions Morales 232. Les Evêques de Luçon & de la Rochelle s'adressent au Pape 233. Incertitudes & variations de M. de Noailles 234. Lettre de l'Abbé Bochard interceptée par les Jansénistes, & stériliée par M. de Noailles 235. M. de Noailles témoigne désirer qu'on ait recours au Pape 238. Vraies dispositions de M. de Noailles. Sa lettre à M. d'Agen 240. Le Roi & quantité d'Evêques sollicitent un jugement solennel du S. Siège 243. Congrégation établie pour examiner les Réflexions Morales 246. Inquiétudes de M. de Noailles 247. Le Père Rollet & le banquier la Chaussée le rassurent 248. Bruits répandus dans Rome afin d'arrêter le Pape 250. Mémoire du Dauphin, impudemment accusé de favoriser le Jansénisme 251. Tracasseries suscitées aux Jésuites & à d'autres orthodoxes 257. Examen du livre de Quesnel 259. Publication de la Bulle Unigenitus 261.

---

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIEME.

**L'**EMBARRAS du Cardinal de Noailles, qui condamne les Réflexions Morales 263. Le Clergé pro-

**x**      **S O M M A I R E S.**

cede à l'acceptation de la Bulle 270. Artifices multipliés des opposans pour éluder la décision du S. Siège 272. Instruction Pastorale de l'assemblée du Clergé 276. Les Evêques de Langres & d'Auxerre quittent le parti des opposans 279. Acceptation pure & simple de la bulle Unigenitus 281. M. de Laon scandalisé de la duplicité des opposans, abandonne leur parti 284. Emportemens & libelles des Novateurs contre la bulle 287. Lettre des opposans au Pape, arrêtée par le Roi 289. Lettres patentes, à l'effet de publier la bulle. Réquisitoire de l'Avocat Général 291. Acceptation de la bulle dans les diocèses divers 292. Mandement de M. de Fénelon 294. Sa mort 295. Mandemens des Evêques opposans contre le livre & la doctrine de Quesnel 295. Manœuvres employées pour empêcher la Sorbonne de recevoir la bulle 299. Enregistrement & acceptation de la bulle en Sorbonne 301. Censure des mandemens des opposans 304. Vaines entreprises des Protestans contre les Catholiques, au Congrès d'Utrecht 305. Conversion du Duc & des Princesses de Lunebourg 310. Affaire du Tribunal de la Monarchie en Sicile 314. Bulle Unigenitus, acceptée par les nations diverses de l'Europe 320. Publication du Témoignage de la Vérité 324. Réquisitoire de M. Joly de Fleury con-

tu  
du  
E.  
33  
di  
du  
de  
P  
33  
fa  
la  
me  
M  
te  
35  
qu  
jén  
cé  
M  
po  
de  
de  
Ev  
ra  
tu  
Co  
Ro  
ce  
pa  
co  
So  
de  
41  
41  
&

S.  
 bulle 270.  
 sans pour  
 siège 271.  
 assemblée du  
 Langres  
 & simple  
 de Laon  
 des oppo-  
 284. Em-  
 Novateurs  
 des oppo-  
 e Roi 289.  
 de publier  
 vocat Gé-  
 la bulle  
 a. Mande-  
 Sa mort  
 ues oppo-  
 doctrine de  
 employées  
 ne de re-  
 gistrement  
 Sorbonne  
 ns des op-  
 prises des  
 iques, au  
 version du  
 Lunebourg  
 de la Mo-  
 le Unigeni-  
 ons diver-  
 cation du  
 324. Ré-  
 leury con-

SOMMAIRES. xj

tre cet ouvrage 328. Condamnation  
 du Témoinage de la Vérité & des  
 Exemples 330. Parti des négociateurs  
 331. Mandemens artificieux du Car-  
 dinal de Noailles 333. Commission  
 du Sieur Amelot à Rome 334. Bref  
 de douceur, & bref de rigueur 336.  
 Projet d'un Concile national en France  
 337. Plusieurs Magistrats de Paris  
 favorisent les Jansénistes 339. Ma-  
 ladie mortelle de Louis XIV, 340. Sa  
 mort 350. Vertus chrétiennes de ce  
 Monarque 352. Insolence des nova-  
 teurs après la mort de Louis XIV,  
 355. La Sorbonne renie l'acceptation  
 qu'elle a faite de la bulle 360. Dif-  
 férens Evêques interdisent à leurs dio-  
 césains les écoles de Sorbonne 363.  
 Manœuvre perfide des prélats op-  
 posans à l'égard de quelques uns  
 des acceptans 365. Mensonge impu-  
 dent du parti sur le nombre de trente  
 Evêques qu'il s'attribue 371. Embar-  
 ras où les chicanes de la Magistra-  
 ture jettent le Souverain Pontife 372.  
 Commission de l'Abbé Chevalier à  
 Rome 375. Calomnies & cabales de  
 cet Abbé 380. Eclat audacieux du  
 parti 386. Béatification de S. Fran-  
 çois Régis. Caractère de son zèle 388.  
 Son humilité 403. Sa mort 409. Appel  
 des quatre Evêques & de la Sorbonne  
 413. Appels achetés à prix d'argent  
 415. Les marchands d'appels, Delort  
 & Servien, poursuivis en justice 416.

xij **S O M M A I R E S.**

*Nombre médioere des appellans 420. Appel secret du Cardinal de Noailles 422. Publication de cet appel 424. Précis de doctrine falsifié par le Cardinal de Noailles 426. Condamnation des appels 428. Insurrection du Cardinal de Noailles contre la bulle Pastoralis Officii 430. Le Cardinal de Mailly persécuté par le Parlement de Paris 432. Magistrats fauteurs constans du Jansénisme 433. Complot d'Elie du Pin pour réunir la secte de Jansenius avec l'Eglise Anglicane 435. Statuts schismatiques & capitalemment hérétiques des Jansénistes 437. Rites scandaleux établis par le Docteur Petit-Pied dans la paroisse d'Annières 442. Le Cardinal du Bois se rend médiateur dans les affaires du Cardinal de Noailles 446. Mort de Clément XI, 448. Eminence de ses vertus 452. Tableau raccourci de la marche oblique du Sèmi-Calvinisme 464.*

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

S.  
ans 420.  
Noailles  
appel 424.  
ur le Car-  
mnation  
du Car-  
la, bulle  
rdinal de  
Parlement  
fauteurs  
Complot  
a secte de  
Anglicane  
& capita-  
nistes 437.  
ur le Doc-  
truisse d'A-  
u Bois se  
affaires du  
Mort de  
ce de ses  
urci de la  
Calvinisme



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUATRE-VINGT-TROISIEME.

*DEPUIS le commencement du Pon-  
tificat de Clément XI en 1700,  
jusqu'au premier Décret du Saint  
Siège contre les Réflexions Morales  
en 1708.*

**E**NTRE les Papes rendus mécon-  
noissables par les libelles des derniers  
novateurs, il importe sur-tout de bien  
connoître Clément XI, qui deux mois  
après la mort d'Innocent XIII monta sur  
le S. Siège, le vingt Novembre 1700,  
qui plutôt y fut porté comme de force  
par le suffrage unanime & la persévérance  
inébranlable des cinquante-huit Cardi-

Tome XXIV.

A

STOIRE



naux du conclave, très-dignes en grand nombre d'occuper eux-mêmes la Chaire de S. Pierre. Les circonstances de cette élection sont d'une édification trop particulière, pour que le récit en puisse être ennuyeux. D'ailleurs le refus sincere de l'Episcopat, comme on ne fauroit trop le répéter dans ces derniers temps, & à plus forte raison le refus du souverain Pontificat est la preuve, aussi sûre que rare, de la dignité du sujet qui nous la fournit.

Vie de  
Clément  
XI, par M.  
Lafiteau.

Au premier avis qu'eut le Cardinal Albani, ou Clément XI, qu'en moins de quatre heures de délibération, tous les suffrages se trouvoient réunis en sa faveur, il fit bien voir par le trouble qui s'empara de ses sens, que sa modestie ne lui avoit jamais permis de penser qu'on pût jeter les yeux sur lui. La surprise le tint quelques momens sans parole; puis reprenant un peu ses esprits, il dit encore ému, qu'il se connoissoit trop indigne de la Chaire Apostolique, pour souffrir jamais qu'on l'y élevât; que le sacré collège ne manquoit pas de sujets propres à la remplir incomparablement mieux que lui, & que si ses collègues vouloient faire leur devoir dans un point si capital, ils se hâteroient de faire un

meilleur choix. On ne fut pas surpris de lui trouver ces bas sentimens de lui-même ; mais on se flatta qu'après le premier saisissement on lui feroit entendre raison, sur une chose qui paroissoit visiblement dans l'ordre de la providence & de la volonté divine. Il en arriva tout le contraire : ses sens ne parurent se calmer, que pour fournir à des réflexions plus profondes, & lui causer un chagrin si vif, que la fièvre lui prit avec de grands vomissemens. On fut obligé de lui faire garder le lit, où il ne parut capable que de la seule consolation qu'on ne vouloit pas lui accorder. Tout Rome se remuoit au contraire, pour forcer en quelque sorte son consentement : parens, amis, citoyens de tout ordre, grands & petits, riches & pauvres, tous accoururent, partie aux portes du conclave, partie aux pieds des autels, pour demander à Dieu & aux hommes les moyens de le fléchir. Les Cardinaux se rendoient tour à tour dans sa cellule, usant de toute leur dextérité pour vaincre sa résistance : mais il en employoit encore davantage, pour les attirer eux-mêmes à son sentiment.

Pour dernier effort, le Cardinal le Camus entreprit de le convaincre en règle,

qu'il ne pouvoit résister plus long-temps au sacré collège, sans résister à Dieu même. Muni du Pastoral de S. Grégoire Pape, il alla se présenter à la cellule d'Albani. Mais le malade, fatigué de tant de visites qui le contrarioient sans cesse, fit répondre qu'il avoit un besoin absolu de quelque repos; & le nouveau solliciteur ne fut point admis. Celui-ci avoit pour conclave l'Abbé de Tencin, depuis Cardinal, jeune homme aimable, habile à conduire une affaire, & très-gouté d'Albani. Plus persévérant que son Cardinal, il retourne à la cellule du malade, il attend, il observe, il saisit le moment favorable, il se présente, & il est vu de bon œil. Albani ne put même, tout affligé qu'il étoit, s'empêcher de sourire, en le voyant entrer, muni d'un gros livre, pour le mieux prêcher. Frappé cependant de ce que tous, jeunes & vieux, s'empressoient également à le fléchir, il écouta paisiblement l'endroit du Pastoral où il est dit, qu'en refusant par humilité le comble des honneurs, on cesseroit d'être humble, si l'on n'obéissoit point à la voix de Dieu, lorsqu'elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages. Toutefois il se rabattit encore sur son indignité, & répondit : Cela seroit bon, si

j'avois les qualités requises. Il fit déclarer ensuite aux Cardinaux, qu'il les citoit tous au tribunal du Juge Suprême, & que s'ils ne se désistoient de leurs poursuites, ils répondroient, en ce jour terrible, des fautes inévitables que son insuffisance lui feroit commettre dans un rang si élevé, & qu'ils seroient comptables, à l'Eglise, des suites malheureuses qu'elles pourroient avoir. Son chagrin ne fit que redoubler ensuite; il passa deux jours & deux nuits dans les pleurs, d'autant plus tourmenté, que sa propre conscience commençoit à lui faire craindre que sa résistance ne tint de l'opiniâtreté. Dans cette appréhension, il choisit entre les plus habiles Docteurs qui fussent à Rome, quatre Religieux des plus vertueux qu'il connoît; savoir le Père de Varesse, Observantin, le Père Massoulié, Dominicain, le Père Alfaro, Jésuite, & le Père Thomassin, Théatin, qui fut depuis Cardinal. Il leur fit proposer cette double question, s'il pouvoit en sûreté de conscience accepter le Pontificat, malgré la connoissance qu'il avoit de sa propre indignité; & si par la même raison de son indignité, il pouvoit le refuser en sûreté de conscience. La question fut agitée dans la dernière rigueur, & d'une ma-

nière absolument indépendante de ce que déliroit le sacré collège : mais les quatre Docteurs, comme tous les Romains, étoient si pleinement convaincus eux-mêmes qu'on n'avoit pu faire un meilleur choix, qu'avec la plus parfaite unanimité, ils lui firent appréhender à son tour les jugemens de Dieu, s'il ne ratifioit enfin ce qu'il ne pouvoit plus douter raisonnablement qui ne fût dans l'ordre de la Providence. Il se rendit alors, mais si affligé, & déjà si défait, que sa vie même parut en danger. Tant de raisons de se rassurer lui ayant rendu cependant un peu de calme, & sa fièvre ayant cessé, il admit les Cardinaux, selon l'usage, à lui venir baiser la main dans sa cellule. Cette cérémonie, tout ordinaire qu'elle étoit, devint, pour ceux même à qui elle étoit plus familière, un objet d'édification des plus touchans. Tout le temps que dura l'hommage, celui à qui on le rendoit ne put jamais arrêter ses larmes. Il revint ensuite aux bas sentimens qu'il avoit de lui-même, leur exprima d'un air si persuadé l'estime qu'il avoit pour eux, les secours qu'il attendoit de leurs lumières, & le besoin pressant qu'il en avoit, que la plupart d'entre eux mêlèrent leurs larmes aux siennes; & tous

sortirent pénétrés de respect, autant que d'admiration. C'étoit le quatrième jour, depuis qu'ils avoient pris unanimement la résolution de lui donner leurs suffrages : ils s'empresserent de le conduire à la chapelle de Sixte, où l'élection devoit se consommer dans les formes. Après le scrutin, on trouva qu'il ne lui manquoit que sa propre voix, qu'il avoit donnée au Cardinal Panciatici, & non pas au Doyen du sacré collège ; quoique ce fût une coutume immémoriale de lui faire honneur de ces sortes de suffrages. Et comme on lui en eut témoigné quelque surprise, il répondit que les règles de la conscience étoient au dessus de tous les usages. Le scrutin étant fini, & le Doyen, suivant les Canons, lui ayant demandé s'il acceptoit le souverain Pontificat ; avant de répondre, il voulut encore invoquer les lumières du Saint Esprit, quitta son siège, & alla se prosterner au pied de l'autel. Sa prière finie, il vint reprendre sa place, & fit aux Cardinaux un discours latin, où son humilité profonde mit le comble à l'admiration. Enfin, il déclara qu'il plioit, non sans beaucoup de peine, sous le joug qu'on lui imposoit. Il fut à l'instant proclamé Pape, à la manière accoutumée.

Sur ce trait seul de la vie de Clément XI, on peut à coup sûr juger de tout le reste. Ce fut en effet le fruit d'une vertu née avec lui, pour ainsi dire, ou du moins entée sur le plus heureux naturel, puisée & nourrie dans le sein d'une famille plus respectable encore par sa piété que par sa noblesse antique, & cultivée dans tous les âges avec tant de soin, que son père craignant de le perdre de vue, en l'envoyant d'Urbin, sa patrie, continuer ses études à Rome, il y alla lui même fixer sa demeure. Quand le jeune Albani parut ensuite dans le monde, avec tous les avantages de la naissance, de la fortune, des talens, de la figure même, grand & bel homme, l'œil vif & plein de feu, le port noble, l'air ouvert & l'abord aimable; ces qualités, funestes à l'innocence de tant d'autres, ne servirent qu'à donner plus d'éclat & de mérite à l'intégrité toujours irréprochable de ses mœurs. Recherché par les compagnies les plus polies & les plus spirituelles, & même par la Reine Cathérine de Suède, qui rassembloit réglément chez elle, comme dans un nouveau Lycée, tout ce que Rome contenoit de citoyens & d'étrangers distingués par le rang & les talens; il fit admirer en lui

une ouverture étonnante pour tous les genres de connoissances, un jugement solide, un goût exquis, une imagination brillante, une éloquence & des graces qui firent déroger pour lui à la loi qu'on s'étoit faite de n'entendre aucun de ces académiciens qu'à son tour. Et ce qui mérite incomparablement plus d'admiration, c'est la modestie sincère de celui qu'on admiroit, le peu d'estime qu'il faisoit de lui-même, & la haute considération qu'il marquoit pour tous les autres, avec une simplicité qui les lui faisoit regarder véritablement comme sort supérieurs à lui. Tels furent, non pas les exercices sérieux, mais les simples amusemens de ses premières années, pendant lesquelles l'affiduité à la pratique des vertus de son âge, & bien au dessus de son âge, en particulier la charité pour les pauvres, & tous les genres de bienfaisance qui étoient à sa portée, remplirent, avec l'étude, les longues journées que son goût pour l'ordre & le travail fut toujours se faire.

Quand à l'âge de vingt-un ans il eut embrassé l'état ecclésiastique, & que les Papes l'eurent fait successivement Référendaire, Consulteur du Consistoire, Gouverneur de Rieti, de Civita-Vecchia, de



Sabine ; son zèle pour la Religion , son équité , son désintéressement , & sur-tout son amour pour les pauvres , qui fut toujours comme sa passion dominante , le rendirent si cher en tous lieux , qu'à chacun de ses changemens c'étoit une affliction publique. Devenu Cardinal , malgré tous les obstacles qu'y mettoit sa modestie , il ne changea rien à sa forme de vie ordinaire ; toujours également réglé dans ses mœurs , assidu à la prière , ainsi qu'au travail , & néanmoins accessible à tout le monde ; attentif sur son domestique , rangé dans ses affaires , frugal , mais décent à sa table , propre , mais simple dans ses habits , dans ses meubles & ses équipages. Et le désintéressement , qui met le prix à toutes ces vertus , jamais homme ne le poussa plus loin. Institué légataire universel d'un riche Prélat , il employa , au vu & au su de tout le monde , cet héritage entier en bonnes œuvres. Il refusa invinciblement une seconde Abbaye , qu'on vouloit joindre à celle de Casamare qu'il avoit , & que lui seul jugeoit suffisante à ses besoins. Il ne reçut jamais aucun présent de personne ; sans excepter les têtes couronnées , qui ne purent même faire tomber sur aucun de ses proches , les témoignages eff.

de leur reconnoissance pour des services signalés qu'il leur avoit rendus. Il évitoit cette délicatesse jusqu'à ses domestiques, qui n'eussent pas manqué de se courir son indignation par une autre conduite. Il faisoit cependant des charités immenses, même à des gens de condition tombés dans la misère. Il nourrissoit les uns, habilloit les autres, payoit leur logement, & leur fournissoit jusqu'aux moyens de rétablir leurs affaires. Il donna un jour trois mille écus d'or à une seule personne; en sorte qu'il n'étoit pas possible d'imaginer d'où il tiroit ces largesses inépuisables.

Quand on l'eut couronné Pape, il commença par se prémunir contre l'écueil où avoit échoué la vertu, d'ailleurs éprouvée, de tant d'autres Pontifes. Son frère lui ayant été présenté, avec sa famille; apprenez, leur dit-il, que vous venez de perdre votre parent naturel: vous n'avez plus en moi qu'un Père commun, ainsi que le reste des fidèles. Il leur défendit fortement de s'ingérer d'aucune façon dans les affaires publiques, de solliciter jamais l'avancement de personne, & sur-tout de recevoir aucun présent, quelque pallié qu'il fût, & de quelque main qu'il pût venir, d'aspirer eux-mêmes à aucune charge; de prendre



le titre de Princes, comme on le prenoit par le passé dans toutes les familles des Papes; d'en exiger, ni même d'en recevoir les honneurs; en un mot, de franchir les bornes de simples particuliers. Cette défense fut exécutée à la lettre. Ses neveux poursuivirent leurs études dans le collège où ils les avoient commencées, & demeurèrent confondus sans aucune distinction avec la jeune noblesse dont ils faisoient partie. L'éducation de sa nièce s'acheva de même, dans le monastère où elle se trouvoit, sans autre distinction que sa modestie, & la simplicité particulière de ses ajustemens.

Pour sa propre conduite, le nouveau Pape se fit une règle de dire tous les jours la sainte Messe, & à l'exemple de plusieurs Saints, de se confesser aussi tous les jours. Il vivoit si sobrement, que la dépense journalière de sa bouche n'excédoit pas quinze sols de notre monnoie. Il usoit de la même rigidité pour ce qui étoit du sommeil; & tout son temps étoit distribué, de manière à ne laisser aucun vide dans la journée, partagée sans réserve entre la prière & les devoirs du Pontificat. Si quelquefois il en interrompoit les occupations pénibles, c'étoit pour reprendre la lecture d'un saint Docteur,

pour aller puiser de nouvelles lumières dans l'oraison, & attirer les bénédictions du Ciel sur quelque sainte entreprise. Quand de loin en loin, & par des raisons de santé, il étoit obligé de prendre l'air; sa promenade consistoit à visiter quelques Eglises, où la charité & la piété faisoient tout son délassement.

Voilà quel étoit Clément XI, quand par un trait visible de la Providence de Dieu sur son Eglise, il en prit le gouvernement, à l'entrée d'un siècle où alloient s'élever tant d'orages. La succession d'un Prince François à la couronne d'Espagne, & tout le monde chrétien mis en feu à ce sujet par les trames de l'envie & de la cupidité; la partie la plus juste, & longtemps la plus malheureuse, en bute à ses propres sujets révoltés par l'hérésie qui leur étoit commune avec les ennemis du dehors; les négociations de paix, autant & plus dangereuses que la guerre, pour le parti catholique, à qui les sectes conjurées dans toutes les nations s'efforçoient de ravir par les traités, ce qu'elles n'avoient pu obtenir par les armes; le dépérissement de la discipline, suite naturelle des guerres & des troubles; la langueur du zèle, des bonnes œuvres, des Missions & du progrès de l'Évangile chez

les infidèles ; une des plus opiniâtres sectes , & des plus habiles à intriguer & à fourber , profitant des crises & des périls qui absorboient l'attention de toutes les puissances , pour mettre son idole travestie en fantôme hors de toute atteinte : tant de périls précipitoient l'Eglise dans le dernier malheur , si elle n'avoit pas un Chef en état de suffire à tous les genres de travaux , & à des fonctions en quelque sorte incompatibles. Clément XI, comme on le verra , se gouverna si bien lui-même , & l'Eglise avec lui , qu'elle ne perdit rien de ses droits ni de sa gloire , durant son Pontificat de plus de vingt ans , qu'elle étendit au contraire ses conquêtes sur les ennemis de la Foi Romaine ; & jusqu'aux extrémités du monde , sur ceux du nom de J. C.

Dans les querelles des Princes chrétiens , quoique ses vœux fussent pour la France , comme pour le parti qu'il avoit depuis long-temps jugé le plus juste , & fait juger tel à son prédécesseur dont il avoit eu la confiance ; il n'employa cependant aucun moyen temporel , & se comporta invariablement en Père commun de tous les Chrétiens. Quand on en vint à la paix , pour l'avancement de laquelle il s'étoit donné des mouvemens

infinis, il déconcerta par l'habileté des Nonces qu'il choisit pour les congrès divers, & par la sagesse des instructions qu'il leur donna, il déconcerta tous les desseins & toutes les manœuvres des puissances protestantes contre l'intérêt de la Religion catholique. Déjà il avoit enlevé à ce parti le Comte Palatin, Léopold-Gustave. Il leur ravit encore le Prince Electoral de Saxe, depuis Roi de Pologne, qu'il dégagea de tous ses préjugés, & fit rentrer dans l'ancienne Religion de ses pères, aussi bien que le Duc de Brunswick, & deux Princesses ses filles. Il obtint du Roi de Perse, une entière liberté de prêcher l'Évangile dans toute l'étendue de ce Royaume. Il mit fin à la diversité d'opinions, ou de pratiques, qui divisoit les Missionnaires de Chine avec un dommage infini pour la Religion. Il étendit ses soins infatigables pour l'accroissement de la Foi, ainsi que les profusions de sa charité, en Turquie, en Tartarie, en Ethiopie, & dans la plupart des contrées infidèles. Enfin, il força la plus artificieuse des sectes dans son dernier retranchement, & la produisit à nud, vouée désormais à l'opprobre, auquel trop long-temps elle s'étoit dérochée.

Et en contrariant tant de passions,

tant de préventions, tant de prétentions & d'intérêts, il rendit son nom vénérable & cher aux Protestans & aux Mahométans même. La ville de Nuremberg, toute luthérienne, fit frapper des médailles en son honneur; & les répandit de toute part, avec une lettre qui lui étoit encore plus honorable. Le Bacha d'Egypte dit en termes exprès, & laissa par écrit, qu'il n'envioit pour la gloire de l'Alcoran, qu'un Chef aussi digne que celui qu'avoient les Chrétiens dans la personne de Clément XI. Plus haineux que les sectateurs de Luther & de Mahomet, les sectaires dont il a déconcerté la fourbe trop long-temps heureuse, sont les seuls qui aient contredit les deux hémisphères, sur les qualités éminentes de ce Pontife; sans oser néanmoins toucher à l'éminence de ses vertus personnelles. Mais en le représentant comme un Pape asservi à quelques moines & à quelques prélats intrigans, qui le faisoient prononcer en aveugle sur des points doctrinaux de première importance, ils n'ont pas réfléchi qu'on ne pouvoit sans absurdité parler ainsi d'un Pontife rempli de lumières, ennemi juré de l'adulation & de l'intrigue, pénétrant & ferme, voulant tout voir par lui-même, & ne prenant jamais son parti qu'après la

plus mûre délibération, sur les principes d'une conscience dont la délicatesse alloit jusqu'au scrupule : seul défaut qu'on ait pu lui reprocher justement.

Une des premières fonctions pontificales dont s'acquitta le nouveau Pape, fut la clôture de la porte sainte, ou du Jubilé séculaire : cérémonie d'appareil, dont il fit un sujet touchant d'édification. Le conclave ayant concouru avec le Jubilé, avoit attiré à Rome une quantité extraordinaire d'étrangers de toute nation & de toute condition : mais sur la fin de l'année, les hôpitaux se trouvoient remplis de pauvres & de malades. Clément, avant de fermer la porte sainte, visita tous ces hospices, distribua quantité d'aumônes aux pauvres, consola les malades par de tendres exhortations, entendit les confessions d'un grand nombre, comme auroit pu faire leur propre Chapelain, leur administra les derniers Sacremens, rassembla un même jour tous les pèlerins prêts à partir, leur distribua quatre mille écus d'or, leur lava les pieds à tous, les essuya, les baïsa, leur fit dresser plusieurs tables en sa présence; & durant tout le repas, il les servit lui-même, parlant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, avec une bonté & un air d'in-



térêt, qui attendirent jusqu'aux larmes les spectateurs les plus indifférens.

Le 27 Octobre de cette même année 1700, le monde chrétien eût un nouveau sujet d'édification, dans la mort du célèbre Abbé de la Trappe, dont les vertus exhalerent sur-tout alors la bonne odeur qu'il avoit constamment respirée depuis sa retraite. Il s'étoit démis de son Abbaye, cinq ans auparavant, pour ne plus occuper son esprit que des vérités & des années éternelles. Des infirmités douloureuses, jointes à la caducité d'un corps exténué par la pénitence, ne servirent qu'à épurer de plus en plus ses vertus, & à leur donner leur dernier lustre. Aucun mouvement d'impatience, aucun nuage de chagrin, aucune inquiétude ne troubloient la tranquillité de son ame, toujours égale & toujours en paix. Sa fermeté au milieu des plus vives douleurs étoit si parfaite, qu'elles n'interrompirent, ni ses communications intimes avec Dieu, ni les émanations de sa charité à l'égard de ses frères. Tous ceux qui le venoient voir, & sa porte n'étoit fermée à aucun, il les recevoit avec un visage serein, un cœur ouvert, & tous les charmes de cette affabilité naturelle qui l'accompagna jusqu'au tombeau.

Plus ses derniers momens approchent, plus la paix & la fermeté de son ame semblent augmenter. Après avoir reçu le Saint Viatique & l'Extrême-Onction, au milieu des frères qui joignoient leurs prières aux siennes, & qui l'arrosent de leurs larmes; loin de paroître environné des horreurs de la mort, on crut voir l'un de ces premiers Patriarches, qui pleins de jours & de prospérités ne s'occupent, dans les transports de leur reconnaissance, qu'à louer le Seigneur, & à répandre les bénédictions du Ciel sur leur famille.

Jusques sur la paille & la cendre, où il voulut mourir étendu par terre, il conserva sa liberté & sa présence d'esprit, regarda tendrement son ancien ami, l'Evêque de Séez, qui l'assilloit dans ces derniers momens, lui serra la main, leva les yeux au Ciel; & sans faire aucun mouvement, il rendit l'ame, avec une fermeté dont on auroit peine à citer un exemple récent. Ainsi conserva-t-il jusqu'au dernier soupir son ame en paix, son jugement sain, l'empire de son cœur, & de celui même de ses amis, sa foi, sa confiance & son amour pour Dieu. Amenablement forte, il est vrai, mais qui ne le fut plus que la mort, que parce

que la Religion l'éleva au dessus de la nature. Outre les exemples de sa vie, le réformateur de la Trappe a laissé aux temps à venir une ample matière d'édification, dans ses nombreux ouvrages de piété, tels que le Traité des Devoirs monastiques, l'explication de la Règle de S. Benoît, la Traduction des Œuvres de Saint-Dorothee, la Conduite Chrétienne, l'Abrégé des devoirs du Chrétien, les Réflexions Morales sur les quatre Evangiles, des Instructions, des Maximes & des Lettres spirituelles en grand nombre; sans compter plusieurs écrits concernant les Etudes monastiques, en quoi il ne se trouva point d'accord avec le célèbre Mabillon.

L'Abbé de Rancé, avant de faire divorce avec le monde, avoit eu des liaisons fort étroites avec les Jansénistes. Il parut encore les regarder depuis comme les vrais défenseurs de la saine morale, & ne se défit jamais bien des préventions qu'il avoit prises contre ceux des orthodoxes qu'on appelloit Molinistes. Il faisoit gloire au contraire de ne point penser comme eux, pour ce qui étoit de la grace de J. C. & de la prédestination des Saints, aussi bien que pour la morale de l'Evangile. Quant aux Casuistes en parti-

culier, personne ne les a plus maltraités que lui; ne l'eût-il fait que dans sa lettre au Maréchal de Bellefonds, où il attribue à leurs relâchemens les désordres de la plupart des pécheurs qui venoient se jeter entre ses bras: comme si les consciences cautérisées qui alloient chercher leur dernier remède à la Trappe, s'étoient fort occupées auparavant de la lecture des Moralistes. Il y a toute apparence que l'Abbé s'en étoit peu occupé lui-même, ou du moins n'avoit pas étudié leurs sentimens dans les sources. Mais sans rien ôter à sa piété, ni à ses vrais talens, on peut dire que c'est le feu, l'imagination, la facilité & l'élégance qui dominant dans ses écrits; & que si personne ne s'exprime avec plus de graces, & ne tourne une pensée en plus de manières intéressantes, il ne pense pas toujours aussi parfaitement qu'il s'exprime; qu'il ne médite pas assez les choses, & ne fait souvent qu'effleurer les matières. Dans la dispute qu'il eut avec le Père Mabillon, ce savant Bénédictin, avec toute sa réserve, ne laissa pas de faire sentir la justice de ce reproche. Ses préventions cependant firent concevoir des soupçons contre sa foi, depuis sa conversion même. C'est ce que l'on voit dans

une de ses lettres au Duc de Brancas. Comme ils ne sauroient, dit-il, attaquer mes mœurs, ils attaquent ma créance, & trouvent dans les règles de leur morale, qu'il leur est permis de dire contre moi tous les maux que la passion leur peut suggérer: c'est que ma conduite n'est pas conforme à la leur; mes maximes sont exactes, les leurs sont relâchées; les voies dans lesquelles j'essaie de marcher sont étroites, celles qu'ils suivent sont larges & spatieuses. Voilà mon crime, cela suffit; il faut m'opprimer & me détruire. On peut encore voir ici un jugement emporté par la chaleur de l'imagination, & par l'amertume du sentiment.

Il est constant néanmoins que le réformateur de la Trappe ne pensoit point du tout alors, comme les partisans obstinés de l'Evêque d'Ypres. Quoi qu'il n'y ait point de louanges qu'ils ne lui aient données, tandis qu'ils le croyoient à eux; ils lui firent une guerre ouverte, sur la fin de ses jours. Non seulement il avoit signé le formulaire, purement & simplement; mais il déclaroit hautement en toute rencontre, qu'on devoit se soumettre aux décisions du S. Siège apostolique, dans les doutes & les difficultés qui regardent la Foi & la Religion: ce qu'ils entendoient

parfaitement entre eux, quoiqu'ils le contournassent en tant de manières au dehors. Il raconte lui-même que l'une des premières choses qui lui rendit leur conduite suspecte, fut, quand il voulut quitter ses bénéfices, la proposition que lui fit l'un d'entre eux de les garder, pour en distribuer les revenus au parti, qui étoit dans la persécution. Je ne pus goûter, ni comprendre, ajoute-t-il, que des gens qui vouloient passer pour être entièrement détachés des choses d'ici-bas, fussent capables de faire paroître un sentiment aussi intéressé que celui-là. Il ne laissa pas de conserver encore des rapports de bienfaisance & d'honnêteté, avec les plus considérables: ils lui envoyoient leurs ouvrages, & il ne manquoit pas de les payer d'un compliment flatteur. Ce commerce de politesse dura jusqu'à la mort d'Arnaud: époque où se fit la rupture, à l'occasion de la fameuse lettre à l'Abbé Nicaise, Chanoine de Dijon, dans laquelle, comme on a vu, l'Abbé de la Trappe, au plus haut point de sa réputation de vertu, mit en contraste le parti dont ce Docteur étoit le chef, avec celui de J. C.

Tous les Jansénistes défavouèrent alors les éloges qu'ils avoient prodigués si long-

Minute  
d'une  
Lettre de  
M. de  
Tille-  
mont.

temps à l'Abbé de Rancé. Quesnel lui écrivit du ton qui convenoit au nouveau chef du parti, voulant une rétractation dans les formes. Sa lettre étoit si dure & si injurieuse, que l'Abbé, en y répondant, lui dit qu'il ne se seroit jamais attendu à pareille chose de la part d'un prêtre de J. C. qui est en possession de nous donner depuis si long-temps des leçons d'une morale exacte. Voilà précisément ce qui avoit séduit l'Abbé : il avoit comme tant d'autres, jugé des Jansénistes, par les spéculations de leur morale ; & de la morale des autres écoles, par les écrits des Jansénistes : ce qui l'avoit jetté en deux erreurs, qui se fortifioient l'une l'autre. Au moins secoua-t-il la plus dangereuse ; & la lettre violente du Père Quesnel, loin d'obtenir une rétractation, ne servit qu'à mieux démasquer la secte aux yeux de l'Abbé.

M. le Nain de Tillemont revint cependant à la charge. Mais comme il étoit infiniment plus poli, plus doux, & plus modeste que le Père Quesnel, quoique beaucoup plus savant ; il prit un tout autre ton. Il fit éloge du Docteur Arnaud, & de son parti ; il sollicita, il pressa l'Abbé de Rancé, mais sans menaces ni traits satyriques, de faire con-

noître

notre publiquement qu'il honoroit ce Docteur, comme un homme d'une foi pure, grand dans l'Eglise, & grand devant Dieu. Bien éloigné de ce qu'on lui demandoit, l'Abbé dicta aussi-tôt une lettre, où d'abord il parle des Jansénistes en général, d'une manière qui ne met en recommandation, ni leur bonne foi, ni leur honnêteté, ni leur défintéressement. Il rend justice ensuite au génie, aux talens & à la profonde érudition de M. Arnaud. Cependant ajoute-t-il, la résistance qu'il a faite aux ordres de l'Eglise, & la manière dont il a combattu ses décisions, m'obligent à former de lui des sentimens & des idées bien différentes de celles que vous prétendez que j'en dois avoir. Néanmoins, toutes ces considérations ne m'ont jamais porté à m'expliquer contre. Au contraire, j'ai toujours témoigné à ses amis, aussi bien qu'à lui-même, que j'avois beaucoup d'estime pour son mérite. Je suis toutefois demeuré ferme dans mes sentimens, sans qu'aucune raison ait été capable de m'en déprendre.

Quoique cette lettre ne soit pas sortie du porte-feuille de l'Abbé, avant sa mort, de peur d'irriter davantage des gens qui

*Tome XXIV.* B



faisoient déjà un bruit épouvantable; il n'en est pas moins sûr qu'elle est son ouvrage. Mais avec des gens qui nient tout, il faut tout prouver; sinon pour en tirer un aveu qui seroit un prodige, au moins pour empêcher que le fidèle ingénu ne soit dupe. Ils reconnoissoient eux-mêmes, que cette lettre étoit du Réformateur de la Trappe, quand, après sa mort, instruits qu'on l'avoit trouvée dans ses papiers, ils firent jouer toutes sortes de ressorts pour en empêcher l'impression; & quand, après l'impression, tournant leur dépit en dédain, ils publièrent qu'elle ne faisoit tort qu'à la mémoire de l'auteur. Mais tout le monde, à beaucoup près, n'en jugea pas ainsi. Le nom du Réformateur de la Trappe étoit en vénération dans tout le Royaume, & chacun savoit que les Jansénistes lui étoient mieux connus qu'à personne. L'impossibilité de tenir contre l'opinion publique, les fit changer de langage: au bout de cinq ans, qu'ils présumoient avoir fait oublier leurs premiers propos, ils mirent tout en œuvre pour faire regarder la lettre comme supposée. Leurs clameurs firent encore toute leur preuve: ils en sentirent si bien la foiblesse, qu'ils finirent par publier que la lettre avoit

le  
la  
tie  
me  
lié  
les  
lui-  
con  
me  
l'Ég  
cipe  
pou  
pre  
quo  
qua  
S. A  
voir  
res,

été composée dans un temps, où l'Abbé avoit l'esprit & la mémoire également affoiblis. Mais sur ce point encore, le public, d'avis tout contraire, regarda cette lettre comme l'une des plus judicieuses & des mieux raisonnées que l'Abbé eût jamais écrites. D'ailleurs, deux historiens de sa vie attestent que cet affoiblissement prétendu de son esprit est une chimère, inventée par ceux qui avoient intérêt à lui donner cours.

Il importoit sans doute de justifier dans le Réformateur de la Trappe, la Foi sans laquelle il n'est point de vertus chrétiennes, & de révéndiquer ce mémorable solitaire à une secte si particulièrement jalouse d'attacher à son char les hommes célèbres en tout genre. Celui-ci s'étoit fait un point capital de conduite, de ne pas combattre directement la maligne faction qui troubloit l'Eglise, fondé qu'il se croyoit sur le principe, que n'ayant ni mission, ni caractère pour cela, le meilleur parti qu'il eût à prendre, c'étoit de garder le silence : en quoi cependant il étoit peu conforme à quantité de saints solitaires, au grand S. Antoine en particulier, qui crut devoir passer par-dessus les règles ordinaires, pour secourir la Foi mise en péril

par les Ariens ; quoiqu'il n'eût jamais varié dans la doctrine, & qu'il n'eût, ni pour écrire, ni pour s'énoncer, le talent ou l'usage de l'Abbé François. Bien des orthodoxes auroient voulu qu'il fit pour la doctrine de l'Eglise, l'usage qu'il avoit fait autrefois de son bel esprit pour la nouveauté. Peut-être se persuada-t-il que le grand nombre de Pasteurs éclairés & de zélés Docteurs qu'avoit alors la France, lui fournissoient un titre légitime pour se tenir absolument renfermé dans les bornes de sa profession. Quoiqu'il en soit de ses intentions, que tout concourt à faire présumer droites, il ne laissa jamais aucun doute sur sa catholicité ; & le changement des partisans de la nouveauté à son égard, en est une preuve qu'ils ne peuvent plus attaquer sans contradiction & sans ridicule. Cependant sa réserve ne plut à aucun des partis, ou plutôt elle les choqua l'un & l'autre, & les lui mit presque également à dos. Tant la neutralité en matière de Foi, ne fût-elle qu'apparente, fait de fâcheuses impressions dans tous les esprits. Toujours elle répand sur les vertus même les plus éclatantes, un louché ou des ombres, que les meilleures apologies ensuite ne réussissent pas toujours à dissiper.

Le seize de Septembre 1707, mourut à S. Germain-en-Laye le Roi Jacques II d'Angleterre, dans les sentimens de Religion auxquels il avoit sacrifié sa couronne. Après avoir reçu les derniers Sacremens de l'Eglise avec une dévotion exemplaire, il fit approcher le Prince de Galles, héritier de ses droits, & lui dit : Mon fils, vous allez remplir ma place, qui vous est due avec une justice manifeste ; mais si jamais vous remontez sur le trône, pardonnez à tous mes ennemis, aimez votre peuple, conservez la Religion Catholique, & préférez toujours l'espérance d'un Royaume éternel à un Royaume de ce monde. Le Prince qui n'avoit que seize ans, promit, tout en larmes, au Roi son père d'exécuter religieusement ses volontés, & sur-tout pour ce qui regardoit la Foi Catholique. Ensuite il alla se jeter aux pieds de Louis XIV, remit sa jeunesse & son sort entre ses mains, en protestant de nouveau, les larmes aux yeux, qu'il n'auroit jamais d'autre Religion que la Catholique. Louis, sans considérer les nombreux ennemis qu'il avoit déjà sur les bras, & qu'il alloit s'attirer encore par sa générosité, le reconnut sur le champ pour Roi d'Angleterre, &

promit de le tenir pour tel, tant qu'il demeureroit attaché à la vraie Foi; en quoi Louis le Grand parut vraiment digne de ce titre.

Le Nonce de France n'eut pas plutôt mandé cette nouvelle à Rome, que le Saint Pape Clément XI, ravi d'admiration, rassembla les plus religieux des Cardinaux en Consistoire, & leur tint ce discours: „ Nous avons perdu dans la personne du Roi Jacques II, un Prince véritablement fils de l'Eglise, un vrai défenseur de la Foi; mais ce qui fait notre juste consolation, c'est que le Roi Très-Chrétien a reconnu & fait proclamer Roi d'Angleterre, le Prince de Galles, son fils. Ah! qu'une action si héroïque dans les conjonctures présentes, est digne de passer à la mémoire de tous les siècles! „ Il adressa incontinent à ce Monarque un bref, qui renchérissoit encore sur ces expressions. C'étoit sur de si beaux fondemens, que portoient l'intérêt & l'affection que ce vertueux Pontife marqua toujours pour Louis XIV.

Leur accord parfait pour la conservation de la Foi parut encore avec éclat dans un incident assez minutieux en lui-même, mais dont ceux qui l'avoient ménagé attendoient les plus grands effets. C'étoit

une consultation de conscience, qui ne sembloit concerner qu'un simple particulier, & qui tendoit à ruiner toutes les décisions de l'Eglise contre les erreurs du temps. Dupin, dans son Histoire Ecclesiastique du dix-septième siècle, dit qu'on ne fait pas certainement d'où vint cette consultation, ni par quels motifs on la fit. Cependant il étoit notoire à une infinité de personnes, qui n'avoient pas, comme lui, signé le Cas de Conscience dont il s'agit, & qui n'avoient pas les mêmes relations avec ceux qui l'avoient dressé; il étoit constant par deux lettres de Dom Thierrri de Viaixnes, que cet ouvrage avoit été ébauché par l'Abbé Perrier, Chanoine de Clermont en Auvergne, & neveu du célèbre Pascal; que les sieurs Anquetille & Rouland lui avoient donné sa forme, & qu'il avoit été imprimé à Liege. Voilà les premiers auteurs de la pièce: mais ils n'y mirent pas la dernière main. Comme ils y avoient inséré la nécessité de la grace suffisante des Thomistes, le sieur Petitpied, à qui cela déplut, comme au grand nombre des frères, retrancha cet article du cas proposé; qui par-là devint, selon ses expressions, beaucoup plus net & plus spirituel.

Voici de quoi il s'agissoit. On mettoit

Tome IV,  
Page 405.

Causa  
Quæstuel.,  
p. 403.

sur la scène un Confesseur de province, en suspens quant à la manière de se conduire à l'égard d'un Ecclésiastique, qu'il avoit cru long-temps un grand homme de bien, mais qu'on lui avoit enfin rendu fort suspect en matière de croyance. Il disoit l'avoir interrogé sur différens articles, & en avoir tiré ces réponses : Je condamne les cinq propositions dans tous les sens où l'Eglise les a condamnées, mais sur le fait je crois qu'il me suffit d'avoir une soumission de silence & de respect ; & tandis qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir soutenu quelque-une de ces propositions, on ne doit pas tenir ma foi pour suspecte : Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu par dessus toutes choses & en toutes choses comme notre fin dernière, toutes les actions qui ne lui sont pas rapportées, au moins virtuellement, & qui ne se font pas par quelque mouvement d'amour, sont autant de péchés : Je tiens que celui qui assiste à la Messe avec la volonté & l'affection pour le péché mortel, sans aucun mouvement de pénitence, commet un nouveau péché : Je ne crois pas que la dévotion envers les Saints, & principalement envers la Sainte Vierge, consiste dans toutes les vaines formules & les pra-

tiques peu sérieuses qu'on voit dans certains auteurs. Le pénitent déclaroit encore qu'il lisoit les Lettres de S. Cyran, les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Morale de Grenoble & le Rituel d'Alet, croyant tous ces livres fort bons & dûment approuvés; qu'il portoit le même jugement du nouveau Testament de Mons, & pensoit qu'on le pouvoit lire, au moins dans les diocèses où les prélats ne l'avoient pas condamné.

A cette consultation, quarante Docteurs répondirent que les sentimens de l'Ecclésiastique au sujet duquel on consultoit, n'étoient, ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'Eglise; en un mot, qu'ils n'étoient pas tels, qu'on dût exiger, pour l'absoudre, qu'il y renoncât. Cette décision fut tenue secrète une année entière, afin de lui gagner à loisir des patrons & des zélateurs. Après quoi on la produisit au grand jour, imprimée à Paris; & l'on en fit coup sur coup une multitude d'éditions. Le scandale fut aussi éclatant, que l'attentat. Ce ne fut qu'une voix parmi tous les Catholiques véritables, que le Cas de Conscience n'obligeant qu'au silence respectueux, ruinoit de fond en comble l'autorité des



constitutions apostoliques, & tout ce qui s'étoit fait contre les dernières hérésies. Le Janséniste Vaucelle le voyoit si bien lui-même, qu'en exhortant ses confrères à soutenir fortement la réponse des quarante Docteurs, il écrivoit que, cette décision subsistant, le Jansénisme s'en alloit en fumée, & ne pouvoit plus passer que pour un fantôme. Mais en vain le Père Quesnel écrivit à plusieurs prélats, afin de les engager à protéger les quarante consultants, sur qui devoit d'abord fondre l'orage qu'il entendoit gronder de toutes parts. Messieurs de Chartres & de Meaux furent les premiers qui foudroyèrent le Cas de Conscience. Celui-ci agit beaucoup ensuite, pour engager les quarante Docteurs à prévenir leur condamnation personnelle, par une humble rétractation. En quoi, dit un historiographe du parti, il fit paroître, en bon disciple de M. Cornet, un zèle merveilleux pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du formulaire. Dans le langage des nouveaux Augustiniens, c'est là faire de Bossuet un Moliniste, ou ce qui est la même chose pour eux, un Pélagien : quelques années après, ils en firent un Janséniste. Que doit-on croire vrai, dans les bouches où

Procès de  
Quesnel,  
p. 405.

Hist. du  
Cas de  
Consc. p.  
89.

la négative & l'affirmative, soutenues l'une & l'autre avec le même front, sont aussi variables que l'intérêt?

M. de Noailles, dont l'autorité devoit être ici d'un tout autre poids que celle de M. Bossuet, vint à son appui; quoiqu'on osât dire dans le parti, que ce prélat avoit vu la consultation, avant qu'on la rendit publique, & qu'il avoit promis à quelques Docteurs de la signer, pourvu qu'ils ne le compromissent point. Imputation dénuée de vraisemblance, nonobstant l'application maligne de l'historiographe déjà cité à la rendre probable, par les autres inconséquences qu'il attribue à cet Archevêque. On sait que ces écrivains mettoient tort en usage pour le décrier, dès qu'il leur étoit contraire. C'est par des faits éclatans, & non pas sur de simples présomptions, qu'on doit juger les hommes en place. Or toutes les démarches de l'Archevêque font croire, que la décision n'étoit nullement de son goût.

Il fit des reproches amers à une partie des Docteurs qui l'avoient souscrite, & plusieurs déclarèrent qu'ils avoient signé, sans en prévoir les conséquences: ce que leur mérite doctoral fait croire aisément. Il y en avoit néanmoins, dont le titre de Docteur ne faisoit pas tout le mérite.

Hist. Eccl.  
S<sup>ec.</sup> VI.  
Dissert.  
quinta.

Le Père Alexandre, par exemple, avoit des lumières, & de plus particulières en ce point, que ce qu'annoncent les gros volumes qui lui ont acquis la réputation d'un compilateur laborieux. Il enseigne que l'Eglise ne sauroit se tromper en prononçant sur le texte des livres dogmatiques; parce que si elle pouvoit errer en cela, dit-il en preuve, elle seroit incapable de conduire les fidèles en bien des rencontres; comme le berger qui ne sauroit pas distinguer les bons pâturages des mauvais, ne seroit pas propre à faire paître le troupeau; & le médecin qui ne discerneroit pas entre le poison & l'antidote, seroit moins utile que pernicieux aux malades. Ce Docteur fut toutefois l'un des quarante qui signèrent la consultation, par laquelle il étoit clairement & formellement établi, qu'on n'est pas obligé de s'en tenir au jugement de l'Eglise touchant le sens des textes. Nous aimons à croire, que la honte de se trouver en contradiction avec lui-même, plutôt que la peur qu'on lui fit de perdre la pension qu'il tenoit du Clergé, l'engagea le premier à chanter la palinodie, & à composer avec M. de Noailles. Il écrivit à ce prélat une lettre entortillée, où il semettoit l'esprit à la torture pour expliquer

L'aire du  
8 Janv.  
1743.

en quel sens il avoit soufcrit; c'est-à-dire pour se rétracter, sans avoir l'air de le faire.

Ce champion soumis, on eut bon marché du reste, à la réserve du sieur Petitpied, que, ni l'exclusion de la Sorbonne, ni la peine d'exil ne purent jamais ébranler. Tous les autres, au moins avec le temps, prirent le parti de la soumission; & tous, avant d'en venir là, confessèrent ingénument qu'ils se seroient contentés de répondre verbalement à la consultation, & que jamais ils n'y auroient apposé leur signature, s'ils avoient prévu qu'elle dût devenir publique. Quels principes ne déceit pas un pareil aveu? L'hérésie des Pélagiens, disoit autrefois S. Jérôme, est la seule qui ne rougisse pas de professer en public ce qu'elle ne craint pas d'enseigner en secret: qui croiroit, si l'on n'en voyoit pas la preuve, que la secte la plus déclarée contre celle de Pélagie, l'eût prise pour modèle?

Les consultants ayant chanté la palinodie, M. de Noailles publia une ordonnance qui condamnoit leur décision, comme contraire aux constitutions pontificales; comme tendant à remettre en question des choses décidées, & à perpétuer les troubles; comme favorisant la

Ordonnance  
22 Février  
1703.

pratique des équivoques, des restrictions mentales, & des parjures mêmes. Il ajoutoit que ce n'est pas seulement dans ces derniers siècles que l'Eglise a obligé de souscrire à la condamnation, tant des auteurs & de leurs écrits, que de leurs erreurs, comme il paroît par le Concile de Calcédoine. Il y eut dans les diocèses divers beaucoup d'autres ordonnances semblables, à quelque exception près néanmoins. Ce que celle-ci eut de particulier, c'est qu'avec le Cas de Conscience, elle condamnoit tous les écrits publiés contre les quarante, comme injurieux, scandaleux, calomnieux, & détruisant entièrement la charité.

Il s'en fallut bien cependant que le Père Quesnel se contentât de ces égards. Il ne put voir, sans verser des larmes, la machine dont il avoit espéré le salut du parti, renversée tout à coup par un soulèvement général des orthodoxes, & entraîner dans sa chute ceux qui l'avoient dressée avec tant d'artifice. Mais bientôt les pleurs se convertirent en un torrent de fiel, qui ne ménagea, ni amis, ni patrons. Il écrivit au Cardinal de Noailles, que Son Eminence auroit dû prendre les conseils de personnes plus éclairées; que par sa main, la paix de l'Eglise venoit

de recevoir une plaie mortelle ; qu'elle ne pouvoit plus subsister, puisque l'ordonnance en arrachoit le fondement, & qu'une expérience de cinquante ans n'avoit que trop fait voir l'impossibilité de parvenir à une paix véritable, à moins d'affranchir les consciences du joug insupportable de la croyance intérieure du fait. Quant à la rétractation des Docteurs, il déclare & assure en termes exprès, que c'est une soumission forcée, un mensonge public & scandaleux, un faux témoignage arraché par une crainte humaine, à des Docteurs, à des Prêtres, contre leurs lumières & leur conscience ; un déguisement criminel, une honteuse prévarication, une lâcheté indigne de ceux qui ont promis à la face des autels, de défendre la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang. Peut-on rien dire & penser de plus injurieux ? Voilà néanmoins les idées que ces moralistes sévères avoient les uns des autres, en matière de franchise & de probité.

Cette lettre fut suivie d'une pièce, où le même auteur prétendoit convaincre les quarante, & tout le monde avec eux, qu'ils avoient eu le plus grand tort de se rétracter. Elle fut par la suite condamnée par le S. Siège, comme une des pro-

ductions de ce dogmatiseur les plus remplies de ses principes schismatiques. Il l'avoit intitulée, Lettre d'un Evêque à un Evêque, ou Consultation sur le fameux Cas de Conscience; & joignant au schisme l'insolence & une indécence outrée, il y faisoit dire par le prélat qu'il mettoit en action: Ne nous flattons point, mon cher seigneur; en matière de raisonnement, la mitre & la crosse n'y font rien: une raison crosée & mitrée est toujours une raison humaine, sujette à se tromper; & d'autant plus que la mitre & la crosse nous engagent en tant d'occupations différentes, que souvent nous n'avons pas le temps d'étudier. C'est ainsi qu'à la faveur de la malignité naturelle à l'homme, toujours ennemi de la supériorité, il fixoit les regards du public sur les défauts des supérieurs, & les détournoit du vrai principe en matière de croyance. Car il n'est pas question pour la Foi, de savoir si un Evêque, si dix ou vingt Evêques peuvent se tromper; mais si tout le corps des pasteurs, à qui appartient le privilège de l'inafaillibilité, peut dans ses décisions dogmatiques enseigner l'erreur: c'est ce qu'on ne peut établir, sans renverser par les fondemens la Religion de J. C.

Ainsi en jugerent, avec le Souverain Pontife, grand nombre d'Evêques, qui, aussi bien que Rome, proscrivirent le Cas de Conscience. Ils servirent de règle aux Universités de Louvain, de Douay & de Paris, qui le censurèrent à leur tour, sans craindre les injures de ceux qui ne trouvoient que de l'ignorance & de l'imbécillité aux ennemis de la nouvelle doctrine. A Paris, la faculté ne se contenta point de déclarer la décision des quarante Docteurs, téméraire, scandaleuse, injurieuse aux Souverains Pontifes & aux Evêques du Royaume, tendant à renouveler des erreurs prosrites, & favorisant le parjure; mais elle arrêta que, si quelqu'un de ses membres étoit convaincu d'avoir dit, écrit ou publié quelque chose contre cette censure, il seroit exclus de la faculté, & qu'à l'égard des deux souscripteurs du Cas de Conscience, qui ne s'étoient pas encore rétractés, s'ils ne le faisoient dans un mois, ils demeureroient exclus, par le seul fait, & privés de tous les droits du doctorat.

Peu content de son côté d'avoir flétri la schismatique décision, le Pape, par deux brefs adressés au Roi & à l'Archevêque de Paris, demanda qu'on en punit.



si sévèrement les auteurs, que leurs confor-  
 ts craignissent à jamais de s'engager en  
 de pareilles manœuvres. Rien de plus fort  
 que les expressions dont le Pontife usoit,  
 particulièrement dans le bref qui étoit  
 pour le Roi. Ce sont, disoit-il, des gens  
 qui semblent nés pour troubler sans cesse  
 la paix de l'Eglise & de l'Etat, des es-  
 prits turbulens qui ne mettent point de  
 fin à la manie de brouiller; des gens dont  
 l'audace tend à rendre vains tant de soins  
 & de travaux, qu'on a pris pour exter-  
 miner une hérésie maligne & contagieuse  
 au degré suprême; des esprits inquiets  
 qu'il faut réduire au silence, des insolens  
 qu'il faut réprimer, des rebelles qu'il faut  
 soumettre, dompter & terrasser. Quels  
 reprochés, de la part du Chef de l'E-  
 glise, & d'un Chef aussi vertueux & aussi  
 éclairé que Clement XI? Mais l'entre-  
 metteur Vaucelle va, d'un mot, changer  
 l'essence des choses, la lumière en téné-  
 bres, & la fermeté de la sagesse en igno-  
 rance entêtée.

Lettre  
 de Vau-  
 celle à  
 Brigode,  
 du 19  
 avril 1703;

Il écrivit de Rome, qu'Olibrio, c'est  
 le nom que les partisans du silence res-  
 pectueux donnoient au Vicaire de J. C.;  
 qu'Olibrio, content de ses brefs, croyoit  
 que Sa Sainteté avoit en cela fait une  
 belle & bonne chose: preuve assez claire,

ajoutoit-il, de la prévention, de son entêtement & de son ignorance. D'autres sectaires écrivirent, l'un, que le bref au Roi marquoit une ame de tigre, & l'autre, que Dieu répandoit de plus en plus les ténèbres sur les Princes de l'Eglise.

On persuada cependant à Sa Majesté, qu'attendu le danger que les anciennes disputes ne reprissent leur premier feu, il les falloit étouffer par une défense expresse de rien publier sur les matières du temps. L'édit fut en effet rendu, le 5 de Mars 1703. Mais comme par les termes il sembloit imposer également silence aux agresseurs & aux défenseurs de la Foi; Clément XI, dès le mois suivant, pria le Monarque de donner une déclaration, par laquelle il fit connoître qu'il n'avoit pas prétendu fermer la bouche à ceux-ci. Il le remercioit par le même bref, d'avoir exilé le Docteur Elie Dupin; homme de très-mauvaise doctrine, disoit le Saint Père, & qui a fait plusieurs injures au S. Siège Apostolique. Louis XIV eut tant d'égard à la remontrance du Chef de l'Eglise, que, sans se borner à rendre toute liberté aux défenseurs de la Foi, il ôta sa confiance à celui des ministres qui l'avoit engagé à donner l'édit contraire. Il fit plus; & voici comment la manœuvre

leurs con-  
engager en  
de plus fort  
ntise ufoit,  
qui étoit  
l, des gens  
er sans cesse  
at, des es-  
nt point de  
es gens dont  
tant de soins  
pour exter-  
contagieuse  
rits inquiets  
des insolens  
elles qu'il faut  
rasser. Quels  
Chef de l'E-  
ueux & aussi  
Mais l'entre-  
mot, changer  
nière en téné-  
resse en igno-

Olibrio, c'est  
du silence res-  
caire de J. C.;  
brefs, croyoit  
cela fait une  
ve assez claire,

dont le parti attendoit son triomphe, n'a boutit qu'à lui ôter sa dernière ressource. Le Roi Très-Chrétien & plusieurs Evêques de son Royaume, de concert avec le Roi d'Espagne, voyant que les sectaires chicanotent toujours sur le bref & les bulles rendues jusques-là contre eux, prièrent le Souverain Pontife de prononcer enfin de la manière la plus formelle & la plus authentique sur l'insuffisance du silence respectueux. C'est donc aux chicanes interminables, & à l'indomptable opiniâtreté des Jansénistes mêmes, qu'il faut imputer la bulle qu'elles représentent aujourd'hui, comme une source inépuisable de troubles & de scandales. Mais l'Eglise doit-elle être moins ferme, que l'hérésie n'est opiniâtre ? & l'opiniâtreté de l'hérésie est-elle un titre d'accusation contre la fermeté de l'Eglise ? Dépositaire de la vérité que J. C. lui a transmise, & qui fait son plus précieux trésor depuis dix-huit siècles, est-ce à elle, ou à la secte qui la trouble dans sa divine possession, que l'on doit attribuer les scandales, aussi bien que les troubles ?

La pièce du Cas de Conscience n'en étoit pas au dénouement, que la Hollande, théâtre plus convenable que la France pour ce genre de scèn, en four-

nit une seconde à peu près de même force. M. Codde, prêtre de l'Oratoire, avoit été nommé dès l'année 1686, Vicaire du S. Siège, pour le gouvernement spirituel des Hollandois, qui jusqu'au Jansénisme avoient en grand nombre conservé dans son intégrité la Religion de leurs pères. Sitôt qu'il fut question de le sacrer sous le titre d'Archevêque de Sébaste, il fit connoître, par sa résistance à signer le formulaire, ce qu'on devoit attendre de son gouvernement. Les présomptions furent confirmées en plein par les œuvres. Les Eglises Catholiques prirent en peu de temps tout l'air Hollandois, & ne ressemblerent pas mal aux prêches. Les prêtres y administroient les Sacremens en langue vulgaire, & l'on jargonnoit de même toutes les prières du Rituel Romain ; ce qui ne put se faire sans exciter les murmures des vrais Catholiques, encore les plus nombreux, & sans mettre beaucoup de troubles dans la mission.

Le Père Quesnel, qui ne voit point de maux dont les Jésuites ne soient les auteurs, attribue ces divisions au Père Domin, qui avoit suivi en Hollande le Comte de Crecy, Plénipotentiaire de France au Congrès de Ryswick. Il est pourtant certain, par les monumens même

Lettre à  
M. de  
Beauvais

Proc  
P. Quesnel, page  
105.

du parti, que long-temps avant le voyage du Jésuite, on avoit porté des plaintes au Pape, sur les pratiques étranges des Eglises de Hollande. On voit par une lettre du sieur du Vaucelle, datée du premier Décembre 1691, & adressée au Père Quesnel lui-même, qu'un Religieux Dominicain y avoit été envoyé secrètement par l'Internonce des Pays-Bas, en conséquence d'un ordre de Rome, & que son rapport étoit fort défavantageux au Clergé Hollandois. D'un autre côté, l'Archevêque d'Ancyre, Vicair Apostolique aux grandes Indes, s'étant rendu en Hollande pour les affaires de sa Mission, avoit rapporté que le mal y étoit à tel point, qu'il le jugeoit presque irrémédiable. Sur quoi Innocent XII avoit établi une congrégation de dix Cardinaux, pour procéder avec le plus grand soin à l'examen de cette affaire; & dès-lors il fallut que le Vicair Hollandois songeât sérieusement à se défendre.

Il le fit avec assurance, & il fut secondé, tant en France qu'aux Pays-Bas, tandis qu'à Rome l'agent Valloni faisoit jouer tous ses ressorts pour déconcerter les congrégations. Toutefois, dès la première, qui se tint le 25 de Septembre 1699, il fut ordonné au Vicair

Apostolique de Hollandé, de venir se justifier à Rome. Effrayé de ce début, il chercha d'abord à différer son voyage, ou plutôt à ne le faire jamais. Il écrivit des lettres tournées de son mieux, & à l'Internonce de Bruxelles, & à la congrégation des Cardinaux. Toute son habileté fut inutile : on lui manda, pour toute réponse, que s'il ne parloit incessamment, on nommeroit un autre vicaire. Ses amis jugerent alors que l'obéissance étoit de saison, & lui persuaderent de sacrifier ses répugnances personnelles à l'intérêt de la cause commune. Il se mit donc en route, au mois de Septembre de l'année 1700, accompagné du Père Delbeque, Augustin, & Janséniste ardent. Une visite que lui rendit à Padoue le Père Serry, du même ordre, & l'estime qu'il témoigna pour M. de Fresne & toute la sainte famille, c'étoient les noms que portoient au delà des monts le parti & son chef, lui firent espérer qu'il trouveroit de la protection jusqu'à son terme, dont il n'approchoit pas sans crainte. Comme tous les brouillons qui croient toujours gagner à changer de supérieur, il espéra bien de Clément XI, qui venoit de succéder à Innocent XII.

En effet, le nouveau Pape reçut l'Archevêque de Sébaste, avec de grands témoignages de bienveillance, si l'on en croit le gazetier intéressé de Hollande, qui eut grand soin d'en informer le public. Peu de temps après, M. de Sébaste eut une seconde audience; & le gazetier, bien salarié, en fit encore un article important de ses nouvelles. Mais enfin, le 18 de Mars 1701, il eut une tout autre audience des Cardinaux, Marescotti, Ferrari & Tanara, commis pour l'interroger. Le public n'apprit rien de celle-ci par le gazetier : mais l'agent Vaucelle informa les grands frères, qu'elle avoit très-fort mortifié, qu'elle avoit abattu le Vicaire Apostolique. Cependant on lui remit vingt-six chefs d'accusation, sur lesquels on lui ordonna de fournir ses défenses; ce qu'il fit au bout de six mois. La dernière congrégation se tint le 7 Mai 1702, en présence du Pape. Toutes les voix sans exception furent pour suspendre M. de Sébaste des fonctions de Vicaire Apostolique; & la sentence, donnée dès-lors, lui fut signifiée quelque temps après. L'Abbé de Vaucelle, par une lettre du 12 Août suivant, manda que le Vicaire auroit pu se tirer d'embarras, s'il n'avoit pas marqué tant de ré-

pugnance

Lettre  
de Vau-  
celle, du  
19 Mars  
1701.

pugnance à signer le formulaire d'Alexandre VII. Il ajoutoit que plusieurs étoient d'avis, qu'il auroit pu & dû même le faire. Il y en avoit toutefois qui n'étoient pas de cette opinion, soit par horreur du parjure, soit par respect pour les quatre Evêques d'Alet, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers, & pour *les orphelins de Laviemur*, autrement Port-Royal.

Les principaux du Clergé Batave ne furent pas plutôt ce qui s'étoit fait à Rome, qu'ils dressèrent leurs batteries pour le faire révoquer. Ils eurent recours au grand Pensionnaire Heinsius, & aux Bourgmestres d'Amsterdam, dont trois étoient neveux de M. Codde ou M. de Sébaste. A ces puissantes sollicitations, les Etats-Généraux défendirent à M. Cook, nommé Vicaire par *interim*, d'en faire aucune fonction, que le Vicaire en titre n'eût été rétabli dans les siennes. C'est ainsi qu'à la faveur des puissances, non seulement séculières, mais hérétiques, les étranges disciples de S. Augustin bravoient le S. Siège, & se flattoient de lui forcer la main: L'usage que j'ai de la Lettre du Cour de Rome & du génie monacal, <sup>12</sup> No-  
écrivit à ce sujet le moine apostat Driot, vembre  
l'un des oracles du parti; l'usage que j'ai <sup>1702</sup>, au  
de la Cour de Rome, me fait juger qu'on nel. P. Quel-



n'en aura raison que par la hauteur & le fracas. Mais avec toute sa science de la Cour & du Monachisme, ses combinaisons se trouverent en défaut : l'insolence & le fracas ne purent être plus grands ; & Rome s'étonna si peu, que sa froide gravité sur-tout, & sa marche égale intriguèrent bientôt ceux qui avoient cru lui imposer.

Le Provicairé Van-Huffen, qui tenoit en Hollande la place & le parti de M. Codde, fut interdit à son tour. Cette sentence le mit au moins en de grands soucis. Il consulta le Père Quesnel, qui, plus aguerri, répondit, le 8 Janvier 1703, qu'il falloit aller son chemin, sans s'inquiéter de ce qui s'étoit fait à Rome. La raison tranchante qu'il en donnoit, c'est que M. l'Archevêque de Sébasté se trouvoit suffisamment justifié par ses défenses, qu'il avoit été condamné contre les règles par un tribunal incompetent, & qu'il appartenoit aux Etats-Généraux de connoître de son affaire. Comme cette décision n'étoit pas tout-à-fait conforme aux idées communes, on s'appliqua, sur les principes de l'apostat Driot, à soutenir le peuple, par des écrits vigoureux, contre la terreur des foudres du Vatican. On avoit pour cela d'excellens modèles

Lettre du  
8 Mars  
1703.

dans le pays. Les prédicans, en Hollande aussi bien qu'en France, n'avoient point trouvé de moyen plus efficace pour détacher à jamais les peuples du centre d'unité, que de leur rebattre sans cesse que le Pape étoit l'Antechrist. A leur exemple, l'Augustinien Van-Hamme, par une lettre aussi vigoureuse qu'on pût la souhaiter, insinua d'abord que la Cour de Rome s'occupoit beaucoup plus de sa domination que de la Religion; puis il certifia que l'Antechrist seroit un Romain. Il est vrai qu'il ne dit pas formellement que ce seroit un Pape: mais il n'y avoit que le mot d'omis, & tout concouroit à le suppléer.

Cependant le parti se flattoit toujours, que le Pape ne tiendrait pas contre tant de vigueur, & qu'il seroit forcé de renvoyer M. de Sébaste, avec ses premiers pouvoirs, ou du moins de les lui rendre bientôt après son retour. C'est ce qu'on voit par une lettre de l'apostat nommé plus haut, qui se persuada même que le Saint Père n'étoit plus arrêté que par la honte de revenir sur ses pas; sur quoi il fait cette exclamation, bien digne d'un tel orateur: Bon Dieu! qu'un aveu de foiblesse coûte à un Pape, qui en est autant pétri qu'aucun autre humain! Le

Lettre de  
Driot, du  
19 Avril  
1703.

voyant le fourvoya néanmoins : le Pontife , informé des procédés scandaleux du Clergé Hollandois , écrivit aux Catholiques des Provinces - Unies & des pays voisins , pour les tenir en garde contre les guides qui les égaroient. Ce sont des brouillons , leur disoit-il , ce sont des aveugles ; & fasse le Ciel que leur malignité ne soit pas le principe de leur aveuglement ! ce sont des Pasteurs intrus , dont le dessein n'est pas de garder le troupeau , mais de le diviser & de l'égorger. Ils affectent la réforme & le rigorisme ; ils sont bien aises de passer pour les Docteurs de la morale sévère : mais tout homme sage pénétrera sans peine leurs vrais sentimens , & leur malheureux dessein. Le Pontife ajouta qu'il renvoyoit l'Archevêque de Sébaste en Hollande , mais sans espérance de le rétablir jamais dans l'exercice du Vicariat Apostolique. Ce bref mit les partisans de l'Archevêque dans une véritable fureur ; & l'on peut imaginer , sans que nous en souillions le papier , quelle fut l'énergie de leur style outrageux. Ils déférèrent le bref aux Etats-Généraux , comme un libelle séditieux , comme une pièce infâme ; & ils en sollicitèrent vivement la suppression.

Dans ces entrefaites , le Vicaire inter-

d  
le  
v  
e  
d  
b  
pa  
&  
ni  
do  
sta  
me  
att  
cer  
mo  
Ap  
du  
mé  
mi  
pu  
les  
pop  
hon  
serv  
cer  
le c  
que  
l'int  
orne  
thiq

dit arriva de Rome ; & il eut à peine le pied en Hollande , qu'on y eut nouvelle que sa suspension avoit été convertie en déposition absolue , par un décret du 3 d'Avril 1704 , qu'on n'avoit rendu public à Rome qu'un mois après son départ. Ce fut un nouveau déluge de fiel & d'injures , de libelles audacieux & manifestement schismatiques , où l'on devoit effrontément , que le Vicaire , nonobstant sa déposition prononcée par Clément XI , jouissoit de la pleine autorité attachée au Vicariat qu'il tenoit d'Innocent XII. Et pour apprendre à tout le monde chrétien , qu'en dépit du Siège Apostolique , on le tenoit pour Vicaire du Siège Apostolique , on fit frapper une médaille , avec cette légende : *Non sumit aut ponit honores , arbitrio popularis auræ* : il ne prend , ni ne quitte les honneurs , au gré du caprice de la populace. On ne se contenta point , pour honorer M. Codde , des monumens réservés aux grands hommes ; on lui décerna les honneurs des Saints , & on le canonisa tout vivant. C'est ce que marque une estampe , où l'on voit Saint Pierre l'introduire dans le Ciel. L'image étoit ornée de quelques vers Belges ou Gothiques , & des plus énergiques assurés-

ient, si le grossièreté peut s'appeller énergie. L'ignorante Rome, disoit le Virgile Batave, croit que les Jansénistes suivent la voix large, parce qu'ils mettent avec joie la sainte écriture entre les mains des laïcs : mais les Jansénistes sont sincères, & le Pape est un hypocrite superbe. L'Archevêque de Sébaste vécut encore huit ans depuis les scandales, & mourut sans les avoir réparés. On ignore comment S. Pierre l'accueillit à la porte du Ciel; mais on fait que Clément, son successeur, défendit de prier pour lui, comme étant mort dans un attachement opiniâtre & notoire pour le schisme.

Le Père Quesnel avoit eu la plus grande influence dans la réduction des Hollandois Catholiques, ainsi que dans l'obstination des Jansénistes du reste des Pays-Bas, où il erroit depuis long-temps. Il s'étoit retiré d'abord à Bruxelles, où il demeura caché quelques années avec le Docteur Arnaud. Tous deux ensuite, sur un décret d'expulsion donné par le Gouvernement, se réfugièrent en Hollande, où ils ne furent pas long-temps; M. de Sébaste ayant craint que, s'ils venoient à être découverts, cela ne fit tort à la mission. On jugeoit d'ailleurs, que leur présence n'y étoit pas nécessaire pour

l'avantage de la cabale anti-Romaine, qu'ils serviroient peut-être encore mieux, s'ils n'en étoient pas si proche. Les circonstances les obligèrent à chercher un premier asyle dans un château du pays de Liège, d'où ils retournerent secrètement à Bruxelles. La solitude où ils y vécutent, occupés presque uniquement de leurs compositions clandestines, les fit jouir d'une assez grande tranquillité jusqu'à la mort du Docteur, que l'Oratorien remplaça sur le champ, en qualité de Patriarche du Jansénisme. Ainsi le parti ne s'aperçut presque point, que son grand Arnaud fût mort.

Son successeur ne fut pas plutôt investi de sa charge, qu'il remplit toutes les espérances qui la lui faisoient destiner depuis long-temps. Il entretint & forma des correspondances, non seulement avec les Catholiques équivoques des Provinces-Unies & de tous les Pays-Bas, mais avec ceux des Etats divers de l'Europe, dans les cours & les capitales, dans les villes & les bourgades, dans les châteaux, les universités, les chapitres & les monastères, sans négliger ceux des filles. Il s'affura les anciens amis, il en acquit de nouveaux, il s'efforça d'attacher à sa personne ceux qu'il n'espéroit

pas de gagner au parti ; & s'il ne pouvoit pas s'en faire des partisans déclarés , il tâchoit au moins de les rendre neutres. Ce fut à cette fin qu'il révisa officieusement l'Histoire des congrégations de *Auxiliis* par le Père Serry , & qu'il prêta sa plume à quelques zélateurs des Missions Etrangères , pour décrier les Eglises de Chine , gouvernées par les confrères de ses antagonistes d'Europe. Des intérêts réciproques tinrent long-temps ce manège couvert d'ombres impénétrables ; & si le Père Quesnel n'eût pas été enfin entêté avec ses papiers , on eût à jamais ignoré à combien de sortes de personnes s'étendoient ses bons offices.

Mais les libelles qui de jour en jour se répandoient avec plus d'abondance dans les Pays-Bas , engagèrent le métropolitain de ces provinces à prendre les mesures les mieux concertées pour arrêter ce désordre. Après avoir déferé sans effet à Rome le Père Quesnel & le Père Gerberon , son plus digne émule , il eut recours à la puissance politique , contre des schismatiques déterminés , qui faisoient gloire de braver toute la hiérarchie , & que la force extérieure pouvoit seule réduire. Sa Majesté Catholique expédia ses ordres au Marquis de Bedmar ,

qui commandoit dans les Pays-Bas, à l'effet d'appréhender au corps ces perturbateurs. Ils reçurent des avis réitérés du danger qu'ils couroient : mais ils ne prirent conseil que de leur enthousiasme ; & continuant à se croire en sûreté à Bruxelles, ils ne tarderent point à être pris. Les officiers du Roi, accompagnés de ceux de l'Archevêque, prirent d'abord le Père Gerberon, dans son domicile ordinaire.

Ils allèrent incontinent au lieu nommé le refuge de Forêt, où le Père Quessel avoit un appartement presque ignoré : mais les gens de l'Archevêque avoient le fil du labyrinthe. Ils vont droit au gîte, ils frappent à la porte ; & Brigode ouvre. C'étoit un frère servant, plus têtue que rusé. On lui demanda où étoit le maître. Il sentit alors sa bévue, & fit tant de bruit en répondant, que le maître entendit l'éveil, & eut le moment de s'évader. Mais bientôt il éprouva de cruelles inquiétudes. Il fit réflexion qu'il abandonnoit quantité de papiers, qu'il lui importoit sur toutes choses de sauver. Il se rapprocha, pour voir s'il n'y auroit pas moyen de le faire, vit qu'on emmenoit Brigode en prison, crut tous les gardes retirés, & rentra chez lui. Mal-



heureusement, quelques gens de l'Archevêque étoient demeurés. Il alla se cacher derrière un tonneau, que couvroit un paravent. On l'entendit sans doute, & on l'eut bientôt trouvé. Comme on avoit peine à le reconnoître sous l'habit séculier qu'il portoit, on lui demanda s'il n'étoit point le Père Quesnel. Il répondit avec simplicité, qu'il s'appelloit de Rebek. De Fresne, de Rebek, le Père Prieur, c'étoient-là pour lui autant de noms de guerre, & de pieux expédiens, pour éviter les restrictions mentales & l'abominable équivoque. On ne laissa pas de saisir de Rebek, & on le conduisit à l'archevêché, où on le logea dans une chambre que l'on croyoit fort sûre.

Mais dès qu'il se vit seul, il détacha un petit plomb des vitres, & il crayonna le billet suivant : Ne soyez point en peine pour moi, je suis logé en bel air, sur la cour des écuries. Une fenêtre regarde sur le jardin d'une auberge, qui est entre l'archevêché & les Dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire, n'ayant ni plume, ni papier. Tout à vous. L'adresse étoit à M. Ernets, Chanoine de Sainte-Gudule. Ce billet ne fut pas rendu, puisqu'on le trouva dans un coin des draps du prisonnier : mais l'industrie

du reclus ne laisse pas douter qu'il n'en ait fait tenir quelque autre de même fabrique; quoiqu'il ait protesté en plusieurs rencontres, qu'il avoit été délivré par une espèce de miracle, sans avoir eu la moindre part au complot formé pour cela. Un gentilhomme François, réduit à la misère, & plein d'espoir en la boîte qui vaut la pierre philosophale, fut l'ange qui délivra ce nouveau Céphas. La nuit du onze au douze de Septembre, il commença, lui deuxième, à percer un mur de l'archevêché; & tous deux poussèrent le travail avec tant d'activité, que la nuit suivante, à une heure l'oiseau n'étoit plus en cage. Mais la joie ne fut qu'imparfaite: ses papiers qu'on ne lui avoit pas laissés en garde, ses lettres, ses libelles, ses minutes de toute espèce demeurèrent en otage.

Le premier fruit de sa liberté fut un nouveau libelle intitulé, Motif de droit, qui fut brûlé à Bruxelles par la main du bourreau, avec deux lettres, que n'eût certainement pas écrites Pierre tiré des mains d'Hérodès. Quand on eut examiné son porte-feuille, M. de Malines le fit sommer de venir répondre en personne aux accusations intentées contre lui. La chambre qu'il avoit occupée en si bel

69 HISTOIRE

air sur la cour des écuries, étoit peu de son goût; & la seule idée qu'il en conservoit enflammant sa bile, il ne répon- dit aux citations réitérées, que par des torrens d'injures. On ne laissa pas d'in- struire son procès, sur les preuves que fournissoient par milliers ses propres écrits. Il fut jugé par contumace; & par sen- tence du dix Novembre 1703, on le déclara excommunié, avec ordre de se retirer dans un monastère, pour y faire pénitence jusqu'à la pleine satisfaction du S. Siège, de qui seul il pourroit ob- tenir l'absolution. Défense encore de ren- trer dans le diocèse de Malines, & d'y rien faire imprimer, sous peine de pri- son perpétuelle.

Idee du  
libelle  
intitulé,  
Procès  
du P.  
-Quefnel.

Son ressentiment fut tel qu'on pouvoit l'attendre de la violence de son caractè- re. Il se déchaîna sur-tout contre la pro- cédure, qu'on ne manqua point de ren- dre publique, & qu'il appella horrible, énorme, monstrueuse, entassant tous les grands mots & les injures vagues, à quoi l'on a recours au défaut de la raison & des récriminations fondées. Dans tou- tes ces allégations néanmoins, il n'ac- cuse nulle part d'infidélité les extraits qu'on a produits de ses papiers, & qui ont servi de fondement à sa con-

damnation. Ce sont des témoins qu'il ne put récuser. Pour répondre à ce témoignage désespérant, tout ce qu'il eut de mieux à dire, c'est qu'il est permis à chacun de jeter sur le papier les idées & les sottises même qui lui viennent à l'esprit. Sur quoi il se met à la torture, il se tourne & retourne en tous sens, pour donner une interprétation supportable à ces idées & à ces sottises. On lui reprochoit que jamais homme n'avoit plus foulé aux pieds l'autorité des puissances légitimes; qu'il s'étoit emporté avec la dernière insolence contre les Rois & leurs Ministres, contre les Papes, les Cardinaux, les Evêques, contre toutes les personnes contraires à ses opinions. Il répondit que ce n'étoient là que des paroles un peu libres, échappées en parlant en confiance de quelques personnes & de quelques affaires publiques. Mais ce procès fameux, tel qu'on le voit imprimé, à la confusion de quelques hommes dépourvus de pudeur au point de nier ce qu'avoit avoué Quesnel même, est le titre irréfragable, sur quoi la postérité plus généralement de jour en jour portera le jugement dont il n'est point d'appel.

Le Père Gerberon & l'affidé Brigode

furent plus mal servis que le Père Quelnel. Brigode subit une prison de six mois, au bout desquels il étoit si maté, qu'il présenta une supplique, où, après avoir confessé à son Archevêque qu'il s'employoit depuis plusieurs années, tant à l'impression qu'à la distribution des livres du parti, il en demandoit humblement pardon, & témoignoit espérer de son pasteur, qu'à l'exemple de Dieu dont il lui tenoit la place, il suivroit plutôt les mouvemens de la miséricorde que ceux de la justice. Il finissoit par ces mots : J'ai la confiance que celui qui a commencé en moi l'ouvrage de ma conversion, l'affermira jusqu'au jour du Seigneur, & qu'avec le secours de la grace, je ne donnerai plus aucun sujet de plainte contre moi. Qui n'eût pas été sincères, ces beaux témoignages de repentir ? M. de Malines lui rendit la liberté, à condition qu'il feroit une confession claire & nette de sa Foi, qu'il donneroit cinquante florins en aumônes à quelques pauvres communautés, & qu'il se retireroit ensuite dans un monastère de Chartreux, pour y vaquer aux exercices de la piété, pendant quinze jours; qu'il y feroit une Confession générale, & qu'il ne remettrait jamais le pied

dans le diocèse de Malines. Le pénitent promit tout, & n'exécuta rien.

Comme le Père Gerberon étoit incapable de dissimuler ses sentimens, il demeura prisonnier; & l'on suivit son procès, avec toute la maturité que demandoient le nombre & la nature des griefs : ce qui fit traîner l'affaire jusqu'au 24 Novembre de l'année suivante 1704. Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, d'abord il s'étoit sauvé du monastère de Corbie, sur le point d'y être arrêté prisonnier, dès l'an 1682, pour différens libelles qu'il avoit publiés en faveur de l'hérésie à la mode. Il se réfugia d'abord en Hollande, & se fit naturaliser à Rotterdam, sous le nom d'Augustin Kergré. Depuis ce temps-là, il erra dans les Provinces-Unies, & dans toute la Belgique, qu'il inonda d'écrits erronés sur les matières de la grace. Le Jansénisme n'a point eu de plus ardent, ni de plus laborieux défenseur; & il en auroit pu occuper la chaire pontificale, si sa droiture, inflexible à certains égards, avoit convenu au chef d'un parti qui ne se soutient que par le déguisement. Mais la franchise bizarre du Père Gerberon, qui ne se fit pas scrupule, dans l'Hif-

toire générale du Jansénisme, d'altérer les faits les plus notoires, abhorroit tout palliatif à l'égard de ses opinions. Il ne publioit point d'écrits, où il n'enseignât à découvert la doctrine des cinq propositions; comme on le peut voir dans presque tout ce qui est sorti de sa

La Vérité  
Cathol.  
Viét.  
La Con-  
science  
Chrét.  
Adumbra-  
ta Eccl.  
Rom.&c.

plume. Par-tout il soutient sans détour, que J. C. n'est mort que pour le salut des prédestinés; que toute grace médicinale est efficace par elle-même; qu'il n'est point de grace suffisante, avec laquelle ceux qui restent dans le péché pourroient se convertir, s'ils vouloient.

Une ingénuité si contraire à la politique du parti, lui attira souvent des reproches de la part de ceux qui ne tenoient pas moins que lui à cette doctrine, mais qui souhaitoient qu'on la proposât avec plus d'art & d'ambiguité, qu'on lui donnât au moins quelque air de Thomisme. Quelques-uns vouloient même qu'on écrivit contre lui, afin de persuader au public que tous les Augustiniens ne pensoient pas de la sorte. Le Bénédictin n'en devint pas plus réservé. Convaincu que c'étoit retenir la vérité captive dans l'injustice, que de l'exprimer en des termes ambigus & susceptibles de tous les sens qu'on voudroit leur don-

ner, il continua de présenter le Janfé-  
nisme à nud, & publia même que les  
Thomistes ne connoissoient pas la doc-  
trine de S. Augustin. Il ne fut content,  
ni d'Arnaud qu'il accusoit d'avoir molli  
sur la fin de ses jours, ni de Quesnel  
qu'il parut jaloufer. Voici comment il  
parle de celui-ci, dans une de ses let-  
tres : S'il se voit avec complaisance le  
chef d'une nouvelle bande, ceux qui  
croient aimer plus sincèrement la vérité,  
& à qui Dieu a donné quelques con-  
noissances, seroient bien marris de s'y  
enrôler.

Lettre du  
19 Dé-  
cembre  
1700,

Cependant on cachoit avec soin ces  
différends au public, où la mésintelligence  
des premières têtes du parti ne pouvoient  
que le couvrir d'opprobre; comme il est  
arrivé enfin, quand la saisie de ses ren-  
seignemens les plus secrets a produit au  
grand jour tous ces mystères d'iniquité.  
Quesnel poussa même la politique jusqu'à  
parler du Père Gerberon, lorsqu'il fut  
condamné, comme d'un Théologien exact  
& profond, qui n'avoit rien publié que  
de très-catholique sur la grace. Fourbe  
inconséquent & gauche, qui se prenoit  
dans ses propres paroles; puisqu'en ap-  
prouvant les sentimens théologiques du  
Père Gerberon, qui professoit sans dé-



tour le plus cru Jansénisme, il démon-  
troit tout ce qu'il a dit lui-même par la  
suite, pour persuader que des visionnai-  
res peuvent seuls appercevoir dans ses  
Réflexions Morales le fantôme du Jan-  
sénisme.

L'Archevêque de Malines, informé  
par un bref des intentions du Pape, &  
assuré de la protection, tant du Roi  
Très-Chrétien, que de Sa Majesté Ca-  
tholique, donna ordre à ses officiers de  
pousser le procès. L'intrepide Bénédictin  
ne voulut point d'autre Avocat que lui-  
même, pour plaider sa cause, demanda  
pour toute faveur qu'on le jugeât sans  
délai, & se montra prêt à subir toutes  
les peines qu'on voudroit lui imposer. Il  
subit plusieurs interrogatoires, où il ne  
put nier qu'il eût enseigné hautement les  
nouveautés prosrites, sur-tout depuis  
qu'il avoit mis bas le froc, ni d'avoir dé-  
chiré de tout son pouvoir la réputation  
des Papes, des Princes & de tous les  
ennemis de la nouveauté. Enfin, le 29  
de Novembre 1704, on porta la sen-  
tence, qui ne put encore lui être pro-  
noncée que huit jours après. Il y étoit  
condamné à faire profession de Foi, à  
signer le formulaire, à abjurer la doctrine  
des cinq propositions, pour être ensuite

renvoyé à son monastère, où ses supérieurs veilleroient à sa conduite, & le tiendroient enfermé jusqu'à ce qu'il eût pleinement satisfait pour la doctrine.

Voilà toute la rigueur de la sentence de Malines, dont les patrons du coupable, ou de ses erreurs, ont si injurieusement exagéré la violence. S'il essuya d'autres humiliations, il ne put s'en prendre qu'à l'opiniâtreté avec laquelle il refusa d'abord de se rétracter en aucun article, & de souscrire sans restriction le formulaire. Après ce refus, Sa Majesté Très-Chrétienne le redemanda, comme son sujet, & le fit enfermer d'abord dans la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes. La solitude, & toute la gêne qui accompagne la perte de la liberté, ne purent durant six années fléchir ce vieillard octogénaire. On ne doutoit presque plus qu'il ne mourût impénitent, hérétique, & nommément excommunié; lorsque par une grace, si rare sur-tout parmi ces préconiseurs désespérans de la grace, il se sentit tout changé. Le Seigneur eut une pitié particulière pour une ame foncièrement droite, dont l'égarément étoit moins l'effet de la dépravation, que des préventions qu'on lui avoit données, & de la fermentation sans cesse

Fomentée dans son imagination brûlante. Il demanda avec empressement à signer, & signa le formulaire, sans aucune restriction, le dix d'Avril 1710, rétracta la doctrine de tous ses livres, & témoigna la plus vive douleur du long attachement qu'il avoit eu pour les erreurs condamnées. On le mit aussitôt en liberté; & dix jours après, rendu à ses frères dans l'abbaye de S. Germain des Prés, il ratifia de son propre mouvement tout ce qu'il avoit fait à Vincennes. Il étoit temps qu'il se reconnût. A une obstination de plus de cinquante ans, enfin défavouée, il ne survécut pas dix mois entiers; étant mort le vingt Janvier 1711, non sans des remords cruels, sur-tout à cause du grand nombre d'ames qu'il avoit égarées; mais en même temps avec une ferme confiance dans les miséricordes du Seigneur, & avec une vivacité de repentir qui en put expier le délai.

Dans l'année où le Père Gerberon subit à Malines l'humiliation qui lui fut si salutaire, mourut à Paris, le douze Avril 1704, le célèbre Evêque de Meaux, dont le nom seul fait mieux l'éloge, que tout ce que pourroit produire toute autre plume que la sienne. C'est aux ouvrages immortels de Bossuet, qu'il est réservé

de représenter à nos derniers neveux la force & la hauteur de son génie, qui éclate sur-tout dans ses Oraisons funèbres, dans les Avertissemens aux Protestans, dans l'Histoire des Variations, & dans le Discours sur l'Histoire universelle, chefs-d'œuvres qui n'eurent point de modèles, & qui désespéreront à jamais les imitateurs. Mais eût-on pu croire, avant la décadence d'une secte réduite à voler aux Catholiques les grands hommes; eût-on pu croire que Bossuet, si fort au dessus du panégyrique, eût besoin d'apologie, & sur la grave matière de la Foi, lui qui fut jusqu'à la fin de sa carrière le fléau de toute espèce de secte & d'erreur?

Au reste cette apologie n'est pas une œuvre difficile. Il ne s'agit que d'exposer l'historique de la calomnie, pour en faire retomber la honte sur ses auteurs. Quand les Réflexions Morales de Quesnel commencerent à donner du scandale; c'est-à-dire aussi-tôt qu'elles eurent acquis quelque publicité; M. de Noailles, passé du siège de Châlons sur celui de la capitale, où se faisoit le plus grand bruit, chargea quelques Théologiens de revoir l'ouvrage qui occasionnoit ces troubles parmi les personnes considérables par leur rang,

Mém.  
Chron. &  
Dogmat.  
T. IV pag  
275 &  
suiv.

aussi bien que par leur capacité. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite, de rechercher l'approbation de M. de Meaux. Rien n'étoit plus capable de fermer la bouche à tous les critiques, que le suffrage d'un juge regardé depuis long-temps comme une des plus grandes lumières de l'Eglise, déclaré généralement contre tous les novateurs, & de plus ami particulier de l'Evêque de Chartres, M. Godet, le prélat de France qui étoit le plus hautement opposé au Jansénisme. Ses liaisons, très-particulières aussi avec M. de Noailles, ne laissoient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avoit quelque moyen de concilier ce bon office avec son honneur & sa conscience.

Cependant M. de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promît au contraire de mettre six vingts cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect : on le lui promit. Là-dessus il essaya s'il ne pourroit pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions, & les rappeler au sens Catholique. Pendant qu'il s'occupoit de ce travail, on faussa sa parole qu'on lui avoit donnée ; & l'ouvrage reparut imprimé, tel à peu près qu'auparavant ;

c'est-à-dire avec une très-petite partie des corrections dont l'on étoit convenu. Sur quoi il demeura persuadé que ce livre n'étant plus susceptible des interprétations qu'il s'efforçoit de lui donner, il devoit supprimer ce qu'il avoit jetté pour cela sur le papier; & l'on n'en ouit plus parler de son vivant. Mais après sa mort, un Quésneliste passionné, nommé le Brun, trouva le moyen de s'en procurer une copie, & la fit passer à un Chanoine de Lille, qui la fit imprimer à Bruxelles. Ainsi traduisoit-on en Janséniste le Prélat qui avoit tenté de retirer d'un livre le venin du Jansénisme, & l'on fit passer son projet d'apologie, ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeurait infecté.

Le parti eut le front de faire valoir cette pièce, comme un témoignage authentique du grand Evêque de Meaux en faveur des Réflexions Morales, dans un temps où il y avoit encore peu de personnes à la ville & à la Cour, qui pussent ignorer quels avoient été ses sentimens à ce sujet. Il étoit difficile que les Quésnelistes eux-mêmes l'eussent oublié. Le sieur Vialart avoit écrit au Père Quésnel, le trente Janvier 1700, qu'il venoit d'apprendre que M. de Meaux,

comme bien d'autres , parloit mal des Quatre Frères , ou des quatre volumes des Réflexions. L'Abbé Couet , vers le même temps , écrivant à M. Bossuet qui pressoit dans l'assemblée du Clergé la censure de cette proposition , *le Jansénisme est un fantôme* , s'exprimoit ainsi : On connoit des personnes à qui vous avez dit , que les cinq propositions sont dans le livre du P. Quesnel. Vous n'aurez pas apparemment oublié , Monseigneur , que vous avez encore déclaré depuis peu à un Evêque de l'assemblée , que l'on trouvoit dans ce livre le pur Jansénisme. Ainsi parloient alors les hommes les plus dévoués au parti ; parce que le fait étoit notoire. Mais le cours des années affoiblit toutes les notions ; & il vient un temps , où l'on croit peu risquer à les démentir. Si l'on se perd d'honneur dans l'esprit des personnes instruites , au moins reste-t-il une foule d'ignorans qu'il est facile de surprendre. Ainsi doit-on raisonner dans une secte , dont l'astuce & la fraude sont l'unique appui.

Plus violent de sa nature , ou par une longue habitude , le Calvinisme rigoureux peut ici varier la scène. Dès l'année 1702 , les Huguenots des C. vènes ;  
c'est,

c'e  
du  
cu  
en  
Jeu  
pra  
fem  
&  
tres  
Pfe  
d'er  
absl  
cité  
bite  
acq  
non  
sacr  
l'ore  
qu'e  
char  
& q  
paye  
thol  
tins  
Les  
de l  
ques  
ceux  
dant  
levés

c'est-à-dire du Vivarais, du Velay & du Gévaudan, plus nombreux qu'en aucune autre de nos provinces, se mirent en tête de rétablir l'exercice public de leur Religion dans les détroits presque impraticables de leurs montagnes. Ils s'assemblerent d'abord en des lieux écartés; & comme ils n'avoient point de ministres, ils se bernoient à chanter leurs Pseaumes. Mais bientôt quelques-uns d'entre eux, paysans, ouvriers, tous absolument sans lettres, se dirent suscités du Ciel, firent les prêches, & débitèrent mille extravagances; qui leur acquirent plus justement que jamais le nom de fanatiques. Le mépris des loix sacrées entraîna bientôt l'infraction de l'ordre civil. Ils se plainirent tout haut, qu'en haine de leur Religion, on les surchargeoit dans la répartition des impôts, & que le surplus qu'on les obligeoit de payer n'alloit qu'à la décharge des Catholiques; sur quoi plusieurs de ces mutins refuserent d'acquitter leur capitation. Les receveurs publics ne laisserent pas de l'exiger, & firent des saisies dans quelques villages des Hautes-Cévennes, sur ceux qui faisoient le plus de bruit. Pendant la nuit, ces receveurs furent enlevés de leurs maisons, & pendus à des

Hist. de Louis XIV. par Reboul. ann. 1702. & 1704. Journ. Hist. du regne de Louis XIV.



arbres, avec leurs rôles au cou. Les auteurs de cet attentat, dans la crainte d'être reconnus, s'étoient déguifés en mettant des chemifes sur leurs habits; ce qui leur fit donner le nom de Camifars, qu'ils ont retenu jusqu'à nos jours.

Le Marquis de Broglio, Commandant de la province, & M. de Bâville, Intendant, envoyèrent main-forte sur les lieux, & l'on arrêta les coupables, qui subirent le châtiment dû à leur crime. Cette exécution ne produifit rien moins que ce qu'on en attendoit. Le fupplice de quelques affaffins fit croître à l'infini le nombre des perturbateurs publics. Ils s'attrouperent de toute part, encore de nuit cependant, & déguifés comme la première fois. Ils fe répandirent dans les châteaux & les maifons des Catholiques, où d'abord ils fe contentèrent de piller, fans effufion de fang : mais ils tarderent peu à joindre au larcin la violence, le meurtre, le facrilège & tout ce qu'imaginerent de plus noir les illuminés qui s'éleverent parmi eux. Ils en vouloient fur-tout aux Eccléfiastiques, & particulièrement à un Abbé du Chaylar, qui avoit fait mettre dans un couvent deux Calviniftes relaps. Ils investirent fa maifon fur le foir, enfoncerent

gac  
illu  
d'e  
crii  
fem  
pou  
mes  
vifio  
tes  
de D  
tholi  
ce q  
autar  
En  
point  
Lang  
Mon

les portes, & le massacrerent, avec quelques autres Ecclésiastiques qui se trouvoient chez lui. Dès-lors on vit renouveler, dans cette malheureuse contrée, tous les excès que les Huguénots avoient commis autrefois dans l'étendue du Royaume ; on vit briser les croix & les statues des Saints, les Eglises brûlées, les Prêtres & les Religieux égorgés, les autels dépouillés, les vases sacrés pillés & rompus, & les hosties consacrées foulées aux pieds.

A mesure que le nombre de ces brigands augmentoit, le nombre de leurs illuminés s'augmentoit aussi ; & chacun d'eux suggéroit l'idée d'un nouveau sacrilège, ou d'une atrocité nouvelle. Les femmes se dirent suscitées à leur tour, pour annoncer les volontés de Dieu. Hommes, ou femmes, on écoutoit tous ces visionnaires, comme autant de prophètes & de prophétesses ; & tous de la part de Dieu, ordonnoient d'immoler les Catholiques, & principalement les Prêtres ; ce qui ne manquoit pas d'être exécuté, autant qu'il étoit en leur pouvoir.

Enfin le désordre s'accrut à un tel point, qu'il fallut envoyer une armée en Languedoc, avec ordre au Maréchal de Montrevel de l'employer à réduire ces

fanatiques atroces. Il ne tint pas à lui , qu'il ne les exterminât. Il dépêcha de gros détachemens , qui en firent un grand nombre. Quatre cens furent surpris dans une ferme , aux environs d'Alais , & passés au fil de l'épée , sans qu'il en échappât un seul. Deux cents autres subirent le même sort auprès d'Uzez. Le Marquis de Fimarcon en défit une grosse troupe , aux environs de Nîmes. Il y en eut ensuite un si grand nombre de suppliciés , que les bourreaux avoient peine à y suffire : tous ceux qu'on prenoit les armes à la main , étoient irrémisiblement rompus vifs.

Toutes ces défaites & ces exécutions devoient naturellement arrêter le désordre. Mais l'hérésie toujours semblable à elle-même , quoiqu'entre les mains d'un tas de rustres & d'ignorans , avoit déjà mis en jeu ses ressorts accoutumés , & se trouvoit liguée avec l'ennemi du dehors , afin d'allumer la guerre civile en France. Les Anglois & les Hollandois , qui avoient besoin de diversion dans la guerre d'Espagne , jusques-là très-heureuse pour la maison de Bourbon , leur envoyoit des secours en armes & en argent , & leur faisoient espérer de puissans renforts de la part du Duc de Savoie ; prêt à

pénétrer au Dauphiné, leur disoient-ils, pour leur donner la main. Ce Prince étoit beaucoup trop occupé chez lui, pour porter ses forces ailleurs : mais cette populace leurrée par un espoir chimérique, n'en demeurait pas moins opiniâtre. Cependant le Maréchal de Montrevel, qui avoit été nommé pour aller commander en Guienne, & qui vouloit avant son départ venir à bout de les soumettre, les pouffoit avec la plus grande vigueur. Ils continuoient à se tenir partagés en diverses troupes, dont un aventurier nommé Rolland, & Cavalier, Boulanger de profession, étoient les principaux chefs. Celui-ci vif, ardent, entreprenant & concerté dans ses résolutions, avoit la meilleure part à leur confiance. Il fut attaqué le premier, en 1704, vers le 15 d'Avril; & il fut très-mal mené : il laissa huit cens hommes sur la place. Peu après il eut sa revanche, en tombant sur le corps à cinq ou six cens Catholiques, dont il tua le plus grand nombre. Mais le Sieur de la Lande, Maréchal de camp, ayant attaqué l'une après l'autre deux nouvelles troupes de Camisars, il en tua huit à neuf cens. Le Maréchal de Montrevel, sur le point de partir, fit encore attaquer une autre de leurs

troupes, qui étoit de treize cens hommes : ils se battirent en désespérés, & périrent presque jusqu'au dernier.

Ce fut après ces pertes, que le Maréchal de Villars vint remplacer le Maréchal de Montrevel. L'humanité, autant que la politique, lui persuada qu'il suffisoit des exemples de terreur donnés jusques-là, & qu'il étoit temps d'épargner le sang François. L'affoiblissement des Camisars les dispofoit d'autant mieux à un accommodement, que toutes les promesses de l'Angleterre & de la Hollande n'avoient abouti qu'à des secours méquins, & qu'on voyoit enfin le Duc de Savoie, sur lequel ils avoient tant compté, aux prises chez lui avec le Duc de Vendôme, qui le pouffoit avec la plus grande vigueur. Ainsi le Maréchal de Villars, avant de faire aucun usage des armes, crut devoir tenter les voies de la douceur & de la clémence. Il fit publier une amnistie générale en faveur des révoltés, offrit des passeports à tous ceux qui voudroient sortir du Royaume, & leur permit de vendre leurs biens, soit par eux-mêmes, soit par des amis chargés de procurations, qui leur en feroient toucher le produit.

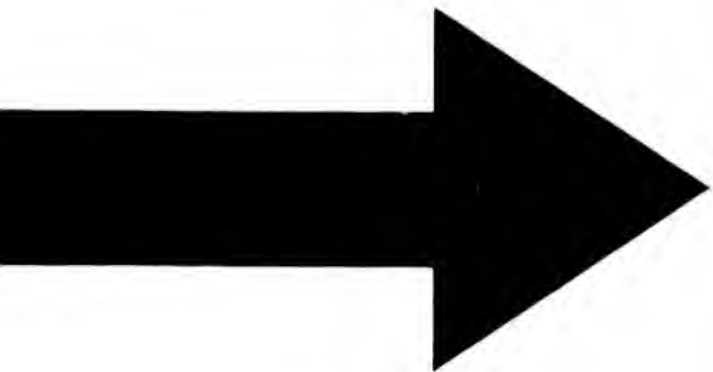
A peine cette publication fut-elle

fa  
m  
tr  
de  
sic  
&  
de  
pu  
Ro  
gin  
pr  
Ce  
tra  
acc  
d'é  
con  
fier  
en  
de  
les  
on  
l  
s'ab  
éto  
hon  
qui  
ran  
à'av  
tand  
une

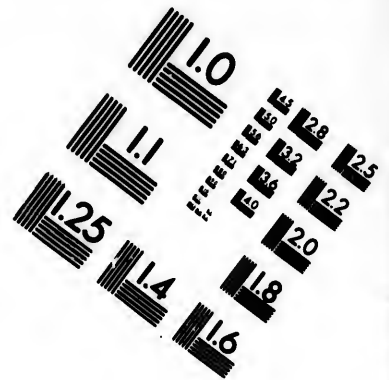
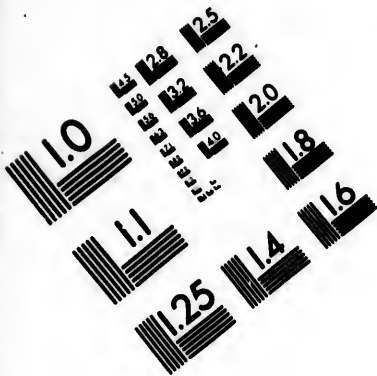
faite, que Rolland & Cavalier offrirent de mettre bas les armes, & même d'entrer au service du Roi, avec la plûpart de leurs amis. On convint d'une suspension d'armes, qui dureroit quinze jours, & dont on assureroit l'observation des otages réciproques. Mais avant la publication de cette espèce de trêve, Rolland tomba sur un bataillon du régiment de Touraine, qu'il défit. A cela près, il n'y eut aucun sujet de méfiance. Ce fut néanmoins avec Cavalier qu'on traita principalement comme avec le plus accredité des chefs du parti. Une sorte d'éloquence emphatique & rapide, qui contrefaisoit assez bien pour son grossier auditoire la manière des prophètes, en bannissoit jusqu'à la première pensée de contrevenir à ses ordres. Toujours il les donnoit de la part de Dieu, & toujours on les exécutoit, comme en étant émanés.

Le Maréchal envoya la Lande, pour s'aboucher avec ce fier Boulanger, qui étoit près de Vezenobre, avec huit cens hommes, rangés en bataille. La Lande, qui n'étoit pas moins bien accompagné, rangea de même ses gens. Les deux chefs s'avancerent l'un vers l'autre, à une distance égale de leurs troupes; & là, dans une conférence d'environ deux heures,

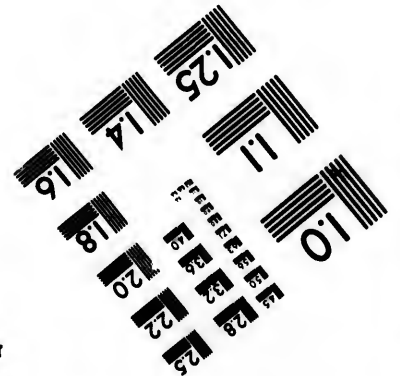
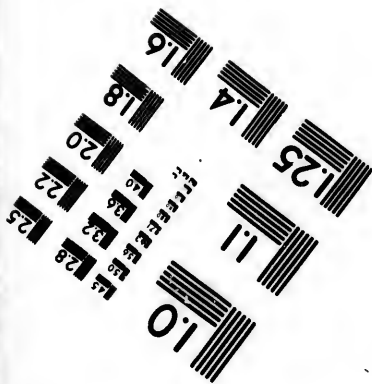
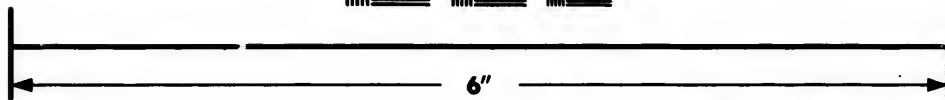
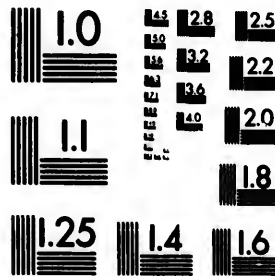








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

1.0  
1.1  
1.2  
1.4  
1.6  
1.8

on consent de tous les articles : mais pour conclure, Cavalier voulut avoir l'honneur de traiter immédiatement avec le Maréchal, qui eut la complaisance de lui accorder une entrevue.

Elle se fit dans un faubourg de Nîmes, au jardin des Récollets, après qu'on eut livré des otages pour la sûreté de Cavalier. La singularité du personnage y fit accourir toute la ville. Il parut en habit d'écarlate richement galonné, & un plumet blanc à son chapeau. Il n'étoit pas d'une taille avantageuse, mais il étoit assez bien fait, avoit une physionomie heureuse, les cheveux blancs & le teint fort blanc. Le Maréchal lui fit beaucoup d'accueil, & s'entretenant long-temps avec lui, Rolland, à son tour, demanda une entrevue, qu'on lui accorda aussi. Bona, dans une seconde conférence que Cavalier eut avec le Maréchal, il fut arrêté que le Roi accorderoit une amnistie plénière & parfaite, qu'on formeroit quatre Régimens de tout ce qui restoit de Camisars, que Cavalier, Rolland & quelques autres de leurs chefs en seroient Colonels; & comme ils insistoient fortement sur l'article de la Religion, qu'on leur permittroit parmi eux l'exercice de la leur,

DE L'ÉGLISE.

Comme tout alloit se conclure d'une manière irrévocable; il arriva des députés Hollandois dans les Camps. Ils firent que de vains efforts, pour gagner Cavalier & Rolland, mais ils le retournerent du côté d'un soldat déserter, nommé Ravanet, qui s'étoit mis à la tête de l'une de leurs troupes, & qui s'étoit acquis par d'heureux brigandages, la réputation d'habile guerrier. Ils lui promirent de le faire reconnoître pour chef de tous les Camifars, & de lui fournir, tant de Hollande que d'Angleterre, des secours nécessaires dans pour se maintenir avec toute la force de son parti. Ces promesses, accompagnées de plus flatteuses encore, firent tant d'impression, non pas seulement sur Ravanet, mais sur la plupart des rebelles, qu'il ne fut plus possible à Rolland, ni à Cavalier de les contenir. Ainsi la négociation avec le Maréchal fut rompue, la révolte se ralluma, on renvoya les otages de part & d'autre, & les hostilités recommencerent.

Cavalier, qui avoit toujours agi de bonne foi, trahit les choses en longueur, & resta parmi les mécontents, dans l'espérance de calmer peu à peu les esprits; mais voyant enfin que l'animosité ne faisoit que s'accroître, il s'échappa du mi-

l'un d'eux, fit son accommodement particulier, & entra au service du Roi avec son frère, qui n'avoit que quinze à seize ans, & avec cent vingt-sept de ses camarades; ce fut là tout ce qu'il put ramener de ces hérétiques. On lui donna un brevet de Colonel, avec une commission de Capitaine pour son frère. Il fut destiné pour l'armée d'Allemagne, & partit pour Brisac, sous une escorte qu'il avoit demandée lui-même: mais l'inquiétude le prit en arrivant à Besançon; il se jeta dans la Suisse, & passa au service du Duc de Savoie. Pour ce qui est de Rolland, il remit ses troupes en campagne, & s'engagea plus que jamais dans la révolte. Le Maréchal, qui n'avoit plus d'espérance de paix, fit observer ses démarches, & eut avis qu'il venoit assez souvent, à la faveur de la nuit, voir une demoiselle des Cévénes qu'il aimoit, & qui se trouvoit dans une campagne aux environs de Nîmes. Il le fit si bien guêter, qu'on l'y surprit, avec cinq ou six de ses principaux Officiers. Ils prirent tous la fuite; mais un dragon tua Rolland, à cinq ou six cens pas de la maison. On fit le procès à sa mémoire; & son cadavre, après avoir été traîné sur la claie, fut exposé sur la roue à une

fit  
 m  
 n'e  
 tes  
 ce  
 ch  
 ch  
 app  
 zat  
 le j  
 cen  
 en  
 que  
 née  
 déc  
 mie  
 voy  
 ticu  
 ren  
 avec  
 leur  
 fin,  
 clém  
 per  
 aux  
 tière  
 teur  
 serer  
 L

porte de Nîmes. Après que le Maréchal  
 fit publier une seconde amnistie, qui ra-  
 mema un grand nombre de rebelles. Il  
 n'en restoit que trois troupes, qui tou-  
 tes ensemble ne faisoient pas plus de six  
 cens hommes, dont Ravanet étoit le  
 chef principal. Le Maréchal mit ses mou-  
 ches à la poursuite de ce perturbateur,  
 apprit qu'il étoit dans le bois de Bron-  
 zat, & envoya deux détachemens qui  
 le joignirent auprès de Massane. De trois  
 cens hommes qu'il avoit avec lui, il  
 en perdit deux cens. Ce coup de vi-  
 gueur & d'intelligence, fut le dernier  
 nécessaire. La faction en fut absolument  
 déconcertée. Les chefs sur-tout, ou pour  
 mieux dire, les différens Capitaines se  
 voyant poursuivis, avec un danger si par-  
 ticulier pour leur propre personne, vin-  
 rent la plupart se rendre successivement  
 avec leurs troupes, à condition qu'on  
 leur permettroit de passer à Genève. En-  
 fin, Ravanet vint lui-même implorer la  
 clémence du Roi, & demander la même  
 permission. On la lui accorda, comme  
 aux autres. Ainsi la tranquillité fut en-  
 tièrement rétablie; & les violens secta-  
 teurs de Calvin, faute de pouvoir, ces-  
 sèrent d'exercer leurs violences.

L'efficaceux Janénisme au contraire



mettoit le comble à ses artifices, & tenoit tous les expédiens pour s'infinuer & s'enraciner, à la faveur de la supercherie & du patelinage. Mais parmi toutes ses ruses, il n'y en avoit point qui avançât mieux ses affaires, que l'invention du silence respectueux. C'étoit principalement sur cette machine, que portoit la décision du fameux Cas de Conscience, qui avoit renouvelé tous les troubles, & qui les augmentoit de jour en jour. Clément XII l'avoit condamnée, aussi-tôt qu'elle étoit parvenue à sa connoissance. Cependant comme il n'avoit publié à ce sujet que des brefs, énoncés même en termes généraux qui laissoient encore des subterfuges à la chicane; il jugea nécessaire de marquer d'une manière plus solennelle, & avec autant de précision que d'authenticité jusqu'où les vrais Catholiques doivent porter l'obéissance pour les Constitutions Pontificales requës de toute l'Eglise. Tel est le but qu'il se proposa, & qu'il atteignit assurément, dans la Bulle qui commence par ces mots, *Vincam Domini Sabaoth.*

Après y avoir rapporté les bulles d'Innocent X & d'Alexandre VII, il déplore l'opiniâtreté de ces hommes faux, qui se contentent de ne point acquiescer à la

vér  
fau  
pi  
pl  
les  
le  
fait  
po  
de  
&  
aux  
Clé  
bre  
fit  
VI  
une  
vou  
au  
réel  
por  
test  
cun  
décl  
les  
Jan  
sens  
avo  
form  
à ex  
Inno

vérité, cherchent pour l'éviter tous les faux-fuyans imaginables, & ce qui est pire encore, ne rougissent point d'employer pour la défense de leurs erreurs, les décrets même portés contre elle par le S. Siège apostolique; ce qu'ils ont fait principalement, continue le S. Père, pour la lettre de Clément IX en forme de bref aux quatre Evêques de France, & pour les deux lettres d'Innocent XII aux Evêques des Pays-Bas: comme si Clément IX, qui déclaroit dans ce même bref qu'il s'attachoit fermement aux Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, qu'il exigeoit de ces quatre prélats une véritable & absolue obéissance, & vouloit qu'ils souscrivissent sincèrement au formulaire d'Alexandre VII, avoit réellement admis dans une affaire si importante quelque exception, lui qui protestoit qu'il n'en auroit jamais admise aucune: & comme si Innocent XII, en déclarant avec sagesse & précaution, que les cinq propositions extraites du livre de Jansenius, ont été condamnées dans le sens naturel que le texte offre d'abord, avoit voulu parler, non du sens qu'elles forment dans le livre, ou que Jansenius a exprimé, & qui a été condamné par Innocent X & Alexandre VII, mais de



quelque autre sens différent, & comme s'il eût voulu tempérer, restreindre, ou en quelque façon changer les Constitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII, sans le bref même qu'il déclaroit en termes formels qu'elles avoient été & qu'elles étoient en vigueur, & qu'il demeureroit fermement attaché à ces décisions.

Le Pontife ensuite attaque constamment le silence respectueux : il fait observer que, par ce subterfuge qui empêche de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansenius, on ne quitte point l'erreur, mais on ne fait que la cacher; qu'on entretient la plaie, au lieu de la guérir; qu'on se joue de l'Eglise, loin de lui obéir; qu'on ouvre aux enfans de rébellion un chemin large, pour fomenter l'hérésie. On en a même vu quelques-uns, ajoute le Pontife, se porter à un tel excès d'impudence, qu'oubliant les règles, non seulement de la sincérité chrétienne, mais encore de l'honnêteté naturelle, ils n'ont pas craint d'affirmer qu'on peut licitement souscrire au formulaire prescrit par Alexandre VII, quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le susdit livre de Jansenius contienne une doctrine hérétique. Après cela, Clément XI prononce en termes exprès,

que  
tisfai  
aux

Il

de ce

peine

le no

à un

disoit

ment

lu &

vé qu

roit

nguen

parut

Lova

Curé

conse

soit p

terfug

falluc

raison

Plu

nette

ges p

il en

ténéb

rien,

par l'

nglen

que par le silence respectueux on ne satisfait nullement à l'obéissance qui est due aux Constitutions apostoliques.

Il seroit difficile d'ajouter à la clarté de cette bulle. Cependant, elle parut à peine, qu'on vit courir une lettre, sous le nom d'un Curé du diocèse de Paris, à un Docteur de Sorbonne. L'auteur y disoit, avec plus d'effronterie apparemment que d'assurance véritable, qu'ayant lu & relu la bulle, il n'y avoit rien trouvé qui décidât la contestation. Qui tenteroit encore de convaincre des gens si aguerris contre la vérité? La bulle ne parut pas toutefois aussi indifférente au Lovaniste With, autre Janséniste, qu'au Curé conciliant du diocèse de Paris. Il confessa franchement, que Rome ne lui soit plus ni ressource, ni refuge ou subterfuge aux Augustiniens. Mais il s'en fallut bien, que ce fut-là pour lui une raison de se rendre.

Plus la Constitution lui parut claire & nette, précise & décisive, plus il la jugea pernicieuse & détestable. Il en parla, il en écrivit, comme d'une œuvre de ténèbres, à laquelle il ne manquoit plus rien, sinon d'être adoptée & prêchée par l'Antechrist; & il la dénonça solennellement comme telle à toute l'Eglise.

qui frémit d'entendre de nouveau le langage de Luther.

Louis XIV ayant reçu cette bulle, la fit remettre à l'assemblée du Clergé qui se tenoit alors, puis à la Faculté de Théologie de Paris, qui l'une & l'autre la reçurent avec une soumission sincère. Sa Majesté fit ensuite expédier des lettres patentes pour l'enrégistrement. Elles furent présentées au Parlement, le 4 Septembre de cette année 1705; M. Portail, l'un des Avocats Généraux, donna dans son réquisitoire l'idée qu'on devoit prendre, tant de la Bulle, que de l'erreur qu'elle proscrivoit. Il dit entre autres choses, que la sagesse du Roi l'avoit engagé à demander au Souverain Pontife une dernière décision, capable de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, qui se reproduisoit journellement sous des faces nouvelles, & de dissiper à jamais les restes misérables d'une erreur, qui n'osant plus paroître à découvert, se fortifioit avec d'autant plus de soin à l'ombre de ses malheureuses subtilités, que la Constitution dont on requeroit l'enrégistrement, décidait que les enfans de l'Eglise doivent rejeter de cœur & d'esprit tout ce que l'Eglise condamne, & que jamais il ne

leur est permis d'approuver par leur signature ce que leur cœur dévoue ; qu'elle nous représentoit les principes contraires, comme le comble de l'illusion ou de l'imposture ; comme un tour artificieux, employé par une opiniâtreté rebelle pour imposer à la Religion ; comme le dernier retranchement de l'erreur proscribede & fugitive ; comme un asyle toujours ouvert à la plus fautive doctrine pour se sauver impunément en paroissant ne plus se défendre, pour échapper aux traits de la censure en cessant de combattre ; qu'en conséquence le S. Père condamnoit ce mystère frauduleux d'un silence purement extérieur, & souvent encore mal gardé ; qui ne va, ni jusqu'à toucher le cœur, ni jusqu'à soumettre l'esprit ; qui est plus propre à perpétuer l'erreur qu'à la réprimer ; qui n'en cache le venin que pour le répandre plus librement dans les conjonctures plus favorables ; & qui ne fait consister la Foi, qu'à ne pas contredire en public les décisions qu'on se réserve le droit de censurer en secret.

La Bulle fut enrégistrée, puis envoyée à tous les Evêques du Royaume, qui la publièrent chacun dans son diocèse. Il n'y eut que l'Evêque de Saint-Pour,

HISTOIRE

qui osa se singulariser au point de justifier les vingt-trois Prélats, qui en 1667 étoient déclarés pour le silence respectueux. Son mandement fut condamné par le Chef de l'Eglise.

Hist.  
Eoch. de  
XVII. siècle, T.  
IV. P.  
499.

Quoique l'assemblée du Clergé eût accepté unanimement la Constitution, le Pape n'en parut d'abord que très-médiocrement satisfait. Dupin dit à ce sujet, que le Cardinal de Noailles qui la prêchoit, avoit déclaré dans le discours qu'il y prononça, que l'Eglise Romaine ne prétend pas être infallible dans la décision des faits, même dogmatiques, qui ne sont point révélés : mais comme ce discours, quel qu'il pût être, n'avoit point

Actes de l'Assemblée de 1705.

été inféré dans le procès-verbal, il ne pouvoit pas être censé avoir été adopté par les prélats, & par conséquent le Pape ne pouvoit pas en rendre l'assemblée comptable. Il paroît seulement par ce procès-verbal ; que les prélats Commissaires, à la tête desquels se trouvoit l'Archevêque de Rouen, M. Colbert, établirent dans les séances du vingt-un & vingt-deux Août, que les Constitutions des Papes obligent toute l'Eglise lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des Pasteurs, & que cette acceptation des Pasteurs se fait par voie de jugement. Comme cette clause

qui a  
pouv  
la m  
man  
vérai  
ne l  
ques  
précé  
La-de  
terme  
hensie  
ne s'e  
cevoi  
ou pl  
Le M  
tise c  
reur  
blée  
ques  
aux dé  
tion s  
clause  
En  
le Car  
offici  
dont l  
compt  
& d'A  
avec d  
que la C



qui avoit été approuvée par l'Assemblée, pouvoit, dans les circonstances où on la mettoit en œuvre, s'interpréter d'une manière peu favorable à l'autorité du Souverain Pontife; Clément XI craignoit qu'on ne l'ajoutât pas sans quelques vues obliques, à ce qu'avoient fait les Assemblées précédentes en de pareilles rencontres. Là-dessus, il écrivit à Louis XIV, en des termes qui marquoient toutes ses appréhensions: il se plaignoit que les Evêques ne s'étoient pas tant assemblés pour recevoir sa Constitution, que pour resserrer ou plutôt anéantir l'autorité du S. Siège. Le Monarque, aussi prévenu que le Pontife contre la marche tortueuse de l'Évêque, voulut que le Président de l'Assemblée, six autres Archevêques & cinq Evêques, qui avoient eu la part principale aux délibérations, donnassent une explication signée de leurs mains, touchant la clause qui avoit choqué le S. Père.

En conséquence de cette explication, le Cardinal de Noailles dressa une lettre officielle, qu'il devoit adresser au Pape, & dont le Roi se fit préalablement rendre compte par Messieurs de Pont-Chartrain & d'Aguesseau. Il y disoit avoir appris avec douleur que Sa Sainteté pensoit, que sa Constitution contre les erreurs Jan-

Jéniennes n'avoit pas été reçue avec le respect & la soumission qu'on lui doit ; mais qu'il déclaroit que l'assemblée avoit prétendu la recevoir avec le même respect , la même obéissance & la même soumission qu'on avoit reçu les bulles de ses prédécesseurs sur la même matière ; que l'assemblée , en disant que les Constitutions des Souverains Pontifes obligent toute l'Eglise quand elles ont été acceptées des Pasteurs , n'a point voulu établir la nécessité d'une acceptation solennelle pour obliger tous les fidèles à les regarder comme des règles , tant de leur créance , que de la manière dont ils doivent s'expliquer ; qu'elle n'a usé de ces expressions , que pour forcer les Jansénistes dans leur dernier retranchement , & faire servir une maxime dont ils conviennent eux-mêmes à leur fermer les faux-fuyans par lesquels ils tâchent de s'échapper ; qu'elle n'a point prétendu que les assemblées du Clergé eussent droit d'examiner les décisions des Papes , pour s'en rendre les juges , en les soumettant à leur tribunal ; qu'elle a seulement voulu y confronter les sentimens qu'elle a sur la Foi , & qu'elle a reconnu avec une joie extrême que les Evêques de France , ainsi qu'ils écrivoient autrefois à S. Léon ,

avo  
ma  
fa  
très  
déc  
n'e  
qu'  
auc  
C  
avo  
gé,  
tenc  
Pon  
que  
de l  
sur  
Past  
sur  
mém  
sulte  
ture  
ditio  
mine  
d'aut  
si la  
ou co  
Saba  
Le  
la mo  
du fa

avoient toujours cru & pensé de la même manière que Sa Sainteté s'exprime dans sa bulle; enfin que l'assemblée avoit été très-persuadée qu'il ne manque rien aux décrets des Papes contre Jansenius, qu'on n'en peut appeller en aucune façon, & qu'on ne peut pas attendre qu'il s'y fasse aucun changement.

Quoiqu'il soit clair par cette lettre, avouée au moins équivalement du Clergé, que son assemblée n'avoit pas prétendu juger le jugement du Souverain Pontife; on ne doit pas conclure de là, que les Evêques ne soient pas les juges de la doctrine, & de la doctrine même sur laquelle auroit prononcé le premier Pasteur. Leur juridiction ne s'exerce pas sur son jugement même, mais sur les mêmes matières qu'il a jugées: ils consultent les mêmes règles que lui, l'écriture, la tradition, & spécialement la tradition de leurs propres Eglises, afin d'examiner & de prononcer selon la mesure d'autorité qu'ils ont chacun reçue de J. C. si la doctrine proposée lui est conforme ou contraire. La Bulle *Vineam Domini Sabaoth* est du 16 Juillet 1705.

Le 28 Décembre de l'année suivante, la mort délivra la république chrétienne du fameux Pierre Bayle, auquel succéda



eurent malheureusement ses œuvres. Ses  
 ais facile & pénétrant, écrivain laborieux,  
 facile & poli, plein de finesse, de lumière  
 & d'érudition, ayant lu tout ce qu'un  
 homme peut lire, & retenu tout ce qui  
 peut entrer dans une mémoire; le fruit  
 principal de tant de talens & de travaux  
 fut, sous le nom de dictionnaire, un ré-  
 pertoire universel, où le libertinage &  
 l'impiété ont trouvé leurs matériaux tout  
 prêts pour former le monstrueux système  
 du philosophisme, qui dans notre mal-  
 heureux siècle fait regarder comme peu  
 de chose, tous les scandales donnés par  
 ce déluge de sectes qui avoit infecté les  
 siècles précédens. Les mécréans de toute  
 classe & de tous les grades succellifs,  
 Théistes, Déistes, Athéts, Matérialistes,  
 impies, impudiques, tous ont tiré leurs  
 premiers élémens du Dictionnaire histo-  
 rique & critique, ou plutôt sceptique, ro-  
 manesque & burlesque; à quoi mit la der-  
 nière main ce prétendu poète de la rai-  
 son, qui n'excella que dans les raisonne-  
 mens propres à convaincre une jeunesse  
 libertine, à qui le quolibet & le sarcasme  
 tiennent lieu de démonstration.

Qu'on apprenne donc, & d'une bou-  
 che non suspecte, d'un Protestant plus  
 décidé que Bayle, qui fut d'abord Cal-

vi  
 Ho  
 acc  
 for  
 nés  
 l'ai  
 tre  
 con  
 nés  
 mē  
 l'un  
 pen  
 sées  
 D'u  
 dém  
 l'en  
 conf  
 pren  
 avec  
 de  
 côté  
 sanée  
 voir  
 d'ign  
 avan  
 fois  
 objec  
 rougi  
 barass  
 ouvra

vainle, Catholique ensuite, puis encore Huguenot ; qu'on voit ce qu'on peut accorder de confiance à ce Prothée sans forme & sans caractère, à cet oracle nébuleux qui donne à l'évidence même l'air du paradoxe. Bayle, dit le Ministre Saurin, étoit un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne sauroit concilier avec lui-même, & dont les qualités contraires l'une à l'autre laisseront toujours en suspens, entre les deux extrémités opposées, sur celle où l'on doit le placer. D'un côté, grand philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînement d'un principe, & suivre une conséquence : de l'autre, grand sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, & de renverser une conséquence. D'un côté, plein de lumières & de connoissances, sachant tout ce qu'on peut savoir : de l'autre, ignorant, ou feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois mises en poudre, & proposant des objections que les apprentis de l'école rougiroient d'alléguer. D'un côté, embarrassant les hommes les plus habiles, ouvrant un champ vaste à leurs travaux,

les conduisant par des routes pénibles, & par les détours les plus difficiles; & s'il ne les vainc pas, au moins leur donne-t-il beaucoup de peine à vaincre: d'un autre côté, s'étayant des plus minces esprits, leur prodiguant son encens, & souillant ces écrits de noms que des bouches savantes n'avoient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Evangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses entretiens, sobre dans ses alimens, austère dans son genre de vie: de l'autre, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appelant au tribunal de l'orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, & empruntant les argumens des Docteurs les moins suspects: de l'autre, suivant toutes les routes de l'hérésie, ramenant les objections des plus anciens & des plus odieux hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, & réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés.

Bayle confirma lui-même en quelque sorte la vérité de ce portrait. En répondant au reproche que lui fit un sa-

vant

van  
tre  
ave  
tific  
mèr  
pres  
rati  
mar  
fatal  
dre  
à les

U  
arme  
princ  
Acad  
rende  
nage  
cesse  
maria  
depu  
VI,  
scienc  
gion,  
fession  
cette  
de l'U  
affirma  
sion, i  
ver dan  
qu'ils

Tom

vant Religieux, de ce qu'il tournoit contre le Ciel les talens qu'il en avoit recus avec tant d'abondance ; pour toute justification, il se compara au Jupiter d'Homère, au nom duquel ce poëte ajoute presque toujours l'épithète, *Nephele gerasia* ; c'est-à-dire qui amasse les nuages ; marquant par cet emblème, la propriété fatale de son génie aussi habile à répandre les ombres sur la vérité, qu'inhabile à les dissiper.

Un Protestant équivoque fournissoit des armes à l'incrédulité, contre les premiers principes de la Foi Chrétienne ; & une Académie entière de Protestans rigides rendoit à la Foi Romaine un témoignage de première importance. La Princesse de Brunswiek, étant recherchée en mariage par l'Archiduc Charles d'Autriche, depuis Empereur sous le nom de Charles VI, voulut pour le repos de sa conscience, savoir des Docteurs de sa Religion, si elle pouvoit abandonner la confession d'Ausbourg, en considération de cette alliance. Les Docteurs Luthériens de l'Université d'Helmstad répondirent affirmativement ; & motivant leur décision, ils déclarèrent qu'on peut se sauver dans la communion des Catholiques ; qu'ils ne sont pas dans l'erreur pour le

Lettre de Bayle au P. Tour-nemine, Jéf.

fond de la Religion; qu'ils ont le même principe de la Foi que les Luthériens, croyant en Dieu le Père qui nous a créés, au Fils de Dieu qui nous a rachetés, & au S. Esprit qui nous a éclairés; qu'ils ont encore le même décalogue, & font les mêmes prières; que l'Eglise Catholique est véritable Eglise, puisqu'elle est une assemblée qui écoute la parole de Dieu, & reçoit les Sacremens institués par J. C. C'est ce que personne ne peut nier, ajoutoient ces Docteurs: autrement, il faudroit dire que tous ceux qui ont été, & qui sont encore dans l'Eglise Catholique, seroient damnés; ce que nous n'avons jamais, ni dit, ni écrit.

Un assez grand nombre de Protestans, entre autres, Picet, Ministre de Genève, parurent scandalisés de cette décision. Mais les consultants d'Helmstad, en déclarant que les Catholiques sont en vole de salut, n'avoient-ils pas autant de raison que les Calvinistes, qui avoient reconnu la même chose à l'égard des Luthériens, dans leur fameux synode de Charenton, où ils se dirent leurs frères? Long-temps avant tout cela, Mélanchton, dans son ouvrage intitulé, *Abrégé de l'Examen*, que les Docteurs d'Helmstad ne manquèrent pas de citer, avoit

fo  
qu  
gli  
ne  
ten  
les  
ses  
des  
que  
con  
que  
d'He  
mém  
que  
Ecrit  
vrais  
pour  
tère d  
sion p  
le vr  
noyau  
Il e  
fameu  
a vu  
dont  
pas en  
ter ce  
expédi  
rassemb  
me co



soutenu & prouvé que l'Eglise Catholique a toujours été la véritable Eglise. L'Eglise Catholique, dit-il, enseigne qu'on ne peut être sauvé que par J. C. médiateur entre Dieu & les hommes, & que les péchés ne peuvent être remis que par ses mérites. A l'égard de la pénitence & des bonnes œuvres, poursuit-il, je crois que les Protestans & les Catholiques conviennent des choses, & ne diffèrent que dans les expressions. La consultation d'Helmstad pouvoit s'étayer de Luther même, qui s'exprime ainsi : Nous savons que dans le Papisme se trouve la vraie Ecriture Sainte, le vrai Baptême, les vrais Sacremens, le vrai pouvoir des clefs pour remettre les péchés, le vrai Ministère de la parole de Dieu, la vraie Mission pour l'annoncer, le vrai Catéchisme, le vrai Christianisme, & bien plus, le noyau du vrai Christianisme.

Il est temps de revenir à la question fameuse des cérémonies Chinoises, qu'on a vu s'engager depuis long-temps, & dont l'on s'étonne peut-être de n'avoir pas encore vu la suite. Mais pour traiter cette matière avec intérêt, il étoit expédient de ne la point morceller, d'en rassembler toutes les parties sous un même coup d'œil ; & pour cela, de la

Luther  
T. IV, p.  
320.

prendre à son dévouement, qui, par bien des cascades, arriva sous le Pontificat de Clément XI. On a vu en 1645, sous Innocent X, que sur le rapport du P. Morales, Dominicain, la congrégation de la Propagande avoit défendu provisoirement quelques-unes des cérémonies Chinoises, jusqu'à ce que le S. Siège en eût autrement ordonné. En effet, sur les remontrances du Père Martini, Jésuite, il en fut ordonné autrement sous Alexandre VII, par un décret de la congrégation de l'Inquisition, qui permit en 1656 ces mêmes cérémonies; c'est-à-dire les honneurs que les Chinois se font un devoir capital de rendre au philosophe Confucius, ainsi qu'à leurs parens défunts. Ce réglemeut fut regardé comme un jugement contradictoire & définitif par la plupart des Missionnaires, même Dominicains, qui se conformerent à la pratique des Jésuites. On n'incidenta pas davantage sur le mot Chinois dont ils usoient pour exprimer le nom de Dieu, & les choses demeurèrent assez longtemps sur ce pied-là parmi les Missionnaires des différens Ordres, sans en excepter la plupart de Jacobins.

L'uniformité de pratiques & d'opinion s'accrut même considérablement, avec

la  
c  
é  
na  
vr  
re  
pri  
car  
dal  
fen  
I  
où  
foin  
Don  
Père  
Père  
pos  
qu'on  
On  
Le P  
P. M  
pos  
ses pre  
les rai  
attesta  
1668.  
temps.  
tembre  
ché pa

la concorde, durant la violente persécution de 1665, bien propre en effet à éteindre les divisions. Tous les Missionnaires que le Gouvernement put découvrir ayant été conduits à Canton, & renfermés dans la maison des Jésuites, prisonniers comme eux, résolurent d'écarter à jamais les troubles & les scandales qu'avoit occasionnés la diversité des sentimens.

Ils tinrent quantité de conférences, où la matière fut discutée avec tout le soin qu'elle demandoit. Le Père Sarpetri, Dominicain, qui s'en étoit vu avec le Père Navarete son Supérieur, & avec le Père Leonardi, autre Dominicain, proposa la question qui regarde les honneurs qu'on rend à Confucius & aux morts. On discoutut & l'on disputa beaucoup. Le P. Sarpetri, prévenu d'écarter dans l'ex-P. Martini avoit fait à Rome, mais doué d'une droiture incorruptible, revint de ses préventions; quand il eut approfondi les raisons des Jésuites: il en donna son attestation par écrit, le quatrième d'Août 1668. Le Père Navarete résista plus longtemps. Mais enfin, le vingt-neuf de Septembre 1669, convaincu & vivement touché par un écrit du Père Brancati, Jé-



suite, il alla trouver le vice-Provincial de la Compagnie, déclara qu'il étoit entièrement persuadé, & lui mit en main sa propre déclaration par écrit. Sur quoi les Provinciaux de l'Ordre de S. Dominique défendirent à leurs Religieux de plus rien mettre dans leurs écrits, qui fut contraire à ce qui se trouvoit dans ceux des Jésuites.

Voilà des faits incontestables, dont l'omission marque au moins une partialité suspecte, dans la plupart des livres & des mémoires qu'on a publiés sur ce fameux différend. On ne puisse révoquer en doute l'accord & la déclaration du P. Navarète, non plus que les vrais sentimens du P. Sarpetri; c'est ce qui paroît en premier lieu par une lettre de ce Père Provincial adressée au P. de Govéa, vice-déclare qu'il a vû ces de la Chine. Il y a la main du P. Navarète, & signé de autant de joie que d'édification, du parti qu'a pris ce Père; ce qui s'accorde parfaitement, ajouta-t-il, avec ce qui a été résolu à la pluralité des voix, dans l'assemblée que nous avons tenue à Lanki, tout ce que nous étions de Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique.

Voici qui n'est pas moins positif. Dans

le c  
ayan  
titre  
nom  
sensé  
proc  
le co  
verfe  
qu'ils  
*Dese*  
sive;  
& de  
On le  
laquel  
L'orig  
Pères  
d'eux  
une a  
entre  
tre mé  
bation  
petri,  
tout c  
Navar  
à ceux  
lettre p  
trer en  
P. Nav  
une co  
se trou

le cours de ces démêlés, les Jésuites ayant mis au jour un livre qui avoit pour titre, *Défense des nouveaux Chrétiens*; nombre de personnes qui s'y crurent offensées, leur intenterent à Rome un procès qui dura près de deux ans. Dans le cours de ce litige, leurs parties adverses sentant que l'acte du P. Navarete qu'ils avoient rapporté dans le livre de *la Défense* étoit pour eux une pièce décisive, prirent le parti de s'inscrire en faux, & demandèrent qu'il en fût retranché. On les arrêta par la réponse suivante, à laquelle il n'y eut point de réplique: L'original de cet acte a été montré aux Pères Dominicains de la Chine; & l'un d'eux; savoir le P. Sarpetel, en a donné une attestation en forme que nous avons entre les mains, avec la copie de la lettre même, au bas de laquelle est l'approbation & le consentement dudit P. Sarpetel, signé de sa propre main, pour tout ce que contient cette lettre du P. Navarete. Voilà ce qui ferma la bouche à ceux qui vouloient faire passer cette lettre pour supposée. On s'offroit de montrer encore d'autres pièces originales du P. Navarete, à ceux qui souhaiteroient une conviction plus parfaite. Tout cela se trouve conigné dans un mémoire Ita-

lien, qui fut présenté le 7 Janvier 1693 aux Commissaires du Pape, auxquels on fit voir en effet ces pièces.

Défense  
des nouv.  
Chrét.  
pag. 216.

Il est encore certain, par une lettre du P. Sarpetri, adressée à la congrégation de la Propagande, en date du 12 Novembre 1668, que le Père Prot, Vicaire Provincial des Dominicains, avoit donné parole qu'on s'en tiendroit à l'accord du P. Navarete. Mais quelques-uns de ses inférieurs, entre autres le P. Leonardî; qui avoit déjà résisté dans les conférences de Canton, refusa de se soumettre. Le P. Navarete faussa lui même tout ce qu'il avoit accordé. S'étant échappé de sa prison de Canton, il s'enfuit jusqu'en Europe, & fit imprimer à Madrid deux volumes, où il établit hardiment tout le contraire de ce qu'il avoit signé à la Chine. Le second volume fut supprimé par le Saint Office, avant la fin de l'impression; mais le premier étoit déjà sorti, & avoit été porté jusqu'aux Indes: il se fit alors un changement entier dans l'esprit des Supérieurs & des Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique. Cependant le P. Sarpetri ne consultant qu'un droit inviolable, composa un traité pour rendre compte à ses confrères des raisons qu'il avoit eues de signer l'accord

du  
Jésu  
fier.  
si le  
à d  
acco  
les  
don  
La  
que  
rées  
P. M  
du  
le c  
fu c  
tres  
de l  
sans  
de c  
Il  
eux  
voir  
On v  
son  
d'élo  
prév  
venti  
& m  
ligne  
tour

du P. Navarete avec les Missionnaires Jésuites, & pour les engager à le ratifier. Preuve nouvelle & bien-complète, si les précédentes laissoient quelque chose à désirer, pour établir la vérité de cet accord. Il en marque le temps, le lieu, les causes & toutes les circonstances, dont la suivante sur-tout mérite attention. La plupart des raisons, dit-il, sur lesquelles se fondent les Jésuites, sont tirées du livre Chinois, appelé Liki. Le P. Navarete les ayant vues dans le traité du P. Brancati, s'écria : Il m'a ouvert le chemin ; je suis fâché de n'avoir pas su cela plutôt. Ces passages, & bien d'autres semblables furent cités dans le livre de la Défense des nouveaux Chrétiens, sans que personne, durant dix années de contestation, eût osé s'inscrire en faux.

Il ne s'agit plus que de comparer entre eux les Pères Navarete & Sarpetri, pour voir à qui des deux on peut ajouter foi. On voit dans celui-ci, dont l'histoire de son Ordre parle d'ailleurs avec beaucoup d'éloge, on voit un honnête homme, prévenu d'abord, revenant de ses préventions dès qu'on lui montre le vrai, & marchant toujours depuis sur la même ligne, sans connoître, ni fautive, ni détour. Mais fût-il le plus faux des hom-

Défense  
des nou-  
veaux  
Chrét.  
page 279;

mes, comment se persuader qu'il ait fait un ouvrage exprès, pour engager ses confrères à souscrire, comme passé & signé par le P. Navarete leur Supérieur, un acte qu'ils auroient tous vu, dès qu'on le leur eût présenté, n'être pas de la main de ce Père Supérieur, dont ils connoissoient parfaitement l'écriture ? Comment leur eût-il allégué, que dans leur assemblée de Lanki, où ils s'étoient trouvés tous peu d'années auparavant, ils avoient conclu à la pluralité des voix en faveur du sentiment des Jésuites ? Comment, dis-je, à moins d'extravaquer, ce que son ouvrage ne témoigne certainement pas, comment auroit-il entrepris de leur persuader tous ces faits, s'ils n'avoient pas été constants, & de notoriété publique ? Pour ce qui est du P. Navarete, en s'abstenant de toucher à sa personne, on peut assez juger de la foi qu'il mérite, par sa conduite & par son livre. Quelle confiance d'abord peut inspirer un homme infidèle à ses propres engagemens, qui fait tout le contraire de ce qu'il avoit solennellement promis ; qui nie en Europe ce qu'il a confessé à la Chine ; & qui dès-là est convaincu d'avoir fourbé, soit à la Chine, soit en Europe ? Si la parole est en contradiction

avec la signature, sa plume y est avec elle-même dans son livre, dans ce livre qui est la source principale & presque l'unique, où les auteurs de tant d'autres libelles ont ensuite puisé leurs imputations & leurs objections. On ne finiroit pas, si l'on vouloit rapporter toutes les contradictions qui se trouvent dans cet Ouvrage, même en matière de faits. Il suffira d'en rapporter une de telle nature, qu'on puisse par là présumer des autres. Il s'agit d'un point capital en cette affaire; de la cérémonie qu'on fait tous les six mois en l'honneur de Confucius, en lui présentant des viandes & des étoffes. Sur quoi le P. Navarete dit, dans la douzième page de son second tome, qu'à l'occasion des disputes élevées entre les Missionnaires, les Dominicains & les Franciscains avoient su, que jamais ceux de la Compagnie n'avoient permis à leurs Chrétiens d'assister aux sacrifices solennels que les gens de lettres font à leur maître Confucius; quoique ces Pères, ou du moins la plupart d'entre eux supposassent que ce n'étoient pas des sacrifices. Et à trois ou quatre endroits du même livre, il dit ensuite que les Jésuites avoient attendu trente & quarante ans à s'expliquer là dessus. Silence; ajout-

*Ibid.* p.  
369, 390,  
453.



te-t-il, qui ne peut provenir que d'une conscience cautérisée, & de pure malice. Que l'on compare ces deux allégations : Ils n'ont jamais permis cette cérémonie à leurs Chrétiens, ou ce qui revient au même, ils en ont toujours détourné leurs Chrétiens ; & ils ont été quarante ans, sans l'improver, ou sans s'expliquer. Si cette contradiction n'est pas assez formelle, en voici une autre qui l'est encore davantage.

Navarete reproche aux Jésuites un silence de trente ans, peu de lignes après avoir rapporté lui-même le texte d'une de leurs apologies, publiée plus de trente ans auparavant : texte qui porte en termes exprès, que jamais les Jésuites n'ont consenti que leurs Chrétiens offrissent à Confucius, ni des viandes, ni des étoffes. Voilà le P. Navarete, ou le fond qu'on peut faire sur son livre. Quand il importe à sa malignité, il est faux que ses antagonistes aient toujours détourné leurs néophytes des cérémonies solennelles qu'on fait en l'honneur de Confucius ; & quand il importe à cette malignité de se démentir elle-même, c'est une vérité que leur conscience cautérisée a retenue captive, sans s'inquiéter du scandale que causoit leur silence.

ben  
ait  
dire  
non  
mai  
Mist  
de n  
les  
énu  
au té  
équiv  
le, e  
rappo  
qui é  
célébr  
mille  
rient,  
res, M  
pondit  
dans c  
plus re  
l'Empi  
s'y éto  
certitud  
sionnair  
on n'at  
ni aucu  
suivant  
pays. Il

Au reste, le Père Sarpetri n'est pas à beaucoup près le seul Dominicain qu'on ait à opposer au P. Navarete. On peut dire au contraire avec une exacte vérité, non seulement que la plus saine partie, mais que la plus nombreuse partie des Missionnaires de cet Ordre fut long-temps de même avis que les Jésuites, touchant les cérémonies Chinoises. Comme cette énumération seroit infinie, on se bornera au témoignage du Père de Paz qui peut équivaloir à tous les autres; puisqu'il parle, comme il l'assure, selon le commun rapport des Missionnaires de son Ordre qui étoient à la Chine. Ce Dominicain célèbre, l'oracle de l'Université de Manille & de toutes ces extrémités de l'Orient, ayant été consulté par ses confrères, Missionnaires au Tunquin, leur répondit qu'il tenoit pour constant, que dans ce Royaume Confucius n'étoit pas plus regardé comme un Dieu, que dans l'Empire de la Chine, d'où sa doctrine s'y étoit répandue; & qu'il avoit su avec certitude par plusieurs relations des Missionnaires de son Ordre, qu'à la Chine on n'attribue à Confucius, ni divinité, ni aucune puissance plus qu'humaine, suivant la créance commune de ceux du pays. Il raconte à ce propos, toujours

Ibid. p. 319.



sur la foi de ces relations, qu'un néophyte rendant à Confucius les honneurs d'usage, & protestant qu'il ne prétendoit lui rendre que ce qu'un disciple doit à son maître, & non pas l'honorer, comme si c'étoit un Dieu, ou qu'il en attendit quelque chose, les assistans infidèles lui répliquèrent, en éclatant de rire : Pensez-vous donc qu'aucun de nous attribue rien de pareil à Confucius ? Nous savons très-bien que c'étoit un homme comme nous : si nous lui rendons nos respects, c'est uniquement, comme des disciples à leur maître, en vue de la doctrine excellente qu'il nous a laissée.

Les lettrés Chinois, ajoute en confirmation le Père de Paz, font communément profession d'athéisme, & ne reconnoissent, ni substance, ni vertu qui ne tombe sous les sens ; comme autrefois les Saducéens n'admettoient ni anges, ni esprits. Il n'est donc pas possible qu'ils croient Confucius, ou son ame, en état de leur faire du bien, ni qu'ils en espèrent aucun avantage. Il raisonne de même touchant le culte des ancêtres. Je suis convaincu, dit-il, que les Chinois patens ne croient pas plus que les Chrétiens, que les ames de leurs parens morts se trouvent dans les petits tableaux

emp  
n'el  
que  
les a  
Et es  
eore  
fionn  
dit a  
A  
puisqu  
fera p  
du vér  
Domin  
Aposto  
capitale  
nois na  
mier P  
tion, &  
tété,  
Ministre  
son tem  
toute la  
tion; &  
pour cela  
personne  
voir que  
neurs q  
cius &  
faut que  
écrites en

employés à cette cérémonie. Au moins n'est-ce pas leur commune opinion; puisqu'il est évident que la plupart d'entre eux prétendent que les ames ne sont, ni des esprits, ni des êtres immortels. Cette attestation fut encore alléguée dans la Défense des Missionnaires Jésuites, sans qu'on y répondit autrement que par des injures.

Déf. des  
nouveaux  
Chrét. 2  
part. pag.  
324, 329,  
362.

A ce témoignage qui pourroit suffire, puisqu'il en renferme tant d'autres, il ne sera pas hors de propos de joindre celui du vénérable Père Grégoire Lopez, aussi Dominicain, Evêque de Basilée, Vicaire Apostolique, puis Evêque titulaire de la capitale de la Chine. Sa qualité de Chinois naturel, de premier Religieux, premier Prêtre & premier Evêque de sa nation, & d'ailleurs mort en odeur de sainteté, mérite une attention particulière. Ministre Evangélique, le plus ancien de son temps à la Chine, il avoit étudié toute sa vie la matière dont il est question, & avec tous les avantages qu'il avoit pour cela, on doit croire sans peine que personne n'en fut mieux instruit. Or pour voir quel étoit son sentiment sur les honneurs que les Chinois rendent à Confucius & à leurs ancêtres défunts, il ne faut que parcourir les lettres qu'il en a écrites en grand nombre au Pape, à la

congrégation de la Propagande, & au Général de son Ordre. On peut même s'entendre aux deux lettres qu'il écrivit, en date du onze Juin 1684, à Innocent XI & à la Propagande : elles contiennent en substance tout ce qui se trouve dans les autres sur l'affaire présente.

En voici quelques traits, traduits scrupuleusement sur l'original latin, qui se conserve dans les archives de la congrégation qu'on vient de nommer. Par sa lettre au Pape Innocent, le Père Lopez, nommé depuis peu Evêque de Basilee & Vicaire Apostolique, informe le Pontife des obstacles qu'il rencontre à l'exercice de son Ministère, de la part de son Supérieur Provincial, *persuadé, dit-il, que je suis opposé à certaines opinions des Pères de mon Ordre, touchant les points dont on dispute à la Chine, & qu'on examine à Rome; & que je suis attaché aux sentimens contraires, qui sont ceux des Pères de la Compagnie de Jésus.*

La lettre plus ample qu'il adressoit à la congrégation, donne à celle-ci tout l'éclaircissement qu'on peut désirer. Le Père Lopez y déclare, qu'encore qu'il n'ait consenti que par un ordre absolu du Souverain Pontife à être fait Evêque &

Vi  
son  
laro  
faiss  
qu'  
du  
poin  
civil  
des  
un f  
font  
front  
dre,  
fance  
dans  
dans  
lectur  
Euro  
presqu  
qui e  
hiérog  
sentim  
sieurs  
pagnie  
mour  
tes le  
droien  
me de  
le plus  
qui s'

Vicaire Apostolique, le Père Calderon, son Supérieur Provincial, & le P. d'Alarcon, Vicaire Provincial à la Chine, faisoient tous leurs efforts pour empêcher qu'il ne fût sacré, par la raison qu'il étoit du sentiment des Jésuites sur certains points de controverse, concernant le culte civil, la Religion, l'idolâtrie & la secte des gens de lettres. Ces Religieux, par un faux zèle, dit-il en termes exprès, se sont mis dans l'esprit que c'étoit un affront & un déshonneur pour mon Ordre, que moi qui suis Chinois de naissance, & par conséquent plus intelligent dans les caractères du pays, plus savant dans la langue, & plus habile dans la lecture des livres Chinois, qu'aucun des Européens; qui sais déchiffrer le nombre presque infini des lettres Chinoises, & qui en connois mieux les significations hiéroglyphiques, je ne fusse pas de leur sentiment, & que je suivisse en plusieurs choses celui des Pères de la Compagnie de Jésus; sans considérer que l'amour de la vérité doit l'emporter sur toutes les autres considérations. Ils voudroient, ces bons Religieux, qu'un homme de soixante-dix ans comme moi, que le plus ancien Missionnaire de la Chine, qui s'applique depuis quarante ans à ee

genre de controverse, deyant le disciple de quelques-uns qui ne sont encore que des écoliers, se laissant ainsi emporter à tout vent, au lieu de ne chercher que le bien des ames. Ce qui les a si fort animés contre moi, c'est apparemment un livre que j'ai composé depuis peu sur cette matière par les ordres réitérés de mon Supérieur, où j'ai fait voir que ces Pères Missionnaires de mon Ordre détournoient & anéantissoient le vrai sens des livres de la philosophie Chinoise, par la signification prétendue littérale qu'ils leur donnoient en les traduisant; & qu'ils se précipitoient par là dans un abîme de difficultés d'où l'on ne peut sortir, se trompant eux-mêmes de gâté de cœur, & jettant les autres dans l'erreur.

De ce témoignage du Père Lopez, ainsi que de tant d'autres, s'il ne s'en suit pas évidemment que l'opinion de ceux de ses confrères qui pensoient autrement n'étoit pas la plus mal fondée, on est forcé d'en conclure que le sentiment de leurs antagonistes étoit au moins fort plausible, & leur conduite parfaitement irréprochable. Loin même d'y trouver à redire, on auroit sujet de se plaindre d'eux, si, avant les derniers décrets de Rome, ils en avoient usé autrement.

Car  
 Con  
 pays-  
 soient  
 ligion  
 sine a  
 ribus  
 les tié  
 façon  
 Con  
 même  
 qu'au  
 n'y so  
 d'abor  
 neur  
 la man  
 sonnes  
 se prof  
 devant  
 en gro  
 soleté  
 doit ar  
 tue de  
 s'apper  
 à la pr  
 rent le  
 de la  
 cette c  
 fession

Car suivant la règle donnée par la sacrée <sup>Instruct.</sup>  
 Congrégation aux Missionnaires de ces <sup>S. Con-</sup>  
 pays-là, c'est assez que les coutumes n'en <sup>greg. de</sup>  
 soient pas évidemment contraires à la Re- <sup>P. F. ad</sup>  
 ligion & aux bonnes mœurs, *Modò non* <sup>Vicarios</sup>  
*sint apertissimè Religioni & bonis mo-* <sup>Apost. pag</sup>  
*ribus contrariae*, pour les tolérer dans <sup>148.</sup>  
 les néophytes, pour ne tenter en aucune  
 façon de les changer.

Considérons enfin ces usages en eux-  
 mêmes, & voyons de nos propres yeux,  
 qu'au moins la superstition & l'idolâtrie  
 n'y sont pas évidentes. Pour ce qui est  
 d'abord de la cérémonie instituée en l'hon-  
 neur de Confucius, elle consiste selon  
 la manière de saluer à la Chine les per-  
 sonnes de premier ordre; elle consiste à  
 se prosterner & à battre la terre du front,  
 devant le nom de ce philosophe, écrit  
 en gros caractères dans un cartouche qui  
 est exposé sur une table, avec des cas-  
 solette. <sup>les</sup> bougies allumées. On ren-  
 doit anciennement <sup>les</sup> honneurs à la sta-  
 tue de Confucius : mais <sup>les</sup> Empereurs  
 s'apercevant que le peuple <sup>les</sup> commença  
 à la prendre pour une idole, y substitue-  
 rent le cartouche dans toutes les écoles  
 de la Chine. Les Mandarins pratiquent  
 cette cérémonie, quand ils prennent pos-  
 session de leurs gouvernemens; & les ba-



cheliers, quand ils reçoivent les degrés, qui ne se conferent que tous les trois ans. Mais les Gouverneurs des villes sont obligés, avec les gens de lettres du lieu, d'aller tous les quinze jours rendre cet honneur à Confucius, au nom de toute la nation. Il y a une autre cérémonie, qui se fait avec plus d'éclat, au printemps & en automne. Comme les Missionnaires l'ont toujours interdite aux Chrétiens, parce qu'il n'y a point de loi qui oblige à s'y trouver; il est inutile de l'expliquer en particulier. D'ailleurs elle ne differe pas de celle que les Princes & les grands pratiquent tous les six mois en honneur de leurs ancêtres. D'où l'on peut juger de la vénération qu'ont les Chinois, pour un Docteur auquel ils rendent les mêmes devoirs qu'à leurs Souverains défunts.

Quant aux cérémonies qui regardent les morts, il y a trois temps, première manière de les pratiquer, la sépulture, en cérémonie se fait. Sur une table dressée devant le cercueil où est le corps, on place, ou son portrait, ou son nom écrit dans un cartouche; & de chaque côté, on met des fleurs, des parfums & des bougies allumées. Ceux qui viennent prendre part au deuil, saluent le défunt à la

man  
en fr  
table  
même  
fums  
rémon  
table  
gée de  
confid  
d'autr  
tes les  
le fam  
& le j  
Les C  
dessus  
que im  
s'assemb  
l'année  
Chez le  
particul  
cet usag  
vin, de  
bougies  
mêmes  
présens  
premiers  
sance, &  
l'on veu  
ple, il  
ses ancé

manière du pays, en se prosternant & en frappant la terre du front, devant la table, sur laquelle ils mettent encore eux-mêmes quelques bougies & quelques parfums qu'ils ont apportés. La seconde cérémonie se fait chaque six mois. Sur une table rangée contre la muraille, & chargée de gradins, on voit l'image du plus considérable des ancêtres; & de part & d'autres, sont écrits sur de petites tablettes les noms de tous les autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge & le jour de la mort de chacun d'eux. Les Chrétiens ont coutume de mettre au dessus de ces figures, une croix ou quelque image de dévotion. Tous les pères s'assemblent dans cette salle deux fois l'année, au printemps & en automne. Chez les grands, il y a un appartement particulier, dit des ancêtres, réservé pour cet usage; & l'on met sur la table, du vin, des viandes, des parfums & des bougies, avec les mêmes saluts & les mêmes cérémonies que lorsqu'on fait des présens à un nouveau Gouverneur, aux premiers Mandarins le jour de leur naissance, & aux personnes de marque à qui l'on veut donner à manger. Pour le peuple, il se borne à conserver les noms de ses ancêtres, dans le lieu le plus pro-



pre de la maison, sans autres observances.

La troisieme cérémonie ne se fait qu'une fois l'an, vers le commencement du mois de Mai. Le père & la mère, avec leurs enfans, se transportent alors dans les lieux écartés, où les Chinois sont dans l'usage de placer leurs tombeaux. Après avoir arraché les broussailles, ou les herbes qui environnent la tombe de leurs pères, ils réiterent les marques de douleur & de respect qu'ils leur avoient données au moment de leur mort, & mettent sur le tombeau des viandes & du vin, dont ils font ensuite un repas.

Voilà les usages qui s'observent à la Chine, depuis les premiers temps de la monarchie; & l'on ne pourroit s'en dispenser, à moins que de passer pour infâme. Comme la première des vertus à la Chine est la piété filiale, qu'on y prétend maintenir par ces pratiques; ceux qui ne les observeroient point, se feroient accuser de la plus odieuse ingratitude envers ceux dont ils ont reçu le jour, & seroient regardés comme des monstres indignes de la vie dont ils méconnoissent les auteurs. Ils ont encore d'autres cérémonies, auxquelles les Chinois idolâtres ajoutent quelquefois de vraies superstitions; mais n'étant pas communes à

tout  
s'en  
leur  
plus,  
par h  
ces  
les ar  
& pr  
part.  
été fic  
la viol  
scriven  
Mal  
parti d  
se gro  
Chine  
par l'a  
naire d  
nécessa  
vaillere  
dans la  
elle seu  
de celle  
n'y a  
les lang  
qui pui  
un bon  
relation  
conven  
soites,

toute la nation, les Chrétiens peuvent s'en abstenir, & les Missionnaires ne leur ont jamais permis d'y participer. Bien plus, quand les Chrétiens se rencontrent par hasard avec des païens qui pratiquent ces superstitions, & qu'ils ne peuvent les arrêter; ils les désavouent hautement, & protestent qu'ils n'y prennent aucune part. Si quelques-uns n'ont pas toujours été fidèles à cette règle, c'est à ceux qui la violent, & non pas à ceux qui la proscrivent, qu'on doit s'en prendre.

Malgré toutes ces considérations, le parti du Père Navarete, ou de son livre, se grossissoit toujours sourdement à la Chine; & il acquit enfin, l'an 1684, par l'arrivée des Missionnaires du Séminaire de Paris, le degré de consistance nécessaire pour éclater. Ces François travaillèrent d'abord à se rendre habiles dans la langue Chinoise, plus étendue elle seule & plus difficile que la plupart de celles d'Europe toutes ensemble. Il n'y a qu'un talent extraordinaire pour les langues, joint à un travail opiniâtre, qui puisse faire, du plus docte Européen, un bon grammairien Chinois. Toutes les relations s'accordent en ce point, & l'on convenoit pareillement que plusieurs Jésuites, par une longue étude & un com-

merce assidu avec les lettrés du pays, étoient venus à bout d'écrire d'une manière à donner de la jalousie, même aux nationaux. Les livres écrits en Chinois par les Pères de la Compagnie de Jésus, dit le Père Navarete, dans le livre même où il les maltraite si fort, me paroissent, non seulement bien, mais très-bien faits. J'en loue le travail, j'en admire l'érudition, & j'ai pour eux une reconnoissance très-sincère, de ce que sans aucune peine de notre part, nous autres Franciscains & Dominicains, nous y trouvons de quoi profiter dans les occasions où nous en avons besoin. Si Messieurs des Missions étrangères souscrivirent d'abord à ce témoignage, ils ne furent pas longtemps sans le démentir. Au moins quelques-uns d'entre eux s'imaginèrent bientôt en faveur assez, pour prononcer qu'aucun des Jésuites n'avoit vu goutte dans les auteurs classiques de la Chine, que tous s'étoient mépris dans l'intelligence même des termes les plus essentiels.

M. Maigrot, le plus vanté pour son érudition Chinoise, dont la juste mesure se fera connoître par la suite, fut le premier qui attaqua les plus anciens Missionnaires de la Chine, sûr du suffrage des Dominicains, dont il avoit observé

Tom. II,  
p. 6. Col.  
I, n. I.

à  
d'  
Vi  
Fo  
av  
Le  
gat  
cier  
M.  
poir  
avoit  
dans  
le m  
nom  
ne si  
un n  
plove  
avoit  
avoit  
beauc  
instru  
Jésuite  
lui-ci  
Maigr  
Ce  
Chine  
pour q  
naires  
les mo  
pas en  
To

à loisir les dispositions. Son premier acte d'hostilité fut des plus étonnans. Simple Vicaire Apostolique dans la province de Fokien, il improuva & défendit ce qui avoit été permis & autorisé par le S. Siège. Le Pape Alexandre VII, & la congrégation du Saint Office avoient trouvé l'ancien exposé du Père Martini véritable : M. Maigrot le déclara faux en plusieurs points. Le Pape & la congrégation avoient cru, sur la foi de gens consommés dans l'étude de la langue Chinoise, que le mot *Tien* exprimoit suffisamment le nom de Dieu : M. Maigrot décida qu'il ne signifioit que le Ciel matériel, & donna un mandement qui défendoit de l'employer seul, en parlant du vrai Dieu. Il avoit consulté pour cela deux lettrés qu'il avoit à son service : l'un ne passoit pas à beaucoup près pour habile; l'autre, plus instruit, étoit de mauvaises mœurs. Les Jésuites avoient refusé le Baptême à celui-ci, qui le reçut des mains de M. Maigrot, & apostasia peu après.

Ce mandement exposoit l'Eglise de Chine à des révolutions trop fâcheuses, pour qu'il fût goûté de ceux des Missionnaires de tout ordre, qui connoissoient les mœurs de la nation, & qui n'avoient pas entrepris de persuader à l'Europe,

Dupin,  
H. It.  
Ecc. du  
XVII. sié.  
cie, Tom.  
IV. p.  
139.

que la pratique des Jésuites étoit mauvaise. Un écrivain qui paroît n'avoir lu, ou plutôt qui parle comme s'il n'avoit lu les pièces que de l'une des parties, avance que le mandement ne déplut qu'aux Jésuites : mais selon les pièces adverstes, assez revêtues de vraisemblance, au moins pour mériter autre chose qu'un silence affecté, il paroît au contraire qu'il fut désapprouvé du plus grand nombre des Evêques & des ouvriers évangéliques, répandus dans les provinces diverses de la Chine ; sans compter les néophytes, beaucoup plus en état que leurs pasteurs de prononcer sur un point de cette nature. Un incident particulier ne contribua pas moins que cette diversité de disposition à rendre le mandement sans effet. Le Pape venoit de créer en Chine deux nouveaux Evêchés, dont le Fokien faisoit une partie du district ; & il en attribuoit la nomination au Roi de Portugal, comme au Souverain de Goa, métropole de toutes ces extrémités de l'Asie : les bulles d'érection y avoient été publiées ; & l'Archevêque de Goa, usant de son droit de métropolitain pendant la vacance de ces nouvelles Eglises, y avoit envoyé des grands-Vicaires. M. Maigrot soutint cependant

que  
lui  
elle d  
révoc  
Ce f  
tion,  
juger  
caire  
opinion  
paigai  
gard q  
le seco  
publiere  
tes avoi  
pouvoir  
Ces c  
qu'on e  
mença l  
depuis u  
M. Char  
le dix-n  
grégation  
pour la  
avoit fait  
précédent  
mander  
cérémonie  
si secréter  
Jésuites n  
ai Octobr

que la congrégation de la Propagande lui ayant donné ses pouvoirs, c'étoit à elle de les révoquer; & que jusqu'à cette révocation ils subsilloient tout entiers. Ce fut pendant ce conflit de juridiction, de la légitimité duquel chacun peut juger sur ce simple aperçu, que le Vicaire Apostolique, presque seul de son opinion, donna son mandement. Il se plaignit néanmoins fort haut du peu d'égard qu'on y avoit; & ses confrères le secondant avec chaleur en Europe, publièrent de toute part, que les Jésuites avoient administré les Sacremens sans pouvoir, dans la province de Fokien.

Ces clameurs ayant produit tout l'effet qu'on en attendoit, M. Maigrot commença le procès qu'il méditoit au moins depuis un an: il fit partir pour Rome M. Charmot, son confrère, qui présenta, le dix-neuf de Mars 1697, à la congrégation du Saint Office, un mémoire pour la défense du mandement, qu'on avoit fait parvenir au Pape dès l'année précédente, avec une requête pour demander un nouveau règlement sur les cérémonies Chinoises. L'affaire se trama secrètement à Rome même, que les Jésuites n'en furent instruits que vers la fin d'Octobre de l'année 1699, par un écrit



intitulé, *Quæstia in causa rituum Sinenſium*, Questions sur les cérémonies Chinoiſes, que le Saint Père ordonna de leur communiquer. Cette pièce avoit été faite uniquement sur les mémoires de M. Maigrot & de M. de Léoniſſe, quoique Sa Sainteté la crût dressée de concert avec les Pères de la Compagnie. Ceux-ci présentèrent aussi-tôt au Pontife un mémoire, où ils protestoient qu'ils n'avoient pu lire sans horreur ce que portoit l'exposé de Messieurs des Missions, & qu'ils auroient été les premiers à condamner les cérémonies en question, si elles étoient telles qu'on s'efforçoit de le persuader.

Il se fit cependant un soulèvement effroyable contre la Société. Tout ce qu'elle avoit d'ennemis & de rivaux connus & couverts, entrèrent sans plus de feinte en lice. Qu'une secte foudroyée vingt fois, & furieuse contre ceux qu'elle prétendoit avoir allumé la foudre, ait saisi des conjonctures si propres à couvrir sa noirceur, pour traduire en fauteurs de l'idolâtrie & en corrupteurs du culte chrétien les plus ardens défenseurs de la doctrine & des observances Romaines; il n'est rien là qui puisse étonner, & qui n'ait été pratiqué de tout temps par

les se  
de pl  
qui fu  
périeu  
Le M  
moins  
n'a pa  
tome  
sur ce  
déluge  
de tou  
doxie  
& s'en  
à jama  
Les J  
eux-mé  
tés, &  
cune d  
d'attent  
par leur  
que fore  
reconnu  
n'étoien  
nités p  
citerent  
mot, a  
où cet  
*Nusqua  
litterati  
mina,*

les sectes diverses. Mais il n'y eut rien de plus violent que la lettre au Pape, qui fut publiée en 1700, au nom du Supérieur des Missions Etrangères de Paris. Le Ministre Jurieu n'auroit pas gardé moins de mesures; & le Docteur Arnaud n'a pas mis plus de fiel dans son sixième tome de la Morale Pratique, qui roule sur ce sujet. Cette lettre fut suivie d'un déluge de libelles, de toutes mains, & de toutes doctrines. L'erreur & l'orthodoxie parurent alors se liguier ensemble, & s'entreprêter la plume, pour diffamer à jamais la Société.

Les Jésuites ne s'abandonnerent point eux-mêmes. Ils firent face de tous côtés, & ne laisserent sans réplique aucune des charges, tant soit peu digne d'attention. Ils prirent leurs adversaires par leurs propres écrits, & montrèrent que forcés par l'évidence, ils y avoient reconnu que Confucius & les ancêtres n'étoient pas honorés comme des divinités par les lettrés de la Chine. Ils citèrent un mémoire latin de M. Charriot, agent de M. Maigrot à Rome, où cet aveu se trouve en termes formels: *Nusquam diximus Confucium à Sinis litteratis, ut Deum, majores, ut numina, coli.* Et par une conséquence

Dispunctio quorundam locorum.



bien naturelle de cet aveu , ils con-  
 cluoient que les honneurs rendus à Con-  
 fucius & aux ancêtres n'étoient pas  
 idolatriques. En effet , il n'y a point  
 d'idolâtrie sans idole , & point de culte  
 religieux sans divinité. Car qui s'est ima-  
 giné , dit Saint Augustin , qu'on dût sa-  
 crifier qu'à celui , ou qu'on a su , ou  
 qu'on a cru , ou qu'on a feint qui étoit  
 Dieu ? Si donc les Chinois n'attribuent  
 aucune divinité à leur philosophe , ni à  
 leurs ancêtres , les honneurs qu'ils leur  
 rendent ne sont pas idolatriques. Bien  
 plus , ces Pères établirent sur des faits  
 bien articulés , & qui n'ont jamais été  
 contredits , que leurs adversaires avoient  
 permis & autorisé , qu'ils avoient pra-  
 tiqué eux-mêmes à la Chine les céré-  
 monies qu'ils faisoient passer en Europe  
 pour idolatriques ; qu'ils avoient employé  
 de même les mots *Tien* & *Chamé* ,  
 pour signifier le Dieu du Ciel , ou le  
 vrai Dieu.

Ils alléguèrent l'exemple de quantité  
 de Missionnaires de tous les Ordres ,  
 entre autres du Père François Varo ,  
 Dominicain , qui a tant écrit contre  
 eux , & que toute la ville de Canton  
 avoit néanmoins vu , avec ceux de son  
 Ordre & de son opinion , pratiquer ces

céré  
 civil  
 quan  
 y a  
 Mai  
 de l  
 de l  
 mort  
 Fort  
 mille  
 honn  
 expo  
 cet  
 le ca  
 scrip  
 qui  
 sur  
 fleurs  
 toliq  
 vilité  
 de la  
 offrit  
 des  
 table  
 frapp  
 fait e  
 blics  
 lui fi  
 cheo  
 avec

cérémonies comme des devoirs de pure civilité, & ne s'en faire aucun scrupule, quand l'occasion s'en présentoit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que M. Maigrot lui-même ne put se défendre de les avoir pratiquées dans la province de sa juridiction. Un Mandarin étant mort le dix-sept Novembre 1699, à Fortcheou, capitale du Fokien, sa famille lui rendit pendant sept jours les honneurs accoutumés. Le corps étoit exposé dans l'appartement réservé pour cet usage; on voyoit devant le cercueil le cartouche ou petit tableau, avec l'inscription ordinaire, posé sur une table, qui étoit ornée en forme d'autel, & sur un rétable, des chandeliers, des fleurs & des parfums. Le Vicaire Apostolique, en habit de deuil, alla par civilité dans cette maison le dernier jour de la cérémonie, s'approcha de la table, offrit devant le tableau des bougies & des pastilles, qu'il mit ensuite sur la table, puis fit quatre prosternemens, & frappa quatre fois la terre du front. Le fait est constaté par les reproches publics, & demeurés sans réplique, que lui firent ensuite les Chrétiens de Fortcheou, sur ce qu'il n'étoit pas d'accord avec lui-même. De ces faits incontestés

bles, & qu'on n'a pas contestés, parce qu'ils étoient trop notoires, il s'ensuit au moins que M. Maigrot ne savoit pas trop à quoi s'en tenir sur la question des cérémonies; & que ceux à qui il en faisoit un crime, ou n'étoient pas véritablement coupables, ou qu'il l'étoit lui-même beaucoup plus qu'eux.

Ce furent apparemment ces inconséquences, qui engagèrent M. de Bénéventé, Evêque d'Ascalon, tiré de l'Ordre de S. Augustin, à écrire de Nauchanfou, le vingt Novembre 1700, aux Cardinaux de la Propagande, afin de les tenir en garde contre l'entreprise de Messieurs des Missions étrangères. Il les avertissoit entre autres choses, de ce que lui avoit dit l'Evêque de Pékin, quoique leur ami particulier; qu'il craignoit fort qu'en attaquant le sentiment des Jésuites, on ne se conduisit par des vues tout humaines. Plus conséquent que M. Maigrot, M. l'Abbé de Cicé, son confrère, se conforma invariablement à la pratique des Jésuites, pendant tout le temps qu'il fut à la Chine, sans jamais céder aux clameurs du grand nombre de ses compagnons, qui la traitoient de superstitieuse.

Le Pape Innocent XII, sans pronon-

cér-  
de fo  
chev  
mem  
qui  
men  
aux  
resta  
nom  
acte  
terdin  
tenu  
de G  
ecclési  
Chine  
du Fo  
nation  
jure,  
que p  
La  
Il n'y  
prêtre  
& de  
veaux  
bre d  
plier  
tre à  
Jésus-  
creme  
de Pé

cer sur le conflit de juridiction, élevé de son temps entre M. Maigrot & l'Archevêque de Goa, y mit fin, en démembrant des deux Evêchés nouveaux, qui d'ailleurs étoient d'une étendue immense, différentes provinces qu'il assigna aux Vicaires Apostoliques. Le Fokien resta à M. Maigrot, qui fut peu après nommé Evêque de Conon. Son premier acte de juridiction certaine, fut d'interdire les Jésuites Portugais, qui avoient tenu durant le conflit pour l'Archevêque de Goa. Un pareil usage de la puissance ecclésiastique étoit tout nouveau pour la Chine : il scandalisa, il irrita les peuples du Fokien, les plus fiers de la plus fière nation du monde; ils le tinrent à injure, autant & plus pour eux-mêmes, que pour leurs Pasteurs.

La semaine de Pâques arriva peu après. Il n'y avoit dans la capitale que quatre prêtres, M. Maigrot, un Dominicain, & deux Jésuites Portugais. Les nouveaux Chrétiens s'assemblerent au nombre d'environ quarante, & allerent supplier le Vicaire Apostolique, de permettre à ceux qui les avoient enfantés en Jésus-Christ, de leur administrer les Sacremens qui sont de précepte au temps de Pâque; ils ne purent rien obtenir.

Très-irrités dès ce premier refus, ils se continrent cependant, revinrent le lendemain faire une seconde tentative, se prosternerent à la porte du Vicaire, qui se tenoit renfermé, & demanderent avec de grands cris, au nom de Jésus Crucifié, qu'il leur fût permis de se confesser aux Pères de leurs ames. M. de Conon ne parut enfin, que pour les traiter de gens grossiers, d'ignorans, & d'enfans sans raison. Ce dernier mot sur-tout, mit à bout la fierté Chinoise. Ils faillirent le Prélat, lui reprochèrent de n'avoir pas salué le Crucifix que l'un d'eux tenoit à la main, jetterent son bonnet par terre, & le contraignirent de se mettre à genoux devant le Crucifix. Un Père Dominicain, nommé Croquer, étant survenu, un Bachelier le prit par la barbe & le menaça de la lui arracher, s'il ne faisoit accorder aux Chrétiens ce qu'ils demandoient. Le Dominicain payant de présence d'esprit, répondit qu'il venoit pour cela, & que si l'on se retiroit, il accommoderoit toutes choses. Il n'en fallut pas davantage, pour les faire retirer. Cependant M. de Conon publia qu'un de ces néophytes avoit tiré un couteau pour le tuer; mais la peur métamorphose étrangement

les  
avo  
qu  
tea  
dre  
On  
les  
l'at  
n'a  
fort  
D  
de  
cach  
joué  
moli  
ter à  
étant  
dèlé  
dits  
press  
dom  
Croq  
de se  
soit d  
citât  
mour  
néoph  
tradu  
teur,  
Goza

les objets. Il fut démontré que le prélat avoit pris un chapelet pour un couteau, que l'assassin prétendu n'avoit ni couteau, ni poignard, & qu'il étoit de l'ordre du peuple, qui n'en porte jamais. On avoit encore voulu faire tomber sur les Jésuites cet assassinat imaginaire; mais l'attestation de soixante-deux Chrétiens n'a pas permis à cette calomnie de faire fortune.

Dès le lendemain, le prélat s'éloigna de trois journées, & le Dominicain se cacha dans le voisinage. Les néophytes joués ainsi, reprirent leur première animosité, qu'un nouvel incident fit monter à son comble. Une femme chrétienne étant tombée malade, ces nouveaux fidèles ne sachant pas que les prêtres interdits pouvoient confesser dans un besoin pressant, avertirent du danger quelques domestiques de M. Maigrot & du Père Croquer. Le portier du prélat, & l'un de ses catéchistes répondirent, qu'il suffisoit dans le cas présent que la malade récitât cinq *Pater* & cinq *Ave*. La femme mourut en effet, sans Sacrements; & les néophytes ne le possédant plus, auroient traduit M. de Conon, comme perturbateur, aux tribunaux païens, si le Père Gozani, l'un des deux Jésuites Portu-



gais, ne les en avoit détournés avec des peines infinies.

Ce fut apparemment pour cela, ou, ce qui revient à peu près au même, pour prévenir des scandales pareils à celui qui étoit arrivé, que M. Maigrôt rendit enfin ses pouvoirs aux Missionnaires interdits; comme il est dit dans l'approbation, que son Provicairé leur donna par son ordre. Nouvelle Inconséquence, qui faute aux yeux du plus mince dialecticien. Le prélat croyoit les cérémonies Chinoises essentiellement mauvaises, ou il ne les jugeoit pas telles: s'il ne les croyoit pas mauvaises, pourquoi donc les avoit-il abrogées par son mandement, au péril évident de la Religion? Et s'il les jugeoit illicites, comment permit-il aux Jésuites d'exercer le ministère, sans les leur interdire? Comment a-t-il permis d'administrer & de recevoir les Sacremens, à des ministres & à des néophytes qu'il traitoit d'idolâtres?

Les choses n'en demeurèrent point là. Le jugement qu'on poursuivoit à Rome avec la plus grande chaleur, fut enfin rendu le vingt Novembre 1704, par la congrégation de la Propagande: mais ceux qui l'avoient sollicité, n'en furent pas à beaucoup près aussi contents, qu'ils

affo  
céré  
lou  
pou  
pou  
sect  
ente  
cert  
est v  
ditio  
moy  
font  
cong  
Siège  
de l'  
entiè  
vérité  
les t  
fût o  
nies  
le de  
qui s  
expo  
res.  
avoie  
seul  
ment  
T  
petite  
étole



affectèrent de le paroître. Il déclaroit les cérémonies Chinoises, superstitieuses selon l'exposé des accusateurs; & qu'on ne pouvoit user des mots *Tien* & *Chamti* pour signifier Dieu, supposé que dans la secte des lettrés Chinois, ils ne fissent entendre que le Ciel matériel, ou une certaine vertu qui s'y trouvât infuse. Il est visible que ce décret n'étoit que conditionnel, puisque les conditions, au moyen desquelles il devoit obliger, y sont énoncées en termes exprès. La congrégation déclaroit encore, que le S. Siège ne prononçoit point sur la vérité de l'exposé. Elle laissoit donc une liberté entière d'en révoquer la vérité en doute: vérité néanmoins supposée nécessaire par les termes formels du décret, pour qu'on fût obligé de s'abstenir, tant des cérémonies que du *Tien* & du *Chamti*. Ainsi le décret n'étoit absolu que pour ceux qui soutenoient la vérité de ce qu'avoient exposé Messieurs des Missions étrangères. Ce n'étoit pas-là sans doute ce qu'ils avoient prétendu; & ce n'étoit pas le seul chagrin que leur donnât un jugement sollicité avec tant de chaleur.

Toutes les cérémonies, grandes & petites, ainsi qu'on les avoit désignées, étoient indistinctement déclarées supersti-

tieuses selon l'exposé ; & M. Maigrot avoit cru qu'on pouvoit tolérer les petites : par où il résulroit manifestement du décret , que le prélat n'avoit pas raisonné conséquemment. En effet , si les unes sont idolatriques , les autres ne sauroient être innocentes ; puisqu'elles se pratiquent toutes dans le même esprit. La congrégation défendoit encore de traiter de fauteurs d'idolâtrie , les Missionnaires qui avoient permis jusques-là les cérémonies à leurs néophytes : ce qui étoit foncièrement une censure des mémoires & des libelles farcis de ces reproches outrageans. Ce décret fut tenu long-temps fort secret à Rome , & ne devint public en Europe , qu'après les tristes affaires qu'eut par la suite à la Chine M. Maillard de Tournon , Piémontois , issu d'une ancienne maison originaire de Savoie.

Clément XI le sacra Patriarche d'Antioche en 1701 , & le fit partir pour la Chine , en qualité de Légat apostolique , uniquement afin d'informer le S. Siège du véritable état des Missions ; comme il le déclara le cinq Décembre de la même année , dans le discours qu'il fit à ce sujet aux Cardinaux. Ce Légat prit terre en 1703 à Pondichéry , passa delà aux

Phi  
prè  
Ch  
ne  
aux  
inte  
mor  
aux  
Pèr  
de  
n'ét  
quel  
enc  
lui-r  
toit  
fion  
avoit  
non  
cont  
Ce  
un c  
s'adr  
perm  
la de  
fois  
étoit  
un h  
nulle  
pire.  
Prin

Philippines; & par un vaisseau parti exprès de ces isles pour le conduire à la Chine, il y arriva le huit Avril 1705. Il ne fut pas plutôt à Canton, qu'il insinua aux différens Missionnaires qu'il falloit interdire aux néophytes l'usage des cérémonies, & qu'il se montra fort contraire aux Jésuites. Il disoit souvent que ces Pères n'avoient pas pris la vraie manière de planter la Foi, & que leur méthode n'étoit suivie que par ceux qui avoient quelque intérêt à le faire. Il n'avoit pas encore eu le temps de reconnoître par lui-même l'état des choses: mais il comptoit absolument sur la parole des Missionnaires de Paris, parmi lesquels il avoit trouvé un prêtre de sa nation, nommé Applani, qui n'avoit pas peu contribué à leur gagner sa confiance.

Cependant, comme ces amis avoient un crédit médiocre à la Chine, il fallut s'adresser aux Jésuites, pour obtenir la permission d'aller à la capitale. Ces Pères la demanderent, & furent refusés deux fois. L'Empereur leur dit même, qu'il étoit dangereux de faire venir à la Cour un homme à peine débarqué, qui n'avoit nulle connoissance des coutumes de l'Empire. Ils le sentoient aussi bien que le Prince: mais ils voyoient aussi, qu'on

ne manqueroit pas de leur imputer le refus ; & ils firent tant d'instances , qu'il fut enfin permis au Légat de venir à Pékin. Il y reçut même des honneurs, qu'on ne faisoit pas aux Ambassadeurs des plus grands Princes.

Cet accueil distingué fit concevoir au Légat un projet admirable , à quoi rien n'eût manqué, si la justesse en eût égalé la grandeur : il ne se proposa rien de moins que d'établir à Pékin un Nonce permanent, pour y être le Supérieur de tous les Missionnaires , & former une correspondance habituelle entre le Chef de l'Eglise & le premier Potentat de l'Asie. Le Légat en ayant fait l'ouverture par le moyen de quelques gentilshommes, que l'Empereur avoit chargés de le visiter tous les jours , il fut sur le champ & très-séchement refusé. Les plaintes qu'il fit à ce sujet , & quelques paroles indiscrettes , échappées à son chagrin , firent soupçonner qu'il y avoit du mystère dans son voyage. Il n'en falloit pas tant à une politique aussi ombrageuse que celle des Chinois , pour éclairer , comme on le fit dès-lors , toutes ses démarches. Cependant l'Empereur , très-habile dans l'art d'observer son monde , & fort modéré de son naturel , cacha son

mé  
exp  
dans  
acco  
avec  
com  
d'ex  
dité  
hors  
tout  
pens  
Il  
l'ann  
cette  
tant  
faut  
accu  
point  
mais  
nous  
moig  
lon ,  
Alva  
gusti  
vinc  
adre  
vertu  
dont  
Chin  
malh  
ont a

mécontentement, & daigna même lui expliquer les causes de son refus. Ce fut dans une audience extraordinaire qu'il lui accorda le trente-un Décembre 1705, avec une marque de distinction & de condescendance, dont il n'y avoit point d'exemple à cette Cour. Une incommodité survenue au Patriarche le mettant hors d'état de faire les prosternemens & tout le cérémonial d'usage, il en fut dispensé pour cette fois.

Il eut enfin, le vingt-neuf Juin de l'année suivante, son audience solennelle, cette audience fameuse & tournée en tant de façons par les partis divers. Il ne faut donc consulter ici, ni les écrits des accusateurs, d'un laconisme affecté en ce point, ni ceux des accusés plus diserts, mais toujours suspects. Heureusement, nous avons sur ce point capital, le témoignage impartial de l'Evêque d'Ascalon, que nous avons déjà nommé, Don Alvare de Bénaventé, de l'Ordre de S. Augustin, & Vicaire Apostolique de la province de Kiangsi. C'est dans une lettre adressée à Sa Majesté Catholique, que ce vertueux & zélé prélat expose la manière dont M. de Tournon s'est conduit à la Chine, en déplorant avec amertume les malheurs que les préventions de ce Légat ont attirés sur les Missions de cet Empire.

Selon ce monument, le Légat marqua d'abord à l'Empereur, qu'il n'avoit entrepris un voyage si long, que pour remercier Sa Majesté, au nom du Chef de tous les Chrétiens, des graces dont elle combloit les Missionnaires, & de la protection qu'elle accordoit à notre sainte Religion. Ce compliment donna lieu au Prince de lui dire, que, nonobstant toute sa bonne volonté, il y auroit tout à craindre pour cette Religion, si son premier Chef instruit par des ignorans, venoit à faire quelque loi fondée sur des informations fausses; qu'il étoit impossible aux Européens de bien pénétrer le sens des livres & l'esprit des cérémonies de la Chine; que pour cela il vouloit revoir les informations qu'on enverroit en Europe, afin de corriger les erreurs qui pourroient s'y trouver. Là-dessus, le Patriarche qui croyoit l'Evêque de Conon très-habile dans les sciences Chinoises, le proposa comme plus capable que personne de se concerter avec Sa Majesté, qui l'agréa. L'Evêque de Pékin & la plupart des Missionnaires, qui connoissoient la capacité Chinoise de M. Maigrot, furent effrayés quand ils apprirent cette résolution. Leurs alarmes ne se trouverent que trop fondées. M. Maigrot ayant paru devant le Mo-



marque, on lui demanda l'explication de quatre caractères gravés au dessus du trône : il n'en put lire que deux, qui étoient des plus ordinaires ; & il n'en put expliquer aucun. Il lui fallut même un interprète, pour expliquer un écrit Chinois, qu'il avoit à présenter. L'Empereur marqua une étrange surprise, de voir un homme dont on lui avoit tant vanté la capacité, ne pouvoir s'expliquer lui-même, & rester muet, le livre à la main. Tout ce que le Vicaire eut à répliquer, c'est que si le seigneur Légat l'avoit dit si capable, il le connoissoit peu : il convint de plus, qu'il n'avoit jamais lu le traité du Père Ricci sur les cérémonies Chinoises ; quoique dans son fameux mandement, où il en donnoit une idée affreuse, il eût voulu paroître le réfuter pied à pied. L'Empereur daigna cependant tenter de le faire convaincre que *Tien*, autant que *Tien-chu*, signifie le Dieu du Ciel : mais deux heures d'instruction ne servirent qu'à convaincre le Prince, qu'il est certain genre de préventions dont l'on ne revient jamais.

Dès que le Vicaire Apostolique eut été congédié, l'Empereur fit expédier deux rescrits, l'un pour cet Evêque, & l'autre pour le Légat. Dans le premier, selon l'usage de la Chine, où le Souverain se fait



un devoir de motiver tous les ordres, le Prince rappelloit à l'Evêque, outre son ignorance, son peu de sincérité au sujet d'une demande, à laquelle il avoit répondu qu'il ne savoit pas si les Chrétiens dont il avoit la conduite, pratiquoient les cérémonies accoutumées. D'où il est clair, concluoit le Prince, que vous usez de déguisement avec moi-même. Ainsi vous êtes moins venu à la Chine, pour y prêcher la loi chrétienne, que pour y brouiller. Jusqu'ici les Chinois ont embrassé le Christianisme, parce qu'ils voyoient que tous les Prédicateurs pensoient & parloient de la même manière. A présent qu'il en est parmi vous, qui par caprice, ou par le seul désir de l'emporter sur les autres, les accusent témérairement de mal expliquer nos cérémonies; c'est chercher, non pas à étendre votre Religion, mais à la ruiner, & m'obliger à vous chasser de mon Empire.

Le second réscriit, motivé à peu près de la même manière, ordonnoit au Légat de penser à son retour en Europe. Il lui fut signifié le vingt unième d'Août; & la manière peu mesurée dont il répondit, lui attira un commandement précis de sortir de Pékin le vingt-huit. Au reste, ce commandement n'avança point son

départ, qu'il avoit déjà fixé à ce jour-là. Mais il partit, sans avoir fait la moindre démarche qui tendit à regagner les bonnes grâces de l'Empereur. Ce Prince en fut si offensé, qu'il fit aussitôt revenir des présens magnifiques qu'il avoit destinés pour le Pape, & qu'il avoit déjà fait transporter à Canton. Il ne prétendoit néanmoins mortifier que le Légat. Par toute la terre, dit-il à cette occasion, il est des Ministres qui se croient en quelque sorte Souverains, & qui aiment mieux suivre leur propre sens, que celui de leur maître.

Un nouvel incident acheva de gêner les affaires. M. Maigrot, qui étoit resté à Pékin, écrivoit souvent à un Missionnaire de sa confiance, nommé Guetti. L'Empereur en eut vent, & voulut voir les lettres, comme des pièces qui pourroient lui donner des lumières sur les desseins du Légat. Guetti eut d'abord le courage de les déchirer; mais ensuite il perdit la tête, & dès le commencement de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il éventa tout le mystère. Il se coupa même dans ses réponses: il déclara d'une part, que le Pape avoit envoyé le Légat, afin de réduire les Jésuites qui désobéissoient à ses ordres, en tolérant les cérémonies & l'usage du *Tien*; & de l'autre, que

M. Maigrot étoit chargé d'étudier à fond les livres Chinois, & d'envoyer ses extraits à Rome, afin d'ordonner là-dessus. Cette contradiction, toute palpable qu'elle étoit, ne fut pas le trait le plus honteux qui lui échappa. Il ne put cacher la jalousie, qu'il vouloit bien prêter aux Religieux des Ordres divers; qui tous, dit-il, se plaignoient en Europe de ce que celui des Jésuites se faisoit appeller la Compagnie de Jésus. Enfin, il nomma les deux gradués Chinois, qui avoient instruit M. Maigrot dans les sciences du pays. On les fit comparoitre : ils protestèrent que le Vicaire Apostolique n'avoit jamais voulu les écouter, sur les matières qui étoient en contestation; & Guetti, bien corrigé de sa première bravoure, confirma leur déposition. On interrogea de même le Piémontois Appiani, interprète du Légat, & quelques autres personnes de sa suite. M. Maigrot fut cité à son tour : ne pouvant nier des faits, déjà si bien prouvés, il s'efforça de les adoucir. L'Empereur ne voutut pas qu'on le pressât trop; parce que suivant les loix de l'Empire, il n'auroit pu s'empêcher de le condamner à mort.

Sur ces procédures, le Prince rendit un arrêt, qui bannissoit, avec M. Mai-

grot,  
comme  
la div  
la C  
donn  
droien  
incess  
de l'E  
timen  
sés p  
Cet a  
même  
toutes  
chang  
de ce  
que le  
dans l  
sa con  
Guetti  
bleme  
avoit  
signifi  
toit al  
les dé  
pis qu  
Nanki  
huit Ja  
ment r  
tient p  
Mais s

grot, les sieurs Mezza-Falcé & Guetti, comme des factieux, capables de mettre la division & de causer des troubles dans la Chine. Il étoit en même temps ordonné à tous les Européens qui voudroient rester dans l'Empire, de venir incessamment prendre des lettres-patentes de l'Empereur, qui examineroit leurs sentimens; faute de quoi ils seroient chassés par les Gouverneurs des provinces. Cet arrêt fut signifié aux Jésuites eux-mêmes; sans que leurs remontrances, ni toutes leurs instances pussent y rien faire changer. L'Empereur se plaignit même, de ce qu'ils lui avoient caché la conduite que le Vicaire Apostolique avoit tenue dans le Fokien, & qui n'étoit venue à sa connoissance que par l'indiscrétion de Guetti. Cependant le Légat étoit horriblement irrité contre eux: cette colère avoit éclaté, au moment qu'on lui avoit signifié l'ordre de sortir de Pékin. Il s'étoit alors emporté, jusqu'à dire que tous les démons de l'enfer ne sauroient faire pis que les Jésuites; & quand il fut à Nankin, il leur écrivit, en date du dix-huit Janvier 1707, une lettre qui assurément n'en fait pas des anges, & qui ne tient pas non plus du langage angélique. Mais avec du zèle & de la piété, en

combien d'écarts ne donne-t-on pas, quand l'une est trop crédule, & l'autre précipité? Pour remplir avec succès la charge de Légat à la Chine, sur-tout dans ces conjonctures, il ne falloit pas moins de sang-froid, ou plutôt de sens exquis & d'habileté, que de vertu.

M. de Tournon étant arrivé à Nankin, donna un mandement qui interdisoit aux Chrétiens de la Chine, la pratique des cérémonies en l'honneur de Confucius & de leurs ancêtres, avec défense d'user du mot *Kim-tien* pour signifier le vrai Dieu. Il étoit naturel de publier en cette occasion le décret du Saint Siège : le Légat n'en fit cependant aucune mention; ce qui donna tout lieu de croire que ce fut parce que ce décret n'étoit que conditionnel; c'est-à-dire qu'il ne proscrivoit les cérémonies que supposé qu'elles fussent, comme on l'avoit accusé, superstitieuses & idolatriques. Les partisans du Légat répandirent en Europe, qu'il avoit usé de cette réserve de peur d'irriter davantage le Monarque Chinois. Mais le mandement du Légat étoit beaucoup plus opposé que le décret de Rome aux déclarations de ce Prince, & par conséquent plus capable de l'irriter. En effet, l'Empereur se tint pour outragé par cette

ce  
no  
à l  
de  
fair  
sou  
de  
L  
les  
la C  
des  
très-  
traîn  
la Ch  
pren  
tant  
de l'e  
mena  
tife c  
léga  
gat;  
au L  
près  
tôt qu  
faire  
prime  
tant  
il app  
égard  
qu'il  
To

cette publication; & si-tôt qu'il en eut nouvelle, il dépêcha un de ses Officiers à la poursuite du Légat, qui déjà étoit à deux cens lieues de distance, pour le faire conduire à Macao, & l'y mettre sous la garde des Portugais, avec défense de le laisser partir.

Le mandement n'intrigua pas moins les Missionnaires, qu'il n'avoit offensé la Cour. Evêques, prêtres, & religieux des Ordres divers, tous persuadés, à un très-petit nombre près, qu'il alloit entraîner la ruine entière de l'Évangile à la Chine, & que le Légat s'étoit laissé surprendre, interjetterent appel au S. Siège, tant de l'exécution du mandement, que de l'excommunication dont ils y étoient menacés. Mais soit que le Souverain Pontife crût devoir soutenir l'honneur de sa légation, avec les démarches de son Légat; soit qu'il eût véritablement donné au Légat quelque instruction secrète, d'après laquelle il avoit agi; soit bien plutôt qu'il eût jugé depuis ne pouvoir mieux faire dans les circonstances, que de supprimer des usages qui occasionnoient tant de division & tant de scandales; il approuva le mandement, sans avoir égard à l'appel, en déclarant néanmoins qu'il ne prétendoit rien ajouter au dé-



cret du vingt Novembre 1704, portant que le S. Siège ne prononçoit point sur la vérité des exposés. Il fit écrire ensuite aux Généraux des Dominicains, des Franciscains, des Augustins & des Jésuites, qu'ils eussent à intimier à leurs Religieux de la Chine, que son intention étoit qu'ils obéissent à l'ordonnance du Cardinal de Tournon. On venoit de lui donner la pourpre; c'étoit la récompense de ses bonnes intentions, & la suite assez naturelle de l'approbation de son mandement.

Rome après tout ne pouvoit pas sagement procéder d'une autre manière; il ne lui étoit pas possible de juger la chose au fond. C'étoit une question purement historique, sur un fait qui se passoit à l'autre bout du monde, & qui tenoit à une langue inintelligible en Europe. Aussi Rome n'eut-elle pas grand égard à l'espèce d'autorisation que lui envoyèrent signée de leur main, & datée du huit Mai 1700, le Père Alexandre, le Sieur Dupin & quelques autres Docteurs de Paris, qui prononçoient magistralement que le S. Siège pouvoit condamner en toute sûreté, & d'une manière absolue, les cérémonies Chinoises, comme fausses, erronées, favorisant l'idolâtrie, &c. Il est vrai

que  
nus  
défen  
Mais  
Rom  
prop  
défen  
cer  
fond  
tion  
matiq  
théolo  
dissent  
toire,  
prit de  
quatre  
leurs c  
dont le  
avoient  
rer ces  
par le m  
blanchi  
sionnain  
tant qu  
mandoi  
les déc  
le S. Si  
né par  
prit de  
point de



que l'autorité de ces Docteurs, très-con-  
nus à Rome par le catalogue des livres  
défendus, n'y étoit pas d'un grand poids.  
Mais indépendamment de tout préjugé,  
Rome avoit parfaitement connu, que sa  
propre autorité pouvoit bien porter une  
défense absolue, mais non pas pronon-  
cer absolument & doctrinalement sur le  
fond même des points contestés. La ques-  
tion rouloit, non pas sur des faits dog-  
matiques, ou sur le sens des écrits d'un  
théologien dont ses juges naturels enten-  
dissent la langue; mais sur un point d'his-  
toire, ou plutôt de conjecture, sur l'es-  
prit dans lequel des peuples éloignés de  
quatre à cinq mille lieues pratiquoient  
leurs cérémonies, & sur quelques mots  
dont le sens étoit inconnu à ceux qui  
avoient à prononcer: on ne pouvoit ti-  
rer ces lumières que du fond de l'Asie,  
par le moyen des Missionnaires qui avoient  
blanchi dans ces contrées; & ces Mis-  
sionnaires, partagés de sentiment, au-  
tant que d'inclination & d'intérêts, de-  
mandoient eux-mêmes les lumières &  
les décisions de Rome. C'est pourquoi  
le S. Siège Apostolique, autant gouver-  
né par l'esprit de sagesse que par l'es-  
prit de vérité, s'est borné à régler le  
point de police, comme étant maître de

la discipline; sans toucher au fond de la question, où il ne pouvoit pénétrer. Au reste, la suppression des cérémonies, quoiqu'elle pût nuire au progrès de l'Evangile, fut ordonnée avec beaucoup de sagesse. Le moindre sujet de douter si elles étoient idolatriques, l'animosité que le partage de sentiment augmentoit de jour en jour parmi les Missionnaires, les qualifications de fauteurs de l'idolâtrie & d'adulateurs des Rois idolâtres, les infidèles témoins de ces divisions scandaleuses, & le Christianisme livré à leurs dérisions: c'étoit-là sans contredit le plus grand dommage qu'il pût souffrir; & pour y mettre fin, il n'y avoit point de considérations sur lesquelles on ne dût passer.

M. de Tournon, remis à Macao entre les mains des Portugais, n'eut pas à se féliciter d'être sorti de celles des Chinois. Outre la rivalité de juridiction entre ce Légat du S. Siège & le métropolitain Portugais de ces extrémités de l'Asie, tous les Portugais étant personnellement irrités contre le Légat, qui durant son séjour à Pékin avoit présenté une accusation qui tendoit à leur ôter Macao, & à faire chasser leur nation de toute la Chine, on conçoit qu'ils eurent peu de

mé  
fon  
à  
con  
des  
ce-  
véq  
dése  
tion  
à la  
dans  
com  
cont  
Géné  
quali  
fit p  
mour  
sentin  
fait p  
les an  
vienn  
mières  
lumièr  
sur la  
Les  
la mor  
les Mi  
parti,  
penser  
Témoi

ménagement pour lui, & pour les personnes de sa suite. Ils ne permettoient à aucune d'elles de sortir, sans être accompagnée de surveillans très-incommodes. Ils lui signifient, de la part du vice-Roi des Indes Portugaises, de l'Archevêque de Goa & de l'Evêque de Macao, défense de faire aucun acte de juridiction, en qualité de Visiteur & de Légat *à latere*, dans tous les lieux dépendans du Portugal. Il riposta par des excommunications, qu'il fit afficher de nuit, contre l'Evêque de Macao, le Capitaine Général, & cinq ou six autres Portugais qualifiés. Cette conduite sans doute ne fit pas finir la captivité, dans laquelle il mourut au mois de Juin, 1710, avec les sentimens de piété qu'il avoit toujours fait paroître. Les excès du zèle, dans les ames véritablement pieuses, ne proviennent que des bornes de leurs lumières; & Dieu ne les juge pas sur des lumières qu'ils ne sauroient avoir, mais sur la droiture de leurs intentions.

Les horreurs vomies, à l'occasion de la mort du Cardinal de Tournon, contre les Missionnaires qui n'étoient pas de son parti, sont trop connues, pour nous dispenser d'en toucher un mot. Le livre du Témoignage de la vérité, les anecdotes

Tém. de  
la Vérité.  
page 231.

de la Chine, & les fautes du Jansénisme, publiés de nos jours, sous le titre d'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, représentent le Cardinal de Tournon comme un martyr, & les Missionnaires Jésuites comme ses bourreaux. Ce dernier auteur

Hist.  
Eccl. de  
Racine,  
T. XIV,  
p. 34 &  
35.

ose même avancer, qu'avant la disgrâce du prélat, & lorsqu'il étoit encore à Pékin, dans l'attente d'une audience qu'il devoit avoir de l'Empereur, il se sentit empoisonné en souvant; que le Prince informé des circonstances, ne douta point que les Jésuites n'eussent fait le coup; qu'il ordonna d'informer, & que le Cardinal arrêta les poursuites par honneur pour la Religion. Fiction contradictoire, qui dès-là se détruit elle même. L'Empereur, selon cet écrivain, ne doute pas sur les auteurs du crime; & selon cet écrivain aussi, il n'a pas encore fait informer: le Cardinal a le crédit d'arrêter les poursuites; & l'on a vu quel étoit son crédit dans cette Cour: on sait tout ce qui s'y passe, tout ce qu'on y pense, tout ce que le Prince même a dans l'ame; & ce sont les calomniateurs attirés de tous les orthodoxes de France, qui pé-

Anecd. T.  
3, p. 38,  
39, 40,  
41.

netrent ces mystères à la Chine. Ils font même faire des révélations & des confidences aux sectateurs ou fauteurs de leur hérésie, par un prélat vertueux qui a

passé constamment pour la détester, qui a toujours eu en horreur leur rébellion contre les décisions de l'Eglise. Ainsi, l'honneur même du Cardinal de Tournon veut qu'on regarde ces prétendus confidens, comme des aventuriers & des faussaires. En voilà bien assez contre une imputation, regardée enfin comme calomnieuse par le monde entier, à la seule exception des hérétiques, & des simples abusés par les hérétiques.

Ils se flattoient, n'en doutons point, ces sectaires menteurs, de tourner, à force d'impostures, toute l'animadversion du Siège Apostolique contre les crimes supposés aux Missionnaires de la Chine, de se faire regarder comme les défenseurs de ses décrets de discipline, tandis qu'ils fouloient aux pieds les décisions dogmatiques qu'il avoit infiniment plus à cœur, & à la faveur de cette diversion, d'échapper aux foudres de Rome, ou du moins de sauver le *palladium* de la secte, si l'on peut s'exprimer ainsi; c'est-à-dire le livre des Réflexions Morales, qui en faisoit la dernière ressource. Leur espoir fut vain. La colonne de la vérité ne tire pas son appui des suppôts de l'erreur. L'Eglise rejette les services des sectes, ou du moins ils ne leur gagnent point sa faveur, & ne

159 HISTOIRE DE L'EGLISE.

leur en obtiennent même aucun ménagement. A la confusion des calomnieurs de l'Eglise de Chine & de ses fondateurs, Clément XI, durant le plus grand feu de la calomnie, prononça, le treize Juillet 1708, une première condamnation contre les Réflexions Morales; c'est-à-dire contre la traduction du Nouveau Testament, faite en François par le Père Quesnel, avec des Réflexions Morales sur chaque verset.



HISTOIRE

LIV  
DE  
S  
er  
la  
  
J  
II  
Janu  
dans  
nel;  
seniu  
Janse  
livre  
d'œu  
prem  
haut  
diffé



SE.  
ména-  
iateurs  
ateurs,  
nd feu  
ze Juil-  
nnation  
c'est-à-  
au Tes-  
le Père  
Moraless



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

## LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIEME.

*DEPUIS le premier Décret du S.  
Siège contre les Réflexions Morales  
en 1708, jusqu'à la publication de  
la Bulle Unigenitus en 1713.*

**T**oute la doctrine du vaste livre de Jansenius avoit été habilement refondue dans les Réflexions Morales de Quelnel; ainsi l'on pouvoit abandonner Jansenius à son mauvais sort, sans que le Jansénisme en souffrit, pourvu que le livre des Réflexions subsistât. Ce chef-d'œuvre d'artifice ne fut pas porté du premier coup à sa perfection, ni à ce haut point de crédit que bien des mains différentes lui concilierent successivement.

Déposit  
de l'im-  
prim. du  
7 Nov.  
1713.  
Sentence  
du Baill.  
de Châl.  
2 Mai  
1717.

OIRE



Ce n'étoit presque rien à sa naissance, lorsqu'il fut approuvé en 1671 par M. Vislart, Evêque de Châlons-sur-Marne. Tout consistoit en un petit volume, que ce prélat n'approuva même qu'après y avoir fait mettre plusieurs cartons. Les Docteurs Hideux & Dupin l'approuverent, sans tant de réserve, en 1687. Cette bonne fortune fit multiplier les éditions, & grossir l'ouvrage jusqu'à la concurrence de quatre volumes. Ils furent retouchés par la plume élégante de l'Abbé du Guet, & parurent avec éclat en 1693, dédiés à M. de Noailles, alors Evêque de Châlons, & revêtus de l'approbation la plus honorable qu'il pût leur donner. Pour les autoriser dans son diocèse, il publia un mandement, où parlant à ses Curés, il faisoit de ce livre funeste l'éloge suivant : On y trouve ramassé tout ce que les saints Pères ont écrit de plus beau & de plus touchant sur le Nouveau Testament ; & l'on en fait un extrait plein d'onction & de lumières. Les plus sublimes vérités de la Religion y sont traitées avec cette force & cette douceur du S. Esprit, qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire & vous édifier : vous y apprendrez à en-

signer les peuples que vous avez à conduire. Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière.

On a vu qu'aussi-tôt qu'il fut acquis une certaine célébrité, tout le monde Chrétien en jugea bien différemment de son approbateur. Tous ceux qui n'étoient pas dans les mêmes dispositions que ce prélat à l'égard de l'auteur, prétendirent que cet artificieux écrivain n'avoit eu pour but que d'insinuer en mille façons différentes les dogmes proscrits du Jansénisme, d'en accréditer la schismatique discipline, & d'en représenter les sectateurs, comme des Saints persécutés par toutes les puissances. Dans le fond, il ne falloit pas être bien clairvoyant, pour en prendre cette idée. Elle naît d'elle-même, à la première lecture de l'ouvrage, pour peu qu'on ait de connoissance des faits & des matières du temps. Les S. Cyran, les Arnaud, les Gilbert, & le fugitif Quesnel lui-même y sont peints des couleurs les plus reconnoissables, comme les Elie & les Jean-Baptiste de leur temps; & les personnages les plus respectables de l'Eglise & de l'Etat, comme les Scribes & les Pharisiens, comme les Caïphe, les Pilate & les Hérodes. Il n'étoit point

de lecteur, tant soit peu instruit des poursuites de Louis XIV contre le Jansénisme, qui ne trouvât ce Monarque représenté presque à chaque page, comme le persécuteur de la vérité. On y retrouvait, d'une manière aussi visible, les principes schismatiques du Richérisme concernant l'excommunication. Il enseignoit de même, qu'on ne résiste jamais à la grace, & qu'on n'y peut pas même résister; ce qui renferme tout le Jansénisme: que la grace sans laquelle on ne peut rien, manque aux justes qui tombent dans le péché; que J. C. n'est mort & n'a prié son Père que pour le salut des prédestinés; que dans l'attrition, l'amour-propre & la cupidité sont les seuls principes de la crainte, dont le Concile de Trente dit néanmoins qu'elle procède du S. Esprit, & dispose à la grace de la justification. C'est ce que

Quef-  
nel, sédi-  
cieux héré-  
tlique,  
2. partie.

Un avertissement si énergique réveilla le zèle des premiers pasteurs. Ils examinèrent l'ouvrage qui excitoit ce scandale, ils en reconnurent le venin sans peine; & deux d'entre eux, l'Archevêque de Besançon & l'Evêque de Nevers don-

ne  
con  
fiet  
erre  
pre  
espr  
puli  
tiqu  
A  
la E  
don  
qui  
dése  
Caro  
de c  
tout  
l'espr  
dite  
mau  
corr  
abso  
nu,  
rigid  
y ét  
ques  
dans  
que  
froie  
ditie  
née,

nerent des mandemens exprès pour le condamner. Ce dernier marquoit plusieurs endroits, où l'on insinuoit des erreurs vingt fois proscrites, où l'on prenoit à tâche d'inspirer aux fidèles un esprit de révolte contre l'autorité des puissances, tant séculières qu'ecclesiastiques.

Au bruit des nouveaux scandales de la France, le Chef de toute l'Eglise ordonna qu'on reprit l'examen du livre qui les causoit, & qu'on lui avoit déjà déferé, assez long-temps auparavant. Les Cardinaux & les Théologiens, chargés de cette commission, déclarèrent, après toutes les discussions convenables, que l'esprit de schisme & d'erreur n'avoit pu dicter un ouvrage plus substantiellement mauvais; qu'il n'étoit pas susceptible de correction, & qu'il falloit en défendre absolument la lecture. Ils avoient reconnu, & rendoient pour raison de leur rigidité, que le texte des livres saints y étoit altéré en mille endroits, quelquefois entièrement corrompu, & tel que dans la version réprouvée de Mons; que tant les notes que les réflexions offroient à chaque page une doctrine séditieuse, téméraire, scandaleuse, erronée, & manifestement Jansénienne. Con-

formément à cette consultation, le Souverain Pontife, par un Bref du treize Juillet 1708, proscrivit cet ouvrage, avec une rigueur extraordinaire. Il ne se contenta point d'en défendre l'impression, le débit & la lecture, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait : mais pour anéantir, s'il étoit possible, jusqu'au dernier vestige d'une production si pernicieuse, il ordonna d'en rapporter tous les exemplaires aux Ordinaires des lieux, ou aux Inquisiteurs de la Foi, pour être brûlés sur le champ. C'est cette clause, contraire aux usages de la France, où ces exécutions temporelles sont réservées à la puissance du même ordre, qui empêcha que le bref ne fût reçu dans ce Royaume.

L'auteur & les approbateurs divers ne laisserent pas d'être fort mortifiés de cette condamnation. Le parti, à qui les fictions & les allégations hasardées ne coûtoient rien, publia qu'au moyen des éditions qui s'en étoient faites dans les Etats protestans, il avoit été falsifié en beaucoup d'articles; que ce que Rome avoit censuré n'étoit, ni la doctrine véritable de l'auteur, ni le sentiment des approbateurs. C'est ce qui fut inséré en particulier dans le Journal de Verdun,

intitu  
ces.  
moin  
cieux  
ment  
L'apo  
toit p  
bons  
écriv  
très-m  
qu'il s  
sire )  
manière  
qu'on  
flexion  
tique.  
pour  
être ar  
ennem  
& méri  
dre l'u  
substitu  
mêmes  
ordres  
expédi  
Journa  
de la  
frères,  
l'amou  
suprém

intitulé, *La Clef du cabinet des Princes*. Mais la prudence demandoit au moins qu'en faisant un mensonge officieux, on fût assuré de n'être pas démenti par ceux qu'on prétendoit obliger. L'apologiste serviable, si toutefois il n'étoit pas vénal, fut très-mal payé de ses bons offices. Son détour déplut à un écrivain de la confraternité, & le mit de très-mauvaise humeur contre le Journal, qu'il appella *une rapsodie décorée d'un titre fansaron*, & qu'il démentit de la manière la plus formelle, en déclarant qu'on n'avoit jamais imprimé les Réflexions Morales dans aucun pays hérétique. Il prend néanmoins un autre tour, pour arriver au même but : il pourroit être arrivé, dit-il, que les dénonciateurs ennemis de la personne du P. Quesnel, & même de la saine doctrine, pour rendre l'une & l'autre odieuses, auroient substitué des exemplaires falsifiés par eux-mêmes, à ceux qui sont imprimés par les ordres de M. l'Archevêque de Paris. Cet expédient vaut-il mieux que celui du Journaliste ? Mais qu'importent les droits de la raison, & les intérêts même des frères, mis en concurrence avec ceux de l'amour-propre & de l'orgueil, divinité suprême des sectes ?

Journal  
d'Octobre  
1708,

Entrer:  
sur le dé-  
cret de  
Rome  
contre le  
N. Tes-  
tam. de  
Châlons.



Il ne paroît pas que ce nouveau défenseur espérait porter grande atteinte à la censure pontificale, dans l'esprit des Catholiques; puisqu'il attaque en furieux l'autorité même de cette censure. Elle n'est, ainsi a-t-il l'insolence de s'en expliquer, elle n'est qu'un ouvrage de ténèbres, & l'entreprise d'une horrible cabale. Tout s'y est fait furtivement; & l'on ne peut regarder une pareille conduite de la Cour de Rome, que comme un attentat scandaleux. Cette Cour, ajoute-t-il en schismatique absolument démasqué, est le théâtre des passions humaines, autant & plus que les autres Cours; & ses décrets ne sont recevables, que lorsqu'on ne voit rien dans les circonstances du jugement, qui puisse faire soupçonner qu'il soit l'effet de l'intrigue & de la passion.

Comme le S. Père n'avoit condamné qu'en général le livre de Quesnel, sans noter aucune proposition en particulier; il parut à Paris une lettre adressée à Sa Sainteté, dont l'auteur prenoit le nom de Guillaume-François, prêtre en France. Ce prêtre en France supplioit humblement le Pontife Romain de considérer la plaie profonde que son décret faisoit à l'Eglise, de présider en personne au nou-

vel e  
flexio  
au co  
en pa  
damm  
unes.  
de ce  
d'obte  
tant so  
France  
dans l  
C'est  
sés tru  
déjà ex  
dunois  
n'est p  
les jug  
Dans  
par un  
Septem  
logique.  
L'Evêq  
même j  
Avril  
rées de  
d'Amier  
tres. Ce  
point el  
c'est qu  
l'auteur



vel examen qu'on devoit faire des Réflexions Morales, de ne point toucher au corps de l'ouvrage, mais de censurer en particulier chaque proposition condamnable, s'il en trouvoit quelques-unes. Il paroît que le parti, au moyen de ce personnage, se proposoit moins d'obtenir grace que de faire injure, sentant fort bien que la voix du prêtre en France auroit le sort de celle qui retentit dans le désert, ou à l'oreille des sourds. C'est au moins ce que témoigna un de ses truchemens, le même qui s'en étoit déjà expliqué contre le Journaliste Verdunois, & qui avertit le public, que ce n'est plus la mode à Rome de révoquer les jugemens injustes.

Entret. sur  
le Décret,  
&c. p. 176  
& 177.

Dans la même année 1708, le S. Siège, par un autre décret du vingt-cinq de Septembre, proscrivit les Institutions Théologiques du Père Juénin de l'Oratoire. L'Évêque de Chartres les condamna le même jour; le Cardinal de Billy, le seize Avril 1709. Elles ont encore été censurées depuis, par les évêques de Laon, d'Amiens, de Soissons & quantité d'autres. Ce qui marque encore mieux à quel point elles sont infectées du Jansénisme, c'est que, malgré tous les voiles dont l'auteur a tâché de se couvrir, le Car-

dinal de Noailles en ordonna la correction, l'an 1706.

Ni les décrets, ni les bulles du S. Siège ne purent cependant réduire l'opiniâtreté du parti. Ce n'étoient pas seulement les Docteurs qui résilloient à la voix de Pierre, & de tous les successeurs des Apôtres : mais des laics, mais de simples femmes, & sur-tout les vierges de Port-Royal des Champs ne reconnoissoient plus que leurs séducteurs pour Pape & pour Evêques. Le monastère de la ville avoit changé de doctrine, ainsi que de régime : mais celui des champs n'en étoit devenu qu'un arsenal mieux fourni, qui sans fin & sans jamais s'épuiser, fournissoit des armes à la séduction. La bulle *Vineam Domini Sabaoth* ayant proscrit si nettement le silence respectueux, dans lequel se retranchoient ces vierges abusées ; on les pressa d'abandonner enfin ce refuge ruineux, qui ne pouvoit plus que les accabler de ses ruines. Elles signalerent contre cette Constitution la revolte qui leur en avoit fait mépriser tant d'autres. Jamais il n'y eut moyen de les engager à l'accepter purement & simplement. Elles persisterent avec la même opiniâtreté à ne vouloir point reconnoître pour leur

Supérieure, l'Abbesse (de Port-Royal de Paris; quoique le Souverain Pontife y eut réuni leur maison par sa bulle en bonne forme, & que le Roi, par ses lettres patentes, eût autorisé la réunion.

Une obstination si long-temps invincible, fit juger, que pour les réduire sous l'obéissance, tant de leur Abbesse que de l'Eglise, il n'y avoit plus d'autre moyen que de détruire une maison d'anathème, dont les voutes seules leur retraçoient les leçons des suborneurs qu'elles avoient recélés, & sous lesquelles ces anges de ténèbres, par leurs apparitions furtives, ranimoient encore les germes de la séduction, au moins dans le cœur de quelques-unes, qui ne manquoient pas de les communiquer aux autres. On prit donc le parti de dissoudre la communauté : on sépara ces filles les unes des autres; & on les distribua en différens monastères. Le Cardinal de Noailles concut, avec tous les Catholiques de bon sens, la nécessité de cette exécution, comme de la seule efficace; & il y prêta son ministère, comme Ordinaire du lieu : ce qui lui attira des torrens d'injures, & inspira au parti un ressentiment, que la rupture du prélat avec le S. Siège put seule étouffer.

Il eut cependant tout lieu de s'applaudir de sa sévérité, à raison des fruits salutaires qu'en recueillirent les personnes mêmes qui en étoient l'objet direct. Quelque soin que leurs séducteurs eussent pris de les munir d'argumens & d'érudition, d'oraisons, de litanies, d'images & de reliques des Saints de la nouvelle Eglise; la plupart d'entre elles rentrèrent en fort peu de temps dans le sein de la Mère véritable des fidèles. Quatre ans après la dispersion, il n'y en avoit plus qu'une, qui n'eût pas abjuré ses erreurs. En un mot, Port-Royal des Champs fut à peine rasé, que toute la contagion s'en évapora. Nous passons sous silence les lamentations des Jérémies du temps, sur les ruines de cette étrange Sion. Qu'on revoie celles des prophètes Huguenots sur la chute de Charenton: il n'y aura que les noms à changer; & chacun peut le faire sans peine.

Pour nous, au contraire, empressons-nous à faire perdre de vue ces monumens de scandale. Mais dans un temps où l'on peut douter que le Fils de l'homme revenant en ce monde, y trouve une Foi qui en mérite le nom, allons chercher ce phénomène sous un autre Ciel, au delà des routes du soleil. Dans le sein

de  
enc  
nou  
prin  
qu'a  
d'hu  
déve  
toien  
appé  
ce n  
de d  
toute  
res é  
depu  
pren  
ce fl  
rosées  
& de  
leurs  
tôt ap  
sang  
les co  
tienté  
néral  
quaran  
six mi  
confor  
nie les  
à ving  
Missio

de l'Amérique sauvage, est une Eglise encore dans son enfance, & qui déjà nous retrace les plus beaux jours de la primitive Eglise. Des hommes qui, jusqu'au milieu du siècle dernier, n'avoient d'humain que la figure, des hommes qui dévorioient les autres hommes, & n'étoient occupés qu'à satisfaire en tout leurs appétits brutaux, furent avant la fin de ce même siècle des modèles de charité, de douceur, de pudeur, de piété, de toutes les vertus chrétiennes. Leurs terres étendues de quatre à cinq cens lieues, depuis le lac des Carayes, où le Paraguai prend sa source, jusqu'au confluent de ce fleuve avec l'Uruguai, avoient été arrosées du sang de plus de vingt Apôtres & de cent néophytes, martyrisés avec leurs Pasteurs : les fruits du salut aussitôt après y abonderent, en proportion du sang qui venoit de les féconder. Dans les commencemens de ce siècle, la Chrétienté merveilleuse qui porte le nom général de Paraguai, comprenoit au moins quarante grosses bourgades, de quatre à six mille ames chacune; sans toutefois les confondre avec celles qui en font comme les capitales, & qui comptent quinze à vingt mille fidèles. C'est-à-dire, que la Mission des Guaranis, ou du Paraguai

proprement dit, à l'orient de ce fleuve, entre l'Uraguai & le Parana, jointe à celles des Moxes & des Chiquites, qui sont à l'occident, & remontent plus au nord, comprenoit environ trois cens mille Indiens, soumis aux loix de l'Evangile.

Et comment le pratiquent-ils ? c'est une merveille si éloignée des observations & des idées communes, qu'elle seroit incroyable, si nous n'avions là-dessus les témoignages les moins suspects, les plus désintéressés, les plus authentiques & les plus augustes. Ici, l'on ne s'en tient pas à la parole, ni aux lettres des hommes apostoliques, qui ont converti ces peuples. Quelque dignes de foi que soient des Apôtres, & de quelque manière que leur modestie présente le tableau de cette œuvre divine ; toujours est-il si honorable pour eux, qu'on pourroit craindre qu'ils ne l'eussent flatté. On ne fera fond

que sur les rapports des Evêques & des Gouverneurs de ces provinces Espagnoles ; sur les œuvres parlantes & bien motivées de différens seigneurs de la même nation, qui ont fondé des hospices, des résidences, des collèges pour le soutien & l'avancement d'une Mission, si capable d'intéresser leur générosité religieuse ; sur les lettres & les décrets des Rois

Lettre de  
D. Pierre  
Facardo à  
Sa M. C.  
du 20 Mai  
1721.

Lettre de  
D. Bruno  
de Zabala  
à S. M.  
C. du 28  
Mai 1724

d'E  
fave  
tes  
cuff  
les p  
L  
Don  
site  
tend  
corri  
men  
de la  
cenc  
terre  
lui-m  
je ne  
seul p  
t-il,  
peupl  
person  
pain  
Roi d  
ports  
garde  
mais  
cère  
&  
l'atten  
roit de  
Missio  
par l'i



d'Espagne, adressés à leurs Officiers, en faveur de ces vertueux & fidèles néophytes; enfin, sur les recherches & les discussions des critiques les mieux instruits, les plus pénétrants, & les plus circonspects.

Le pieux Evêque de Buenos-Ayres, Don Pedro de Facardo, en faisant la visite des Missions de l'Uraguai, dans l'étendue de son diocèse, moins pour y rien corriger que pour y porter l'encouragement & s'édifier lui-même, fut si touché de la piété, de la concorde, de l'innocence de mœurs qui regnoient dans cette terre de bénédictions, que ravi hors de lui-même; non, dit-il écrivant à son Roi, je ne crois pas qu'il se commette ici un seul péché mortel. Je me trouvai, ajouta-t-il, un jour de fête, dans l'une de ces peuplades; & je vis plus de huit cens personnes manger, comme des anges, le pain du Ciel. Les premiers Officiers du Roi d'Espagne lui faisoient les mêmes rapports, en lui protestant qu'ils n'avoient garde d'exagérer en parlant à Sa Majesté, mais qu'ils lui rendoient un compte sincère & précis, tel qu'elle avoit droit de l'attendre de sujets fidèles qu'elle honoroit de sa confiance. Le P. Florentin, Missionnaire Capucin mémorable à jamais par l'intrépidité de son zèle, qui lui fit

Décret  
de Sa M.  
C. du 12  
Nov.  
1716.

Relat. des  
Miss. du  
Par. par  
Muratori.  
Voyage  
du P. Flo-  
rentin,  
Capucin.



traverser, le bâton à la main, sans guide & sans compagnon, un désert de cinq cens lieues, où, à quelques Missions près, l'on ne rencontre que des tigres & des anthropophages : cet homme apostolique voyant par lui-même l'état de ces Missions, dont il avoit entendu faire les plus grands éloges; non, s'écria-t-il, tout ce qu'on en publie, n'approche point de la réalité. Je ne sache pas qu'il y ait dans l'univers une Chrétienté plus sainte. La modestie, la douceur, la foi & la charité, le désintéressement & l'union qui regnent parmi ces nouveaux fidèles, me rappellent sans cesse les heureux temps, où les Chrétiens détachés de la terre, n'avoient tous qu'un cœur & qu'une ame, & par la sainteté de leur vie, rendoient le Christianisme respectable à ses ennemis les plus animés.

Mais il n'y a que les traits particuliers, & les circonstances bien articulées, qui fassent une certaine impression; & quelque longueur dans une matière si belle, se pardonnera sans peine. Il y a tout lieu de croire, dit le savant & judicieux observateur que nous suivons principalement dans ces détails, que si les malheureux peuples de l'Amérique, avant leur conversion, parurent n'avoir que la férocité

Relation  
de Muratori, chap.  
7. P. 94 &  
suiv;

roci  
natu  
L'ex  
la p  
sensi  
noiss  
ples  
deur  
pris  
nées,  
peut  
ralem  
S'ils  
c'est  
ture  
homm  
sur la  
person  
étroits  
du Pa  
image  
nous v  
que les  
tous ir  
préveni  
moins  
Pour  
sit dans  
quelque  
le nom  
Tom

rocité en partage; c'étoit moins l'effet du naturel, que d'une éducation mauvaise. L'expérience a montré qu'ils sont pour la plupart d'un esprit doux & traitable, sensibles à l'amitié, généreux & reconnoissans. Dès qu'ils ont eu de bons exemples sous les yeux, la probité, la candeur, la retenue & la bienfaisance ont pris parmi eux la place des passions effrénées, & des plus anciennes habitudes. On peut dire aujourd'hui, qu'ils sont généralement de bons & fervens Chrétiens. S'ils ne sont pas exempts de tout défaut, c'est que depuis la corruption de la nature humaine par le péché du premier homme, il n'est pas possible de trouver sur la terre une société nombreuse, où personne ne s'écarte jamais des sentiers étroits de la vertu. Mais les Réductions du Paragui n'en sont pas moins une image fidèle de la primitive Eglise, où nous voyons par les épîtres de S. Paul, que les premiers Chrétiens n'étoient pas tous irréprochables. Que si l'on n'y a pu prévenir toutes les fautes, on en a du moins empêché les suites funestes.

Pour maintenir le bon ordre, on choisit dans chaque Réduction ou peuplade, quelques anciens néophytes, qui, sous le nom de Régidors, sont à peu près le

personnage des censeurs de l'ancienne Rome: mais ils veillent tout autrement sur la conduite & les mœurs. S'ils découvrent quelqu'un qui soit tombé dans une faute scandaleuse, telle qu'une action contraire à la pudeur, ou un transport de colère préjudiciable au prochain; ils arrêtent le coupable, lui font prendre un habit de pénitent, & le menent d'abord à l'Eglise, pour demander publiquement pardon au Seigneur. De là, on le conduit sur la place publique, où il reçoit en présence de tout le monde, un châtiment proportionné à la griéveté de sa faute. Il baise ordinairement avec reconnaissance la main qui l'a frappé, en disant: Dieu vous récompense de m'avoir soustrait par cette légère punition, aux peines éternelles que j'avois méritées. Il est rare qu'on retombe ensuite, & plus encore que l'exemple d'une faute ainsi corrigée soit contagieux. Ce qu'il y a de plus admirable & de plus ressemblant à la ferveur de la primitive Eglise, c'est que des Indiens & même des Indiennes, qui avoient commis secrètement le même péché qu'on venoit de punir à leurs yeux, courroient s'accuser eux-mêmes, & prioient instamment qu'on leur imposât la même pénitence.

L  
gou  
soin  
être  
la co  
mém  
tout  
sages  
ses fr  
plus  
nifice  
que d  
fière;  
per de  
vu de  
dans l  
& on  
tes, q  
de l'arc  
la plûp  
ties de  
belles p  
sur-tout  
les étab  
Elles o  
quelque  
dinairen  
ment d'  
nés de  
colonne

Des hommes qui jusques-là ne s'étoient gouvernés que par les sens, avoient besoin de ces observances extérieures, pour être instruits par les yeux des règles de la conscience. Afin de leur imprimer en même temps un profond respect pour tout ce qui est du saint culte, leurs sages pasteurs ont pris soin que les Eglises fussent bâties & entretenues avec la plus grande propreté, & toute la magnificence possible. Elles ne furent d'abord que de bois, & d'une structure assez grossière; quoique déjà bien capables de frapper des sauvages, qui n'avoient jamais rien vu de comparable. Mais on leur apprit dans la suite à faire la brique & la chaux, & on mit à leur tête des frères Jésuites, qui avoient quelque connoissance de l'architecture. On voit aujourd'hui dans la plupart des Réductions, des Eglises bâties de briques ou de pierres, & assez belles pour plaire aux Européens même, sur-tout dans le pays des Moxes, dont les établissemens sont les plus modernes. Elles ont, avec la nef, des bas-côtés, quelquefois doubles, & un chœur extraordinairement propre, surmonté communément d'une coupole. Les autels sont ornés de tableaux encadrés proprement, de colonnes & de corniches bien travaillées.

Muras. C.  
VII, p 97.  
& suiv.

de statues même, & de bas-reliefs. Les murs sont ordinairement revêtus de toiles peintes, garnies de franches, ou enchassées dans une boiserie. On y a représenté nos premiers mystères, & les traits principaux de l'Histoire sainte, afin de les graver profondément dans l'esprit de ces bons peuples, sur qui ces objets sensibles font plus d'effet que tous les raisonnemens.

Tous ces ornemens sont aujourd'hui l'ouvrage des naturels du pays. Ces hommes, qui n'avoient manié auparavant que l'arc & la massue, gouvernent aujourd'hui le pinceau & le ciseau, avec une dextérité, une légèreté & une précision, qui le dispute au moins à nos copistes les plus fidèles. On voit en Europe quelques tableaux faits par ces Indiens avec tant de perfection, que des amateurs de premier ordre les ont placés dans leurs cabinets, comme des curiosités précieuses. Ils n'ont pas moins de talent pour la musique.

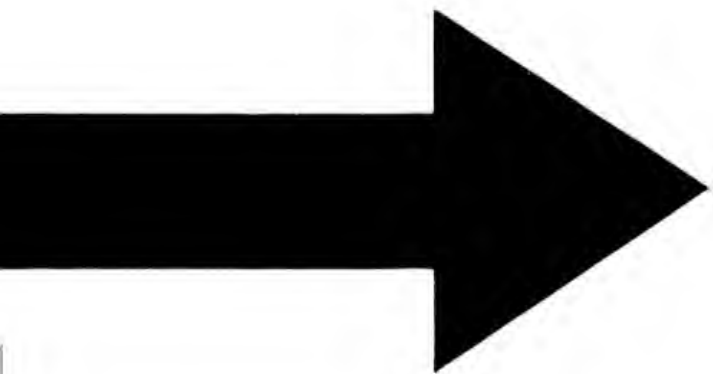
Ce fut même l'attrait singulier qu'ils marquoient pour l'harmonie, dont le zèle industrieux des Missionnaires se servit en bien des rencontres pour les attirer à la Religion. Les effets de cet art enchanteur, que les anciens poètes nous re-

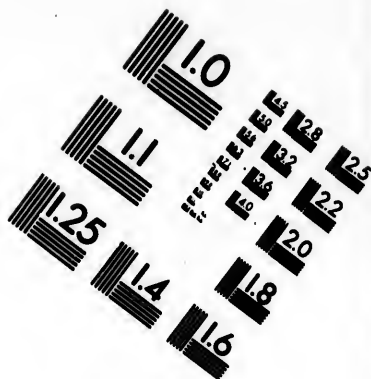
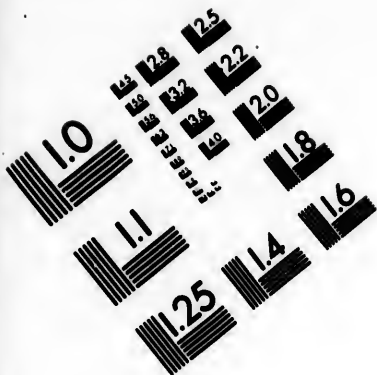
tra  
ro  
ve  
du  
av  
de  
vag  
ave  
suiv  
tion  
eux  
est  
très  
aux  
ragu  
règle  
appr  
espec  
que la  
port  
celle  
établi  
pagnie  
agréme  
L'estin  
plus e  
fait qu  
& des  
neur d  
de char

tracent sous l'emblème des tigres & des rochers attendris; on les a vus renou- veller sur les peuples encore farouches du Paraguai. A peine un Missionnaire avoit-il entonné quelque cantique au bord de ces forêts, que leurs habitans sauvages sortoient en foule à sa rencontre avec des transports inexprimables, & le suivoient bien souvent jusqu'à la Réduction Chrétienne, où plusieurs d'entre eux ne manquoient pas de se fixer. Il est ordinaire de trouver parmi eux de très-belles voix, qu'ils doivent, dit-on, aux eaux pures du Parana & de l'Uraguai, & qu'on forme sans peine aux règles de l'art. Outre le chant, on leur apprend à toucher les instrumens de toute espèce, avec tant de grace & de justesse, que la symphonie de leurs Eglises, au rapport des Espagnols, ne le cède point à celle des Cathédrales d'Espagne. On a établi dans chaque Réduction une compagnie de musiciens, qui exécutent avec agrément les pièces les plus composées. L'estime qu'ils ont pour la musique, & plus encore pour le service des autels, fait que les enfans même des capitaines & des caciques tiennent à grand honneur d'être choisis pour remplir une place de chantre. Ils jouent des orgues, du

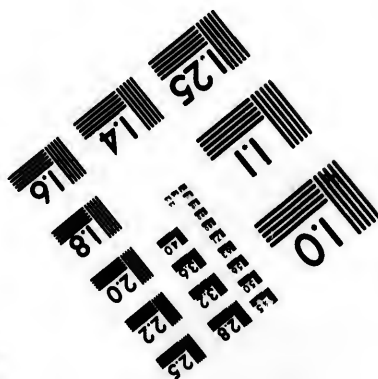
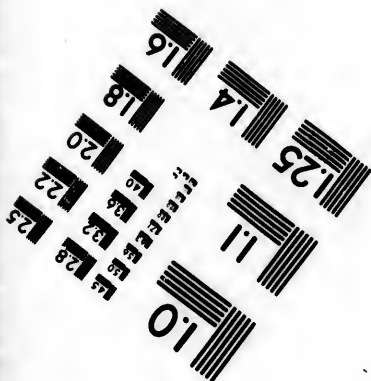
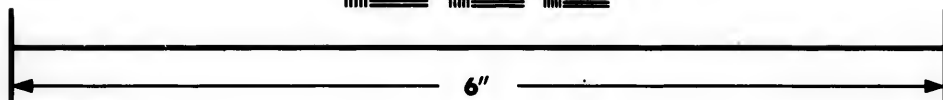
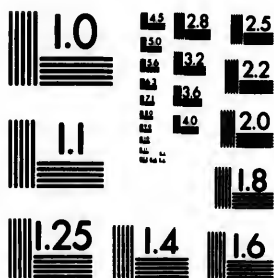








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5  
1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0  
4.5  
5.0

10  
11  
12  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50

luth, de l'épinette, du violon, du violoncelle, de la trompette, en un mot, de tous les instrumens connus en Espagne; de ces instrumens très-multipliés aujourd'hui parmi eux, sont presque tous l'ouvrage de leurs mains.

On représente assez communément ces Américains, comme des gens sans génie pour les sciences, ou du moins incapables de toute invention. Mais n'est-il pas à croire qu'on juge de leur capacité, avec la même injustice qu'on se dispose de leurs terres? La facilité bien avérée avec laquelle ils ont appris, non seulement tous les métiers, mais les plus beaux arts, la musique, l'architecture, la gravure, la peinture, ne deviendrait-elle pas un paradoxe absurde, si leur esprit étoit tellement renfermé dans ces limites, qu'il ne pût jamais les franchir?

Qu'importent après tout ces qualités naturelles à la vraie gloire de l'Eglise du Paraguay, ainsi qu'à notre édification? Ce qui mérite incontestablement nos hommages, c'est leur innocence & leur piété, & d'abord leur assiduité dans le lieu saint. Outre leur fidélité à tous les mêmes exercices que ceux des paroisses les mieux réglées de l'Europe, tous les

ma  
pa  
les  
fill  
cha  
abr  
qu'  
Me  
les  
qu'  
s'en  
se  
jour  
La  
les  
& le  
dis  
la V  
ou  
d'on  
Le  
de g  
ter  
tiens  
ensui  
qui d  
qu'on  
man  
nels  
aux n

matin, dès que le jour commence à paroître, les enfans vont à l'Eglise, où les garçons se placent d'un côté, & les filles de l'autre. Ils récitent à deux chœurs les prières du matin, & un abrégé de la doctrine chrétienne, jusqu'au lever du soleil. Alors on dit la Messe, à laquelle doivent assister tous les habitans de la Réduction, à moins qu'ils n'aient des causes légitimes pour s'en dispenser. Après la Messe, chacun se rend à son travail. Au déclin du jour, on fait le catéchisme aux enfans: La cloche appelle ensuite tous les fidèles à l'Eglise, pour y réciter le rosaire & les prières du soir. Tous les Samedis, on chante en musique la Messe de la Vierge; & le soir après le rosaire, on chante ses litanies, qui sont suivies d'une prière pour les morts.

Le Dimanche, tout le monde se rend de grand matin à l'Eglise, pour y chanter les élémens de la doctrine chrétienne, rédigés pour cela. On célèbre ensuite les fiançailles & les mariages; ce qui demande beaucoup de temps, parce qu'on remet tous les mariages au Dimanche, afin de les rendre plus solennels, & d'en inspirer plus de respect aux nouveaux convertis. On célèbre en-

suite la Messe, avec beaucoup de solennité. Après l'Évangile, on Missionnaire monte en chaire pour l'expliquer au peuple, & lui faire une exhortation appropriée au sujet. Quand la Messe est finie, on examine si quelqu'un ne s'en est point absenté sans cause légitime, s'il n'a point assisté à la récitation de la doctrine chrétienne, & s'il ne seroit point arrivé quelque désordre au dedans ou au dehors de la Réduction. On ne manque pas d'imposer des pénitences à ceux qu'on auroit trouvés en faute.

Après les dîner, on baptise les enfans & les Catéchumènes, qui sont presque toujours en grand nombre; l'Évangile faisant chaque jour de plus grands progrès dans ces heureuses contrées. Ce Sacrement s'administre avec le plus d'appareil qu'il est possible, afin de ranimer sans cesse la grace de la régénération dans le cœur des fidèles. Les congrégations particulières à chaque sexe, & qui sont établies dans chaque Réduction pour y entretenir la ferveur, s'assemblent pour les exercices qui leur sont propres, & qui sont toujours accompagnés d'une exhortation. A l'issue des vêpres, tout le monde à l'ordinaire récite le chapelet; après quoi, chacun va

fé  
ser  
offi  
it  
fac  
bor  
&  
fici  
Tou  
cher  
en  
l'ex  
qu'o  
les  
dest  
ser  
Egli  
prop  
on  
jone  
tes,  
en t  
sur l  
part  
gout  
guirle  
meau  
Il  
meas

se reposer dans la maison, & se disposer au travail du lendemain.

Pour fournir à la solennité du saint office, & à la majesté du culte divin, il y a dans chaque Eglise un premier sacristain, deux autres qui lui sont subordonnés, & six cleres, tous en rabat & en habit long; sans compter les musiciens qui sont en plus grand nombre. Toutes ces places sont extrêmement recherchées; & ceux qui les obtiennent, en remplissent les devoirs avec toute l'exactitude que peut inspirer l'estime qu'on en fait. Les novices des ordres les plus fervens n'ont pas l'air plus modeste, ni plus recueilli. Tout ce qui sert au saint culte, le pavé même des Eglises est entretenu avec la plus grande propreté. Aux jours les plus solennels, on l'arrose d'eaux de senteur, on le jonche d'herbes & de fleurs odoriférantes, que le pays fournit abondamment en toute saison; on brûle des parfums sur les autels, on y suspend de toute part des festons de fleurs arrangés avec goût, & l'on entoure même l'Eglise de guirlandes, soit de fleurs, soit de rameaux odoriférans.

Il seroit difficile d'exprimer les sentimens de Religion, que ces fêtes réveil-



lent dans les néophytes. Mais la dévotion se rend sur-tout sensible dans ceux qui doivent s'approcher de la sainte table, & qui sont toujours en grand nombre; le pain des anges ayant le plus grand attrait pour ces ames innocentes. Presque tous communient chaque mois, plusieurs chaque semaine; & quelques-uns, plus souvent encore. Comme les Missionnaires finissent toujours leurs instructions par un acte de contrition, qui présente les motifs les plus capables d'exciter le repentir; l'Eglise retentit alors de soupirs, de gémissemens, de sanglots. Remplis d'une sainte colère contre eux, les néophytes se portent souvent à des austérités & à des macérations qui ruineroient leur tempérament, tout robuste qu'il est, si l'on n'étoit pas attentif à les modérer. C'est sur-tout au moment de la confession, que l'on connoît jusqu'où va la délicatesse de leur conscience. Ils versent des torrens de larmes, en s'accusant de fautes si légères, qu'on doute souvent si elles peuvent être matière d'absolution. Hors même du tribunal, ils interrogent en toute rencontre leurs pasteurs, pour savoir si telle ou telle chose ne seroit pas un péché. Et s'ils reconnoissent

qu'il  
par  
ch  
sant  
poin  
leur  
farm  
s'em  
la re  
eux  
ils p  
l'inn  
On  
ce de  
que  
nous  
Dieu  
retra  
yeux  
de la  
ornée  
les m  
près d  
blis d  
pect  
mors  
Bapté  
pour n  
un eff  
teur d

qu'ils en aient commis quelque un, même par inadvertance, ils quittent sur le champ leurs occupations les plus pressantes, ils courent à l'Eglise, & n'ont point de repos, qu'ils n'aient déchargé leur conscience, avec des regrets & des larmes auxquelles le confesseur ne peut s'empêcher de mêler les siennes. Aussi la rechute n'est elle pas moins rare parmi eux, qu'elle est commune chez nous. Ils portent communément au tombeau l'innocence de leur Baptême.

On leur représente sans cesse l'excellence de ce premier Sacrement, aussi bien que le prix inestimable de la grâce qu'il nous confère, avec la qualité d'enfans de Dieu, héritiers de son Royaume. Pour retracer journellement ces leçons à leurs yeux, chaque Eglise a son baptistère près de la grande porte, dans une chapelle ornée avec un soin tout particulier. Dans les mêmes vus, on a placé le cimetière près de l'Eglise; & l'on n'y a rien oublié de tout ce qui peut inspirer du respect pour les cendres de ceux qui sont morts après avoir été sanctifiés par le Baptême, & qui doivent revivre un jour pour ne plus mourir. C'est ordinairement un espace carré, fermé de murs à hauteur d'appui, & environné par dehors de

palmiers & de cyprès. Au dedans, sont plusieurs rangs d'orangers, que la température du climat fait monter en pleine terre à la hauteur de nos belles futaies. Du côté qui regarde la campagne, est une grande allée d'orangers & de citroniers, qui conduit à une chapelle, où l'on va tous les lundis en procession chanter la Messe des morts; sur la longueur de l'allée, on a dressé, de distance en distance, de grandes croix, où la procession fait des pauses, pour chanter quelque prière convenable à la cérémonie.

Outre cela, on a bâti hors des Réductions, à une juste distance, plusieurs petites chapelles, bien ornées & bien entretenues. C'est-là que se rend la procession aux jours de S. Marc, des Rogations, du Titulaire de l'Eglise, & du Jubilé, que le Pape accorde annuellement à ces Eglises naissantes. Elle passe par les rues de la Réduction, qui sont toutes tirées au cordeau, & ont à leur extrémité une grande & belle croix. A chacune des croix, la procession s'arrête, les enfans chantent en musique quelque partie de la doctrine chrétienne, & le peuple répond par des cantiques. De la peuplade aux chapelles, les routes sont autant de

belle  
rang  
top  
proc  
ven  
& c  
pié

Q  
de  
ble  
qu'il  
cenc  
gout  
bles.  
orne  
ment  
les r  
La t  
met  
pêtre  
affor  
spect  
que  
tre a  
dress  
de t  
larger  
bran  
myrth  
unes

belles avenues, formées de lauriers, d'orangers, de myrthes, & d'autres arbres toujours verts & bien alignés. Ainsi la procession est toujours à l'abri, soit des vents d'hiver, soit des ardeurs du soleil, & de tout ce qui pourroit distraire la piété.

Quelle que soit en tout temps la piété de ces nouveaux Chrétiens, elle redouble encore à certaines fêtes de l'année, qu'ils solennisent avec toute la magnificence qui leur est possible, & avec un goût dont on ne les croiroit pas capables. A la Fête-Dieu, par exemple, ils ornent extraordinairement, non seulement l'Eglise, mais toutes les places & les rues par où la procession doit passer. La simplicité où ils vivent ne leur permet d'employer que des ornemens champêtres :: mais ils les disposent avec un assortiment & une variété, qui offrent un spectacle pour le moins aussi majestueux que nos tapisseries, nos peintures & notre argenterie. D'espace en espace, on dresse en bois, dans les rues, des arcs de triomphe qui en occupent toute la largeur. On revêt cette charpente de branches de palmiers, de lauriers, de myrthes, d'orangers, entrelassées les unes dans les autres, avec des bordures

& des festons formés des fleurs & des fruits les plus agréables à la vue. Les canchiques sont chargés de fournir quantité de paons, de perroquets & d'autres oiseaux en vie, dont le plumage a le plus d'éclat. Il s'en trouve sans nombre aux environs des grands fleuves, & principalement du Paragui, dont le nom qu'il prend de là signifie *Fleuve des Plumes*. Ces oiseaux sont attachés par le pied aux arcs de triomphe, avec une corde assez longue pour qu'ils puissent voltiger de branche en branche, & faire ainsi briller leur riche plumage. On place au bas, mais de telle manière qu'il ne puisse en arriver mal à personne, des cerfs, des tigres, des lions, & d'autres bêtes sauvages qu'on a prises vivantes dans des pièges. On veut que toutes les espèces de créatures réunies rendent hommage à leur Créateur.

Le devant des maisons est orné à peu près dans le même goût; c'est-à-dire d'herbes odoriférantes, de fleurs, de fruits, d'oiseaux; & de plus, de pain & de gâteaux destinés à l'hospitalité. On y voit aussi quelques pièces de toile extrêmement blanches, & garnies de plumes, qui par la diversité de leurs couleurs, & par l'artifice de leur assorti-

me  
nos  
par  
& d  
A  
mon  
à pe  
com  
la n  
sifre  
instr  
font  
temp  
mes.  
l'Egl  
en a  
régid  
nes,  
ple &  
tour  
véné  
tre,  
tie. M  
foi si  
ni gra  
ce n'é  
C. qui  
voyoi  
ciens  
retenti  
durant



ment, plussent pour le moins autant que nos plus riches provinces. La terre est par-tout jonchée de feuillages, de fleurs & d'herbes odoriférantes.

Après la Messe, où presque tout le monde communie, la procession s'arrange à peu près comme en Europe. Quelques compagnies de gens de guerre ouvrent la marche, au son des tambours, des fifres, des timbales & de plusieurs autres instrumens qui nous sont inconnus. Ils sont armés de fusils, dont ils font de temps en temps des décharges. Les hommes & les femmes, séparés ainsi que dans l'Eglise, marchent en ordre, les hommes en avant, & les femmes ensuite. Le corregidor royal, les caciques, les capitaines, les alcaldes, les procureurs du peuple & les autres officiers se placent autour du dais. Quelques zélés des plus vénérables sont répandus de côté & d'autre, pour maintenir l'ordre & la modestie. Mais tout le monde est pénétré d'une foi si vive, que ni homme, ni femme, ni grand, ni petit n'ouvre la bouche; si ce n'est pour chanter les louanges de J. C. qui leur est aussi présent, que s'ils le voyoient des yeux du corps. Les musiciens partagés en différens chœurs, font retentir l'air de leur pieuse symphonie, durant tout le cours de la procession.

Quand elle est rentrée dans l'Eglise, quelques fidèles des plus vertueux vont ramasser toutes les choses comestibles, qui ont servi à décorer les maisons & les arcs de triomphe. On les distribue aux malades, & aux étrangers. Ceux-ci sont d'ailleurs fêtés, avec tous les témoignages de la tendresse fraternelle, par les particuliers qui les ont invités, & qui les logent chez eux. On invite même des infidèles, que la curiosité ne manque pas d'attirer en grand nombre, & il est rare qu'un spectacle si propre à les édifier, n'en gagne plusieurs à l'Evangile. Quelques autres fêtes, & spécialement celle du patron de la peuplade, se célèbrent, chacune dans son genre, avec autant de solennité.

Morat. C. VIII. Toutes salutaires que sont ces pratiques, ce seroit peu néanmoins si les Chrétiens du Paraguai se bornoient à une dévotion d'appareil, & au corps plutôt qu'à l'ame des vertus. Mais la mortification du cœur, mais cette partie essentielle de la vie chrétienne qui consiste à réprimer les passions, c'est en quoi se distingue principalement ce saint peuple. On sait que la cruauté, l'incontinence & l'ivrognerie étoient des vices comme inhérens à la constitution de ces barba-

rea.  
rés.  
néo  
non  
fois  
breu  
pre à  
loix  
ceux  
sorte  
du vi  
pign  
sentin  
repro  
qui le  
leura  
dons  
leures  
L'in  
des I  
standa  
vroit  
toutes  
obvier  
que to  
ont a  
se, &  
mille  
sous u  
voit,



res. Quant à ce dernier, les Missionnaires en ont inspiré tant d'horreur aux néophytes, que l'espèce de bierre qu'ils nomment *chica*, & qui leur fut autrefois si funeste, n'est plus enfin qu'un breuvage innocent, & précisément propre à les soutenir dans leurs travaux. Les loix sévères qu'on avoit portées contre ceux qui s'enivreroient, sont en quelque sorte devenues inutiles. Si on leur offre du vin quand ils vont dans les villes Espagnoles, ils n'en veulent pas même sentir l'odeur; & plus d'une fois ils ont reproché à ceux qui les railloient, ou qui les pressoient trop d'en boire, que leurs mains convertissoient en poison les dons du Créateur, & les choses les meilleures de leur nature.

L'incontinence est également bannie des Réductions. S'il arrivoit quelque scandale en ce genre, le châtement suivroit de près la faute. On a pris d'ailleurs toutes les précautions imaginables, pour obvier au dérangement des mœurs. Presque tous les Indiens se marient, dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté; la jeunesse, & l'inexpérience de ces chefs de famille n'est sujette à aucun inconvénient, sous un gouvernement paternel qui pourvoit, sur des fonds communs, aux be-

soins des enfans & des pères mêmes. Il n'y a dans chaque maison que le père, la mère & les enfans. Dans les lieux communaux, les hommes & les femmes ne se trouvent jamais ensemble; les puits, les fontaines, les lavoirs sont toujours exposés à la vue de tout le monde, dans un lieu découvert de tous les côtés. De plus, quelques vieillards respectables par leur vertu, autant que par leur âge, sont chargés d'y veiller depuis le matin jusqu'à la nuit. La vigilance est encore plus grande, pour que le lieu saint ne soit pas une occasion de chute. Chaque Eglise est divisée en deux parties, l'une pour les hommes, & l'autre pour les femmes. On laisse entre deux un espace vide, qui s'étend depuis le sanctuaire jusqu'à la grande porte de l'Eglise, outre laquelle il y a deux portes latérales, par où l'on entre & l'on sort d'ordinaire; les hommes par celle qui est de leur côté, & les femmes par l'autre. Chaque côté se divise encore en trois quartiers. Le premier est occupé par les enfans, qui se placent près de la balustrade du sanctuaire. Derrière eux, sont deux ou trois de ces surveillans, qu'on nomme zélateurs. La seconde classe est celle des jeunes gens, placés derrière les enfans, & surveillés par d'autres zéla-

te  
m  
q  
le  
le  
de  
le  
fan  
ton  
pre  
las  
ces  
cup  
me  
des  
Ges  
exb  
pire  
do  
cess  
paf  
leur  
serv  
ar-c  
se la  
les,  
pré  
térie  
néfle

teurs, d'un âge plus avancé. La troisième comprend les hommes de tout âge, qui ont aussi leurs zélés, choisis entre les vieillards les plus respectables. Ainsi les pasteurs, soit par eux-mêmes, soit par des lieutenans sûrs, veillent par-tout sur les mœurs.

Durant la nuit, ils ont de secrets émissaires, qui les avertissent sur le champ de tout ce qui pourroit demander un remède prompt. La nuit est partagée en trois veilles. On relève à chaque veille ces espèces de sentinelles, qui ne paroissent occupées que de la sûreté du pays, comme à prévenir toute surprise de la part des sauvages infidèles, ou des Mameloucs. Ces attentions, jointes aux fréquentes exhortations des Missionnaires, ont inspiré aux néophytes une horreur extrême du vice. Les pères & mères répètent sans cesse à leurs enfans les leçons de leurs pasteurs, s'efforcent en toute manière de leur inspirer une Religion solide, & leur servent continuellement de modèles. Aussi voit-on vu souvent les plus jeunes vierges se laisser égorger par des sauvages infidèles, ou mal convertis, plutôt que de se prêter à la moindre privauté. Dans l'intérieur des familles, tout rappelle la jeunesse à la crainte de Dieu, & aux de-

voirs de la Religion. Leur mémoire est remplie de pieux cantiques, qu'on leur apprend dès la plus tendre enfance : ils en font retentir les champs & les bois, lorsqu'ils y travaillent. C'est un sujet continuel d'admiration pour les Espagnols, quand ils parcourent ces cantons. On n'entend presque fortir de la bouche de ces néophytes, que des chants & des discours de piété. Jamais ils ne profèrent, ni parole libre, ni jurement, ni aucun de ces mots grossiers qui tiennent de l'un ou de l'autre. Ils savent même se préserver de la contagion du mauvais exemple, quand les Européens, ce qui n'arrive que trop, s'échappent en leur présence.

Mais pour leur épargner un danger, qui tôt ou tard leur deviendroit funeste, les Rois Catholiques ont fait défense aux Espagnols, & à tout autre Européen, d'aller dans les Réductions sans une nécessité manifeste. Alors même, il n'est permis à qui que ce soit d'entre eux de rester dans chacune au delà de trois jours, pendant lesquels il reçoit tous les secours d'une hospitalité généreuse, dans une maison destinée à cet usage. Encore un Indien sûr, sous prétexte de lui faire honneur, l'accompagne par-tout, pour veiller de plus près sur sa conduite. Précau-

tion  
peu  
des  
gué  
F  
ven  
glor  
ver  
auc  
viv  
tabl  
mar  
prie  
ces  
croj  
& q  
que  
core  
nes  
rem  
très  
pron  
sent  
C  
tres  
patif  
qu'il  
néce  
malh  
cora

tion si bien justifiée par les effets, que les peuplades les plus éloignées du commerce des Européens sont aussi les plus distinguées par leur innocence & par leur ferveur.

Pour ce qui est de la cruauté & de la vengeance, qui faisoit autrefois toute la gloire; & pour ainsi dire, la première vertu de ces barbares, il n'en reste plus aucun vestige parmi les néophytes. Ils vivent tous entre eux, comme de véritables & tendres frères: le trait le plus marqué de leur ressemblance avec les premiers fidèles, est celui qu'expriment ces paroles de l'Écriture: *Tous ceux qui croyoient en J. C. n'avoient qu'un cœur & qu'une ame.* Un homicide, au temps que nous décrivons, étoit une chose encore inouïe dans les bourgades chrétiennes du Paragui. La discorde a tenté rarement de s'y introduire; & les procès, très rares aussi, s'y terminent avec une promptitude & une sagesse, qui ne laissent aucun germe d'inimitié.

Ces sauvages enfin, si farouches autrefois, sont affables, affectueux & compatissans, si charitables & si généreux, qu'ils se priveroient des choses les plus nécessaires à la vie, soit pour secourir un malheureux, soit pour contribuer à la décoration d'une Église, si l'on ne met

soit pas des bornes à leurs pieuses libéralités. Leur charité semble redoubler encore à l'égard des Indiens, qu'ils s'efforcent en toute manière, & au mépris de tout péril, d'attirer à la connoissance du vrai Dieu. Quand il s'en rencontre quelqu'un dans la Réduction, fut-il de la nation la plus odieuse, & dont on a le plus à se plaindre, il est accueilli avec tous les témoignages d'une amitié sincère, & avec mille acclamations de joie. On s'empresse à le loger, à l'habiller, à le régaler. Chacun lui donne ce qu'il a de meilleur. On le retient le plus longtemps qu'il est possible, sans toutefois le contraindre; & s'il prend le parti de se fixer dans la peuplade & d'embrasser la Foi, c'est une fête publique; après laquelle tout le monde à l'envi contribue à lui faire un établissement commode.

*Ibid.* C. Pour le maintien d'un si bel ordre, pour la conservation de cette espèce de république, qui fait comme un petit Etat à part, sous la protection & la dépendance du Roi d'Espagne; il falloit sans doute une forme de gouvernement, & un régime des mœurs conçus. Pour ce qui est d'abord du gouvernement ecclésiastique, les Chrétiens du Paraguai sont soumis, comme tous les autres fidèles,

XIV.

à la  
cèse.  
Tels  
somp  
doue  
cèses  
cultè  
ne pe  
tions.  
peu  
mier  
némer  
présen  
Gouv  
nom c  
vèque  
ses po  
Cep  
de visi  
pour ad  
concer  
re; ma  
que po  
Ils ne  
part, c  
Les M  
Invitent  
bons J  
plus gr  
moins



à la juridiction des Evêques dans les diocèses desquels se trouvent les Réductions. Tels sont principalement ceux de l'Assomption, de Buenos-Ayres, de Cordone & du Tucuman. Comme ces diocèses sont immenses, presque par-tout incultes & inhabités ; la visite épiscopale ne peut se faire souvent dans les Réductions. Mais cette partie servente du troupeau ne donne pas grand souci au premier Pasteur. Chaque Eglise est communément desservie par deux Missionnaires, présentés par leur Supérieur Provincial au Gouverneur de la province, qui, au nom du Roi, les présente ensuite à l'Evêque dont ils reçoivent la Mission, avec ses pouvoirs.

Cependant les Evêques ne laissent pas de visiter quelquefois ces peuplades, soit pour administrer la Confirmation, soit pour concerter quelque entreprise extraordinaire ; mais toujours pour s'édifier, plutôt que pour exercer les droits de leur siège. Ils ne sont néanmoins plus désirés nulle part, que dans ces pieuses habitations. Les Missionnaires & les néophytes les invitent avec un empressement égal. Ces bons Indiens ne connoissent point de plus grand bonheur, que de voir, au moins une fois dans leur vie, leur pre-



mier Pasteur. Les Missionnaires, de leur côté, sont charmés que le prélat voie par lui-même la piété de ces fidèles, & le respect qu'ils ont pour son autorité.

Dès que sa visite est annoncée, on se prépare à lui faire le meilleur accueil qu'il est possible. Tout le monde recherche, avec une sorte d'ambition, l'honneur de le servir. Les uns se chargent d'applanir les chemins par où il doit passer; les autres lui veulent servir de guides ou d'escorte contre les sauvages ennemis, & les bêtes féroces. Quelques-uns transportent des provisions & des rafraichissemens dans les lieux les plus déserts; & afin que tout soit bien exécuté, on met à leur tête quelques-uns des habitans principaux & les plus entendus. Jamais aucun Evêque n'a fait ces visites, sans verser des larmes de tendresse, tant sur ces religieux témoignages de leur respect & de leur affection pour le père même de leurs pères en J. C. que sur leur innocence, leur régularité, leur ferveur, & le zèle infatigable de ceux qui les y maintiennent. C'est ce qu'on peut voir dans les lettres, écrites à ce sujet par ces Prélats aux Souverains Pontifes & aux Rois Catholiques.

*Ibid.* C. Le Gouvernement civil du Paraguai a été si bien conçu, mais sur-tout il est

si

si l  
peu  
men  
& a  
bas.  
& à  
puter  
fidère  
saine  
plus fi  
liberté  
des pr  
choses  
blemen  
commo  
& sain  
mitié;  
bonheur  
du Para  
pagne:  
est si lé  
avantage  
le comp  
verne co  
le modè  
sous l'ob  
être prot  
Il n'y  
aguai qu  
ommé p  
Tome

si bien conduit, que du plus pauvre des peuples on a fait une nation véritablement riche, puisqu'elle est sans besoin, & aussi heureuse qu'on le puisse être ici-bas. Les Européens accoutumés au faste, & à ce qu'ils appellent plaisirs, ne la réputeroient point telle : mais son sort considéré suivant les principes de la nature saine, est vraiment préférable à celui des plus florissantes nations de l'Europe. Une liberté qui n'a d'autres bornes que les loix, des provisions abondantes de toutes les choses nécessaires à la vie, tout l'ameublement utile & dont on peut sentir la commodité, dans un logement propre & sain, où regne l'union, la paix, l'amitié, n'est-ce pas là ce qui fait le vrai bonheur en ce monde ? Les Chrétiens du Paraguay sont sujets du Roi d'Espagne : mais le poids de cette sujétion est si léger, qu'ils ne sentent que les avantages d'une protection puissante qui le compense. Chaque peuplade se gouverne comme une vraie république, sur le modèle des nations rangées autrefois sous l'obéissance des Romains, afin d'en être protégées.

Il n'y a dans les Réductions du Paraguay que le Corréridor royal, qui soit nommé par le Roi, ou par le Gouver-

leur  
voie  
bles,  
corité.  
on se  
l qu'il  
erche,  
eur de  
pplanir  
les au-  
ou d'ef-  
, & les  
sportent  
ens dans  
afin que  
leur tête  
cipaux &  
Evêque  
des lar-  
religieux  
de leur af-  
leurs pères  
nce, leur  
zèle infati-  
nent. C'est  
ttres, écri-  
aux Souve-  
Catholiques.  
Paraguay a  
-tout il est  
fi

neur de la province. Encore cette place, occupée autrefois par des Espagnols, l'est toujours à présent par les naturels du pays. Ce Corréidor est comme le Lieutenant-Général de la province, avec toute l'autorité nécessaire pour y maintenir le bon ordre. Les autres Officiers sont choisis par les Indiens mêmes, le premier jour de chaque année. Ils créent en même temps deux Alcaldes, qui sont des juges en matière criminelle, & d'autres Magistrats, tant pour la police que pour le jugement des affaires civiles; tous les Officiers militaires sont tirés de même du corps de la nation. Non seulement aucun Espagnol n'y peut exercer aucune autorité, mais il ne lui est pas permis d'y fixer sa demeure. Le Gouverneur de la province est seul excepté de cette loi. On lui présente chaque année la liste de ceux qu'on a élus pour les charges; & il ne manque pas de confirmer l'élection, quand elle a été régulière. Les Alcaldes, joints au Corréidor royal, ont tout pouvoir pour infliger des peines à ceux qui en ont mérité; pourvu qu'il ne s'agisse pas d'un crime capital & digne du dernier supplice: chose dont on auroit peine à citer un exemple. L'affaire seroit alors

pe  
qu  
va  
se  
n'u  
mai  
s'éve  
ren  
C  
tribu  
Elle  
ou  
tation  
la ser  
ceux  
j'mais  
Chrét  
caciqu  
Indien  
tion a  
exemp  
n'ont  
que cel  
lorsqu  
ou pou  
qu'ils se  
travaille  
reté; sa  
ordinair  
soivent

portée au Gouverneur de la province, qui seul a droit de condamner à mort un Indien. Pour les fautes même qui se punissent dans les Réductions, on n'use jamais de toute la rigueur des loix; mais on allie si bien la douceur avec la sévérité, qu'on arrête les désordres, sans rendre le séjour des habitations odieux.

C'est le même ménagement pour les tributs, que tire la Cour d'Espagne. Elle n'exige annuellement qu'une piastra ou un écu par tête; encore cette capitation ne regarde, ni les femmes, ni la jeunesse au dessous de vingt ans, ni ceux qui en ont passé cinquante, & jamais les sauvages qui se sont faits Chrétiens dans un âge avancé. Tous les caciques, à titre de noblesse, & douze Indiens employés dans chaque Réduction au service des autels, sont encore exempts de cette taxe. Du reste, ils n'ont point d'autre obligation onéreuse, que celle de marcher au service du Roi, lorsqu'ils sont commandés pour la guerre, ou pour la fortification des places. Ce qu'ils font d'autant plus volontiers, qu'ils travaillent en cela pour leur propre sûreté; sans compter les gratifications, tant ordinaires qu'extraordinaires, qu'ils reçoivent des Rois Catholiques.

Pour ce qui est de la subsistance, on assigne à chaque famille une portion de terre, plus que suffisante pour l'entretien de toutes les personnes qui la composent. Les fleuves, aussi bien que les lacs, sont remplis d'excellent poisson de toute espèce. Le gibier abonde pareillement dans les bois, & dans les campagnes. Ce qui est beaucoup plus avantageux encore, quelques bêtes à corne, échappées des troupeaux qu'on avoit tirés d'Europe, se sont tellement multipliées, ainsi que les chevaux, dans les grands pâturages du Paragui, que ces immenses prairies en sont quelquefois entièrement couvertes. On trouve encore dans les bois quantité de bons fruits, qui viennent sans culture. Des abeilles de plusieurs espèces y font un miel exquis, & de très-belle cire. Les cannes à sucre croissent d'elles-mêmes, dans les lieux humides. Quant aux vêtements & aux commodités de la vie, les peuplades sont toutes fournies aujourd'hui de tisserands, de maçons, de charpentiers, de menuisiers, de ferruriers, de peintres même & de sculpteurs, de graveurs & de doreurs. Les femmes ont appris à filer, à coudre, à broder, à faire les robes & les habits. Mais quels furent

Jés  
di  
Pèr  
à t  
train  
nate  
vils  
aux  
Ils  
statu  
qu'un  
en or  
C'e  
famille  
fourni  
contra  
peuve  
souven  
& l'in  
qui ne  
d'entre  
risque  
au mili  
Mission  
pères d  
bre d'e  
d'usage  
pres in  
portion  
à chaqu

Les premiers maîtres de tant d'apprentis divers? Leurs Apôtres mêmes, & les Pères de leurs ames, qui se faisant tout à tous dans les choses les plus contraires au préjugé, à l'habitude, à la nature, s'adonnoient aux métiers les plus vils & les plus pénibles, afin d'inspirer aux sauvages le goût de la vie sociale. Ils mériteroient qu'on leur érigeât des statues, quand ils n'en auroient fait qu'une société régie par la raison; & ils en ont fait une société presque angélique.

C'eût été peu que d'assigner à chaque famille la portion de terre, qui pouvoit fournir à la subsistance. Soit par les temps contraires & par tous les accidens qui peuvent nuire à la récolte, soit bien plus souvent par la négligence des cultivateurs & l'insouciance naturelle aux Américains, qui ne pensent guère à l'avenir, plusieurs d'entre eux se fussent encore trouvés en risque de manquer du nécessaire. Mais au milieu de ces sociétés naissantes, les Missionnaires se regardent comme des pères de famille, chargés d'un grand nombre d'enfans, qui n'ont pas encore assez d'usage pour le maniement de leurs propres intérêts. C'est pourquoi, outre la portion de terre qui se remet en bon état à chaque famille, on lui donne la quan-

*Ibid.*  
Chap.  
XVI.



tité de grains nécessaire pour l'ensemencer; à condition qu'après la récolte elle en rapportera la même quantité dans un magasin public, qui est destiné pour cet usage, & qui, au moyen de cette règle observée ponctuellement, ne manque jamais. On prête aussi à chaque famille une ou deux paires de bœufs, selon l'étendue de son champ, pour le labourer. Si ces animaux leur appartenent en propre, il seroit fort à craindre qu'ils ne les missent bientôt hors d'état de servir. Mais comme ils sont obligés de les rendre, ou du moins de les représenter au bout d'un certain temps, ils les ménagent, & les conservent avec soin. On a de plus établi des inspecteurs, d'une vigilance & d'une activité reconnue, avec charge de parcourir les campagnes, & d'examiner si chacun travaille; si l'on sème, & si l'on moissonne à temps; si les bestiaux sont bien soignés; & si l'on prend des mesures, pour faire durer les grains recueillis jusqu'à la récolte suivante.

Malgré toutes ces précautions, les vivres manquent toujours à plusieurs, avant la fin de l'année; soit qu'ils aient été malades, ou qu'ils aient essuyé quelque calamité particulière; soit plutôt encore par le défaut d'économie & de prévoyance.

Pou  
 roi  
 frè  
 pas  
 cas  
 prise  
 plus  
 ment  
 partag  
 u'en  
 levre  
 tive  
 e  
 pamb  
 Dieu.  
 Indien  
 font c  
 Réduc  
 vaux,  
 Tou  
 légume  
 le Tup  
 récolte  
 culiers  
 gasins  
 bué au  
 ceux q  
 trouver  
 celle de  
 nit enc  
 tien des



Pour parer à la mendicité, qui de là pourroit prendre naissance, & qu'on ne souffre point dans les Réductions; pour ne pas mettre non plus les pauvres dans le cas de voler, voici les mesures qu'on a prises, & en même temps le procédé le plus admirable de ce Gouvernement vraiment théocratique. On n'y a pas tellement partagé les terres entre les particuliers, qu'il n'en reste une partie considérable, la meilleure même & la plus fertile, qui se cultive en commun, & qu'on appelle *Tupambal*; c'est à-dire la possession de Dieu. La direction en est commise à des Indiens intelligens & très-fidèles, qui la font cultiver par les jeunes gens de la Réduction: cette jeunesse, durant ces travaux, est nourrie sur les fonds public.

Tout ce qui se recueille de grains, de légumes, de fruits de toute espèce, dans le *Tupambal*, avec tout le coton qui se récolte même dans les terres des particuliers, est mis en dépôt dans les magasins publics, pour être ensuite distribué aux infirmes, aux orphelins, & à ceux qui par accident, ou par négligence, trouvent la fin de leurs provisions avant celle de l'année. Ce fonds commun fournit encore à la nourriture & à l'entretien des artisans, lesquels ne tirent point

d'autre salaire de leur travail, & généralement de tous ceux qui sont dispensés de cultiver la terre, à raison de leurs charges, de leurs occupations & de leurs voyages pour le service public. C'est encore de là qu'on tire, & le tribut que la plupart des particuliers ne penseroient guère à payer, & les vivres pour cinq & six mille guerriers, qui partent quelquefois pour le service du Roi d'Espagne, à qui ces troupes ne coûtent pas une piastre.

On voit du premier coup d'œil les avantages inestimables, que cette communauté de biens procure aux néophytes. Par là ils conservent entre eux cette égalité parfaite, qui est le plus ferme appui de la tranquillité publique. Tous les principes de discorde sont bannis avec ces différences de condition, de fortune, de privilèges odieux, qui partagent une même nation en deux parties contraires, dont l'une est pour l'autre un objet éternel de mépris, ou d'envie. Tous les Chrétiens du Paraguai sont pauvres, & chacun d'eux ne manque de rien. Ils n'ont, ni or, ni argent, aucun usage des monnoies : ces dangereux métaux ne germent pas dans leurs champs heureux ; mais ils ont en abondance les choses nécessaires, uti-

le  
le  
ne  
de  
d'  
me  
bla  
né  
ge:  
pro  
mu  
qui  
gén  
que  
trou  
rie  
besli  
à qu  
roien  
man  
sans  
cours  
L'a  
moin  
attent  
des p  
On a  
liers  
cour  
près d

les, & même commodes, relativement à leur manière d'être. Les commodités que ne leur fournissent point les productions de leur sol, tels que les outils de fer ou d'airain; ils se les procurent par un commerce analogue à leurs mœurs, & semblable à celui des premiers peuples, qui ne connoissoient en ce genre que l'échange. Ils n'ont rien, ou presque rien en propre; & ils sont assez opulens en commun, pour faire des actes de bienfaisance, qui passent le pouvoir, ou du moins la générosité des Etats les plus florissans. Si quelque-une de ces petites républiques se trouve dans la disette, soit par l'intempérie des saisons, soit par la mortalité des bestiaux, soit par quelque'un de ces fléaux, à quoi tous les soins de l'homme ne sauroient parer; les Réductions voisines ne manquent point de réparer ces pertes, sans exiger autre chose qu'un pareil secours dans un besoin pareil.

L'article du vêtement ne demande pas moins d'attention, que celui des vivres, attendu l'indifférence qu'ont à cet égard des peuples qui autrefois alloient nus. On a construit des boutiques & des ateliers de toute espèce, dans une grande cour qui est au milieu de la peuplade, près de la maison & sous les yeux des

Missionnaires. Là se trouvent des artisans de tous métiers, & sur-tout grand nombre de tisserands, qui nourris & entretenus aux dépens du public, font continuellement des toiles de coton, pour habiller gratuitement les Indiens. Au commencement de la semaine, on distribue aux femmes & aux filles une certaine quantité de coton, qu'elles rapportent le samedi suivant, tout filé & prêt à être mis en œuvre. Par-là, on vient à bout d'avoir chaque année beaucoup plus de toile qu'il n'en faut pour habiller tout le monde : le sur-plus fait partie des fonds du commerce. Au centre du Paragwai, est encore une apothicairerie, entretenue à frais communs par toutes les Reductions, qui tirent de là tous les médicamens dont elles peuvent avoir besoin. Ces heureuses inventions, & beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de rapporter, rendent le séjour de ces bourgades extrêmement cher aux Indiens, & engagent de jour en jour un grand nombre d'infidèles à venir s'y fixer.

Elles n'ont plus rien à craindre aujourd'hui de la férocité des idolâtres, & assez peu même de la part des Mamelus, ennemis beaucoup plus formidables,

à  
di  
vo  
tic  
qu  
fer  
loi  
nie  
po  
qu  
des  
rie,  
les.  
Indi  
gim  
étoit  
des  
bons  
sur-t  
mis.  
mani  
sans  
l'on d  
guent  
ne, le  
par se  
troupe  
fait fai  
qui so  
d'une

à raison de leurs armes à feu, & de la discipline Européenne qu'ils ont conservée. Ils désoloient autrefois ces habitations; & ils en ruinerent absolument quelques-unes, dont les restes échappés au fer, furent réduits à s'aller transplanter au loin, & à pratiquer avec des peines infinies, de nouveaux défrichemens. C'est pour prévenir de si funestes révolutions, qu'il s'est formé dans chaque peuplade des compagnies d'infanterie & de cavalerie, sur le modèle des troupes Espagnoles. Les premiers chevaux que virent les Indiens, leur firent tant de peur, qu'ils grimpoient sur les arbres; comme s'il étoit venu à leur rencontre des tigres, ou des lions. Mais ils sont aujourd'hui si bons cavaliers, que c'est leur cavalerie sur-tout qui fait la terreur de leurs ennemis. On leur apprend de bonne heure à manier l'épée, la pique & le mousquet, sans abandonner l'arc & la fronde; & l'on donne des prix à ceux qui se distinguent dans ces exercices. Chaque semaine, le Corréidor royal, tant par lui que par ses Lieutenans, passe en revue les troupes de chaque Réduction, & leur fait faire l'exercice, dans la grande place qui forme un carré environné de maisons d'une égale hauteur, à l'exception du

Mura:  
Ch. xvij.

côté où est l'Eglise, avec la maison des Missionnaires, un peu plus élevée que les autres.

Comme les surprises sont principalement, & aujourd'hui presque uniquement à craindre; durant tout l'été, on entretenoit des coureurs qui battent continuellement la campagne, & qui s'avancent jusqu'à cinquante & soixante lieues, pour observer si rien n'annonce quelque irruption. Ils viennent tous les mois réglement faire leur rapport; & plutôt, s'il y a quelque juste sujet de craindre. On arme à l'instant les troupes de la Réduction. Bientôt après, on marche à l'ennemi, qui ne tient pas, au moins en rase campagne, devant les néophytes, invincibles quand ils peuvent faire usage de leurs chevaux & de leurs armes à feu.

Les Mammelus eux-mêmes ont appris plus d'une fois à les respecter, & notamment par la défaite qu'ils essuyèrent, il y a quelques années, auprès de la Réduction de Sainte-Croix. Leur armée, formidable pour ces cantons, étoit composée de huit cens Mammelus, & de quatre mille Indiens. Elle fut hachée, & la plupart demeurèrent sur le champ de bataille. Les autres ne durent la vie qu'à la clémence des vainqueurs, qui leur per-

m  
de  
fa  
su  
Co  
le  
en  
elle  
Ce  
pre  
C  
de  
Chr  
brav  
cess  
port  
peut  
cont  
Péro  
poin  
des  
tre.  
Espa  
cent  
unes  
fois  
envir  
eux,  
liens  
masse



mirent de retourner au Brésil, & leur donnerent même des vivres, en leur faisant jurer une paix, que leur terreur auroit beaucoup mieux que leurs sermens. Comme les infidèles qui se trouvent dans le voisinage des Réductions, ne sont pas en état de mesurer leurs forces avec elles; ils se gardent bien de les insulter. Ceux qui ne veulent pas vivre en paix, prennent le parti de s'en éloigner.

Ce n'est pas seulement pour la défense de leur propre pays, que les nouveaux Chrétiens du Paraguai ont signalé leur bravoure; ils ont rendu & rendent sans cesse les services de la plus grande importance à la couronne d'Espagne. On peut ajouter, que sa domination sur ce continent immense; c'est-à-dire depuis le Pérou & le Chili jusqu'au Brésil, n'a point de plus ferme appui que les peuplades Chrétiennes qui en occupent le centre. Le peu de villes, ou de bourgades Espagnoles, éparées dans ces déserts à cent & deux cens lieues de distance les unes des autres, auroient succombé cent fois sous les nuées de barbares qui les environnent, s'il n'y en avoit eu parmi eux, qui attachés à l'Espagne par les liens de l'Évangile, continssent & réprimaient les autres. Ainsi la possession



tranquille d'une si vaste étendue de terres non maritimes, où par une espèce de miracle elle se maintient depuis si longtemps, est visiblement le prodige, non pas de sa politique, ni de sa bravoure, mais de la Religion.

Dès l'an 1662, Don Alfonse de Sarmiento, Gouverneur de l'Assomption, capitale du Paraguay, visitant les places de son Gouvernement, fut tout à coup investi dans un château, par un essaim de Sauvages infidèles : il ne pouvoit que succomber, c'est son propre aveu, si la première des Réductions qui fut avertie, n'eût envoyé sur le champ ses troupes, qui firent en vingt-quatre heures le chemin qui demande ordinairement quatre jours, défirent ces barbares, les meilleurs guerriers de cette contrée, délivrèrent le Gouverneur, & le reconduisirent sain & sauf jusques dans la capitale. L'an 1680, ces néophytes, au nombre de trois mille, firent des prodiges de valeur contre les Portugais, qui avoient enlevé aux Espagnols le poste où est aujourd'hui la colonie du S. Sacrement, & qui après un grand carnage furent chassés du fort qu'ils y avoient bâti. Il est mille autres exemples semblables, dont plusieurs sont consignés dans le décret, aussi honora-

b  
V  
b  
n  
o  
d'  
-p  
qu  
let  
au  
la  
  
les  
me  
no  
qu  
con  
pou  
tach  
de  
bon  
face  
vres  
Il  
& n  
veill  
pag  
tion  
frais  
mém

ble qu'avantageux, que le Roi Philippe V rendit en 1716, en faveur de ces braves & fidèles Indiens. En général, il ne s'est passé au Paraguai, depuis l'établissement des Réductions, aucune action d'importance, où ils n'aient donné des preuves aussi éclatantes de leur courage, que de leur attachement au service de leur Souverain; & il ne s'y est remporté aucune victoire, à laquelle ils n'aient eu la meilleure part.

Il est vrai que pour combattre contre les Européens, on a la précaution de mettre à leur tête des Officiers Espagnols; non pas pour animer leur bravoure, en quoi ils pourroient eux-mêmes faire la leçon à beaucoup de nos militaires, mais pour les rompre aux procédés de notre tactique. On leur envoie donc en temps de guerre des chefs expérimentés & de bon exemple, qui les rappellent & les façonnent quelque temps à nos manœuvres, avant de les mener à l'ennemi.

Ils se battent ensuite comme des lions, & manquent rarement de faire des merveilles. Un avantage singulier pour l'Espagne, c'est que les troupes des Réductions font ces guerres à leurs propres frais, sans recevoir aucune solde, ni même les vivres, dont elles arrivent

pourvues pour toute la campagne. Bien plus, ces généreux Chrétiens refusent toute gratification pour eux-mêmes : ils reçoivent tout au plus quelque présent pour leurs Eglises.

Il est à croire que si des institutions si intéressantes pour l'Espagne, & si bien commencées, sont également bien suivies, tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, avec le temps, se rangera sous les loix de cette couronne, & tout en-semble sous celles de l'Evangile. Peu contents de les avoir portées au point de perfection qu'on a vu, les Missionnaires n'ont pas moins travaillé depuis, pour affermir & pour étendre de plus en plus la Foi chrétienne dans ces contrées ; & comme les plus grands obstacles étoient aplanis, les progrès furent aussi plus rapides. Ils ont sans doute aujourd'hui beaucoup moins de périls à courir qu'autrefois, & moins de traverses à essuyer. Les Réductions établies de tous côtés, l'état florissant où elles se trouvent, l'abondance & la félicité dont elles jouissent, ont fait impression sur l'esprit des barbares ; ils ont conçu de l'estime pour les instituteurs de ces sociétés heureuses, dont la renommée a porté la connoissance de proche en proche jusques dans

Murat.  
Ch. XI.

les  
qui  
gile  
rare  
plus  
vie..  
se son  
nomb  
qui le  
mes.  
de ver  
l'on n  
noient  
Il re  
capabl  
que cel  
le surc  
ajoutés  
à rempl  
sont les  
vant po  
verneme  
six mille  
néophyt  
naires ;  
foir & c  
qui se fa  
mille enf  
tout le m  
dis ; dans

les hordes les plus écartées. Ceux même qui ne veulent point embrasser l'Evangile, en respectent les ministres. Il est rare enfin qu'ils osent les maltraiter, & plus rare encore qu'ils attentent à leur vie. D'ailleurs, les nouveaux Chrétiens se sont rendus formidables par leur grand nombre, & par leurs victoires sur ceux qui les ont contraints de prendre les armes. On craindroit qu'ils n'entreprissent de venger la mort de leurs pasteurs, & l'on ne doute pas que, s'ils l'entreprenoient, ils n'y réussissent.

Il reste néanmoins encore des dangers, capables d'étonner tout autre courage que celui de ces Apôtres, sans compter le surcroît de travaux & de fatigues, ajoutés à la tâche qu'on a journallement à remplir dans les Réductions. Car ce sont les mêmes ouvriers, qui n'y trouvant point assez de travail dans le gouvernement pastoral & paternel de cinq à six mille, & quelquefois huit & dix mille néophytes à la charge de deux Missionnaires; dans les exercices journaliers du soir & du matin; dans le catéchisme, qui se fait aussi chaque jour à plus de mille enfans; dans celui qui se fait pour tout le monde les Dimanches & les Jedis; dans l'instruction des catéchumènes,

Chap.  
XII.

toujours fort nombreux ; dans celles que l'on va faire au milieu des campagnes , aux Indiens chargés de la garde des moissons & des troupeaux ; dans les confessions fréquentes & universelles , au moins à toutes les bonnes fêtes de l'année , ainsi qu'au Jubilé qui revient tous les ans ; dans le soulagement spirituel & corporel des malades ; dans le gouvernement des congrégations : ce sont , dis-je , ces mêmes pasteurs qui font encore des excursions fréquentes dans les terres infidèles , afin d'y recueillir les brebis à qui le Pasteur éternel a marqué une place dans son bercail ; de telle sorte néanmoins , que l'un d'eux reste toujours dans la Réduction , pour les exercices habituels.

Lorsqu'on a conçu l'espérance de gagner quelque horde infidèle à J. C. l'un des Missionnaires se met en chemin , le bréviaire sous le bras , & à la main un bâton surmonté d'une croix. Il se fait ordinairement accompagner d'une trentaine de néophytes , tant pour lui servir d'interprètes , que pour l'aider à passer les marais , les lacs , des fleuves impétueux , & pour ouvrir un passage à travers les forêts. On est quelquefois obligé de faire trente & quarante lieues , toujours la hache à la main , avant d'ar-

siver  
vent  
l'avo  
l'on  
hasar  
nes &  
Qu  
touv  
gent  
nu. Il  
Mamm  
en né  
ont us  
fernal  
gent  
faire  
quels  
ne sau  
seuleme  
quelque  
tion, se  
citer u  
est enc  
crainte  
pitation  
la veng  
par la s  
Si l'o  
première  
Quader o

river à une habitation d'infidèles. Souvent le travail est plus long qu'on ne l'avoit prévu; les vivres manquent, & l'on n'a pour toute ressource, que le hasard de la chasse, ou quelques racines & quelques fruits sauvages.

Quand on rencontre des idolâtres, toujours ils se présentent armés, & chargent souvent, avant qu'on se soit reconnu. Ils craignent que ce ne soient des Mamelus déguisés en Missionnaires & en néophytes; parce que ces bandits ont usé bien des fois de cet artifice infernal, pour les surprendre. Ils ne craignent pas moins qu'on ne cherche à les faire esclaves des Espagnols, pour lesquels ils ont une aversion que le temps ne sauroit affoiblir. S'ils soupçonnent seulement que le Missionnaire vienne de quelque ville qui appartient à cette nation, son arrivée ne manque pas d'exciter un soulèvement général, dont il est encore assez souvent la victime. La crainte du danger présent, & la précipitation de la fureur leur font oublier la vengeance qu'on pourra tirer d'eux par la suite.

Si l'on vient à bout de calmer leur première alarme, si l'on peut leur persuader que c'est un véritable Mission-



naire qui vient à eux, cela suffit aujourd'hui pour les tranquilliser entièrement: Le cacique alors s'approche des voyageurs, les salue à sa façon, & leur demande quel motif les amène. Le Missionnaire répond, par lui, ou par ses truchemens, qu'il vient de la part du Dieu suprême, Créateur & Sauveur de tous les hommes, afin de leur apprendre le chemin du Ciel & du souverain bonheur. Il leur distribue ensuite quelques petits présens, afin de gagner leur bienveillance. Les néophytes qui l'accompagnent se répandent aussitôt parmi ces infidèles, & leur assurent que, bien loin de penser à les rendre esclaves, on ne cherche qu'à leur rendre la vie plus douce & plus commode. Ils se citent eux-mêmes pour exemple du bonheur dont on jouit dans l'observance de la loi chrétienne. Une expérience si propre à convaincre, jointe à la grace qui parle en même temps au cœur, fait communément de vives impressions. Les barbares se déterminent, ou à se rendre à l'invitation qu'on leur fait, ou du moins à permettre au Missionnaire de rester parmi eux, & d'annoncer l'Évangile à ceux qui voudront l'embrasser. Quand ils se sont montrés dociles aux instructions du Mission-

naire, le  
bre de  
quantité  
une no  
convert  
les invi  
quelques  
Là, reco  
de tout  
un accu  
avoient  
demande  
disputé  
Ce qu  
que les n  
leur paste  
de prédic  
autant qu  
vriers. év  
que trop  
pôtres In  
parcouren  
fois très-é  
aux infidè  
le meilleu  
se confesse  
Eucharistie  
Missionnai  
se mettent  
tuzes &



naire, il prend ses mesures, selon le nombre de ceux qu'il a pu gagner. Si la quantité en est considérable, on établit une nouvelle Réduction: si l'on n'en a converti que deux ou trois cens, on les invite à venir fixer leur demeure dans quelques-unes des Réductions établies. Là, reconnoissant par eux-mêmes la vérité de tout ce qu'on leur a dit, & recevant un accueil qui passe encore ce qu'ils avoient espéré, ils ne tardent point à demander le Baptême; & bientôt ils le disputent en ferveur aux anciens fidèles.

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que les néophytes eux-mêmes, & sans <sup>*Ibid.*</sup> Chap. leur pasteur, sont souvent les fonctions XIII, de prédicateurs & d'Apôtres. Suppléant, autant qu'il est en eux, à la disette d'ouvriers évangéliques, où ne se trouvent que trop ces déserts; des troupes d'Apôtres Indiens, les caciques à leur tête parcourent les terres voisines & quelquefois très-éloignées, afin d'annoncer J. C. aux infidèles. Tout se fait néanmoins dans le meilleur ordre. Avant de partir, ils se confessent tous, & reçoivent la sainte Eucharistie, prennent les conseils du Missionnaire, avec sa bénédiction, puis se mettent gaiement en chemin. Les fatigues & les dangers inséparables de ces

courfes, loin de leur faire peur, font ce qui leur donne le plus d'attrait. Le plus doux objet de leurs vœux est la couronne du martyre, qu'ils savent avoir été gagnée souvent par ces sortes d'expéditions. Le Ciel ne manque pas de répandre ses bénédictions sur un genre si divin d'Apostolat; & la caravane apostolique revient rarement à la Réduction, sans y ramener un grand nombre de profélytes.

Entre bien d'autres moyens usités parmi ces fervens Chrétiens, pour multiplier les adorateurs de J. C. en voici un qui mérite encore d'être rapporté. On sait que les nations sauvages sont presque toujours en guerre les unes contre les autres. Le principal avantage de la victoire, dans leur opinion, consiste à faire beaucoup de prisonniers: mais implacables dans leur vengeance, ils ne font jamais grâce de la vie à ceux qui en ont voulu à leur. Ils égorgent impunoyablement tous les prisonniers pris armés, & les mangent dans les festins qui terminent toutes leurs expéditions. Pour ce qui est des enfans qu'ils ont pu saisir, ils ont coutume de les vendre à d'autres peuples, afin de se procurer les choses qui manquent chez eux. C'est-

là pour les bourgades chrétiennes une occasion précieuse de gagner des sujets à J. C. en donnant les productions de leurs terres & de leurs fabriques, pour racheter ces jeunes esclaves. Le cacique & les principaux de la bourgade prennent soin des garçons. Les filles sont placées chez les femmes les plus instruites & les plus exemplaires. Tous sont élevés avec les enfans chrétiens, nourris, vêtus, instruits comme eux. On les admette au Bapême, quand on les y trouve suffisamment disposés; & le jour où ils sont affranchis de la servitude infernale, termine aussi leur esclavage temporel: alors, ils ne diffèrent plus en rien des autres fidèles. Ainsi la sévérité miséricordieuse du Seigneur fait-elle trouver le salut aux enfans dans le malheur même de leurs pères, & dans la ruine de leur nation.

Enfin la générosité des néophytes rend plus facile que jamais la propagation de l'Évangile, en facilitant par l'abondance de leurs largesses l'établissement des nouvelles Réductions. Lorsqu'on en veut fonder une, les anciennes se chargent de fournir aux Indiens nouvellement rassemblés, tout ce qui leur est nécessaire, jusqu'à ce qu'ils puissent recueillir les fruits

de leurs propres travaux. Elles leur donnent des grains en abondance, tant pour se nourrir, que pour ensemercer. Elles leur envoient des animaux de labourage, avec des conducteurs intelligens dans l'art de l'agriculture des troupeaux, des artisans & des ouvriers de toute espèce; de sorte qu'en peu d'années, le nouvel établissement se trouve sur le même pied que les anciens.

Voilà quel est, ou du moins quel étoit, il y a vingt ou vingt-cinq ans, l'état des Missions du Paraguay, conduites encore par les mêmes pasteurs qui les avoient établies. Des sauvages qu'on avoit eu peine à croire des hommes, se trouvoient, par la plus étrange des métamorphoses, ou plutôt par le plus grand des miracles de la grace, se trouvoient les Chrétiens les plus parfaits de l'univers, & les portraits fidèles des premiers Chrétiens. Il s'est néanmoins rencontré des aventuriers outrageux, qui les ont peints de couleurs bien différentes; & plus encore leurs instituteurs, ou pour user du terme propre, leurs véritables Apôtres: Apôtres d'office & de fait, sans l'être de nom, ni de caractère, Apôtres de fatigue, & non pas d'honneur, qui enfantotent les Chrétiens &

& le  
res  
sans  
qui  
donn  
les j  
post  
telles  
les p  
par-là  
plus  
taine  
étend  
comp  
férenc  
étoit  
sions  
C'est  
renvoy  
leurs  
du Pa  
de no  
la dign  
tions p  
ils ont  
sensé  
de cor  
Royal  
Nicola  
& d'a  
Te

& les Chrétientés, sans en devenir les Pères en titre, qui formoient les évêchés, sans jamais vouloir être Evêques, & qui s'en réservant les travaux, en abandonnoient à d'autres les distinctions & les jouissances. Tel est sans doute l'Apostolat le plus digne de ce nom; & telles sont les institutions apostoliques, les plus glorieuses pour l'Eglise. C'est par-là, aussi bien que par leur célébrité plus grande & l'authenticité plus certaine de leurs monumens, qu'on s'est étendu à leur sujet avec une sorte de complaisance, & si l'on veut, de préférence, attendu l'impossibilité où l'on étoit de présenter ainsi toutes les Missions des Ordres & des Instituts divers.

C'est donc à ces monumens que nous renvoyons, pour confondre les diffamateurs des Missions & des Missionnaires, du Paraguay principalement. Il n'est pas de notre office, il ne seroit pas même à la dignité de l'histoire, de relever les fictions puériles & toutes les pauvretés dont ils ont farci leurs libelles. Quel homme sensé ne nous blâmeroit, par exemple, de combattre sérieusement la chimère du Royaume de Paraguay, & de son Roi Nicolas, avec ses mines inépuisables d'or & d'argent, dans une région où il est

notoire qu'on n'a pu jusqu'ici découvrir aucun minéral? Il suffira, n'en doutons point, aux personnes de bon sens & de probité, que nous n'ayons emprunté nos renseignements, que d'observateurs impartiaux, d'une exactitude & d'un discernement égal à leur impartialité; que nous ne fassions fond, après eux, que sur les pièces de première authenticité, sur les attestations qu'envoient annuellement d'Amérique en Espagne les Evêques & les Gouverneurs de provinces; & en particulier, sur le témoignage rendu immédiatement au savant Muratori, par le Prince de Santo-Bueno qui avoit été long-temps vice-Roi du Pérou, & qui satisfit à toutes les demandes que la sagacité & la circonspection purent suggérer à l'un des plus habiles critiques. Et que nous importe de n'en pas être crus par des gens qui ne croient point à l'Eglise! Car enfin, puisqu'il le faut dire, il n'y a que les novateurs révoltés contre les décisions du saint Siège Apostolique, qui s'acharnent à dénigrer, comme attachée le plus fortement à ce centre de l'unité sainte, la compagnie la plus zélée pour soumettre les infidèles au joug de J. C.; il n'y a que des hérétiques, & quelques déclamateurs, gagés

ou a  
lline  
de l'  
du P  
Ils  
faire  
ils n'  
zèle h  
me, a  
leur co  
digne a  
est perm  
de quel  
beau; la  
bre n'est  
cours de  
point ext  
par l'épo  
grès du  
& des rej  
sies fameu  
tes en E  
réparées p  
de; l'art  
parvenu a  
ces œuvre  
les opérer  
omba sans  
entre les  
l'expirer a



ou amentés par des hérétiques, qui s'obstinent à déchirer la plus parfaite image de l'Eglise primitive, la fervente Eglise du Paragual.

Ils ont prévalu néanmoins, & ont su faire détruire l'apostolique société, dont ils n'avoient pas le courage d'imiter le zèle héroïque: mais son extinction même, autant que son existence, a fait leur confusion. Car enfin sa destination, digne au moins, lorsqu'à son égard il est permis d'être juste, que l'on répande quelques fleurs tardives sur son tombeau; la destination de cette société célèbre n'est pas mieux marquée par le concours de ses commencemens avec le point extrême des périls de l'Eglise, que par l'époque de sa catastrophe. Les progrès du Luthéranisme, du Calvinisme, & des rejets plus obscurs de ces hérésies fameuses étant arrêtés; les pertes faites en Europe par l'Eglise, ayant été réparées par les Apôtres du nouveau monde; l'art de l'éducation publique étant parvenu au degré suffisant, pour soutenir ces œuvres de salut; l'ordre suscité pour les opérer, avoit rempli sa Mission: il tomba sans avoir paru chanceler; & seul entre les ordres éteints, qui tous, avant d'expirer avoient trainé une vieille lan-



guissante, & souvent honteuse; celui-ci, sans avoir été jamais, ni réformé, ni relâché, tomba ou cessa d'être; comme toujours il étoit, tel qu'une fois il avoit été.

On l'a poursuivi au delà du tombeau: après la dissolution du corps, on s'est acharné sur ses membres épars; & dans la nation très-chrétienne, dans la nation la plus humaine & la plus sensible, toute la grâce que leur firent des juges qui n'en avoient, ni condamné, ni jugé aucun, c'étoit de leur assigner une subsistance, qu'à peine ils auroient trouvée fortable pour leurs valets. Encore ne l'obtenoit-on qu'au prix de l'apostasie; ce qui ne la rendit pas moins illusoire que honteuse. Mais la nation ne s'est pas crue plutôt libre, qu'improuvant par les œuvres cette iniquité barbare, elle les a traités en frères, & leur a fait un sort, que des citoyens honnêtes pussent au moins goûter sans rougir. Le Ministre de la divine justice, en n'ayant pu être que la politique en vue, elle a brisé l'instrument qui avoit immolé ces innocentes victimes. Tant l'atteinte portée à toute espèce de propriété, & d'existence, est un exemple funeste pour ceux même qui le donnent!

N  
con  
chab  
de n  
mém  
lerai  
super  
neuse  
pateur  
odieu  
font t  
d'ailleu  
qui int  
les Eg  
subordin  
Commun  
perpétu  
Comm  
de plus  
créditer  
tous les  
lats disti  
lumières  
la Roche  
dans cet  
pastorale  
malheure  
méditée  
moit une  
& par co

Mais encore, pour qui s'intéressoit-on, contre des Religieux, les plus irréprochables dans leur Foi, & d'une pureté de mœurs hors d'atteinte à la malignité même de leurs oppresseurs? Je ne parlerai point du ressentiment d'une Laie superbe & humiliée, ni des trames ruineuses d'un Ministre despotique & dissipateur: laissons reposer leurs cendres odieuses dans le profond oubli où elles sont tombées. On ne servoit néanmoins d'ailleurs, que des sectaires brouillons, qui introduisoient le schisme dans toutes les Eglises, mettoient la zizanie, l'insubordination, la révolte dans toutes les Communautés, & causoient des alarmes perpétuelles aux premiers Pasteurs.

Comme ces novateurs intrigans usoient de plus d'artifice, pour répandre & accréditer le livre fatal auquel ils attachoient tous les destins de leur secte; deux Prélats distingués par leur zèle & par leurs lumières, les Evêques de Luçon & de la Rochelle, firent imprimer de concert, dans cette dernière ville, une Instruction pastorale qui portoit condamnation de ce malheureux ouvrage. Cette Instruction, méditée depuis deux ou trois ans, formoit une espèce de traité sur la grace, & par conséquent un assez gros volume

divisé en deux parties. On montrait dans la première, que les cinq fameuses propositions étoient clairement contenues dans le livre de Jansenius, & renouvelées dans celui de Quesnel. Et comme ces deux novateurs s'appuyoient également des passages de S. Augustin, torturés à la manière de tous les hérétiques; on faisoit voir dans la seconde partie, que les dogmes de Quesnel & de Jansenius étoient pareillement opposés à la doctrine de ce Père.

Hist. de  
la Const.  
l. 1, p. 90  
& suiv.  
Edit. de  
1791.

Les grands événemens ont quelquefois de très-petites causes. C'est l'ouvrage de ces deux Prélats, dont les vues assurément ne se portoit pas si loin, qui, par une multitude d'incidens minutieux, entraîna la publication de la bulle qui est encore si fameuse aujourd'hui. Si-tôt que les exemplaires de l'Instruction pastorale furent tirés, l'imprimeur de la Rochelle, suivant l'usage des provinces, en envoya une bonne partie dans la capitale du Royaume, afin de s'en procurer un débit plus facile. Elle fut annoncée par des affiches, qu'on placarda au coin des rues, dans les places publiques, aux portes des Eglises, & à celle du palais archiépiscopal. C'est encore l'usage. Mais si l'on avoit fait attention aux circonstances, ou du

moins  
on a  
consp  
damm  
Paris  
plus l  
fidèles  
lait de  
insulte  
cardée  
Ce o  
que pl  
dans se  
de l'inj  
ils perc  
& le pé  
affaires  
défense  
ques-là  
liers de  
au Jans  
neur po  
jours pa  
pour ve  
être émi  
la hiéra  
ceptible  
en com  
exposée  
pourquo

moins si l'on avoit prévu ce qui arriva, on auroit sans doute usé de plus de circonspection. L'Instruction pastorale condamnoit un livre que l'Archevêque de Paris avoit approuvé dans les termes les plus honorables, qu'il avoit proposé aux fidèles, comme le pain des forts & le lait des foibles : il regarda comme une insulte faite à sa personne, l'affiche placardée aux portes de son palais.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que plusieurs de ses confrères entrèrent dans ses sentimens, & que tout occupés de l'injure prétendue faite à l'Épiscopat, ils perdirent de vue l'intérêt de l'Église, & le péril que couroit la Foi. La face des affaires changea dès lors entièrement : la défense des *Réflexions Morales*, qui jusques-là n'avoit intéressé que des particuliers décriés par leur attachement notoire au Jansénisme, devint une affaire d'honneur pour des prélats, qui avoient toujours passé pour orthodoxes, & même pour vertueux. Mais que la vertu doit être éminente, dans le premier ordre de la hiérarchie ! Si elle y est encore susceptible des petitesse de l'amour-propre, en combien de rencontres n'est-elle pas exposée aux plus lourdes chûtes ? Voilà pourquoi sans doute l'Ange de l'école en-

seigne formellement, & très-décidément, qu'un Evêque, pour être en sûreté de conscience, doit être parfait, ou d'une éminente vertu. Une vertu médiocre n'est pas vertu pour un état si saint : c'est un véritable crime ; puisque c'est une juste cause de réprobation. Ce qui nous reste à dire des derniers troubles de l'Eglise, ne fera que trop sentir la vérité de ces principes.

Et d'abord, une vertu parfaite n'élève pas élevé tous nos prélats au dessus d'un faux point d'honneur, d'un excès de sensibilité, d'une molle complaisance, ou plutôt d'une lâche politique, & de tout intérêt humain ? Dès-là, le livre inconsidérément approuvé étoit abandonné à son mauvais sort ; & l'hérésie qu'on s'efforçoit de ranimer, demouroit sans patron. Mais on persuada, ou on laissa croire à l'Archevêque de Paris, que les Evêques de Luçon & de la Rochelle n'avoient pu, sans lui faire injure, condamner un livre honoré de son approbation, ni répandre leur mandement dans Paris, sans violer, outre les loix de la bien-séance, celles du droit canonique. En vain des personnes bien intentionnées s'efforcèrent de lui faire entendre que les Réflexions Morales étoient véritablement

cond  
été s  
avoi  
qu'ell  
que l  
immé  
distrib  
tale d  
sive f  
à ces  
se per  
vre, c  
il fit  
auteur  
L'a  
est suj  
de Lu  
cun a  
leurs  
sentim  
M. l'  
avoier  
mande  
plus f  
de tou  
abbés  
cation  
de rec  
avec  
son.

condamnables ; que sa bonne foi avoit été surprise par les Docteurs mêmes qu'il avoit chargés de leur correction, depuis qu'elles avoient donné du scandale ; & que les Evêques de France, de temps immémorial, étoient en possession de faire distribuer leurs mandemens dans la capitale du Royaume. Une délicatesse excessive ferma, dans son esprit, tout accès à ces raisons péremptoires : toujours il se persuada qu'on n'avoit censuré le livre, que parce qu'il l'avoit approuvé, & il fit éclater son ressentiment contre les auteurs de la censure.

L'amour propre, dans tous les rangs, est sujet à d'étranges petitessees. Messieurs de Luçon & de la Rochelle avoient chacun au Séminaire de S. Sulpice un de leurs neveux. Le premier effet du ressentiment tomba sur ces jeunes abbés. M. l'Archevêque voulut croire, qu'ils avoient affiché aux portes de son palais le mandement de leurs oncles. Rien n'étoit plus faux que cette imputation, dénuée de toute apparence même de preuve. Ces abbés vivoient au Séminaire avec édification, dans toute la régularité & l'esprit de retraite, qu'on a toujours maintenu avec tant de soin dans cette pieuse maison. N'importe : le Supérieur eut ordre



de les renvoyer, sur l'unique raison qu'on étoit mécontent de leurs oncles. Surpris & vivement piqués d'une pareille insulte, ces prélats portèrent directement leurs plaintes au Roi, par une lettre commune, & bien propre à faire impression sur un Monarque si religieux. Après lui avoir protesté qu'ils auroient gardé le silence, si l'injure n'avoit touché qu'eux & leurs proches, ils lui représentoient l'Evêque de la capitale, comme le fauteur des hérétiques & de l'hérésie. Ce qui mettoit la Foi dans le plus grand péril, ajoutoient-ils; puisque c'est par le moyen des Evêques puissans, & redoutables à leurs confrères, que les nouveautés en matière de Religion ont toujours prévalu dans les Etats, & que dès le temps des anciens Empereurs, les plus grands maux de l'Eglise ont eu pour auteurs les Evêques des villes impériales.

La lettre devint bientôt publique; & l'Archevêque si fortement inculpé se plaignit à son tour au Monarque. Sa Majesté, qui dans cette division de l'épiscopat ne voyoit rien que de funeste à l'Eglise, promit d'engager les deux Evêques à faire satisfaction sur la dureté de leur lettre; non pas qu'il trouvât leur plainte injuste quant au fond, mais parce

qu'il  
terme  
tions  
attende  
aucun  
re de  
nels,  
de Sa  
mels.  
si bon  
nul éga  
engage  
qu'il a  
éclat,  
soit le r  
en defe  
son dio  
lier, c'e  
de favo  
teurs, i  
ordonna  
mandem  
de Jan  
ment o  
public,  
rassé de  
contre  
cause,  
il eût ét  
fait exp



qu'il l'auroit voulu plus mesurée dans les termes. Il leur fit connoître ses dispositions à ce sujet; & les deux prélats, sans attendre, ni menaces, ni promesses, ni aucune instance, promirent qu'en matière de démarches & de sacrifices personnels, ils déféreroient toujours aux desirs de Sa Majesté, comme à des ordres formels. Mais à peine se furent-ils exécutés de si bonne grace, que l'Archevêque, sans nul égard, ni pour eux, ni pour ses propres engagements, ni pour l'auguste médiation qu'il avoit sollicitée, rompit tout avec éclat, publia une ordonnance qui flétrissoit le mandement des deux Evêques, & en défendit expressément la lecture dans son diocèse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'étant accusé par ces prélats de favoriser les nouveautés, ou les novateurs, il les accusoit eux-mêmes par son ordonnance, de renouveler dans leur mandement quelques erreurs de Baius & de Jansenius. Cette récrimination, vraiment originale, ne servit qu'à divertir le public, qui crut voir un plaideur embarrassé des témoins qu'on doit produire contre lui, les mettre eux-mêmes en cause, afin d'é luder leurs témoignages. Il eût été plaisant en effet, qu'un ouvrage fait exprès contre le Jansénisme, par deux

prélats éclairés, qui n'étoient rien moins que Jansénistes, en eût renouvelé les erreurs. Voilà néanmoins ce qu'en jugerent, ou en publièrent plusieurs Curés & Docteurs de Paris : mais Rome, qui avoit d'autres yeux, en jugea différemment, & applaudit à la doctrine des deux Evêques.

*Ibid.* p.  
96 &  
suiv.

La Cour prit la chose plus sérieusement que le public. Il n'étoit pas concevable, qu'un prélat tel que M. de Noailles, sage, modéré, circonspect, eût manqué au Roi jusqu'à dédaigner sa médiation, après l'avoir demandée. Déjà le Monarque étoit indisposé contre ce Cardinal, pour la manière peu franche dont Son Eminence s'étoit conduite, au sujet de l'explication que le Souverain Pontife avoit eue avec le Clergé de France, lors de la réception de la bulle *Vincam Domini Sabaoth*. Le Cardinal, en qualité de Président de l'assemblée, avoit été chargé de faire passer au Pape la lettre explicative du Clergé. Au bout de trois ans, il étoit encore à s'acquitter de ce devoir. Le Pape s'en plaignit au Roi, qui croyant à peine ce que Sa Sainteté lui marquoit de la manière la plus positive, en témoigna toute sa surprise au Cardinal. Son Eminence fort embarrassée assura

d'ab  
dit e  
Enfi  
n'éto  
te la  
négli  
céda  
son c  
les.  
préte  
eru,  
fit ce  
ou d  
Piqué  
sa sen  
de la  
fidéra  
neur  
fit pa  
de co  
voyé  
que d  
cha;  
droits  
Le  
plaid  
eût r  
avoit  
matif  
mal fo

d'abord qu'il avoit envoyé la lettre. Il dit ensuite, qu'il croyoit l'avoir envoyée. Enfin, il fut réduit à confesser, qu'elle n'étoit pas partie. Il fallut bien sans doute la faire partir incessamment : mais si la négligence finit, la bonne foi ne lui succéda point. Clément XI venoit de publier son décret contre les Réflexions Morales. M. de Noailles, qui portoit loin ses prétentions sur les égards, n'avoit jamais cru, & il ne put s'en taire, que le Pape fit cette démarche sans l'avoir consulté, ou du moins sans l'en avoir prévenu. Piqué jusqu'au vif, il fut si peu maître de sa sensibilité, qu'il la signala au préjudice de la sincérité, de la loyauté, de la considération publique, & du point d'honneur pour lequel il étoit si passionné. Il fit passer la lettre au Pape : mais au lieu de copier le modèle qui en avoit été envoyé de Rome, & agréé du Roi, ainsi que du Clergé; il y ajouta, il en retrancha; en un mot, il l'altéra en six endroits différens.

Le Pontife ne manqua point de s'en plaindre au Roi. Le Cardinal nia qu'il eût rien changé au modèle qu'on lui avoit remis, & dit du ton le plus affirmatif, que la plainte du Pape étoit très-mal fondée. Le Pape revint à la charge,

& le Cardinal soutint sa première réponse. Le Saint Père alors, indigné d'une persévérance qui alloit à le faire soupçonner lui-même d'imposture, récrivit au Roi qu'il falloit absolument vérifier, qui des deux avoit le front de mentir à Sa Majesté, ou de lui-même qui accusoit le Cardinal d'avoir falsifié la lettre, ou du Cardinal qui le nioit si obstinément : la chose étoit facile. Le Pape envoya au Roi une copie fidèle de la lettre que le Cardinal lui avoit adressée, en priant Sa Majesté de se faire remettre l'original du modèle dont cette lettre ne devoit être que la copie. Le Roi ayant reçue la copie de Rome, demanda le modèle au Cardinal, qui d'abord s'excusa de le donner sous différens prétextes : mais toutes ses défaites ne servirent qu'à fortifier les soupçons du Monarque, qui prit enfin le ton qui ne fut jamais inefficace dans la bouche de Louis XIV. La peur fit évanouir tous les prétextes, toutes les excuses, toutes les défaites. Le modèle fut mieux recherché, fut retrouvé, fut remis entre les mains du Roi, qui le fit confronter, sous les yeux du Cardinal, avec la lettre accusée de faux, & qui par ses yeux se convainquit de la falsification. On peut se figurer quelle

sut l'  
 sterna  
 donna  
 coup  
 béir.  
 modèle  
 l'assem  
 en 17  
 cette a  
 ce qui  
 Monar  
 quel il  
 le livre  
 de ce  
 Ap  
 son diff  
 & de  
 nouvea  
 sorte fa  
 par un  
 prenoit  
 ce, il  
 à la Co  
 paroître  
 eut rec  
 maison  
 conduit  
 pondit,  
 de Lu  
 qu'une

fut l'indignation du Prince, & la consternation du prélat. Sa Majesté lui ordonna de réparer sa faute; & pour le coup on ne s'émancipa point à lui désobéir. Le Cardinal copia fidèlement le modèle, le signa, comme Président de l'assemblée de 1705, & l'envoya au Pape en 1711. Ainsi l'entière exécution de cette affaire traîna près de six ans. Mais ce qui fit le plus de peine au religieux Monarque, ce fut l'entêtement avec lequel il prévint que le Cardinal soutiendrait le livre pernicieux qu'il avoit eu l'imprudence d'imprimer.

Après cette faute, le Cardinal dans son différend avec les Evêques de Luçon & de la Rochelle, ayant manqué de nouveau à S. M., & méprisé en quelque sorte sa médiation; le Roi lui fit écrire par un Secrétaire d'Etat, que puisqu'il prenoit le parti de se faire lui-même justice, il étoit inutile qu'il vint désormais à la Cour, & qu'on lui défendoit d'y paroître jusqu'à nouvel ordre. Le prélat eut recours aux amis puissans de sa maison; & voulut cependant justifier sa conduite. Madame de Maintenon lui répondit, que sa conduite avec Messieurs de Luçon & de la Rochelle n'étoit qu'une pure vengeance, & qu'à la Cour,

on lui portoit compassion d'être livré à des conseils pernicieux. Elle pria néanmoins M. l'Evêque de Chartres & le Curé de S. Sulpice, M. de la Chétardie qui étoit en grande réputation d'esprit & de vertu, de s'employer aux moyens d'assoupir une dispute qui devenoit chaque jour plus sérieuse. En effet, il ne s'agissoit plus simplement d'une querelle particulière à deux Evêques: bien d'autres prélats commençoient à prendre leur parti, qu'ils regardoient comme celui de l'Eglise; & déjà l'Evêque de Gap, à leur exemple, avoit condamné les Réflexions Morales.

Les deux médiateurs entrèrent parfaitement dans ces vues; & allant droit au fait, ils dirent nettement à M. de Noailles, que le seul moyen de satisfaire à son devoir, aussi bien qu'au Roi, c'étoit de se laver du soupçon de Jansénisme; & que le seul moyen de dissiper ce soupçon, c'étoit d'abandonner le livre des Réflexions Morales: mais c'étoit le plus grand malheur pour lui, que la honte de reculer. A tout ce qu'on put lui dire, il répondit que ses ennemis n'avoient attaqué ce livre que pour faire de sa personne l'objet de la risée publique, & que s'il l'abandonnoit, ce seroit leur donner gain de cause, Madame de Maintenon

prene  
bien  
sentir  
que s  
intéré  
le Ca  
de s'y  
la dé  
paroit  
Seigne  
premiè  
pour t  
person  
Evêqu  
Cete  
Cardin  
voient  
permit  
pouro  
péchés  
leurs d  
son cō  
leur m  
Janséni  
Souver  
avoit é  
. A la  
le Roi  
y avoit  
nimité,  
rer con



prenant toujours pitié d'une pusillanimité bien pitoyable en effet, inspira le même sentiment au Roi, en lui faisant espérer, que s'il daignoit encore marquer quelque intérêt pour la conciliation des esprits, le Cardinal de Noailles ne refuseroit pas de s'y prêter. Là-dessus, Sa Majesté leva la défense qu'avoit eue le Cardinal de paroître à la Cour, & nomma quelques Seigneurs, ecclésiastiques & laïcs, du premier ordre, M. le Dauphin à la tête, pour terminer d'abord ce qu'il y avoit de personnel entre M. de Noailles & les Evêques de Luçon & de la Rochelle. Cette espérance fut encore trompée : le Cardinal ne voulut rien faire de ce qu'avoient concerté les médiateurs. Le Roi permit alors aux deux Evêques de se pourvoir à Rome ; ce qu'il avoit empêché jusques-là. Ils y envoyèrent aussi-tôt leurs dépêches. Le Cardinal y écrivit de son côté : mais il eut le chagrin de voir leur mandement, qu'il avoit accusé de Janfénisme, confirmé par les éloges du Souverain Pontife ; & la lettre qu'il lui avoit écrite, demeura sans réponse.

A la marche inexplicable du Cardinal, le Roi crut néanmoins appercevoir qu'il y avoit autant de dessein que de pusillanimité, dans ses répugnances à se déclarer contre les Réflexions Morales. Plus il



craignoit pour la Religion, plus il s'indignoit de la résistance de ce prélat; & le mécontentement du Monarque étoit manifeste à toute la Cour. Sur quoi M. Voisin, Chancelier de France, & ami du Cardinal, entreprit de l'engager une bonne fois à faire de sérieuses réflexions. Il parut quelque temps y avoir réussi: le prélat prit la résolution d'abandonner un livre qui lui attiroit chaque jour de nouvelles disgraces; & il écrivit au Roi, pour lui promettre en termes formels, qu'il agiroit dans peu contre cet ouvrage. Il y a toute apparence que cette promesse, faite par le prélat laissé à lui même, étoit sincère. Elle étoit trop bien articulée, pour la pouvoir contredire avec honneur; & en trop bonnes mains, pour qu'on pût l'en retirer. Mais la difficulté étoit de l'accomplir, quand le Cardinal retomberoit dans les mains des novateurs qui l'obsédoient, des tentateurs qui s'appliquoient sans cesse à corrompre la candeur naturelle de son caractère.

Lorsqu'on lui parla de procéder contre le livre, il demanda du temps, pour ne rien précipiter dans une affaire qui exigeoit la plus grande attention. On applaudit à sa prudence, & on lui accorda tout le loisir qu'il jugea nécessaire. Le Roi cependant lui recommanda fortement

de  
terr  
don  
de  
flex  
veau  
con  
c'est  
Cler  
trava  
temp  
suffir  
tinua  
sent  
avoie  
comp  
jamais  
de N  
de le  
roien  
tour d  
jet, &  
L'A  
zélé,  
son o  
ment  
causoi  
plier S  
tous l  
rigorist

de prendre si bien ses mesures, qu'au terme convenu il ne manquât point de donner au public des marques effectives de son changement, à l'égard des Réflexions Morales. Il le promit de nouveau ; mais à l'expiration du terme, si convenable à une affaire de cette nature ; c'est-à-dire au temps de l'assemblée du Clergé de 1711, il déclara qu'un si grand travail n'avoit pu se faire dans l'espace de temps qu'il avoit cru d'abord pouvoir y suffire : ainsi l'assemblée commença, continua & finit, sans que les Evêques vis-  
sent rien accomplir des espérances qu'ils avoient conçues. Le Roi, de son côté, comprit combien il seroit difficile de faire jamais condamner les Réflexions à M. de Noailles, & conçut le premier dessein de les déferer à un tribunal où elles seroient tout autrement traitées. Un petit tour du parti donna lieu de suivre ce projet, & bientôt après de l'exécuter.

L'Abbé Bochard, orthodoxe instruit & zélé, écrivit à l'Evêque de Clermont, son oncle, pour l'engager, non seulement à condamner lui-même le livre qui causoit tant de scandales, mais à supplier Sa Majesté de le faire proscrire par tous les Evêques de son Royaume. Les rigoristes qui avoient tant crié à la scélé-

ratelle contre le faux Arnaud, jugéient sans doute que le crime se convertissoit en vertu dès qu'il leur devenoit utile ; puisqu'ils le renouvelloient en chaque rencontre intéressante. Ils réussirent dans celle-ci à intercepter la lettre ; & partant de là pour faire oublier que la cause de Quesnel étoit une affaire de Religion, ils en représentèrent la poursuite, comme un pur ouvrage de cabale, qu'ils attribuerent au Père le Tellier. Ils en prirent aussi occasion d'insinuer plus malignement que jamais à M. de Noailles, que le Père Quesnel n'étoit pas le principal objet de la passion de ses ennemis ; mais que, sous ombre d'en vouloir à son livre, ils en vouloient sur-tout à son approbateur, & que pour parvenir de manière ou d'autre à déshonorer Son Eminence ; ils cherchoient à la mettre dans la nécessité, ou de révoquer honteusement son approbation, ou de voir un livre honoré de son approbation, injurieusement flétri par les Evêques.

Déjà le Cardinal n'étoit que trop persuadé de ces chimères. Il se figura de même, que tout ce que le Gouvernement ordonnoit contre les Quesnellistes, ne se faisoit qu'en vue de le chagriner. Il attribuoit à ce motif la destruction de Port-

Roy  
com  
de ca  
teurs  
de la  
Roi,  
un m  
cont  
soient  
faire i  
pitoya  
un E  
& à l'  
de la  
du seu  
pieux,  
genu,  
dis-je,  
façon  
rie ; p  
d'affair  
abouti  
qui seu  
ame,  
Cep  
fut ent  
Paris,  
notes  
que le  
défense

Royal des Champs, à laquelle on l'avoit comme forcé de concourir. Les lettres de cachet que s'attiroient ces perturbateurs schismatiques, leur bannissement de la Cour, le mépris qu'en faisoit le Roi, leur exclusion des bénéfices, en un mot toutes les punitions ordonnées contre eux pour l'exemple, lui paroissent autant d'affronts qu'on prétendoit faire indirectement à sa personne. Attache pitoyable à une ombre d'honneur, dans un Evêque qui ne doit tenir qu'à Dieu & à l'Eglise! mais pratiques abominables, de la part des suborneurs qui profitoient du seul foible peut-être qu'eût ce prélat pieux, exemplaire, & naturellement ingénu, mais un peu vain; qui abusoient, dis-je, de cette candeur même, pour le façonner à la duplicité & à la supercherie; pour l'engager dans un labyrinthe d'affaires & d'intrigues, qui ne pouvoit aboutir qu'à sa perte éternelle, si Dieu, qui seul put l'en tirer, n'eût en pitié d'une ame, moins dépravée que surprise.

Cependant la lettre de l'Abbé Bochard fut enregistré au greffe de l'Officialité de Paris, & affichée dans la ville, avec des notes flétrissantes. A cette annonce de ce que le parti étoit résolu de faire pour la défense d'un livre qui mettoit l'Eglise en

feu, quelques pieux prélats, vivement alarmés, allèrent trouver M. le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, élève de Fénelon, aux leçons duquel il ne faisoit pas moins d'honneur par sa capacité que par ses vertus. Ils lui proposerent de s'intéresser auprès du Roi, afin d'obtenir du S. Siège une bulle si bien minutée, qu'il ne restât plus aucun subterfuge à la mauvaise foi. Ce Prince prit quelque délai, tant pour s'instruire à fond des matières contestées, que pour aviser à la conduite d'une affaire si grave : mais dans l'intervalle, M. de Bissy, Evêque de Meaux, & depuis Cardinal, eut avec M. de Paris une entrevue, qui pour le moment épargna au Prince de plus longs soucis.

M. de Meaux pressant M. de Paris de condamner les Réflexions Morales, lui dit que s'il ne se hâtoit de le faire, on pourroit bien avoir recours au Pape. Sur quoi M. de Noailles, loin de paroître appréhender une constitution apostolique, témoigna la désirer. Il déclara même que, si l'on pouvoit engager Sa Sainteté à condamner ce livre dans les formes, il ne balanceroit pas un moment à recevoir cette décision, & qu'il seroit des premiers à joindre sa censure à celle du S. Père. M. de Meaux ne manqua point

de rap  
confor  
ce Mo  
changer  
Roi voi  
attendit  
diences  
chevêq  
Roi, q  
diocre,  
roger,  
avoit té  
M. de N  
M. de l  
tendu le  
confiden  
avancé.  
témoigna  
fort ému  
lui tend  
indigné  
timéris à  
moment  
croyoit n  
Le Roi  
néanmoins  
du côté  
M. de N  
s'adresser  
mettre sa

de rapporter au Roi des dispositions si conformes aux vœux les plus ardens de ce Monarque. Surpris cependant d'un changement si subit & si peu espéré, le Roi voulut s'en assurer par lui-même, & attendit avec impatience le jour des audiences ordinaires qu'il donnoit à l'Archevêque. Le prélat s'étant présenté, le Roi, qui n'avoit qu'une confiance médiocre, prit le parti, non pas de l'interroger, mais de le féliciter sur ce qu'il avoit témoigné désirer une constitution. M. de Noailles, depuis son entretien avec M. de Meaux, avoit réfléchi, ou entendu les réflexions de ses malheureux confidens, sur les suites de ce qu'il avoit avancé. Au seul mot de constitution, il témoigna la plus étrange surprise, & dit, fort ému, que c'étoit-là un piège que lui tendoient ses ennemis. Le Roi plus indigné que surpris, fit part de ses sentimens à M. le Dauphin, qui saisit ce moment pour dire à Sa Majesté, qu'il croyoit nécessaire de recourir au S. Siège. Le Roi, qui pensoit de même, eut néanmoins la bonté, avant de rien faire du côté de Rome, de parler encore à M. de Noailles, qu'il pressa fort de s'adresser lui-même au Pape, & de soumettre sans délai au jugement apostolique



le livre des Réflexions. Il ne faut point chercher de suite dans les résolutions d'une ame honnête, mais foible, qui tantôt agit de son chef, & tantôt par instigation. Le Cardinal s'excusa d'invoquer lui-même l'intervention du S. Siège, disant que c'étoit au Roi à faire cette démarche : mais il promit de nouveau, que de sa part la décision pontificale seroit suivie d'une prompte obéissance.

Bien plus, il témoigna souhaiter que le Roi prit en effet le parti de solliciter la bulle. Il s'en expliqua nettement à M. le Dauphin, ainsi qu'à Sa Majesté; il en parla généralement à tous ses amis; & il en écrivit à M. l'Evêque d'Agen, une lettre qu'il permit de rendre publique. Voici comment il s'y exprimoit.

Lettre du 20 Déc. 1711.  
 " Non je n'ai point balancé de dire à tous ceux qui l'ont voulu entendre, qu'on ne me verroit jamais, ni mettre, ni souffrir la division dans l'Eglise, pour un livre dont la Religion peut se passer; que si notre S. Père le Pape jugeoit à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrais sa Constitution & sa censure avec tout le respect possible, & que je serois le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit & de cœur". Il est clair par-là que ce fut du consen-



consentement, & même à la prière de M. le Cardinal de Noailles, que le livre du Père Quesnel fut porté au tribunal du S. Siège. Il est donc clair aussi, que c'est une iniquité, dans les défenseurs de cet ouvrage, de traduire à ce sujet en violeurs des libertés Gallicanes, les orthodoxes qui ont eu recours à Rome, pour l'y faire juger en première instance. Le prélat qui s'y trouvoit intéressé principalement, avoit consenti, & même demandé que Rome jugeât avant les Evêques de France. Les murmureurs ne pouvoient pas l'ignorer. La lettre du Cardinal à l'Evêque d'Agen, ne fut jamais un mystère; & dès-lors elle avoit été traduite en latin, imprimée, publiée, envoyée dans presque toutes les Cours Catholiques. Le Cardinal s'en étoit même servi, à son avantage: voici comment.

Le Roi n'employoit qu'à regret la voie du recours à Rome, tant pour ses lenteurs inévitables, & si dangereuses dans un mal urgent, que par la crainte de ne pouvoir étouffer la querelle, ou qu'elle ne fût toujours prête à se renouveler, tandis que le nom du Cardinal de Noailles demeureroit à la tête du livre qui en faisoit le sujet. Ce sage

point  
utlons  
, qui  
tôt par  
d'invo-  
Siège,  
re cette  
ouveau,  
ntificale  
ssance.  
iter que  
solliciter  
ement à  
Majesté;  
ses amis;  
d'Agen,  
re publi-  
exproimoit.  
de dire à  
entendre,  
ni mettre,  
glise, pour  
se passer;  
e jugeoit à  
ns les for-  
ation & sa  
ossible, &  
ner l'exem-  
d'esprit &  
e ce fut du  
consen-

Monarque voulut donc épuiser toutes les voies de la douceur. On suggéra au Cardinal des expédiens de toute espèce, afin de le tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé. Il n'en agréa aucun, & demeura inébranlable dans sa résistance. Enfin, le Roi voulut savoir à quoi ce prélat avoit résolu de s'en tenir, & lui ordonna de s'expliquer nettement. Ce fut alors, que partant de ce qu'il avoit écrit à M. d'Agen, il donna pour dernière réponse, qu'il craignoit de condamner dans les Réflexions Morales, quelques-uns des sentimens que le Pape y pourroit approuver, ou d'y approuver ce que pourroit y condamner le S. Père. D'où il concluoit, que pour agir avec plus de sûreté dans une affaire si délicate, le Pape devoit prononcer le premier. Il alla jusqu'à supplier le Monarque de presser le S. Père de porter son jugement; & il promit de nouveau qu'au cas que Sa Sainteté condamnât le Livre dans les formes, il seroit des premiers à souscrire à cette décision. Il est donc prouvé, confirmé, & de la plus grande authenticité, que M. le Cardinal de Noailles a consenti, & demandé même que la cause du Quésnellisme fût portée en premier lieu au tribunal du S. Siege.

Il est vrai, d'un autre côté, comme on le découvrit par la suite, que ce prélat ne croyoit pas courir grand risque, en priant le Roi de solliciter le jugement pontifical. Il s'étoit persuadé, & il s'en expliqua souvent aussi par la suite, que le Pape ne se détermineroit jamais à porter pour la France une constitution, contre un livre déjà condamné par un bref qui n'avoit pas été reçu en France. Mais ou la Cour ignoroit alors que le Cardinal ne vouloit pas ce qu'il témoignoit désirer, ou elle jugea que cette duplicité étoit une raison de ne plus user de ménagement pour lui.

Quoi qu'il en soit, le Roi prit enfin la résolution de solliciter un jugement solennel du S. Siège. Il fit pressentir qu'il en alloit faire la demande, & plusieurs Evêques du Royaume se mirent en devoir de concourir au même but. M. le Cardinal de la Trémouille, Ambassadeur à Rome, fut chargé de cette négociation. Dans la supplique qu'on lui envoya, pour être présentée au S. Père, on eut soin de faire observer, qu'on ne demandoit que ce qu'avoit déjà fait Sa Sainteté, par son bref du treize Juillet 1708. Mais comme ce bref n'avoit pas été reçu en France, pour des clau-

ses contraires aux maximes du Royaume; on conjuroit le Chef de l'Eglise, par les plus chers intérêts de l'Eglise même, de ne rien insérer dans sa bulle, qui pût servir de prétexte aux esprits mal intentionnés, pour s'élever contre elle. On lui spécifioit ce qui avoit fait rejeter le bref de 1708, & on le faisoit souvenir que les termes de *pleine puissance, de science certaine, & surtout de propre mouvement*, ne se toléroient point dans l'Eglise Gallicane. Quant à ce dernier terme en particulier, Sa Majesté demandoit que le S. Père marquât expressément dans sa bulle, qu'il l'accordoit aux instances du Roi, & à la sollicitation de plusieurs Evêques du Royaume. Sur quoi il lui citoit pour exemple la Constitution donnée par Alexandre VII, en 1665.

Il le prévenoit aussi, que dans la bulle il ne devoit être question que du livre seul des *Réflexions Morales*; & pour en faire mieux sentir le venin, qu'il étoit à propos d'en articuler les propositions les plus dignes de censure; sauf à déclarer, selon l'usage, qu'on ne prétendoit point en approuver les autres. Le Roi se disoit encore autorisé à faire cette demande, non seulement par la bulle d'In-

nocent XII, contre le livre des Maximes des Saints, où l'on avoit spécifié vingt-trois propositions; mais par l'exemple de Clément XI lui-même, dans sa bulle *Vincenam Domini Sabaoth*. Bulle, ajoutoit-on, si sagement minutée, qu'on le prioit uniquement d'en donner une semblable. Et quand la nouvelle bulle seroit dressée, on demandoit qu'elle fût communiquée au Cardinal de la Trémouille, qui s'assureroit de l'agrément du Roi, avant qu'on la publiât.

C'étoit là faire en quelque sorte la leçon à la Cour de Rome; ce qui n'en pouvoit guère accommoder la délicatesse: mais voilà où l'on étoit réduit par des novateurs inépuisables en chicanes, à qui l'on vouloit ôter, s'il étoit possible, toutes les défaites qu'ils pourroient alléguer pour cacher le vrai motif de leur résistance. Rome eut peine, sans doute, à goûter cette manière de sollicitation; & la suppression des vieilles clauses, qu'elle a toujours fort à cœur, lui sembloit ne pouvoir se faire dans la nouvelle bulle, sans préjudicier, soit aux droits, soit à la dignité du S. Siège. Mais le Roi, qui connoissoit la haute vertu de Clément XI, & son zèle aussi pur qu'ardent pour le maintien de la Foi, le pria de considérer

lui-même, si pour des préjugés & des formalités, il convenoit d'exposer plus longtemps l'Eglise de France & bien d'autres peut-être avec elle, à des maux qui demandoient le plus prompt remède. Il lui ajoutoit, que c'étoit avec une confiance véritablement filiale qu'il avoit eu recours au Père commun des fidèles; qu'il lui avoit découvert avec ingénuité les plaies que la Religion avoit reçues dans le Royaume; qu'il en attendoit la guérison de sa tendresse paternelle, & en même temps l'exécution de la parole qu'il avoit autrefois donnée au Cardinal de Janson, d'agir invariablement de concert avec le Roi très-chrétien. Du reste, le Monarque engageoit sa parole au S. Père, que la bulle conçue comme on la demandoit, seroit reçue dans le Royaume avec tout le respect & la soumission convenable; qu'il en autoriseroit l'exécution par des lettres patentes enrégistrées en son Parlement; & qu'il ne permettroit pas que les Evêques missent rien dans leurs mandemens, qui pût offenser le Saint Siège.

Le Pontife charmé du zèle & de la piété du Roi, ne pensa qu'à le seconder. Il ne considéra plus que le besoin pressant de la Religion, agréa toutes les conditions proposées, & donna parole au Cardinal de la Trémouille, de ne point



publier la nouvelle bulle, que le Roi n'en eût vu la minute, & n'eût répondu qu'il en étoit content. Bientôt il eut établi une congrégation distinguée pour cette affaire majeure. Elle étoit composée des Cardinaux Spada, Ferrari, Fabroni, Cassini & Tolomet, prélats hors d'atteinte à tout autres langues, qu'à celles d'une secte qui ne peut subsister qu'au moyen de l'imposture & de la calomnie. On leur joignit des consultants, théologiens & juriconsultes, choisis de même entre les plus recommandables par leur probité & par leurs lumières. Et pour épargner aux chefs de cette compagnie la tentation de l'amour-propre, en jugeant d'un livre approuvé par un Cardinal, le S. Père leur fit part de la parole que M. de Noailles avoit donnée d'être le premier à confirmer le jugement de Rome, & leur communiqua la pièce où elle étoit consignée par écrit, d'une manière à écarter tous les doutes; c'est-à-dire la lettre que ce prélat avoit écrite à l'Evêque d'Agen.

Persuadé avant cela que Rome ne se hasarderait point à donner une constitution, M. de Noailles ne parut plus à beaucoup près si assuré, quand il fut qu'il y avoit déjà une congrégation établie à cette fin, & que sa lettre à M.



d'Agen, si propre à fortifier le zèle des Cardinaux Commissaires, leur avoit été communiquée. Il ne voyoit qu'un moyen de prévenir l'affront qu'il redoutoit sur toute chose, & il n'y en avoit point d'autre en effet, que de condamner lui-même le livre qu'il avoit approuvé & de soustraire ainsi son approbation à la ténacité, qui sans cela ne pouvoit manquer de réjaillir de l'auteur sur l'approbateur. Après bien des soucis & des incertitudes, il conclut que c'étoit-là le seul parti qu'il eût à prendre; il en écrivit au Cardinal de la Trémouille, qui n'omit rien pour le confirmer dans cette résolution; & il procéda effectivement à la condamnation des Réflexions Morales: mais un moine intrigant & un expéditionnaire imposteur, tous deux François résidans à Rome, l'empêcherent d'exécuter son dessein.

Hist. de la     Le Père Rollet, Général des Minimes,  
 Constit. l. & le banquier la Chaussée, attachés l'un  
 1, p. 122 & l'autre au parti, & correspondans de  
 & suiv.     M. de Noailles, se mirent en tête, contre  
 Edit. de     le sentiment de tous les Romains, que la constitution  
 1791.     projetée n'étoit qu'un épouvantail. En vain leur démontra-t-on  
            qu'on procédoit très-sérieusement à la  
            condamnation du livre: on leur nomma

les commissaires & les consultants ; on leur marqua l'heure & le lieu de leurs conférences, on leur en fit observer les démarches, & on leur rapporta plusieurs de leurs propos : rien ne fit, ou ne parut faire impression sur ces deux têtes brouillonnes. Ils communiquèrent leurs fictions à M. de Noailles. Ils lui écrivoient règlement chaque semaine, & lui garantissoient que le S. Père étoit fort éloigné de donner une constitution ; qu'il s'en étoit souvent expliqué dans les termes les plus forts & les plus précis ; que tout ce qui se faisoit de public pour persuader le contraire, n'étoit qu'un stratagème Romain pour attirer Son Eminence dans l'embuscade, & l'engager par la crainte d'une constitution à condamner elle-même les Réflexions Morales. Rien n'est difficile à croire, quand on ne croit que ce qu'on désire. M. le Cardinal de Noailles crut si bien ces deux hommes, quoique d'un mérite & d'une considération très-médiocres, qu'il écrivit au Cardinal de la Trémouille, qu'on l'avoit convaincu à n'en pouvoir plus douter, qu'il n'y auroit point de constitution ; que tous les bruits du contraire n'étoient qu'un piège pour lui faire condamner le livre du Père Quesnel ; mais qu'il se gar-

deroit bien de donner contre cet ouvrage le mandement dont il lui avoit parlé dans ses lettres précédentes. Il fut aisé au Cardinal Ambassadeur, de savoir d'où provenoit ce changement. Les deux brouillons, fiers de la docilité de leur illustre dupe, ne s'en cachèrent point. L'Ambassadeur s'efforça d'abord de les détromper : ils lui soutinrent qu'il étoit lui-même dans l'erreur ; & leur aveuglement, ou leur malignité fut incurable. Ceux-ci demeurant inflexibles, tout ce qu'il put faire du côté de M. de Noailles, fut pareillement inutile.

Le moine & le banquier n'en demeurèrent point là. Après avoir bien affermi le crédule Archevêque, ils entreprirent d'intimider le Souverain Pontife. A cette fin, ils répandirent dans Rome, qu'on avoit une certitude entière, que s'il paroissoit une bulle contre les Réflexions Morales, elle ne seroit point reçue en France. Entre les impostures qu'ils répandirent en grand nombre pour donner quelque couleur à cette supposition, ils eurent l'impudence de publier que M. le Dauphin étoit tout entier dans les intérêts des Quesnellistes ; & que s'il paroissoit une constitution contre le livre du Père Quesnel, ce Prince étoit résolu de s'éle-

v  
lu  
fo  
de  
qu  
A  
re  
de  
se  
po  
de  
éto  
à la  
mo  
ran  
tinu  
faire  
peu  
l'ag  
un  
Itali  
exp  
C  
fais  
nius  
possi  
néce  
de l  
sans  
sant

ver contre elle, avec tout l'avantage que lui donnoit, tant sa qualité d'héritier présomptif de la couronne, que la supériorité de son génie & la connoissance profonde qu'il avoit des Pères, & sur-tout de S. Augustin. N'eût-on que ce faux seul à reprocher au Calvinisme écourté, encore devoit-il passer pour la plus fourbe des sectes. Ici la manie du mensonge étoit poussée jusqu'au délire; puisque l'horreur de ce Prince pour les erreurs du temps étoit aussi notoire, que son attachement à la personne & aux principes de son immortel précepteur. Cependant les assurances que donnoient & rebattoient continuellement les sectaires pouvant encore faire quelques dupes, au moins parmi le peuple & les étrangers; le Prince, avec l'agrément du Roi, prit le parti de faire un mémoire, pour le répandre jusqu'en Italie. Voici en substance comment il s'y expliquoit.

Quoique je ne sois pas théologien, je fais très-bien que la doctrine de Jansenius rend quelques commandemens impossibles aux justes; qu'elle établit une nécessité d'agir selon la domination, soit de la grace, soit de la concupiscence, sans qu'il soit possible d'y résister, réduisant la liberté de l'homme à la seule exemp-

tion de contrainte; qu'elle fait Dieu injuste, en lui faisant, contre la décision formelle du Concile de Trente, abandonner le premier les justes, en conséquence du péché originel, quoiqu'effacé par le Baptême; qu'elle détruit entièrement la liberté & la coopération de l'homme à l'œuvre de son salut, puisqu'il ne peut dans ce système résister à la grace, lorsqu'elle lui est donnée, & qu'alors Dieu agit dans l'homme, sans que l'homme y ait d'autre part que de faire volontairement ce qu'il fait nécessairement; enfin que Dieu, selon cette doctrine, ne veut le salut que des seuls prédestinés, & que J. C. en répandant son sang, n'a prétendu sauver qu'eux seuls. Je sais que tout ce système porte l'homme au libertinage, par la suppression de sa liberté. Je sais encore que les Jansénistes, après avoir soutenu hautement la véritable doctrine des cinq propositions quant au droit, & ayant été condamnés, se sont rejetés sur la question de fait; qu'ayant encore perdu ce point, ils en sont venus à la suffisance du silence respectueux; & que forcés dans ce retranchement par la dernière constitution de N. S. P. le Pape, ils ont recours à mille subtilités scholastiques, afin de paroître simples Thomis-

tes : mais qu'ils gardent dans le fond tous les mêmes sentimens ; & soit qu'ils soutiennent ouvertement la doctrine, soit qu'ils se retranchent sur le fait, soit qu'ils s'en tiennent au silence respectueux, ou à un prétendu Thomisme, que c'est toujours une cabale des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu, & qu'il y aura peut-être jamais. Je crois, dit le Prince en finissant, qu'en voilà bien assez pour dissiper les faux bruits qu'on a répandus si mal à propos sur mon compte, & pour manifester mes vrais sentimens, qu'on me verra soutenir à jamais, non seulement par mes discours, mais par toute ma conduite.

Le Prince étoit sur le point d'envoyer cet écrit à Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Après sa mort, les Quésnellistes, qui n'avoient encore aucune connoissance de cette déclaration, & qui pensoient ne plus courir aucun risque d'être démentis, publièrent effrontément qu'ils venoient de perdre en lui leur plus ferme soutien. La confusion suivit de près l'impudence. On trouva le mémoire dans le porte-feuille du Prince : il étoit tout entier écrit de sa main avec des renvois & des ratures, qui ne permettoient pas de douter qu'il

n'en fût l'auteur. Le Roi fit imprimer une pièce si propre à convaincre les sectaires d'imposture, la fit répandre dans Paris, & en envoya plusieurs exemplaires au Cardinal de la Trémouille, pour être distribués à Rome, en commençant par le Souverain Pontife.

Les Jansénistes & leurs partisans à Rome, mandoit-il à ce Cardinal, cherchant quelque appui auprès du Pape, lui ont fait entendre que les sentimens de M. le Dauphin à leur égard étoient si différens des miens, qu'ils se battoient d'en être un jour protégés. Pour confondre cette imputation calomnieuse, M. le Dauphin a cru devoir à la vérité & au bien de la Religion, une déclaration de ses sentimens. C'est lui qui avant sa mort a dressé l'écrit que je vous envoie, pour le présenter au Pape. Sa Majesté ajoutoit, que l'original qu'il avoit du mémoire étoit écrit de la propre main du Dauphin; & pour en appuyer le contenu, il me conste, poursuivoit-il, que jamais personne ne fût plus zélé que lui pour la saine doctrine, ni plus éloigné de tout esprit de nouveauté. Sa perte en est une pour l'Eglise, qui eût toujours trouvé en lui un ardent défenseur de la Foi.



Le S. Père reçut le mémoire, ainsi qu'il s'en expliqua au Cardinal de la Trémouille, avec toute la satisfaction & l'attendrissement imaginable. Sa Sainteté répondit aussi-tôt au Monarque par un bref, du quatre Mai de cette année 1712, qu'elle l'avoit reçu avec plaisir, lu avec empressement, & qu'en versant des larmes de joie, elle avoit rendu grâces au Très-Haut, d'avoir inspiré au Prince de si religieux & de si beaux sentimens; qu'on devoit lui appliquer ce qui a été dit autrefois d'un illustre Monarque: Il s'est expliqué comme l'auroit pu faire, non pas un Empereur, mais un Evêque. Elle ajoutoit que jamais Prince n'avoit eu moins besoin de se justifier sur sa croyance; qu'elle l'avoit toujours regardé comme un des plus zélés défenseurs de la Religion; que sa déclaration étoit néanmoins infiniment avantageuse à la Foi, en ce qu'elle dissipoit jusqu'aux moindres nuages, & découvroit les supercheres de ceux qui se moient des discours pleins d'imposture.

Ce fut un coup atterrant pour les imposteurs, que la publication de ce mémoire, faite sur-tout d'une manière si authentique, par les soins mêmes de Sa Majesté. Cependant l'infamie ne déconcerta point la fourbe. Dès que le mémoire

parut, le parti mit tout en usage pour le faire tomber. On osa même l'attaquer publiquement, par un libelle qui avoit pour titre : Réflexions sur un écrit intitulé, Mémoire de M. le Dauphin, avec une déclaration du P. Quesnel. Comme il n'étoit plus possible de déprimer le Prince, après toutes les louanges qu'on lui avoit données, on le combloit de nouveaux éloges; mais uniquement pour en conclure qu'il n'étoit point l'auteur du mémoire, qu'on supposoit indigne de lui. C'étoit, disoit-on, le pur ouvrage de la cabale Molinienne qu'il n'avoit fait que transcrire, encore d'une manière à faire voir qu'il n'entendoit pas ce qu'il écrivoit; en sorte qu'il seroit à désirer pour son honneur, que cet écrit n'eût jamais vu le jour. Voilà comment, après avoir toujours parlé, & en parlant même encore du Dauphin, comme d'une ame forte, & d'un esprit transcendant, on le représente comme un imbécille, qui ne fait ce qu'il dit, ni ce qu'il fait. C'est que l'imposture outrée se prend pour l'ordinaire dans ses propres lacs; & c'est ce que M. Joli de Fleuri ne manqua point de faire sentir, en requérant, comme Avocat Général, l'arrêt qui condamna ce libelle à être lacéré & brûlé par la main du bourreau.

L'imputation faite au Dauphin ayant échouée à Rome, aussi bien qu'en France, la secte artificieuse eut recours à un nouveau stratagème. On venoit de supprimer à Paris l'histoire de la Compagnie de Jésus, composée par le P. Jouvenci, qui parloit avec estime d'un ouvrage de Suarez, où il est traité, suivant les principes ultramontains, de la puissance des Papes sur le temporel des princes. Sur quoi le Parlement avoit obligé les Supérieurs des Jésuites de Paris, à donner par écrit une déclaration, par laquelle ils s'engageoient à se conformer dans l'enseignement aux maximes autorisées par l'assemblée du Clergé de 1682. Cependant, comme les quatre fameux articles ont toujours fait ombre à la Cour de Rome, que le Roi avoit laissé agir le Parlement contre les Jésuites, & que ceux-ci tout dévoués qu'ils sembloient au Pape, avoient obéi aux Magistrats; le parti qui avoit principalement suscité cette affaire aux Jésuites, mit tout en œuvre pour faire regarder leur soumission à l'ordre du Parlement, & le consentement au moins tacite du Roi, comme autant de signes manifestes qu'on étoit peu disposé dans le Royaume à ménager le S. Père, & sa constitution, s'il en donnoit une. Ainsi l'équitable fac-

tion faisoit-elle à Rome un crime aux Jésuites, de ce qu'elle faisoit exiger d'eux à Paris, comme un devoir capital. Le Pape, comme elle le prétendoit, conçut cependant d'assez vives alarmes. Il craignoit de compromettre l'autorité du S. Siège; & il témoigna au Cardinal de la Trémouille bien des appréhensions & des incertitudes, que sa confiance dans la parole réitérée & la probité reconnue de Louis XIV, put seule dissiper enfin.

A peine fut-il tranquillisé, que le parti revint à la charge, sur un objet tout semblable. L'Abbé de S. Agnan, nommé à l'évêché de Beauvais, alla demander ses bulles à Rome. Les novateurs, qui ne pouvoient échapper à leur condamnation qu'en brouillant cette Cour avec celle de France, informèrent le Pape que cet Abbé avoit depuis peu soutenu en Sorbonne les articles de 1682; ce qui toutefois n'étoit vrai que pour le quatrième, concernant le temporel des Princes. Mais c'en fut assez, pour qu'ils représentassent dans la personne de cet Ecclésiastique, tous ceux que le Roi nommoit aux évêchés, comme des ennemis du S. Siège. Cette manœuvre fut assez bien conduite, pour faire encore quelque impression. L'expédition des bulles fut suspendue pour un

temps. Cependant le Pape fit observer de près ces faux zélateurs, & se convainquit bientôt qu'ils ne cherchoient qu'à brouiller les deux Cours, afin de faire échouer le projet de la constitution. Ainsi la batterie dressée contre la bulle, ne servit qu'à en accélérer l'expédition. Mais que peut-on penser de tant d'efforts & d'artifices, employés pour empêcher que le Pape ne prononçât, sinon que ceux qui les employoient étoient déjà condamnés par leur propre conscience, & ne doutoient point que ce jugement ne fût confirmé par celui du S. Siège ?

Clément XI ayant enfin dissipé ces nuages, ne pensa plus qu'à presser l'expédition de la bulle ; ce qui ne laissa pas d'emporter deux ans du travail le plus assidu & le plus sérieux. Jamais peut-être on n'apporta plus d'application à l'examen d'aucune matière. La connoissance qu'on avoit des détours du Jansénisme, & l'expérience de son opiniâtreté, que tant de bulles précédentes n'avoient encore pu réduire, fit pousser pour celle-ci les précautions & la circonspection jusqu'au scrupule & à une sorte d'excès. Dès le commencement on avoit choisi, dans les écoles diverses, les théologiens les plus gens de bien & les

plus éclairés. Ils eurent ensemble un nombre infini de conférences. Ils considérèrent les propositions du livre dénoncé dans tous les sens, & sous tous les jours dont elles étoient susceptibles; les confrontant sous tous les rapports, avec les dogmes de la Foi. Le Pontife ordonna congrégation sur congrégation, & fit faire toutes les discussions en sa présence. Il prit l'avis de plusieurs autres Cardinaux que ceux des congrégations. Il consulta de plus un grand nombre d'Evêques. Il conduisit tout Rome en procession au tombeau des SS. Apôtres, & y célébra très-souvent lui-même les saints mystères, ordonna des prières fréquentes, & en son particulier prioit nuit & jour avec toute la ferveur dont il étoit capable, afin d'obtenir la pleine effusion des lumières du S. Esprit. Quand la bulle fut minutée, il en communiqua le dispositif, selon sa promesse, au Cardinal de la Trémouille, qui crut y voir quelques termes contraires aux usages de France, & pria de les supprimer. Sa Sainteté les supprima sur le champ, & tint en tout, avec la fidélité la plus ponctuelle, ce qu'elle avoit promis au Roi.

Enfin toutes les conditions étant retr-



semble un  
 . Ils con-  
 livre dé-  
 sous tous  
 (ceptibles;  
 rapports,  
 Le Pontife  
 grégation,  
 ions en fa  
 usieurs au-  
 congréga-  
 grand nom-  
 out Rome  
 SS. Apô-  
 t lui-même  
 des prières  
 ulier prioit  
 veur dont  
 r la pleine  
 rit. Quand  
 communi-  
 omesse, au  
 qui crut y  
 es aux usa-  
 supprimer.  
 le champ,  
 ité la plus  
 promis au  
 étant rem-

plies, toutes les précautions prises, tous les suffrages réunis, & le saint nom de Dieu invoqué de nouveau, le pieux Pape Clément XI porta, le huit Septembre 1713, la célèbre Constitution qui commence par ces mots, *Unigenitus Dei Filius*. Le même jour, elle parut affichée au champ de Flore, à la porte de l'Eglise de S. Pierre, & dans les autres lieux accoutumés. L'ouvrage du P. Quesnel, qui a pour titre, le nouveau Testament en françois, avec des Réflexions Morales, &c. y est condamné, comme contenant cent & une propositions, respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, offensant les oreilles pieuses, scandaleuses, pénicieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise & à ses usages, outrageantes, non seulement pour l'Eglise, mais encore pour les puissances séculières; séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie, tentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies & au schisme; erronées, approchant de l'hérésie & souvent condamnées; hérétiques enfin, & renouvelant diverses hérésies principalement celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Janſenius, prises dans les sens où elles ont été condamnées.



Il y est défendu à tous les fidèles de l'un & de l'autre sexe, de penser, d'enseigner, de s'expliquer sur lesdites propositions, autrement qu'il n'est porté dans cette constitution ; en sorte que quiconque enseigneroit, soutiendrait, mettroit au jour ces propositions, ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiteroit, même par manière de dispute, en public, ou en particulier, si ce n'est pour les combattre, encoure par le seul fait, sans qu'il soit besoin d'autre déclaration, les censures ecclésiastiques, & les autres peines portées de droit contre des cas semblables. Au reste, ajoute le S. Père, par la condamnation expresse & particulière que nous faisons des propositions susdites, nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du même livre ; attendu sur-tout que dans le cours de l'examen que nous en avons fait, nous y avons remarqué plusieurs autres propositions, qui ont beaucoup de ressemblance & d'affinité avec celles que nous venons de condamner, & qui sont remplies des mêmes erreurs. De plus, nous y en avons trouvé beaucoup d'autres, qui sont propres à fomenter la désobéissance & la rébellion, qu'el-

les insinuent sous le faux nom de patience chrétienne, par l'idée chimérique d'une persécution qui regne aujourd'hui. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, nous y avons vu le texte sacré du nouveau Testament, altéré d'une manière souverainement condamnable, & conforme en beaucoup d'endroits à la traduction françoise de Mons, condamnée depuis long-temps. Et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'à détourner le sens naturel du texte, pour y substituer un sens étranger & souvent dangereux.

A ces causes, conclut le Pontife, en vertu de l'autorité apostolique, nous défendons & condamnons ledit livre, sous quelque titre & en quelque langue qu'il ait été, ou soit jamais imprimé, en quelque édition & en quelque version qu'il ait paru ou puisse paroître, comme étant très-propre à séduire les ames innocentes par des paroles pleines de douceur, & comme dit l'Apôtre, par des bénédictions; c'est-à-dire par la fausse image d'une instruction remplie de piété. Nous condamnons de même tous les autres livres ou libelles, manuscrits, ou imprimés, & ce qu'à Dieu ne plaise! qui s'imprimeroient dans la suite pour la défense dudit livre. Nous défendons à tout

fidèle de les lire, de les copier, de les retenir, d'en faire usage, sous peine d'excommunication qui s'encourra par le seul fait.

Clément XI, comme autrefois le Concile de Constance en condamnant les erreurs nombreuses de Wiclef & de Jean Hus, n'entreprit pas d'assigner à chacune des cent une propositions de Quesnel, sa qualification ou censure particulière; ce qui n'eût pas eu de fin: mais ce qui suffisoit pour paître sûrement le troupeau du Seigneur, & lui faire éviter les pâturages empoisonnés, il comprit les cent une propositions en général sous les mêmes qualifications; non pas que chacune des qualifications se puisse appliquer à chaque proposition en particulier; mais en ce sens, qu'il n'y a aucune de ces propositions censurées, qui ne mérite au moins l'une des qualifications portées par la censure, & aucune des qualifications portées par la censure, qui ne convienne à quelqu'une des propositions censurées.

Nous n'entrerons point dans les détails infinis de ces propositions; & moins encore entreprendrons-nous d'en justifier la censure. Les jugemens de l'Eglise, comme ceux de Dieu qui les dicte, sont droits, & se justifient par eux-mêmes.

Il suffit au fidèle qu'elle ait prononcé : quiconque exige davantage, doit être regardé comme un infidèle. Il peut toutefois être utile aux simples, de connoître en particulier le venin de quelques-unes de ces propositions, au moins de celle qui est la plus capable de leur imposer. C'est la quatre-vingt-onzième, suffisante elle seule pour tenir en garde contre les autres. Quoi de plus innocent au premier coup-d'œil, que cette proposition isolée, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir ?* Mais qu'on observe comment elle est amenée, ce qui la suit, ce qui la précède, ce qui en fixe le sens; & l'on reconnoitra sans peine, qu'elle est injurieuse aux puissances ecclésiastiques, qu'elle inspire le schisme & la rébellion, en faisant naître, selon les termes de la bulle, l'idée chimérique d'une persécution exercée au sein même de l'Église, contre les fidèles qui marquent le plus de courage dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Dans les principes du P. Quesnel & de son livre, toute excommunication portée, suivant l'usage de l'Église, par le Pape ou les Evêques, est radicalement injuste, à raison du pouvoir qu'ils

s'arrogent injustement d'en user ainsi. C'est ce qui suit clairement de la quatre-vingt-dixième de ses propositions condamnées, portant que c'est à l'Eglise qu'appartient l'autorité de l'excommunication, pour l'exercer par les premiers Pasteurs, *du consentement au moins présumé de tout le corps*, & par conséquent des simples fidèles. Si donc les premiers Pasteurs n'ont ce consentement, & ils n'ont certainement pas celui des Jansénistes qu'ils excommunient, & qui prétendent bien faire partie du corps de l'Eglise; il est clair en ce sens, qu'alors ils usurpent le pouvoir d'excommunier, qu'ils n'ont pas la juridiction nécessaire pour cela, que ces excommunications sont injustes. On peut remarquer en passant l'opposition de ces principes avec ceux du Concile de Trente, qui traite d'erreur pernicieuse, celle qui étend le pouvoir des clefs à tous les membres de l'Eglise en général. Clément XI, dans ses décisions, pouvoit-il suivre un meilleur guide?

Conc.  
Trid. Sess.  
XIV, cap.  
3. de Pœ-  
nit.

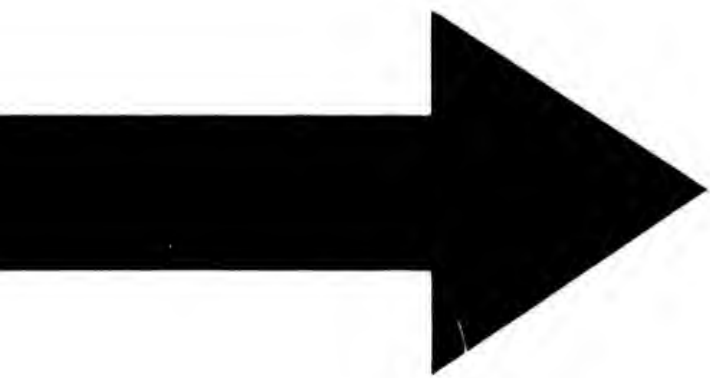
Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions. Plus on confondroit les chicanes d'obstinés & artificieux novateurs, plus on leur donneroit lieu d'en former de nouvelles. Nous avons présenté ce

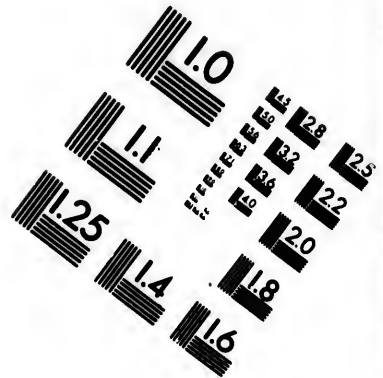
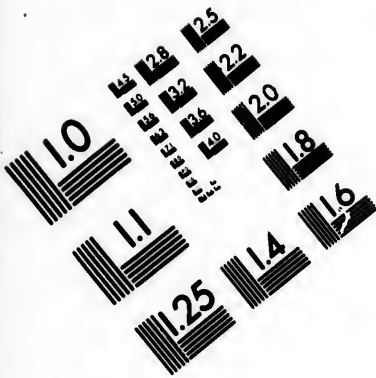
qui étoit nécessaire pour diriger la Foi des  
 fidèles, en usant même de toute la réserve  
 compatible avec les intérêts essentiels  
 de l'Eglise. Mais dès-là nous avons rem-  
 pli au moins notre objet capital. Du  
 reste, on doit craindre de rallumer un  
 feu, peut-être mal éteint, & d'écarter  
 des contentions, qui déjà ont causé  
 que trop de scandale.



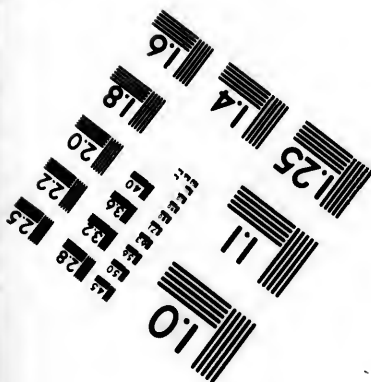
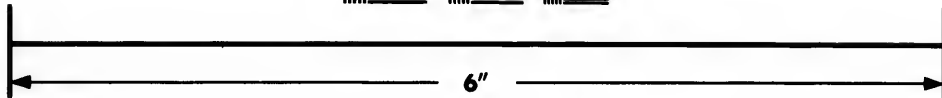
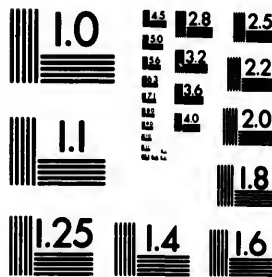








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**

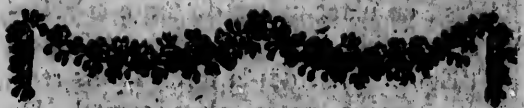


**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8  
1.8 2.0  
2.2 2.5  
2.8 3.2  
3.6 4.0

10  
11



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

---

LIVRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME.

*DEPUIS la publication de la Bulle  
Unigenitus en 1713, jusqu'à la mort  
de Clément XI en 1721.*

**A**U premier bruit d'une Bulle fulminée contre un livre, auquel étoit comme attaché le dessein du Jansénisme, tout le parti fut dans la consternation. Mais rien ne fut égal à la surprise, & au chagrin de l'Archevêque de Paris. Alors, mais trop tard, il se repentit d'avoir pris moins de confiance au Cardinal de la Trémouille, qu'aux vils brouillons qui lui avoient assuré qu'on ne parloit de bulle que pour lui faire peur. Ses regrets redoublèrent encore, lorsqu'il apprit de

ce Cardinal, que par un mandement contre le livre condamné, il auroit arrêté la bulle. Il fit alors, sans gloire & sans fruit, ce qu'il auroit pu faire un peu plutôt avec autant de mérite que d'avantage. Avant qu'on eût reçu en France aucun exemplaire de la Constitution, il publia un mandement, où il déclaroit que, pour tenir sa parole, il condamnoit le livre des *Réflexions Morales*. Cependant la peur, ou l'étonnement qui l'engageoit à cette démarche, perceoit par bien des endroits. Il n'attribuoit aucune erreur à cet ouvrage, il n'imposoit aucune peine à ceux qui contreviendroient au mandement, il n'ordonnoit pas même qu'on le lût au prône, ni qu'on le publiât en aucune des formes accoutumées. Tel est le fruit ordinaire des incertitudes & des tergiversations en matière de devoir; c'est-à-dire un surcroit de honte, ajouté à ce qu'une fausse délicatesse avoit prétendu s'en épargner. Combien ne surviendra-t-il pas encore d'incédens, qui donneront lieu à la même réflexion sur le même prélat!

Quand la Constitution fut parvenue entre les mains du Roi, qui en reçut quatre exemplaires, avec un bref de Sa Sainteté; son premier soin fut de vé-

Hist. de  
la Const.  
Liv. I,  
pag. 137  
& suiv.  
Edit. de  
1791.

RE

SE.

QUIEME.

la Bulle  
à la mort

Bulle ful-  
étoit com-  
nisme, tout  
ation. Mais  
& au cha-  
aris. Alors,  
l'avoir pris  
dinal de la  
ouillons qui  
parloit de  
Ses regrets  
il apprit da

rifier, si ce qu'il avoit requis par rapport aux usages du Royaume se trouvoit ponctuellement observé. Après un examen très-exact, on reconnut qu'il n'y avoit pas un seul terme qui pût faire ombrage. Ainsi le Monarque, en répondant au bref du S. Père, lui témoigna toute la satisfaction avec laquelle il s'étoit convaincu, que jamais Rome n'avoit plus judicieusement ménagé ses termes. Le Marquis de Torey, Ministre des affaires étrangères, s'empressa, de son côté, à féliciter le Cardinal de la Trémouille, de l'honneur qu'il s'étoit acquis dans la manière dont la bulle avoit été dressée.

La Cour ensuite ne songea plus qu'à procéder à l'acceptation d'une bulle si désirée. Il fut d'abord question de l'envoyer à tous les métropolitains du Royaume, avec injonction de former, chacun avec ses suffragans, des assemblées provinciales, où ils conviendroient entre eux de la manière dont se feroit l'acceptation; mais en faisant ainsi procéder chaque province séparément, sans être auparavant convenu dans l'épiscopat d'une formule d'acceptation commune pour tous les Evêques, il étoit à craindre que tant de formules différentes ne fournissent quel-

que  
qu'  
Da  
sem  
un:  
le C  
asser  
des  
pler  
le C  
com  
lats  
faire  
reul  
dit  
Ma  
la  
mo  
Clé  
les,  
ne  
au  
nut  
con  
été  
avo  
Ce  
posi  
il s'é  
ble

ques subterfuges à l'erreur, dans un parti qu'on savoit attentif à s'accrocher à tout. Dans cette appréhension, le Roi fit rassembler à Paris, le 16 Octobre 1713, un grand nombre d'Evêques : on établit le Cardinal de Noailles Président de cette assemblée, & on lui laissa de plus le choix des commissaires, en lui marquant simplement le désir du Prince, pour que le Cardinal de Rohan fût le chef de la commission. Comme la plupart des prélats étoient fort unis de sentimens, l'affaire eût été bientôt amenée à une heureuse conclusion, si le prélat qui avoit dit autrefois pour la condamnation des Maximes des Saints, *Pierre a parlé par la bouche d'Innocent*, eût voulu dire encore : *Pierre a parlé par la bouche de Clément*. Mais soit suggestions nouvelles, soit nouvel intérêt, M. de Noailles ne jugea point à propos de s'en tenir au jugement de ses collègues. Il reconnut toute fois dans quelques-unes des conférences, que *la simplicité avoit été surprise dans l'approbation qu'il avoit donnée aux Réflexions Morales*. Ce fut encore là, que parcourant les propositions condamnées dans cet ouvrage, il s'écria en parlant de l'auteur : *Le misérable ! il veut être hérétique à toute force !*



Avec tout cela, il ne put vaincre sa répugnance à revenir sur ses pas; & il fut absolument impossible pour lors de le ramener à l'unanimité, ainsi que Messieurs de Tours, de S. Malo, de Senez, de Balone, de Boulogne, de Châlons-sur-Marne, & de Verdun. Tous ces prélats lui demeurèrent constamment attachés; & avant l'acceptation de la bulle par l'assemblée, ils signèrent, le douze Janvier 1714, un projet de protestation contre ce qu'elle alloit faire, en déclarant néanmoins qu'ils étoient fort éloignés de vouloir favoriser le livre des Réflexions, & qu'ils étoient au contraire résolus de le proscrire dans leurs diocèses.

Depuis l'ouverture de l'assemblée jusqu'à ce qu'elle souscrivit la constitution; c'est à-dire pendant plus de trois mois, il n'est point de machines que ne fit jouer le Cardinal de Noailles, ou son parti, pour éluder, & même pour faire tomber dans le décri la décision du Siège apostolique. Comme ils n'osoient pas la dire ouvertement contraire à la vérité, ils vouloient du moins donner à entendre qu'elle étoit ambiguë, captieuse, & capable d'induire en erreur. A cette fin, sous prétexte de prémunir les fidèles contre les fausses interprétations que des per-

son  
don  
form  
répu  
pou  
pos  
tant  
&  
le  
Me  
liqu  
faire  
men  
d'E  
le  
suite  
d'et  
tre  
toti  
rien  
solv  
N  
il r  
leur  
loit  
de  
aux  
ava  
espè  
pâc

sonnes mal intentionnées pourroient lui donner; ils proposerent de mettre à la formule d'acceptation un préambule, qui répondit aux principales difficultés qu'on pourroit élever contre la bulle. Cette proposition se fit avec tant de finesse, avec tant de marques d'égard pour le Pape, & des modifications si spécieuses, que *ibid. p.* 152. le Cardinal de Rohan & l'Evêque de Meaux, depuis Cardinal de Bissy, Catholiques des plus renommés dans cette affaire, y furent pris pour quelques momens. Mais M. le Normand, Evêque d'Evreux, fut d'avis, & fit même avertir le Roi, qu'en plaçant l'acceptation à la suite d'un préambule, on auroit tout l'air d'établir une relation entre l'un & l'autre, de restreindre le sens de la constitution à celui du préambule, & qu'ainsi rien ne devoit précéder l'acceptation. On suivit ce sage conseil.

M. de Noailles en fut mortifié: mais il retourna, ou on lui fit retourner le leurre dans un autre sens. Le parti vouloit absolument, que dans le mandement de publication qui devoit être commun aux Evêques de l'assemblée, on mit avant l'acceptation de la bulle quelque espèce de préliminaire, qui eût l'air d'explications, & qui marquât, ou du moins

supposât de l'obscurité dans la décision pontificale. Au défaut du préambule qui fut rejetté, M. de Noailles demanda qu'on mit à la tête du mandement le rapport que les commissaires devoient faire à l'assemblée de leurs observations sur la bulle. Il supposoit que dans ce rapport on expliqueroit quelques endroits de la bulle, afin de prévenir les interprétations des personnes mal intentionnées; d'où l'on pourroit conclure, que la bulle ayant besoin de ces éclaircissemens, il falloit qu'elle fût ambiguë par elle-même. Ce n'étoit-là qu'abandonner un piège pour en tendre un autre. Celui-ci ayant encore été reconnu, on en tendit un troisième. M. de Noailles demanda qu'on fît au moins un précis du rapport, & qu'on insérât dans ce précis les sens bons & mauvais des propositions condamnées. C'eût été convenir que ces propositions avoient un sens orthodoxe, comme elles en avoient un mauvais. Aussi le Cardinal de Noailles prétendoit-il, non seulement qu'elles comportoient ces deux sens, mais qu'elles étoient moins susceptibles du mauvais sens que du sens catholique. Bien éloignés de penser ainsi, les commissaires ne voulurent jamais entendre à rien qui pût justifier les proposi-

tions en aucun sens. Ils voyoient trop, qu'en accordant que les propositions condamnées avoient un bon sens & un mauvais, le parti ne manqueroit pas d'en conclure que le Pape n'avoit pu les proscrire, sans confondre par ses censures la vérité avec l'erreur. D'où l'on concluroit à plus forte raison, que la bulle avoit besoin d'être expliquée, qu'elle étoit ambiguë, & jettoit les fidèles dans la perplexité.

L'assemblée usa néanmoins de toute la condescendance possible, & chercha, autant qu'il se pouvoit sans blesser la Foi, à satisfaire le Cardinal. On crut pouvoir y réussir, en dressant une Instruction pastorale, où l'on expliqueroit les propositions contestées par les Quésnellistes. Elle devoit être commune à tous les prélats de l'assemblée; & ceux-ci devoient l'envoyer, avec le résultat de leurs délibérations, à tous les Evêques restés dans les provinces. Ce projet causa d'abord quelque alarme à une partie des prélats décidés pour la bonne cause; ils craignoient de paroître vouloir juger le jugement même du Pape; & pour mieux marquer une acceptation pure & simple, ils vouloient qu'on rejetât sans exception toute sorte d'éclaircissement. On leur fit néanmoins

sentir, que pourvu qu'on acceptât la bulle avant de l'expliquer, il n'y avoit personne qui pût les soupçonner de ne l'avoir pas acceptée purement & simplement. Quant aux partisans de l'Archevêque de Paris, ils s'assemblerent chez ce prélat, au nombre de huit ou neuf, & résolurent de n'acquiescer à l'Instruction pastorale, comme à l'acceptation de la bulle, qu'aux deux conditions suivantes: la première, que l'Instruction n'attribueroit aucune erreur au livre, ni aux propositions condamnées; la seconde, que l'acceptation seroit visiblement relative à l'Instruction, & restrictive aux seuls sens qu'on y auroit expliqués: ce qui formoit un piège nouveau, ou plutôt une nouvelle manière de déguiser le premier. Par là, ils auroient limité leur acceptation, ou à quelques uns seulement des sens de la bulle, ou même à des sens étrangers qu'ils auroient tâché de substituer à ses vrais sens. Ainsi en revenoit-on à la distinction, tant de fois anathématisée, du fait & du droit, au moyen de laquelle on est soustrait à l'anathème, le livre & l'hérésie de Quesnel.

Pour couvrir cependant leurs vues, ils parurent goûter le projet d'une Instruction pastorale; & l'un d'entre eux;

fav  
que  
M.  
M.  
Con  
rale  
mai  
écla  
qui  
quer  
livre  
prin  
prof  
sur  
Dieu  
& c  
mori  
men  
cipi  
de l'  
torit  
due  
crair  
mes.  
mor  
posit  
qui  
ou c  
méri  
cées

savoir M. de Clermont-Tonnerre, Evê-  
 que de Langres, du consentement de  
 M. de Paris, travailla de concert avec  
 M. le Cardinal de Rohan & les autres  
 Commissaires à dresser l'Instruction pasto-  
 rale. Cette pièce est un monument à ja-  
 mais mémorable de la foi pure, du zèle  
 éclairé & de la pénétration des prélats  
 qui l'ont donnée. Leur soin fut d'expli-  
 quer les principes de théologie, que le  
 livre des Réflexions Morales attaquoit  
 principalement. Ils examinèrent, ils ap-  
 profondirent les sentimens de son auteur,  
 sur la grace & la liberté, sur l'amour de  
 Dieu, sur les autres vertus théologiques  
 & chrétiennes, sur les maximes de la  
 morale, sur l'administration des Sacre-  
 mens, & sur les observances de la dis-  
 cipline. Ils y opposèrent la vraie doctrine  
 de l'Eglise, établirent solidement son au-  
 torité, sa visibilité, l'obéissance qui est  
 due à ses commandemens, & la juste  
 crainte qu'on doit avoir de ses anathé-  
 mes. Et suivant la bulle pied à pied, ils  
 montrèrent qu'il n'y avoit pas une pro-  
 position condamnée dans les Réflexions,  
 qui ne fût, ou hérétique, ou erronée,  
 ou captieuse, & qui par conséquent ne  
 méritât quelque une des censures pronon-  
 cées. Ils déclaroient enfin, que leur but,



en donnant cette instruction , étoit uniquement de faciliter aux fidèles l'intelligence de la bulle , & de les prémunir contre les mauvaises interprétations , par lesquelles des personnes mal intentionnées tâchoient d'en obscurcir le vrai sens. C'est ainsi que l'assemblée s'en expliqua , dans la lettre circulaire qu'elle écrivit ensuite aux Evêques du Royaume.

Quand l'Instruction fut en état ; avant de la présenter à l'assemblée , on eut la déference de la communiquer à M. de Paris : il demanda qu'elle fût examinée par quelques-uns de ses théologiens. Sa demande fut encore agréée , & on laissa la pièce trois jours entre ses mains. Lui & ses conseils y firent toutes les remarques qu'ils voulurent : on y eut égard , on fit plusieurs changemens , & ils s'en déclarèrent satisfaits. M. de Langres en particulier se déclara aussi content de l'Instruction pastorale , qu'il étoit charmé de la condescendance des commissaires , & du rétablissement de la concorde , qu'il croyoit infallible. Mais quel fut son étonnement , & celui de tous les prélats orthodoxes , quand il apprit que les opposans rassemblés sans lui chez M. de Noailles , avoient arrêté de déclarer aux agens du Clergé , que leurs sentimens étoient

en  
blé  
affi  
les  
céd  
aba  
I  
que  
plot  
tion  
son  
pare  
hon  
don  
prél  
l'Ég  
d'aff  
blée  
une  
Part  
men  
puis  
sant  
que  
ven  
ent  
me  
tach  
Lan  
pas



entièrement contraires à ceux de l'assemblée, & qu'ils pensoient ne pouvoir plus assister à ses délibérations? Indigné de tous les jeux & les détours qui avoient précédé ce dévouement, M. de Langres abandonna pour toujours ce factieux parti.

D'un autre côté, M. de Caylus, Evêque d'Auxerre, qui avoit été du complot, & qui en avoit ébruité la résolution, disparut sans prendre congé de personne, & s'ensuit dans son diocèse, apparemment dans la crainte de faire plus honteusement ce voyage. Le Roi n'ordonna cependant aucune peine contre les prélats, qui mettoient ainsi le trouble dans l'Eglise: il leur fit enjoindre au contraire d'assister comme auparavant aux assemblées, & aux délibérations, où ils auroient une pleine liberté d'exposer leurs sentimens. Particularité si notoire, malgré tous les mensonges contraires, qui se firent depuis, que M. de Noailles, en reparoissant à l'assemblée, dit en termes exprès, que Sa Majesté étoit fort éloignée de prévenir les suffrages, & qu'elle laissoit une entière liberté d'opiner. On rappella même M. d'Auxerre, qui pour lors se détacha du parti aussi ouvertement que M. de Langres, mais qui malheureusement n'eut pas la même confiance.

Tous les présats, orthodoxes & opposans, se trouvant rassemblés, les Commissaires firent le rapport de leurs discussions, sur les matières touchées dans la bulle. Ils démontrèrent, non pas seulement par les propositions condamnées, & les sens du livre dont elles étoient extraites, mais par les aveux même de ceux qui avoient écrit en sa faveur, qu'il renfermoit tout le système de Jansenius, & qu'ainsi la condamnation en avoit été nécessaire. Ils montroient avec la même évidence, qu'il n'y avoit pas une seule des cent une propositions condamnées, qui ne méritât au moins quelque une des qualifications énoncées dans la bulle, & qu'il n'y avoit aucune de ces qualifications, qui ne tombât sur quelque une des cent une propositions. Ils faisoient encore voir, que le livre n'avoit pas été condamné d'une manière vague & incapable de diriger la Foi; puisque le Pape y avoit censuré un si grand nombre de propositions comme contraires à la croyance de l'Eglise, & que par-là il faisoit parfaitement sentir le danger du livre d'où elles étoient tirées. L'assemblée se montra extrêmement satisfaite de ce rapport: sur quoi le Cardinal de Rohan, chef de la commission, pria ses coopérateurs de for-

mer  
leur  
que  
Q  
de j  
confi  
avec  
genit  
intitu  
le co  
une  
de la  
qualif  
damm  
blée  
pastor  
comp  
diocè  
gois.  
du R  
tat de  
son l  
C'é  
cette  
reau d  
han,  
le con  
ment  
bulle d  
de Fra

mer leurs avis; puis portant la parole en leur nom, il dit que leur sentiment étoit que l'assemblée déclarât ce qui suit.

Qu'elle avoit reconnu avec beaucoup de joie la doctrine de l'Eglise, dans la constitution du Pape. Qu'elle acceptoit avec respect & soumission la bulle *Unigenitus*, portant condamnation du livre intitulé *Nouveau Testament, &c.* Qu'elle condamnoit ce même livre, & les cent une propositions qui en sont extraites, de la même manière & avec les mêmes qualifications que le S. Père les avoit condamnées. Qu'avant de se séparer, l'assemblée arrêteroit un modèle d'Instruction pastorale que tous les Evêques qui la composeroient seroient publier dans leurs diocèses, avec la bulle traduite en françois. Qu'elle écriroit à tous les Evêques du Royaume, & leur enverroit le résultat de ses délibérations, avec la copie de son Instruction pastorale.

C'étoit M. d'Evreux qui avoit dressé cette formule d'acceptation; dans le bureau qui se tenoit chez le Cardinal de Rohan, en présence des treize Evêques qui le composoient. Ainsi en avoit-on sagement usé, afin que l'acceptation de la bulle devint uniforme dans tout le Clergé de France. L'Archevêque de Tours, M.

d'Herveu, l'un des principaux opposans, fut prié des premiers de donner son avis sur cette formule. Il dit que, si l'on persistoit à vouloir faire une Instruction pastorale, il falloit commencer par la présenter à l'assemblée, & l'y approuver, *avant que de prononcer sur l'acceptation de la bulle.* Les autres opposans ne manquèrent pas d'applaudir à une ouverture qui ramenoit leur premier stratagème: ils vouloient qu'au moins une explication quelconque précédât l'acceptation, afin d'établir quelque relation entre l'une & l'autre, & s'il étoit possible, quelque restriction à l'égard de la bulle. Mais ce piège étoit usé: il n'excita plus que le mépris; & il fut arrêté, à la très-grande pluralité des voix, que l'on commenceroit par l'acceptation. Il n'y eut ici d'opposans, que MM. de Paris, de Tours, de Châlons-sur-Marne, de Verdun, de Boulogne, de S. Malo, de Batons, de Sénez, & M. de Laon, pour quelques jours. Tous les autres, au nombre de quarante, acceptèrent la bulle dans la forme proposée.

Depuis cette acceptation jusqu'à la publication de l'Instruction pastorale, différens prélats de l'assemblée usèrent de tout leur zèle, afin de ramener à l'unanimité

le C  
noie  
blab  
sa f  
tion  
ces  
me  
parti  
dact  
resso  
tion  
gres.  
Emi  
avec  
mens  
toute  
que  
parat  
point  
Card  
sépar  
Quest  
cond  
lât d  
les e  
ce q  
qu'on  
sition  
Par-  
dans

le Cardinal de Noailles, dont ils plaig-  
noient la vertu surprise, & qui vraisem-  
blablement ne prévoyoit pas les suites de  
sa fausse démarche. Toutes les sollicita-  
tions, toutes les prières & les déferen-  
ces furent inutiles. Il ne voulut pas mé-  
me consentir, qu'aucun Evêque de son  
parti prit part à l'examen & à la ré-  
daction de l'Instruction pastorale : il se  
ressouvenoit trop bien, qu'une aggréga-  
tion semblable lui avoit enlevé M. de Lan-  
gres. Tout ce qu'on put obtenir de Son  
Eminence, fut qu'on pouvoit travailler  
avec le Docteur Léger, dont les senti-  
mens étoient conformes aux siens. On fit  
toutefois à l'Instruction les changemens  
que demandoit le parti ; le Docteur en  
parut content, & le Cardinal ne le fut  
point. Voici quelle étoit sa difficulté. Le  
Cardinal, ou son parti vouloit absolument  
séparer du livre & des propositions de  
Quesnel, les erreurs que le Pape y avoit  
condamnées. Il consentoit bien qu'on par-  
lât du livre & des propositions, qu'on  
les condamnât même en général : mais  
ce qu'il ne vouloit aucunement, c'est  
qu'on attribuât au livre, ou aux propo-  
sitions, les erreurs qui s'y trouvoient.  
Par-là, il restoit maître de se retrancher  
dans la vieille question du fait & du droit ;

d'avouer qu'un livre, ou des textes qui contiendroient des erreurs, seroient eux-mêmes condamnables; & de nier cependant que le livre & les propositions de Quesnel continssent les erreurs anathématisées par la bulle. Ainsi ménageoit-il un faux-suyant, pour sauver le livre & les propositions, non seulement de Quesnel, mais de Jansenius, & toute l'hérésie du Jansénisme. Sur cette manœuvre, qui en entraîna tant d'autres, qu'on juge s'il y a de l'injustice & de l'hyperbole à donner la fourbe pour l'attribut de cette faction. Au reste, on ne juge point ici d'intentions qui n'aient été manifestées. L'unique réponse que j'ai pu tirer de M. de Paris, dit sur ce sujet le Cardinal de Rohan en pleine assemblée, réponse encore donnée en termes vagues, sans qu'il ait jamais voulu s'expliquer d'une manière précise, c'est qu'il y a dans notre Instruction pastorale une *question de fait* que nous devons éviter.

Quand on eut lu l'Instruction à l'assemblée, l'Archevêque de Paris dit, qu'heureusement la division des Evêques sur la bulle n'intéressoit pas la substance de la Foi, & qu'il prenoit le parti, avec ses adhérens, de demander des explications au Pape. L'Evêque de Laon, qui étoit

encor  
étran  
mais  
parlé  
résolu  
étoien  
ils ét  
qu'on  
porte  
Scand  
riation  
eux,  
tation  
Ma  
accep  
lation  
struct  
serent  
n'avo  
aux ex  
tion.  
ils vo  
bulle  
ceptan  
cir l'a  
qu'ils  
porté  
posoit  
pour  
ainsi l



encore du nombre des opposans , fut étrangement surpris de ce propos. Jamais les prélats du parti ne lui avoient parlé sur ce ton-là. Quand ils avoient résolu de ne plus assister à l'assemblée, ils étoient convenus tout au contraire, & ils étoient même partis du principe, qu'on ne pouvoit accepter la bulle, sans porter atteinte aux dogmes de la Foi. Scandalisé d'une duplicité, ou d'une variation si étrange, alors il rompit avec eux, reçut la bulle, & porta son acceptation chez les agens du Clergé.

Malgré l'extrême attention des prélats acceptans à éviter toute apparence de relation entre leur acceptation & leur Instruction pastorale, les opposans ne laisserent pas de publier, que l'assemblée n'avoit accepté la bulle que relativement aux explications contenues dans l'Instruction. En quoi ils avoient plus d'une vue: ils vouloient donner à entendre, que la bulle étoit obscure; que les Evêques acceptans avoient été contraints d'en éclaircir l'ambiguïté, d'en fixer le sens; & qu'ils avoient limité, ou du moins rapporté leur acceptation aux sens que proposoit l'Instruction pastorale. En donnant pour certain que l'assemblée restreignoit ainsi le sens de la bulle, ils avoient sur-



tout en vue, que le Pape n'admit point leur acceptation, qu'il réprovoit même l'Instruction pastorale, qu'il improuvait au moins la conduite de ceux qui l'avoient donnée, & que la division s'introduisit entre le Chef & les membres de l'Eglise enseignante; ce qui ne pouvoit arriver qu'au préjudice de la bulle. Dessein, ou du moins espoir aussi chimérique qu'il étoit odieux; puisque c'étoit un fait de la plus grande notoriété, qu'on avoit commencé par accepter la bulle purement & simplement; qu'on n'avoit adopté l'Instruction pastorale que plusieurs jours après cette acceptation; que pour éviter toute ombre de relation entre l'une & l'autre, on avoit constamment rejeté tout préambule en acceptant; & qu'on avoit mieux aimé consentir à la séparation des Evêques opposans, que de se relâcher en rien dans cette manière de procéder. Aussi le Pape fut-il parfaitement satisfait. Il ne trouva l'acceptation, ni restrictive, ni même conditionnelle, & combla d'éloges les Evêques de l'assemblée: il marqua même que, s'il ne donnoit pas une approbation formelle, ou spéciale, à l'Instruction pastorale de l'assemblée, c'étoit uniquement parce que Rome, inviolablement assujettie à ses usages, n'avoit pas

coutur  
d'actes  
On  
éluder  
ner les  
& les f  
le com  
pandit  
& sédit  
tion en  
titre de  
temps  
l'exemp  
sus de  
des me  
toute la  
dans le  
frappé d  
dont plu  
gion, de  
renonce  
établies  
satellites  
langage  
chainois  
Romain  
point d'e  
née de I  
Comm  
pour lui

coutume d'approuver ainsi ces sortes d'actes.

On n'avoit pas attendu jusques-là, pour éluder l'autorité de la bulle, pour entraîner les fidèles, ou du moins les simples & les faux dévots dans la séduction. Dès le commencement de l'assemblée, on répandit de toutes parts des schismatiques & séditieux libelles. Le chef de la faction en adressa même à l'assemblée, sous le titre de mémoires; & il osa dire, que le temps étoit venu où l'on devoit, à l'exemple des Apôtres, *s'élever au dessus de toutes les craintes, au dessus des menaces du Grand-Prêtre, & de toute la race sacerdotale*; que le Pape, dans les cent une propositions, avoit frappé d'un seul coup cent une vérités, dont plusieurs sont essentielles à la Religion, des vérités qu'on ne peut nier sans renoncer à la Foi, des vérités clairement établies dans l'écriture & la tradition. Les satellites de Quesnel tenoient le même langage que lui; & tous de concert se déchainoient contre le Pontife & le Siège Romain, avec une fureur qui n'auroit point d'exemple, sans l'insurrection forcée de Luther contre la bulle de Léon X.

Comme l'assemblée avoit écrit au Pape, pour lui rendre compte de ses procédés

& de son acceptation sincère ; les prélats opposans voulurent aussi écrire au Chef de l'Eglise, & ils concetterent leur lettre tous ensemble. Ils y firent beaucoup valoir leur zèle pour combattre les erreurs, & celles de Jansenius en particulier, pour l'honneur du Siège Apostolique, & la conservation de l'unité ; en quoi ils se disoient supérieurs à leurs collègues, tout inférieurs qu'ils leur étoient en nombre. Ils témoignoient encore, qu'ils étoient disposés à condamner le livre de Quesnel : mais ils avançaient que la bulle donnoit de l'audace aux hérétiques, qu'elle ébranloit la Foi des nouveaux convertis, qu'elle alarmoit beaucoup de personnes d'une grande piété, qu'elle troublait les consciences délicates, & que tous les corps, tant de l'Eglise, que de l'Etat, s'en offensoient plus qu'ils ne se dispoient à y obéir. Ils marquoient ensuite, qu'ils alloient donner une liste des points qui faisoient difficulté, & rédiger par ordre toute la discipline de leurs Eglises, avec la doctrine qui leur avoit été transmise par leurs prédécesseurs. Ils n'osoient pas encore dire, qu'ils ne vouloient point de la constitution : le temps de parler si haut n'étoit pas venu ; ils se contentoient d'insinuer que la bulle avoit besoin d'explications,

plica  
sent  
don  
semb  
lui d  
recou  
plical  
exprè  
la m  
bonne  
trop  
gnoier  
persua  
point,  
jamais  
mande  
diffère  
Le  
fût en  
vissent  
& méri  
cations  
s'ils écr  
dissent,  
un corp  
me, ou  
laquelle  
pour q  
ce qui  
ois ils  
Tom

lications, sans même les demander. Ils sentoient parfaitement qu'on ne leur en donneroit point; & dans le cours de l'assemblée, M. de Noailles, entouré chez lui de ses partisans qui lui proposoient le recours au Pape, afin d'en tirer des explications, leur avoit répondu en termes exprès: *Il est inutile & il y auroit de la mauvaise foi de l'employer.* Mais la bonne, ou la mauvaise foi, ne varie que trop souvent au gré de l'intérêt. Ils feignoient de souhaiter des explications, bien persuadés qu'on ne leur en donneroit point, ou du moins qu'elles ne seroient jamais si précises, qu'ils n'en pussent demander de nouvelles, & prolonger les différends à l'infini.

Le Roi ne voulut pas que cette lettre fût envoyée. Il consentoit bien qu'ils écrivissent au Pape, chacun en particulier, & même pour lui demander des explications: mais craignant avec raison, que s'ils écrivoient en commun, ils ne prétendissent, malgré leur petit nombre, faire un corps à part dans le Clergé du Royaume, ou même représenter l'assemblée avec laquelle ils avoient rompu, il tint ferme pour qu'ils n'écrivissent que séparément; ce qui ne fut pas de leur goût. Si toutefois ils n'avoient cherché que les éclair-

ciffemens qu'ils sembloient désirer ; que leur importoit, ou d'écrire en commun, ou d'écrire séparément ? Puisque chacun d'eux avoit la liberté d'écrire, la demande qu'ils auroient faite, n'en auroit pas été moins commune à eux tous, ni la réponse différente. Sans égard à cette mutinerie, Sa Majesté ne songea plus qu'à donner ses lettres patentes pour la publication de la bulle, & la suppression, tant du livre condamné, que des libelles composés pour sa défense.

Dans la minute qu'on fit aussi-tôt des lettres patentes, Sa Majesté enjoignoit la publication de la bulle. Sur quoi M. de Bezons, Archevêque de Bourdeaux, réclama pour le droit des Evêques, qui lui paroissoit lésé par cette Injonction. Il trouvoit, qu'enjoindre aux Evêques absens de publier la bulle dans leurs diocèses en vertu de l'acceptation faite par l'assemblée, c'étoit vouloir que quarante Evêques fissent la loi à plus de quatre-vingts ; qu'ainsi le plus grand nombre, par une déférence aveugle, se privassent du droit qu'ils avoient de juger. A la première remontrance, le Roi suspendit l'expédition des lettres. Il répondit cependant, que le plus grand nombre des prélats restés dans leurs diocèses s'étoient déjà expli-

que  
avo  
s'en  
catis  
lui f  
au n  
déja  
qu'ils  
glise  
tres p  
Ler  
de dif  
cat G  
lement  
toujou  
nes ern  
nouve  
ne trou  
clauses  
vent ob  
moins  
sions gé  
ployât  
dinaire  
libertés  
qu'on p  
paroles  
l'on y  
er aux  
ou soute

qués suffisamment, qu'au moins on l'en avoit assuré, & qu'il ne s'agissoit que de s'en éclaircir. Il chargea de cette vérification M. de Bezons même; ce qui ne lui fut pas difficile, puisque ces Evêques, au nombre de plus de soixante, avoient déjà écrit à divers prélats de l'assemblée, qu'ils reconnoissoient la doctrine de l'Eglise dans la constitution. Ainsi les lettres patentes ne furent plus retardées.

Leur enrégistrement ne souffrit pas plus de difficulté. M. Joly de Fleury, Avocat Général, qui porta la parole au Parlement, loua d'abord le zèle du Roi, *toujours attentif à détruire les anciennes erreurs, & à arrêter le progrès des nouvelles.* Il dit ensuite, qu'encore qu'on ne trouvât point dans la constitution les clauses contre lesquelles on avoit été souvent obligé de s'élever, on pourroit néanmoins abuser encore de quelques expressions générales; & il requéroit qu'on employât dans l'enrégistrement la réserve ordinaire des droits de la couronne & des libertés de l'Eglise Gallicane. Il ajouta qu'on pourroit en particulier abuser des paroles qui regardent l'excommunication, si l'on vouloit sous ce prétexte, ou refuser aux Evêques le pouvoir des clés, ou soutenir que les excommunications in-



justes doivent suspendre l'accomplissement des devoirs même les plus indispensables. En effet, de quoi ne peut-on pas abuser ? & quel abus n'a-t-on pas fait de la condamnation prononcée contre cette proposition, *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir* ? Il est visible qu'elle tombe directement & uniquement sur la doctrine des Lecteurs, qui ne cherchant qu'à rassurer les fidèles contre la crainte des anathèmes, dont l'Eglise menace ceux qui refusent de se soumettre à ses décisions, parce qu'une fausse conscience leur fait un devoir de l'opiniâtreté. Mais par le cri de *Libertés Gallicanes & de droits du Royaume*, qui fut toujours depuis celui de la cabale, elle n'a donné le change qu'à ceux qui l'ont bien voulu prendre. Nos usages & nos maximes sont assez connus, au moins pour distinguer nos libertés de la licence à tout oser contre le Pape & les Evêques, à calomnier leur doctrine, à s'élever contre leurs décisions, à mépriser leurs censures & leurs personnes.

L'Instruction pastorale de l'assemblée, ainsi bien que les lettres patentes du Roi, fut envoyée dans les provinces à tous les Evêques. On y joignit les délibérations



E  
omplissement  
ndispensables.  
-on pas abu-  
pas fait de la  
contre cette  
d'une excom.  
e jamais nous  
devoir ? Il est  
nement & uni-  
es sectaires, qui  
les fidèles con-  
nes, dont l'E-  
usent de se sou-  
ce qu'une fausse  
devoir de l'opi-  
e *Libertés Gal-*  
*Royaume*, qui  
i de la cabale,  
e qu'à ceux qui  
. Nos usages &  
onnus, au moins  
tés de la licence  
Pape & les Evé-  
doctrines, à s'é-  
ions, à mépriser  
personnes.  
e de l'assemblée,  
patentes du Roi,  
provinces à tous les  
t les délibérations

& tous les actes de l'assemblée, & l'on pria ces prélats d'user des moyens que leurs quarante confrères avoient jugé les plus propres à conserver, tant la vérité que l'unité sainte. Il ne se trouva dans toute l'étendue de la France que sept Evêques; savoir de Metz, d'Arras, de Tréguier, d'Angoulême, de Montpellier, de Pamiers & de Mirepoix, qui se montrèrent favorables, & presque tous simplement par leur silence, aux huit opposans déclarés. Encore proscrivirent-ils le livre de Quesnel; & la plupart d'entre eux le condamnerent même, comme renfermant des erreurs, & nommément celles de Jansenius. D'où il est clair, qu'en poursuivant les Réflexions Morales, on s'est élevé contre un livre aussi pernicieux, qu'il étoit fameux; puisque de l'aveu même des Evêques opposés à la bulle, il renouvelloit les erreurs du Jansénisme. Si les jugemens de l'Eglise, comme ceux de Dieu, ne se justifioient pas par eux-mêmes; faudroit-il autre chose que ce fait, pour faire sentir la sagesse aussi bien que l'équité d'une bulle, qui coupoit par la racine une erreur si féconde en rejettons? Tous les autres Evêques du Royaume, persuadés qu'ils ne pouvoient mieux faire que de se conformer à ceux de l'assemblée, en

adopterent la formule d'acceptation, & le dispositif de leurs mandemens, sans y changer un mot.

On vit donc paroître une foule de mandemens, tous d'un accord parfait en faveur de la Constitution. L'Archevêque de Cambrai fut l'un des premiers qui signala son zèle & son éloquence. Animé tout à la fois par les insultes qu'on faisoit chaque jour au S. Siège Romain, & par l'obstination avec laquelle on défendoit les erreurs prosrites; ô Eglise Romaine, s'y écrivoit-il, ô cité sainte, ô chère & commune patrie de tous les vrais Chrétiens! Il n'est en Jésus-Christ, ni Grec, ni Scyte, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un seul peuple dans votre sein, tous sont concitoyens de Rome, tout Catholique est Romain. Mais d'où vient que tant d'enfans dénaturés méconnoissent leur mère, & la regardent comme une marâtre? O Eglise, d'où Pierre confirmera ses frères à jamais, ô si jamais je vous oublie, que ma main droite s'oublie elle-même! que ma langue se seche en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'au dernier soupir de ma vie l'objet de mes cantiques! Et joignant à ces tendres effusions de zèle & de piété la force des preuves & la justesse du ra-

son  
de  
con  
acc  
com  
& n  
puis  
prin  
dog  
l'acq  
ble  
l'acq  
sé le  
Ce  
d'écla  
d'autr  
vier d  
mains  
ces, a  
dernie  
Témo  
nulle  
chant  
ment  
qu'un  
fera  
qui se  
que E  
la dé  
menç

sonnement, il démontra que les partisans de la nouveauté ne pouvoient sans in- conséquence se récrier contre la bulle, acceptée par le plus grand nombre in- comparablement des Evêques de France, & non contredite par les autres Eglises; puisque leur propre Chef a établi pour principe incontestable, que tout jugement dogmatique du S. Siège, accompagné de l'acquiescement positif d'une partie nota- ble des Eglises de sa communion, avec l'acquiescement tacite des autres, est cen- sé le jugement de l'Eglise entière.

Ce mandement fut la dernière œuvre d'éclat d'un Evêque célèbre par tant d'autres endroits. Il mourut le sept Jan- vier de l'année suivante 1715, entre les mains de ses ouailles dont il fit les déli- ces, autant que l'édification, jusqu'à son dernier moment. Il a plu à l'auteur du Témoignage de la Vérité, de dire sans nulle autre preuve que son ton tran- chant, que le dernier trait du mande- ment que nous venons de présenter n'est qu'un misérable sophisme : mais il n'en sera cru apparemment, que par ceux qui se persuaderont encore sur sa parole, que Fénelon, en consacrant sa plume à la défense de l'autorité de l'Eglise, com- mençoit à devenir dans la république

Trad. d.  
l'Egl.  
Rom.  
Tom. I.  
p. 217.

des lettres un auteur sans conséquence, à qui désormais il seroit permis de tout écrire. Qu'on en eût parlé différemment, s'il eût seulement voulu demeurer neutre entre l'Eglise Romaine & celle d'Utrecht!

Les prélats opposans donnerent des mandemens à leur tour, contre le livre de Quesnel. Tous, sans en excepter un seul, le condamnerent. Ils furent même des premiers à le condamner; & la plupart le proscrivirent, comme contenant les erreurs de Jansenius. Messieurs de Tours & de Boulogne donnerent la condamnation qu'ils en faisoient, comme une nouvelle preuve de leur zèle à extirper le Jansénisme. M. de Batonne asfuroit que tous les Evêques animés d'un zèle égal contre la doctrine de Jansenius, & contre les écrits qui en renouvelloient les erreurs, n'avoient pas balancé à proscrire les Réflexions Morales. M. de Châlons en parloit, comme d'un ouvrage qui favorisoit des erreurs condamnées. L'Evêque de Saint-Malo le mit au nombre des livres qui appuyoient des opinions contraires aux décisions de l'Eglise. Celui de Verdun dit, qu'après l'avoir examiné avec beaucoup de soin, il y avoit trouvé plusieurs propositions qui

tendoient à induire les peuples en erreur, principalement sur les cinq propositions de Jansenius. Le Cardinal de Noailles peu satisfait d'avoir déclaré dans un premier mandement contre les Réflexions Morales, qu'il ne pouvoit plus souffrir son nom à la tête d'un ouvrage condamné par le Souverain Pontife, en publia un second, où il parloit du même ouvrage, comme d'un livre absolument proscrit dans son diocèse.

Ce mandement fameux, donné le vingt-cinq Février 1714, fut toutefois comme le tocsin de la révolte contre la plus authentique décision qu'ait faite l'Église hors des Conciles. L'Archevêque de Paris, comme tous ses adhérens, loin de joindre à la condamnation du livre une acceptation sincère de la bulle, l'attaquoit par des détours & des faux-semblans de déférence, infiniment plus dangereux que le langage peu mesuré de quelques autres des opposans. Il ne s'étoit déterminé, disoit-il, au parti qu'il avoit pris à l'égard de la bulle, qu'après s'être convaincu que c'étoit le plus respectueux pour le S. Siège, le plus propre à maintenir la vérité, & à donner à ses diocésains une paix qu'il voudroit leur procurer aux dépens de sa vie; qu'après

tout ils ne doivent point se laisser abattre par les apparences de division, ou plutôt par la diversité de sentiment qui se trouve entre les Evêques; que cette diversité ne touche point à la substance de la Foi, & ne rompt pas les saints nœuds de la charité; qu'aucun Evêque de l'assemblée n'a pris le parti de l'erreur; qu'aucun ne s'est départi de la vérité. Il ajoute qu'il a cru que le parti le plus sage étoit de recourir au Pape, pour lui proposer ses difficultés & ses peines, & pour le supplier de remettre le calme dans les consciences alarmées, de soutenir la liberté des écoles catholiques, & de conserver la paix dans les Eglises. Après tout cela, il défend à toutes personnes ecclésiastiques, sous peine de suspension encourue par le seul fait, d'exercer, ni acte de juridiction, ni fonction quelconque à l'égard de la bulle, & de la recevoir indépendamment de son autorité. Entreprise encore inouïe dans l'Eglise Gallicane, & dans le monde entier peut-être. C'est le premier exemple d'un prélat, qui ait défendu sous peine de censure de recevoir une bulle dogmatique, acceptée par la foule des Evêques, promulguée légalement, & appuyée de l'autorité souveraine.

Ce qui fit paroître cette entreprife encore plus hardie, c'est la circonstance du temps où elle éclata. On prit le moment, où le Roi faisoit assembler la Sorbonne, afin qu'elle se conformât à l'acceptation des Evêques, & enrégistrât la Constitution. Ainsi vit-on d'une part le Roi ordonner aux Docteurs d'accepter la bulle, & de l'autre l'Archevêque leur défendre de la recevoir. Le prélat jugea lui-même sa démarche si hasardeuse, qu'à la veille de la faire, il pria le Cardinal de Rohan de lui prêter la main, pour l'aider à sortir du mauvais pas où on l'avoit engagé : mais c'étoit un de ces pas glissans, où l'on se prend à tout sans tenir à rien. Pour le rassurer cependant, ou plutôt pour l'amuser, ceux qui l'obsédoient lui suggérèrent l'heureux expédient des antidotes, si familier à leurs Pères. Les Docteurs devoient s'assembler, & s'assemblerent en effet le premier jour de Mars. On imprima le mandement la nuit précédente ; & à l'ouverture de l'assemblée, il parut, daté du vingt-cinq Février. Un colporteur placé à la porte de la salle en distribua gratuitement des exemplaires aux Docteurs, à mesure qu'ils entroient ; mais ces exemplaires étoient encore si frais, ou plutôt si mouillés, que sans le secours



des yeux, ils annonçoient à la main qu'ils fortoient de la presse. On en eut depuis des témoignages positifs, & absolument incontestables.

L'Archevêque, ou son parti, pensoit-il sérieusement que la suspense dont le mandement menaçoit ceux qui accepteroient la bulle, en devoit empêcher l'acceptation & l'enrégistrement dans la Faculté? Outre que le mandement ne lui avoit pas été signifié, il étoit bien constant qu'elle ne relevoit dans ses fonctions que du S. Siège, & nullement de l'ordinaire, par l'entremise duquel jamais elle n'avoit reçu aucune bulle. L'Archevêque avouoit si bien cette prérogative, qu'à la nouvelle de ce qui se passoit en Sorbonne, il déclara qu'il n'avoit pas prétendu la comprendre dans son mandement. Que dire là-dessus, sinon qu'une inconséquence ne va jamais seule? Ici néanmoins la faction raisonnaît conséquemment à d'autres égards. Elle n'ignoroit pas que le livre proscrit par la bulle avoit ses partisans parmi les Docteurs de Sorbonne; que le Docteur Louis Habert en particulier, dont la théologie venoit d'être censurée par quelques Evêques, comme favorisant le Jansénisme, marqueroit autant de soumission pour le mandement que d'oppo-

fitio  
Doc  
fame  
féren  
voue  
craig  
sible  
pagn  
nerer  
effet  
quelc  
ordre  
& ap  
certin  
sans,  
d'avis  
5. Ma  
Le di  
clufio  
dre op  
de la  
termin  
culté  
comp  
Doct  
rent a  
leur r  
assura  
reçu  
soigne

sition pour la bulle ; sans compter les Docteurs qui avoient signé autrefois le fameux Cas de Conscience. En effet, différens Docteurs, par la raison qu'ils étoient voués au parti, & sous le prétexte qu'ils craignoient la suspension, peine très-sensible, disoient-ils pieusement à une compagnie toute composée de prêtres, opinerent à ne rien statuer sur la bulle. En effet, on ne statua rien ce jour-là ; mais quelques jours après, sur de nouveaux ordres du Roi, la Faculté se rassembla ; & après quelques débats, & bien des incertitudes de la part de plusieurs opposans, qui changerent trois & quatre fois d'avis, la pluralité des suffrages décida le 5 Mars l'enrégistrement & l'acceptation. Le dix du même mois, on relut la conclusion : elle fut confirmée sans la moindre opposition ; & dès lors, selon les loix de la Faculté, l'affaire fut regardée comme terminée sans retour. Le quatorze, la Faculté députa vers le Roi, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Différens Docteurs, & d'avis différens, se joignirent aux députés, pour être témoins de leur rapport. Celui qui portoit la parole assura le Prince, que la Faculté avoit reçu la bulle avec respect, & veilleroit soigneusement à ce qu'on n'avancât rien

de contraire à la soumission qui lui est due. Aucun des autres ne se plaignit que ce rapport altérât en rien la vérité, & que le décret de la Faculté n'y fût pas parfaitement conforme.

On a toutefois attaqué ce décret par la suite, & on l'a déclaré faux, corrompu, & même supposé. Mais rien de plus facile que d'en établir l'authenticité; ou, ce qui revient au même, que la Faculté consentit à l'acceptation & à l'enregistrement de la bulle. Le plunitif, ou la feuille volante sur laquelle on écrit les suffrages, fait encore foi que la pluralité fut pour l'acceptation, & que le Doyen prononça la conclusion en ces termes: La Faculté est d'avis de recevoir la Constitution avec respect, & de l'insérer dans les registres. *Censet Facultas Constitutio-nem suscipiendam cum reverentia, & commentariis inscribendam.* Sur quoi le Quesnelliste Hydeux répond, sans autre preuve que sa parole inconsiderée, que la pluralité des voix avoit été pour mettre seulement *inscribendam*, & non pas *sus-cipiendam*; c'est-à-dire pour enregistrer, sans parler d'acceptation. Parole inconsiderée, disons-nous, & allégation honteuse; puisque celui qui la donne se déclare par-là même prévaricateur. Le Docteur Hydeux

étant  
qua  
imp  
une  
enfin  
forcé  
tion  
ment  
Objet  
le ter  
lui d  
enrég  
accep  
une e  
Téme  
discor  
son l  
ceptio  
neur  
tendu  
comm  
mens  
lui-m  
croch  
il pré  
& co  
de lib  
férabl  
pagni  
font

étant chargé de vérifier les suffrages en qualité de conscripteur, en auroit donc imposé à ses confrères, en laissant passer une conclusion contraire à la vérité : car enfin la conclusion porte, comme on est forcé d'en convenir, le terme d'acceptation, aussi bien que celui d'enregistrement, *suscipiendam & inscribendam*. Objection futile d'ailleurs, puisqu'au fond le terme d'enregistrement suffiroit sans celui d'acceptation. Dans l'usage ordinaire, enregistrer une loi, c'est consentir à son acceptation, à moins qu'on n'en fasse une exception formelle. Aussi l'auteur du Témoignage de la Vérité n'en pouvant disconvenir, avance dans la préface de son livre, que la Faculté a fait cette exception : mais il est démontré par la teneur de la conclusion, que le témoin prétendu de la vérité n'est en ce point, comme en tant d'autres, que le garant du mensonge. Au reste, il fait si peu de fond lui-même sur cette allégation, que s'accrochant aussi tôt à une autre difficulté, il prétend qu'on a violenté les suffrages, & conclut que le décret est nul, faute de liberté dans les opinions. Réponse misérable, & diffamante même pour la compagnie qu'on veut justifier. Les Docteurs font serment sur les reliques des Martyrs,

de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de leur sang ; & l'on veut qu'une terreur panique leur ait fait souscrire un acte qui, à leur sens, *renversoit de fond en comble la foi & les mœurs*. Mais une justification qui fait la honte des coupables mêmes qu'on veut justifier, fait en même temps la conviction de leur crime. Il est donc aussi constant que la Faculté reçut & enrégistra la bulle du vivant de Louis XIV, qu'il fut scandaleux, quelques mois seulement après la mort de ce Prince, de lui entendre désavouer son acceptation.

Entre les mandemens que les prélats opposans avoient publiés contre les Réflexions Morales, qui portoit même que ce livre devoit être ôté aux fidèles & qui leur en interdisoit en effet la lecture, il s'en trouva néanmoins quelques-uns si peu modérés d'ailleurs, que loin de contribuer à la paix de l'Eglise, ils ne pouvoient servir qu'à y augmenter le trouble & la scission. Le Vicaire de J. C. crut ne pouvoir dissimuler un désordre si pernicieux. Le mandement de Tours, donné dès le quinze Février, fut des premiers flétris. Cependant, comme il n'infligeoit point de peines à ceux qui recevoient la bulle, il fut proscrit seulement comme captieux, scandaleux, téméraire

&  
fut  
por  
fic  
Ch  
né  
voi  
mai  
sain  
tous  
gere  
retr  
fit d  
par  
O  
reno  
le R  
bien  
pour  
pour  
égale  
qu'on  
la pr  
tion,  
à tou  
sieurs  
la vra  
Prote  
non  
augm

& injurieux au S. Siège. Celui de Paris fut de plus qualifié sentant le schisme & portant au schisme. On donna des qualifications encore plus fortes à celui de Châlons-sur-Marne; on le déclaroit erroné & sentant l'hérésie. Autorisé par la voix du Vicaire de J. C., & prêtant la main pour l'exécution à cette autorité sainte, le Roi ordonna la suppression de tous ces mandemens, plus ou moins dangereux, enjoignit à leurs auteurs de se retirer au plutôt dans leurs diocèses, & fit défendre à l'Archevêque de Paris de paroître désormais à la Cour.

Occupé sans fin par les trames toujours renouées du parti, le Chef de l'Eglise & le Roi Très-Chrétien avoient cependant bien d'autres affaires sur les bras, tant pour leur domination temporelle, que pour les intérêts généraux de la Religion, également chers à l'un & à l'autre. Avant qu'on donnât la bulle, & tandis qu'on la préparoit avec la plus sérieuse attention, le traité qui devoit rendre la paix à tout le monde chrétien, & dont plusieurs articles intéressoient souverainement la vraie Foi, se négocioit à Utrecht. Les Protestans y faisoient tous leurs efforts, non seulement pour maintenir, mais pour augmenter ce qu'ils avoient obtenu autre-

fois en faveur de leur Religion. Ils vou-  
 loient sur-tout faire révoquer l'article qua-  
 trième du traité de Ryswick, par lequel  
 il avoit été statué, nonobstant les pacifi-  
 cations ou conventions antérieures de  
 l'Empire Germanique, que la Religion  
 catholique seroit maintenue dans tous les  
 pays que le Roi de France auroit occu-  
 pés à titre de réunions & de dépendances,  
 & qu'il n'auroit voulu rendre que sous  
 cette condition. Ils demandoient encore,  
 que les Calvinistes de France fussent re-  
 mis sur le pied où ils étoient avant la ré-  
 vocation de l'édit de Nantes, & que  
 ceux qui étoient détenus dans les galères,  
 pour cause de Religion, ou plutôt com-  
 me perturbateurs & séditieux, fussent mis  
 en liberté.

Si le Roi s'étoit rendu inflexible à ce  
 sujet, au milieu des revers les plus acca-  
 blans, & dans un état de foiblesse qui  
 l'avoit réduit à demander la paix comme  
 une grace; il étoit bien plus éloigné de  
 mollir, depuis que le Ciel, touché de cette  
 magnanimité religieuse, avoit rendu aux  
 armes Françoises leur ancien ascendant,  
 & que le Maréchal de Villars, déconcer-  
 tant à Dénain toute l'habileté du Prince  
 Eugène, avoit réparé par un seul combat  
 tous les échecs précédens. Alors il trouva

si ma-  
 manière  
 jets na-  
 obscun-  
 dalgna-  
 stances  
 fierté r-

Le l-  
 au con-  
 Cardin-  
 caractè-  
 finie d-  
 adressé  
 bref trè-  
 s'emplo-  
 affaire s-  
 sère, a-  
 nistres  
 verfaire  
 tions de  
 peu à s-  
 temps  
 toujours  
 Foi, &  
 gneur,  
 pouvoi-  
 qu'à l'a-  
 soit. A-  
 testé de  
 nu. Ce



si mauvais qu'on prétendit en aucune manière lui dicter des loix pour ses sujets naturels, & comprendre ces mutins obscurs dans un traité public, qu'il ne daigna pas seulement répondre aux instances de leurs protecteurs. Cette noble fierté réduisit tous les sollicitateurs au silence.

Le Pape, de son côté, avoit envoyé au congrès le Comte Passionet, depuis Cardinal, homme de génie supérieur, de caractère insinuant, & d'une dextérité infinie dans les affaires. Il avoit encore adressé au Confesseur de Louis XIV un bref très-honorable, où il le conjuroit de s'employer de tout son pouvoir dans une affaire si propre & si digne de son ministère, afin d'engager ce Prince & ses ministres à s'opposer avec vigueur aux adversaires des Catholiques. Les sollicitations du Pontife & du Confesseur eurent peu à faire auprès d'un Roi qui, dans le temps de ses égaremens mêmes, avoit toujours protégé puissamment la vraie Foi, & qui revenu sincèrement au Seigneur, n'omettoit plus rien de ce qui pouvoit contribuer à la gloire, aussi bien qu'à l'avancement de la Foi qu'il professoit. Ainsi, l'article fameux & très-contesté de Ryfwick fut néanmoins maintenu. Cependant Passionet eut encore be-

Actes &  
Mémoires  
concernant  
le  
Paix d'U-  
trecht. 42.

soin de ses talens, pour la Valteline & quelques autres contrées qui appartiennent aux Grisons. Il avoit été statué autrefois, que les hérétiques n'y pourroient faire aucun exercice public de leur secte; & les Protestans vouloient qu'on dérogeât à ce réglemeut. Passionné repoussa d'abord la demande avec autant d'éloquence que de vigueur; puis agissant auprès de tous les ministres des Princes catholiques, en homme qui savoit manier les esprits, il leur fit sentir parfaitement qu'il avoit le droit de son côté; & il obtint tout ce qu'il voulut.

Nonobstant ces accords les Princes protestans d'Allemagne avoient toujours sur le cœur le quatrième article du traité de Ryswick. Ils ne pouvoient souffrir que la Religion Romaine fût rétablie dans les lieux d'où elle avoit été bannie, par ce qu'ils appeloient Pacification de l'Empire, & qu'ils regardoient comme y faisant loi fondamentale. Ils revinrent encore là-dessus dans le traité de paix qui se fit en 1714, entre l'Empire & la France, au château de Rastad, ancienne demeure des Princes de Bade. Mais Clément XI, qui connoissoit toute l'opiniâtreté des zélateurs hérétiques, s'y étoit bien attendu; & pour parer à leurs artifices, il envoya

de n  
men  
dout  
fut p  
son i  
relati  
quelc  
tre li  
core  
faite  
délai  
quelq  
cheve  
de B  
ces c  
rétabl  
les bi  
d'Hil  
prises  
par le  
cédés  
tout  
feroit  
la gu  
tholig  
roit Je  
ques;  
Clerg  
Cheve  
les dr

de nouveau l'habile Passionei, qui ne démentit point à Rastad l'idée qu'il avoit donnée de lui à Utrecht. L'article ne fut pas seulement maintenu dans toute son intégrité; mais on ordonna de plus, relativement à l'exécution, que s'il y avoit quelque état, quelque ville, ou tout autre lieu dans lequel il ne seroit pas encore exécuté, ou ne le seroit qu'imparfaitement, on eût à s'y conformer sans délai, & sans aucune sorte d'altération, quelque prétexte qu'on pût alléguer. L'Archevêque de Cologne, Joseph Clément de Bavière, qui avoit essuyé des violences contraires à tous les Canons, fut rétabli dans ses droits, comme aussi dans les biens & les prérogatives de l'Eglise d'Hildesheim, malgré toutes les entreprises faites sur elle trois ans auparavant par le Duc d'Hanovre. Quant aux lieux cédés par Louis XIV, on arrêta que tout ce qui a rapport à la Religion, y seroit remis dans l'état où il y étoit avant la guerre; qu'ainsi, dans les villes catholiques à cette époque, on ne donneroit les Magistratures qu'à des Catholiques; que les Evêques & le reste du Clergé, les Religieux, les Religieuses, les Chevaliers de Malthe jouiroient de tous les droits & revenus dont ils jouissoient

sous la domination Françoisse ; que si en quelques endroits on les en avoit dépouillés, en quelque manière & sous quelque prétexte qu'on l'eût fait, on les y rétablirait sans retard ; & qu'on en feroit la restitution, si elle étoit différée, à compter du jour où on l'ordonnoit.

Le traité conclu, Passionet fit encore plusieurs démarches très-heureuses. Les biens d'une abbaye d'Allemagne, trop opulente pour ne pas exciter la convoitise hérétique, avoient été saisis par un Prince protestant, qui, sans autre procédure, en avoit chassé l'Abbé. Le ministre du zélé Pontife obtint un rescrit de l'Empereur, qui obligea le ravisseur à remettre le monastère à l'Abbé, & les biens au monastère. Il rendit un service pareil à quelques Eglises de Trèves & de Liège, qui gémissaient sous une pareille oppression. Par les ordres & sur les erremens du Pontife, il entreprit de convertir la famille des Ducs de Brunswick & de Lunebourg. Le Pape en même temps écrivit à ces Princes les lettres les plus touchantes & les plus pressantes. Henriette-Christine, fille du Duc Ulric, Princesse accomplie, & de mœurs très-pures, se rendit sans peine. Le Duc, son père, permit aussi-tôt le libre exercice de

la Re  
terres  
même  
qu'il a  
le lait  
pressé  
tendres  
remord  
recher  
Vicaire  
joie qu'  
si vive  
qu'il ne  
de mou  
après sa  
sentimen  
justes. L  
zenbour  
ja ébran  
Christine  
celle de  
moins e  
jura de  
le fit av  
si satisfa  
damna  
balança  
Elle abj  
du siècle  
ne fut p

la Religion catholique, dans toutes les terres de son obéissance. Il détestoit lui-même au fond de son cœur l'hérésie qu'il avoit malheureusement sucée avec le lait, & qui le retenoit encore. Enfin, pressé depuis près de quatre ans par les tendres sollicitations du Pape, & par les remords de sa conscience, il céda aux recherches du céleste Pasteur & de son Vicaire. Dès qu'il se vit Catholique, la joie qu'il en eut fut si grande, & sa Foi si vive, qu'à chaque rencontre il disoit qu'il ne manquoit à son bonheur que de mourir bientôt. Il mourut en effet peu après sa conversion, & avec tous les sentimens qui accompagnent la mort des justes. La Princesse Eléonore de Schwartzenbourg, autre fille de ce Prince, déjà ébranlée par la conversion de sa sœur Christine, le fut encore davantage par celle de son père. Elle délibéroit néanmoins encore, lorsque le Pape la conjura de lui exposer tous ses doutes. Elle le fit avec une entière confiance, & fut si satisfaite des réponses, qu'elle condamna sur le champ ses délais, & ne balança plus à professer la Foi catholique. Elle abjura de même toutes les pompes du siècle, tous les attrait du plaisir, & ne fut pas moins utile à la Religion par

sa vie constamment exemplaire, que par son crédit & son zèle.

L'hérésie frémit des triomphes de la Foi Romaine, & fit les plus grands efforts auprès du jeune Duc de Brunswick, pour qu'au moins il révoquât la concession de son père en faveur du culte catholique. Elle cabala sur-tout à Brunswick, & à Wolfenbittel, pour soulever les peuples contre cette concession. Mais la vigilance de Clément XI ne lui laissoit jamais perdre de vue, ce qu'il avoit une fois ménagé pour le bien de la Religion. Il recourut à l'Impératrice Elisabeth, nièce du feu Duc Ulric; & par l'entremise de cette Princesse, il obtint du nouveau Duc que les volontés de son père seroient exécutées religieusement. Jamais le jeune Duc ne voulut souffrir qu'on y donnât la plus légère atteinte.

Au milieu de tant d'occupations si dignes du Chef de l'Apostolat, le Pape étoit fortement inquiété par des Princes de sa propre communion. Les Rois de Sicile prétendoient, qu'en vertu d'une bulle accordée jadis au Comte Roger par le Pape Urbain II, ils avoient à perpétuité toute la puissance pontificale à peu près dans les terres de leur domination. Le savant Cardinal Baronius

avoit

avoit  
par  
lui  
pour  
à-dire  
dans  
main  
ont  
est su  
révoq  
étrang  
& ses  
les fon  
lique,  
relevan  
pratiqu  
L'Ev  
bien lé  
quelque  
terne.  
la Mon  
res du  
concessi  
rent l'a  
cautela  
& l'ann  
congrég  
circulaire  
cile, po  
voient p  
Tom

avoit attaqué l'authenticité de cette bulle, par des argumens assez solides, pour qu'ils lui répondissent en antagonistes mieux pourvus de force que de raisons; c'est-à-dire, en le faisant exclure du Pontificat, dans le conclave suivant. Mais les Romains, & tous les critiques censés, n'en ont pas moins soutenu que cette bulle est supposée, ou du moins qu'elle a été révoquée dans la suite. Quoi de plus étrange en effet, qu'un Prince séculier, & ses descendans à perpétuité, exerçant les fonctions spirituelles de Légat apostolique, & leurs Officiers également laïcs, relevant des censures, comme il s'est pratiqué en ce différend?

L'Evêque de Lipari, pour un sujet bien léger à la vérité, avoit excommunié quelques Magistrats de juridiction subalterne. Ils s'adresserent au tribunal de la Monarchie; c'est-à-dire, aux dépositaires du pouvoir accordé par la prétendue concession d'Urbain II, & ils en obtinrent l'absolution que nous appellons *Ad cautelam*. L'Evêque se rendit à Rome, & l'année suivante 1712, il obtint de la congrégation de l'Immunité, une lettre circulaire pour tous les Evêques de Sicile, portant que les Légats mêmes n'avoient pas le pouvoir de donner ces sor-



tes d'absolutions, ou de connoître des censures décernées par les ordinaires, & que ce droit étoit réservé au Pape. Trois de ces prélats renvoyerent la lettre circulaire au ministre du Roi; trois autres représenterent à la Cour de Rome les suites que pouvoit avoir sa publication: mais les Evêques de Mazare, de Catane & d'Agrigente, jugerent à propos de la publier, & prétendoient que traitant de matières dogmatiques, elle n'étoit pas sujette au *Paratis* royal. Le Vice-Roi, pressentant qu'on en vouloit au tribunal de la Monarchie, ordonna aux trois Evêques de révoquer leur publication, & déclara, tant la lettre publiée que toutes celles qu'on pourroit publier à l'avenir, nulles & de nul effet. Cette déclaration ayant été publiée à son tour dans la ville de Catane, l'Evêque du lieu en donna une toute contraire; ce qui lui attira un ordre de sortir du Royaume. Il obéit; mais en partant, il interdit son diocèse, & prononça l'excommunication contre les deux Officiers qui lui avoient signifié l'ordre du Vice-Roi. L'Evêque d'Agrigente, & de plus l'Archevêque de Messine furent aussi obligés de se retirer peu après. Le premier fit en partant ce qu'a voit fait l'Evêque de Catane; & les V

caire  
gouv  
rent  
trois  
L'  
Savoit  
le tit  
chang  
a vu  
Offici  
tandis  
tion d  
dée au  
ciers d  
n'étoit  
inexcul  
de scan  
en con  
les avoi  
par un  
En effe  
ancien  
dent de  
de ses C  
blâmé le  
tiques;  
de leurs  
ment les  
reprenoi  
à l'autre

caires Généraux qu'il avoit nommés pour gouverner le diocèse en son absence, furent emprisonnés, parce qu'ils se montraient disposés à suivre ses intentions.

L'affaire en étoit là, quand le Duc de Savoie acquit, en 1713, le Royaume & le titre de Roi de Sicile. Les opinions changèrent avec le Gouvernement. On a vu ce que pensoient ou faisoient les Officiers du tribunal de la Monarchie, tandis que la Sicile étoit sous la domination de l'Espagne. Quand elle eut été cédée au Duc de Savoie, ces mêmes Officiers dirent hautement, que ce tribunal n'étoit qu'une chimère. Ils se confessoient inexcusables de l'avoir soutenu avec tant de scandales, & protestoient ne pouvoir en conscience évacuer la Sicile qu'après les avoir réparés autant qu'il étoit en eux, par un désaveu public de leurs procédés. En effet, le Marquis de Los-Balbazès, ancien Vice-Roi pour l'Espagne, le Président de la Monarchie & plusieurs autres de ses Officiers ne partirent qu'après avoir blâmé leurs erreurs par des actes authentiques, & obtenu du Pape l'absolution de leurs censures. Cet éclat émut fortement les peuples, contre les abus qu'on reprochoit. Ce ne fut qu'un cri d'un bout à l'autre de l'Isle, pour terminer cette mal-

heureuse affaire à la satisfaction du Saint Siège. Le Pape, qui gémissoit, tant de l'indécence que des abus de cette juridiction monstrueuse, crut se trouver dans les conjonctures favorables pour l'abolir. Il publia d'abord une bulle, contre la sentence qui avoit déclaré nul l'interdit fulminé par l'Evêque de Catane; & l'on trouva moyen de l'afficher dans cette ville, presque aussi-tôt que le Duc de Savoie arriva dans son nouveau Royaume. Peu après, on vit paroître deux monitoires dans la capitale; l'un contre ceux qui avoient signifié le bannissement à l'Archevêque de Messine & à l'Evêque d'Agrigente; l'autre, contre le juge même de la Monarchie. La congrégation des Immunités fit ordonner ensuite aux Religieux divers de Sicile d'observer l'interdit, sous peine de suspension & de privation de toute dignité. Un grand nombre crut devoir obéir, & fut obligé de passer en Italie, où le Pape pourvut à leur subsistance.

Dans les petits Etats tous les droits paroissent fort grands. Les Ministres Savoyards, ou Piémontois de Sicile, attachant la plus grande importance à ce que les Espagnols commençoient à traiter de chimère, prirent leurs mesures pour contenir les peuples, & allèrent leur chemi-

roide.  
dit, au  
dont la  
sée. On  
ploys  
du S.  
mémoi  
ineffic  
le Pap  
de la  
express  
Sicile,  
les Off  
cléfiast  
voient  
reur-G  
le ving  
al in  
S. Sièg  
qui l'on  
Grands  
virent  
d'écrits  
animés  
que la  
leurs p  
L'aff  
Savoie  
pour q  
reur,

roide. Le dix-sept Avril 1714, on rendit, au nom du nouveau Roi, un édit, dont la Cour de Rome se tint fort offensée. On négocia cependant, & l'on employa le Cardinal de la Trémouille auprès du S. Père : mais ses sollicitations, ses mémoires, tous ses bons offices furent inefficaces. Le dix-neuf de Février 1715, le Pape, attaquant de front le tribunal de la Monarchie, abolit par une bulle expresse le droit de légation des Rois de Sicile, puis excommunia, tant le Juge & les Officiers de ce tribunal, que les Ecclésiastiques séculiers & réguliers qui n'avoient pas observé l'interdit. Le Procureur-Général du Roi de Sicile interjeta, le vingt Mars suivant, appel du Pape mal informé au Pape mieux informé, au S. Siège apostolique & à tous ceux à qui l'on peut recourir suivant les Canons. Grands mots & petits moyens, qui ne servirent qu'à donner matière à une foule d'écrits contradictoires, où vingt rhéteurs animés ne firent distiller de leur plume que la diversité de leurs humeurs & de leurs préventions.

L'affaire en étoit là, quand le Duc de Savoie songeant à troquer son Royaume pour quelque équivalent avec l'Empereur, le Roi d'Espagne y envoya des

troupes qui en conquièrent d'abord la plupart des villes, avec d'autant plus de facilité, que les Siciliens désiroient ardemment de vivre sous la domination de cette couronne. Presque aussi-tôt que ces villes eurent ouvert leurs portes aux Espagnols, elles demanderent qu'on mit fin aux troubles qu'avoit excités le tribunal de la Monarchie. Le Roi d'Espagne chargea son ministre à Rome, d'en traiter avec le Pontife. Il fut réglé d'un commun accord, qu'on rappelleroit tous ceux qui avoient été contraints de quitter l'Isle pour avoir observé l'interdit; qu'on rendroit les charges & l'on restitueroit les biens à tous ceux que les ministres royaux en avoient dépouillés; que ceux au contraire qui avoient été punis par le Pape pour avoir violé l'interdit, y demeureroient soumis jusqu'à ce qu'il les en relevât lui-même; que ceux auxquels il avoit conféré des charges ou des honneurs pour avoir exécuté ses décrets, en demeureroient revêtus; & que ceux qui auroient encouru l'excommunication, demeureroient privés de la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils fussent venus à résipiscence, & qu'ils eussent été absous de leurs censures; enfin que les corps des Evêques de Catane & d'Agrigente, morts

à Rome  
portés  
leurs  
res qu'  
ner leu  
en con  
qu'au t  
de droi  
Quand  
tuellem  
ner pou  
caires-C  
voient  
effet ce  
Si le  
fut pas  
que pa  
on peu  
Car, q  
ridicule  
séculier  
bien de  
n'occaf  
lière,  
monstre  
donc se  
introdu  
ou par  
bon se  
on l'av

à Rome durant leur exil, seroient rap-  
portés & inhumés avec honneur dans  
leurs Eglises; & que les Grands-Vicai-  
res qu'ils avoient nommés pour gouver-  
ner leurs diocèses, en reprendroient &  
en conserveroient le gouvernement jus-  
qu'au temps où ils en seroient dépossédés  
de droit, suivant l'usage & les Canons.  
Quand tous ces articles auroient été pon-  
tuellement exécutés, le Pape devoit don-  
ner pouvoir de lever l'interdit, aux Vi-  
caires-Généraux des Evêques qui l'a-  
voient prononcé. Ainsi fut terminé en  
effet cette longue & bizarre querelle.

Si le tribunal de la Monarchie ne  
fut pas supprimé formellement, on voit  
que par le fait il fut très-fortement, &  
on peut le dire, très-sagement ébranlé.  
Car, quoi de plus irrégulier & de plus  
ridicule même, qu'un représentant tout  
séculier du Vicaire de J. C. & com-  
bien de risées, sans parler des abus,  
n'occasionnoit pas cette prélature sécu-  
lière, personnage burlesque, & vraiment  
monstrueux dans l'Eglise! Comment  
donc se persuader qu'il y ait été jamais  
introduit par un Pape tel qu'Urbain II,  
ou par tout autre Pape pourvu du simple  
bon sens? Mais les chiffons sur lesquels  
on l'avoit établi, fussent-ils des titres

incontestables, & n'eussent-ils pas encore été mis au néant par l'acte passé entre le Roi Frédéric Roger & le Pape Innocent III, qui s'y réserve, avec les appellations, la liberté d'envoyer des Légats en Sicile; ne resteroit-il pas pour constant que Clément XI avoit autant d'autorité dans l'Eglise qu'Urbain II, & qu'ainsi un privilège accordé par Urbain II pouvoit être révoqué par Clément XI? Les Souverains ne dérogent-ils pas tous les jours, sous prétexte d'abus ou d'inconsidération, à ce que leurs prédécesseurs ont fait en faveur même de l'Eglise? Les Papes auroient-ils seuls les mains liées à jamais par les concessions des Papes précédens, & par des concessions inconsidérées autant qu'abusives? En fût-il même ainsi, & la concession d'Urbain II ne fût-elle pas supposée; encore seroit-elle révocable, ou plutôt révoquée par elle-même en cas d'abus,

Fleury, puisqu'elle ne devoit subsister, comme Hist. Eccl. il y est dit, qu'autant que vivoit le  
ann. 1098. Comte Roger, zélé pour l'Eglise, ou qu'il resteroit quelqu'un de ses héritiers, successeur de son zèle.

Durant ces embarras, causés à Clément XI par la chicane de Sicile, & avant même qu'ils eussent pris fin, toutes les

Univer  
avoient  
pour l'  
tus; &  
capitale  
l'avoien  
recevoir  
ment, l  
cation,  
étoient  
Foi sous  
les théol  
corps, le  
cult de  
fondre le  
France q  
tion. Le  
vanistes r  
des que t  
l'ordre lég  
vre des R  
& chacun  
y étoient  
avoient é  
que ce té  
ant, ils  
d'une man  
tique.  
Tous le  
ars, qui



Universités de France, sans exception, avoient suivi l'exemple de la Sorbonne, pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*; & à l'exemple du Parlement de la capitale, tous les Parlemens de provinces l'avoient enrégistrée. Peu satisfaits de la recevoir eux-mêmes purement & simplement, sans aucune distinction, ni explication, en déclarant que tous les fidèles étoient obligés de s'unir dans cette même Foi sous peine de schisme & d'hérésie, les théologiens de Douay avoient écrit en corps, le vingt-deux Juin 1714, à la Faculté de Louvain, pour l'exhorter à confondre les novateurs qui publioient en France qu'elle avoit rejeté la Constitution. Le huit du mois suivant, les Lovanistes répondirent qu'ils étoient persuadés que tout s'étoit fait selon le droit & l'ordre légitime, dans la poursuite du livre des *Réflexions Morales*; que toutes & chacune des propositions condamnées y étoient vraiment condamnables, & avoient été légitimement prosrites. Quoique ce témoignage public fût bien suffisant, ils acceptèrent ensuite la bulle, d'une manière formelle & la plus authentique.

Tous les Docteurs & les Prélats étrangers, qui pouvoient s'en tenir à une ac-

ception tacite, ou se borner à ne point réclamer, crurent néanmoins qu'en égard à l'éclat qu'on faisoit en France, ils devoient l'accepter d'une manière expresse; & ils le firent sous un terme plus ou moins brief, selon qu'ils étoient plus ou moins à portée d'apprendre ce qui s'y passoit. L'Evêque de Namur en ordonna la publication, dès le cinq de Février 1714; & avant la fin du mois de Juillet suivant, elle fut publiée dans tous les Pays-Bas, excepté le diocèse d'Arras, & dans les trois Electorats Ecclésiastiques. La Faculté de théologie de Cologne, en son particulier, la reçut authentiquement le 11 Janvier 1715. Quoique les erreurs du temps n'eussent jamais pénétré en Lorraine, l'Université de cette province ne se contenta point de la recevoir le 16 Juillet 1716; mais elle déclara que c'étoit un jugement irréfugable de l'Eglise, une règle dogmatique absolument immuable, & dressa un formulaire de soumission, que devoient souscrire tous les Docteurs & les membres de la Faculté. Déjà elle avoit été reçue dans les évêchés de Liège, d'Hildesheim, de Spire, de Wirtzbourg, de Ratisbonne, & bien d'autres de la même région; le Sénat de Chambéry avoit enregistré le mandement de l'Evêque de

Gre  
&  
Tur  
la n  
sité  
l'avo  
relig  
pour  
voier  
memb  
droit  
qui lu  
ces te  
Confl  
bre 1  
théma  
font co  
font co  
& soule  
fesseurs  
en dro  
civil,  
neuf de  
là, con  
syntaxe  
L'accep  
univers  
Avec  
seule U  
en Alle

Grenoble, qui publioit la même décision; & le Vicaire-Général du S. Office de Turin avoit donné son ordonnance, pour la notifier à tous les fidèles. L'Université de Coimbra en Portugal, après l'avoir reçue avec la soumission la plus religieuse, le 4 Février 1717, établit, pour la maintenir, un serment que devoient prêter les Professeurs & tous les membres des Facultés de théologie, de droit, de médecine, & les collèges divers qui lui sont agrégés. Il étoit conçu en ces termes: Je me sou mets en tout à la Constitution apostolique du huit Septembre 1713. Je rejette, condamne, anathématise toutes les propositions qui y sont condamnées, & dans le sens qu'elles sont condamnées. Ce formulaire fut juré & souscrit par cent trois Docteurs ou Professeurs en théologie, douze Professeurs en droit canon, dix Professeurs en droit civil, sept Professeurs en médecine, & neuf députés des collèges; sans qu'on vit là, comme chez nous, quelque maître de syntaxe s'élever contre les théologiens. L'acceptation fut unanime, & la docilité universelle.

Avec le temps, il n'y eut pas une seule Université en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Pologne, en un mot:

hors de France, où l'on ne pensât de même sur la bulle. On ne sauroit trop inculquer ce point de fait, honteux, il est vrai, pour le Royaume très-chrétien, mais qui lui peut être salutaire. Une autre observation qui peut encore devenir utile, c'est que la Constitution trouva beaucoup plus de contradicteurs, que les Réflexions Morales n'avoient de partisans; puisque les prélats opposans eux-mêmes se déclarerent tous contre cet ouvrage. C'est néanmoins sur le préjugé contraire, qu'est fondée l'estime que bien des personnes font encore de ce malheureux livre; & ceux qui en veulent perpétuer les erreurs, ont grand soin d'entretenir une prévention si favorable à leurs vues.

Quoique la bulle ne fût contredite qu'en France, & par le plus petit nombre assurément des François, quoique toute l'Europe catholique, ou l'eût déjà reçue, ou se montrât sincèrement disposée à la recevoir; on la vit attaquer par un sophiste inconséquent, mais éblouissant, qui dans son livre pompeux du Témoignage de la vérité, osoit alléguer contre elle le cri public, ou la réclamation des peuples. Jamais on ne trouva plus de feu & d'imagination que dans

cet  
suite  
geme  
stème  
prince  
& or  
Calvi  
Evêq  
rend  
vraie  
coup  
reuse.  
point  
de Fra  
avoit p  
& les  
nautés  
grande  
que no  
de fidè  
à quoi  
à ce p  
peuple  
crons  
la Con  
contrai  
une sec  
fesse,  
public  
de tou

cet ouvrage ; jamais aussi , moins de suite , moins de solidité & moins de jugement. Sans examiner le fond du système de l'auteur , qui n'est autre que le principe de Marc-Antoine de Dominis , & originairement celui de Luther & de Calvin , qui subordonne les jugemens des Evêques à celui du corps des fidèles , & rend le peuple arbitre souverain de la vraie croyance ; qu'on voie du premier coup d'œil si l'application en est plus heureuse. On a déjà vu que la bulle n'avoit point rencontré de contradicteurs hors de France , & qu'en France même elle avoit pour elle presque tous les Evêques & les Docteurs , les Curés , les Communautés séculières & régulières , & la plus grande partie des peuples. Il faut donc que notre raisonneur restreigne le terme de fidèles à ceux de son parti ; & alors à quoi se réduit son raisonnement , sinon à ce parallogisme pitoyable : Le cri du peuple est la règle de la Foi ; or nous crions , nous autres Quésnellistes , contre la Constitution ; donc la Constitution est contraire à la règle de la Foi. Mais est-il une secte , quelques impiétés qu'elle professe , qui ne puisse tourner ainsi le cri public en sa faveur , & se mettre à l'abri de tous les anathêmes ?

Voilà ce qui saute aux yeux de tous ceux qui lisent avec un œil sain le prétendu Témoignage de la vérité, & ce qui les convainc que l'auteur n'est pas meilleur logicien dans ses ouvrages de parti, qu'il n'est théologien dans la plupart des autres. Ce qu'il y avance encore, avec une hardiesse qui lui tient lieu de raison, c'est que les Evêques, en acceptant la bulle, y ont été forcés par la crainte qu'ils avoient du Roi. Mais ici pour convaincre de mensonge ce témoin soi-disant de la vérité, on n'a besoin que du témoignage plus sincère des Protestans. Il faut dire les choses comme elles sont, dit le savant Basnage dans un écrit publié contre la Constitution même : on n'a point vu à Paris l'autorité royale, plus dominante qu'à Nicée. . . . Si l'on veut que le Roi, en déclarant ses intentions, a fait un excès de violence, qui a ôté si visiblement la liberté aux prélats, qu'ils ne pouvoient se soutenir sans miracle ; on pourra dire la même chose de Constantin à Nicée. Au reste, l'auteur du *Témoignage* prête aux premiers prélats de son parti, une plainte qu'aucun d'eux n'a jamais formée. On sait que le Cardinal de Noailles, dans le cours des délibérations, assura tout le contraire ; & ce n'étoit pas

L'Eglise  
& la Vé-  
rité ren-  
versées  
par la  
Constit.  
pag. 78.

un p  
nal é  
une l  
donn  
Maje  
la pré  
parti  
rans  
traint  
secrète  
quelle  
cle de  
chimé  
Louis  
on ne  
les pré  
sollicité  
de No  
ont sou  
tion,  
espèce  
sieurs  
On  
ne réff  
secte p  
feroit  
de l'O  
tères o  
tres liv  
moign



un propos de pure honnêteté. Le Cardinal étoit fondé dans cette assurance, sur une lettre où le Chancelier Voisin la lui donnoit ministériellement par ordre de Sa Majesté, & qu'on peut encore voir dans la préface des Exaples, autre ouvrage du parti. Aussi Son Eminence & ses adhérens n'ont jamais dit qu'on les eût contraints, pas même dans la protestation secrète qu'ils firent peu après; & dans laquelle il étoit si naturel d'insérer un article de cette importance, s'il n'eût pas été chimérique. Enfin, après la mort de Louis XIV, on fut libre sans doute; & on ne le montra que trop. Cependant les prélats qui avoient accepté la bulle, sollicités de s'expliquer en faveur de M. de Noailles, devenu maître des grâces, ont soutenu, ont confirmé leur acceptation, malgré les contradictions de toute espèce, & les outrages même que plusieurs d'entre eux eurent à essuyer.

On s'étonne avec raison, & si l'on ne réfléchissoit à quel point le zèle de secte peut dépraver le meilleur esprit, il seroit impossible de croire que l'auteur de l'Ouvrage des six jours, des Caractères de la charité, & de plusieurs autres livres semblables, le fût aussi du Témoignage de la vérité. Là, c'est l'amé-



nité & la Religion de concert, qui semblent parler; ici, c'est la plus violente passion, qui s'exhale en termes injurieux & en reproches outrageans. Là, c'est le fidèle écho du disciple bien-aimé, qui retrace les plus touchantes leçons de la charité, de la douceur & de la patience chrétienne; ici, c'est un lion rugissant, qui déchire & met en pièces tout ce qu'il

Lettres  
sur diffé-  
rens su-  
jets de  
morale &  
de piété,  
pag. 191,  
213, 214,  
258.

rencontre. Là, c'est un confesseur compatissant & humble à l'excès, qui prosterne aux pieds de sa dévote en lui écrivant, proteste qu'il aime mieux lui découvrir la lèpre dont il est dévoré, que de laisser la moindre tache sur le visage de sa chère fille en Dieu, lui confesse ses foiblesses en général, & l'assure que son ingénuité iroit beaucoup plus loin, si pour son bonheur elle avoit, comme lui, le pouvoir des clefs; ici, c'est un factieux soulevé contre toutes les puissances, contre le Pape & les Evêques qu'il attaque, tantôt par les plus piquantes railleries, & tantôt par les imputations les plus infamantes.

Voici un suffrage qui, mieux que tout ce qu'on vient de lire, fera convenir certaines personnes du venin que renferme le Témoignage de la vérité. L'infailibilité de l'Eglise, dit l'Avocat Géné-

ral,  
supp  
de l'  
un d  
gion  
lonne  
son e  
toujo  
pend  
sentin  
qui  
tandis  
autres  
du pl  
il fau  
plus s  
circon  
tion d  
toujou  
chaqu  
éviden  
la règl  
lible d  
l'Eglis  
lible &  
Par-là  
d'être  
plus f  
traire  
gle su

ral, M. Joly de Fleury, en requérant la suppression de cet ouvrage, l'infailibilité de l'Eglise, reconnue par l'auteur comme un des principaux fondemens de la Religion, comme la base, l'appui & la colonne de la vérité, ne seroit plus dans son effet, qu'un fondement incertain & toujours prêt à s'écrouler, dès qu'elle dépendroit d'une certitude appuyée sur le sentiment des peuples, sur une notoriété qui paroît souvent évidente aux uns, tandis que le contraire paroît évident aux autres; dès que pour décider en faveur du plus grand ou du plus petit nombre, il faudroit consulter, comme la règle la plus sûre de la vérité, la notoriété des circonstances extérieures, que la disposition des différens esprits envisage presque toujours si différemment. Ainsi ce que chaque particulier trouveroit notoire & évident, décideroit de ce qui devoit être la règle de la Foi; & le témoignage infailible de la vérité, qui doit être une dans l'Eglise, seroit soumis au jugement si failible & si différent de chacun des fidèles. Par-là, notre Foi, dont le caractère est d'être établie sur la soumission, ne seroit plus fondée que sur une évidence arbitraire; par-là nous n'aurions plus de règle sûre & invariable; & les peuples di-

visés dans leurs sentimens, suite presque inévitable de la division des Evêques, quelque inégalité qu'il y ait dans le nombre de leurs suffrages, ne nous fourniroient plus rien qui pût nous déterminer. L'Avocat Général ajouta que, s'il s'agissoit d'un point de doctrine susceptible du moindre doute, les Magistrats avant de prononcer devoient attendre que l'Eglise l'eût fait la première; mais que le système de l'auteur étant si ouvertement contraire à la doctrine de l'Eglise en général, & de l'Eglise de France en particulier, il ne restoit rien à désirer pour proscrire un ouvrage également contraire à la paix de l'Eglise & à la tranquillité de l'Etat. Le Parlement défendit, le vingt-trois Février 1715, & le dédit de ce libelle, & de rien écrire contre la Constitution, ni en faveur des propositions qu'elle condamnoit.

Le Clergé de France en corps porta le dernier coup à ce livre, l'année suivante. Cependant Louis XIV n'étoit plus alors; grand nombre de personnes puissantes s'intéressoient pour l'auteur, & pour sa doctrine. Un plus grand nombre encore d'intrigans & de cabaleurs firent jouer en sa faveur toutes les machines imaginables, avec un artifice & une persé-

vé  
fut  
cée  
con  
con  
mén  
seme  
par  
prem  
Paris  
étudi  
avec  
apost  
& la  
de S  
aux  
contri  
La  
d'autr  
exhor  
Roi l  
torité  
& de  
au de  
ment  
rent d  
procéd  
noniq  
se ren  
aux it

vérance que rien ne déconcertoit. Tout fut inutile. Enfin la censure fut prononcée au mois d'Octobre, non seulement contre le Témoignage de la vérité, mais contre les Exaples, autre ouvrage de même aloi, & presque aussi malheureusement célèbre. Celui-ci fut encore flétri par le Parlement de Dijon, comme le premier l'avoit été par le Parlement de Paris. L'auteur s'y étoit principalement étudié à mettre la bulle en opposition avec l'Écriture & les Pères, à faire des apostilles propres à étouffer le respect & la soumission qui sont dus à la Chaire de S. Pierre, enfin à justifier l'erreur aux dépens de tous ceux qui avoient contribué à sa proscription.

La publication de ces libelles, & bien d'autres sujets de scandale, joints aux exhortations du Pape, firent prendre au Roi la résolution de soumettre par autorité, ceux que les voies de douceur & de persuasion ne pouvoient ramener au devoir. Quantité d'Evêques uniquement zélés pour le bien de l'Église, furent de cet avis, & demandèrent qu'on procédât sans retard, par les voies canoniques, contre les opposans. Mais il se rencontra aussi des prélats attentifs aux intérêts de l'homme, trop suscep-

tibles d'attache naturelle & de respect humain, & d'ailleurs assez jaloux du renom d'habileté dans les négociations, pour qu'on ait appellé cette sordide ligue, le parti des Négociateurs. De tout temps, & dans les affaires de premier intérêt pour l'Eglise, ces sortes d'entrepreneurs lui ont été plus nuisibles que ses ennemis déclarés. Ainsi commencèrent ces négociations funestes, où le ménagement d'une part, & de l'autre le patelinage traînerent en longueur jusqu'à la mort de Louis XIV, exercerent encore à pure perte la patience du Régent & grossirent assez le parti de l'erreur, ou du schisme, pour qu'on n'y voie point encore de terme. On devoit bien sentir néanmoins par l'expérience de ce qui s'étoit passé, que les opposans ne recevroient jamais la bulle sans l'avoir expliquée à leur manière; c'est-à-dire sans l'avoir assez restreinte, pour soustraire à la censure les propositions qu'elle condamne, & ne leur attribuer aucune erreur. En effet, ce fut toujours là comme un retranchement, d'où il fut impossible de les tirer. Il est inutile, il seroit de mauvaise grace, après avoir fait connoître suffisamment leur marche, d'exposer toute la suite de leurs détours & de leurs

artific  
possib  
ment  
Clé  
les pr  
une so  
Noail  
le No  
sentir  
son tri  
lège.  
& trem  
dement  
tempa  
da tou  
interva  
leurs  
trana  
boutit  
moins  
restrict  
avoient  
verent  
Le R  
nière  
pressa  
permit  
On su  
l'exécu  
aux co  
qui n'

artifices : supprimons tout ce qu'il est possible de ces honteux détails ; autrement, nous ne finirions point.

Clément XI jugeant avec raison que les prélats opposans résisteroient peu, si une fois l'on avoit réduit le Cardinal de Noailles, ordonna particulièrement à M. le Nonce d'engager Louis XIV de consentir qu'il l'appellât à Rome, & le citât à son tribunal, comme membre du sacré collège. Le Cardinal eut vent de ce projet, & trembla. Il promit de donner un mandement d'acceptation ; il demanda du temps pour le faire, & on lui en accorda tout ce qu'il en voulut. Durant cet intervalle, les médiateurs interposèrent leurs bons offices ; la négociation entraîna des longueurs nouvelles, & n'aboutit à rien. Le mandement parut néanmoins ; mais toujours explicatif, & même restrictif de la bulle : les prélats qui avoient charge de l'examiner, le trouverent insuffisant, & de plus insidieux. Le Roi indigné s'expliqua d'une manière à redoubler la crainte. Le Nonce pressa de nouveau Sa Majesté, pour qu'elle permit de traduire le Cardinal à Rome. On suscita de nouvelles difficultés contre l'exécution de ce dessein ; on en revint aux conférences, & à des négociations qui n'eurent pas un meilleur succès que



les premières. Il fut toutefois arrêté, que le Cardinal feroit encore un mandement, dont jugeroit le Pape même ; & Sa Majesté lui assigna un temps pour le faire, en ajoutant, avec cet air d'empire qu'elle savoit si bien prendre, que s'il ne satisfaisoit enfin, elle prendroit contre lui les mesures qu'elle jugeroit convenables. Le mandement, qui ne vint que bien du temps après le terme donné, péchoit toujours, quoique moins visiblement, par le même endroit que le premier ; & les prélats éclairés à qui le Monarque voulut sagement le communiquer, avant de l'envoyer à Rome, ne le trouverent pas tel à beaucoup près, que le Chef de l'Eglise dût s'en contenter. Sur ce rapport, Sa Majesté prit la résolution de convenir avec le S. Père, des moyens canoniques qu'on pourroit employer pour réduire les opposans, & envoya le sieur Amelot à Rome, pour traiter cette affaire.

Ce ministre avoit quelques projets à proposer, & plusieurs à discuter & à combattre. De ce dernier nombre étoit ce que le Pape desiroit sur toute chose, ce que le Roi lui-même avoit goûté d'abord, mais qu'on lui avoit peint depuis de couleurs odieuses ; savoir de citer le Cardinal

au tri  
core l  
missair  
le proc  
aussi d  
recevo  
cas de  
Mais l  
sérieuse  
l'agrem  
d'un-Co  
l'y ame  
ses appr  
ses Lég  
distincti  
qui prop  
queroit  
qu'il pr  
roit disc  
ment li  
tout ce  
sans for  
toit de  
employ  
Clém  
gion &  
avec qu  
lié d'un  
dresse,  
hension



au tribunal apostolique. Telle étoit encore la proposition de nommer des commissaires en France, pour instruire & faire le procès des Evêques opposans ; comme aussi d'autoriser le Nonce à les sommer de recevoir la bulle, & à les déclarer, en cas de refus, déposés de leurs sièges. Mais la seule chose que devoit poursuivre sérieusement le ministre du Roi, étoit l'agrément du Pontife pour la célébration d'un Concile national en France ; & pour l'y amener, on alloit au devant de toutes ses appréhensions. On devoit l'assurer que ses Légats y seroient reçus avec toute la distinction possible ; que ce seroient eux qui proposeroient les matières ; qu'il marqueroit lui-même le nombre des sessions ; qu'il prescriroit les points qu'on y pourroit discuter ; & qu'il lui seroit parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on auroit pu y entreprendre sans son consentement. Le Roi promettoit de tenir la main à l'exécution, & d'y employer au besoin toute son autorité.

Clément XI qui connoissoit la Religion & toute la probité de Louis XIV, avec qui d'ailleurs il étoit & fut toujours lié d'une amitié qui alloit jusqu'à la tendresse, n'eût certainement aucune appréhension sur la franchise de ce Prince : il

ne put toutefois goûter le projet d'un Concile. Outre bien des inconvéniens indépendans du Monarque, il voyoit les longueurs qu'alloit entraîner la voie du Concile; & il craignoit que l'âge avancé du Roi ne lui en laifsât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, toujours dur à l'oreille des Princes, il répondit généralement, qu'il trouvoit la voie du Concile trop longue, & dès-là sujette aux inconvéniens les plus fâcheux. Il ajouta, que puisque les autorités pontificale & royale suffisoient pour soumettre les opposans, il voudroit qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive; que voulant bien cependant user de condescendance, il offroit d'envoyer pour le Cardinal deux brefs, l'un de douceur & l'autre de rigueur, dont l'on feroit usage selon les circonstances. Il devoit, par le premier, l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confrères en acceptant la bulle; mais on ne devoit le lui remettre que dans le cas où on le trouveroit disposé à cette acceptation, & qu'il en donneroit des assurances positives. Par l'autre bref, il lui enjoignoit d'accepter la bulle purement & simplement, sous peine d'être dégradé du Cardinalat, & traité ensuite selon toute la rigueur des Canons; & l'on devoit

voit l  
tjou  
diffé  
cupere  
Monar  
vocatio  
marqu  
que le  
Rome,  
teté. E  
solicite  
vouloit  
tendoit  
Noailles  
qu'à cet  
jet du  
loit au  
conséque  
l'on pou  
tence de  
expliqué  
des oppo  
par des  
Aussi P  
dans les  
les sollici  
pectes.  
Cepen  
pressé par  
Concile,  
Tome

voit le lui présenter, au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différens projets du Pape & du Roi occupèrent long-temps les deux Cours : le Monarque revenoit toujours à la convocation du Concile, & le Pontife y marquoit d'autant plus de répugnance, que le Sieur Amelot qui la sollicitoit à Rome, s'étoit rendu suspect à Sa Sainteté. Elle avoit lieu de croire que ce sollicitateur, en apparence très-vif, ne la vouloit pas lui-même; parce qu'il ne tendoit qu'à épargner au Cardinal de Noailles tous les coups d'autorité, & qu'à cette fin il étoit entré dans le projet du Lazariste Philopald, qui conseilloit au Cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur, où l'on pourroit dire avec quelque apparence de raison que la bulle se trouvoit expliquée : ce qui favorisoit l'obstination des opposans à vouloir infirmer la bulle, par des explications & des restrictions. Aussi Philopald fut-il chassé de Rome dans les vingt-quatre heures, & toutes les sollicitations d'Amelot devinrent suspectes.

Pendant le S. Père fut si fortement pressé par le Roi pour la convocation du Concile, qu'il s'en fallut peu qu'il n'y

donnât son consentement absolu : il ne paroïssoit plus que demander un peu de temps, pour faire ses dernières réflexions. Mais à la nouvelle des dispositions que prenoit le Pontife, les prélats opposans ne furent plus les maîtres de cacher les leurs. Jusques-là ils avoient fait bonne contenance; ils s'étoient montrés les plus ardents à désirer le Concile; & quand la convocation leur en parut certaine, par les mesures que le Prince & le Clergé prenoient tout publiquement, quand ils se virent à la veille d'être jugés, ils se crurent perdus, & ne purent dissimuler leur consternation. Les prélats acceptans en tirèrent un bon augure pour le succès du Concile; & quelques-uns en donnerent avis au Pape, afin de l'engager à y donner les mains. Mais que les desseins du Ciel sont impénétrables à l'homme! que la paix de l'Eglise, en apparence si prochaine, étoit encore éloignée! Le S. Père eut avis, que depuis trois semaines la santé du Roi se trouvoit considérablement altérée. A soixante-dix-sept ans, tout est à craindre pour la vie. Le Pontife en fit la réflexion avec amertume, & regrettant le temps qu'on avoit perdu en pour-parlers & en contradictions; tout seroit fini présentement, ajouta-t-il,

l'on  
fort  
ter l  
meil  
mes  
cour  
conv  
avec  
que l  
temer  
Ell  
déclar  
ques  
collèg  
la Con  
l'avoie  
trats s  
injonct  
regarde  
loi dan  
tain co  
sentem  
univers  
Constit  
à la co  
que ju  
qu'elle  
réclam  
le prés  
ques a

l'on avoit suivi mes idées, & je doute fort que le Roi soit à temps pour exécuter les siennes. Mais il croit ses vues les meilleures, & j'y vais concourir de toutes mes forces. Sa Majesté reçut ensuite un courier de Rome, & ne songea plus qu'à convoquer le Concile national, comptant avec raison, comme on vient de le voir, que le Pape y alloit donner son consentement.

Elle commença par faire dresser une déclaration, où il étoit enjoint aux Evêques opposans de se conformer à leurs collègues dans l'épiscopat, & d'accepter la Constitution de la même manière qu'ils l'avoient acceptée. Les principaux Magistrats s'élevèrent hautement contre cette injonction: ils prétendoient, qu'avant de regarder la bulle comme règle de Foi, & loi dans l'Etat, il falloit attendre un certain cours d'années, pour juger du consentement au moins tacite de l'Eglise universelle; qu'il pouvoit se faire que la Constitution ne fût point encore parvenue à la connoissance de bien des Eglises; & que jusqu'à ce que le temps eût appris qu'elles la connoissoient, & qu'elles ne réclamoient point, il seroit imprudent de le présumer. Les mêmes Magistrats, quelques années auparavant, n'avoient rien

opposé de semblable à la bulle qui condamnoit le livre des Maximes des Saints. Si-tôt qu'elle avoit paru, M. d'Aguesseau, pour lors Avocat Général, assuré des sentimens de sa compagnie, avoit dit sans balancer : Nous adhérons à cette doctrine si pure, que le Chef de l'Eglise, le successeur de S. Pierre, le Vicaire de J. C., le Père commun des fidèles vient de confirmer par sa décision. Cette variation de principes, ou de conduite, fit soupçonner au Roi qu'on ne cherchoit qu'à éluder ses ordres. Pour obvier à toutes les manœuvres d'une partialité si suspecte, il résolut d'aller faire enrégistrer lui-même sa déclaration, & marqua le jour auquel il tiendrait son lit de justice. Tout étoit disposé pour cela, il devoit le lendemain se rendre au Parlement, lorsqu'il fut arrêté par la maladie dont il ne releva point. Alors, mais en vain, ceux des politiques & des temporiseurs à qui la paix de l'Eglise n'étoit pas indifférente, gémirent de la voir désespérée; & le cœur de tous les fidèles sincères, pour peu qu'ils eussent d'instruction, fut inondé d'amertume.

Toujours les bruits funestes se répandent avec célérité. En peu de temps, l'état du Monarque Très-Christien fut

con  
le m  
eût t  
cour  
Le c  
l'Egl  
Sacre  
sacré  
tout  
milieu  
pouvo  
de to  
tout c  
pleurs  
profon  
vœux  
si néce  
être ex  
Lou  
vers,  
Jamais  
sa vie  
grande  
de Re  
l'empo  
créent  
les imp  
dans u  
princip  
jamais

connu de tout Rome; & tout y fut dans le même état, que si chaque famille y eût tremblé pour la vie de son père. On courut aux Eglises, de tous les quartiers. Le concours fut prodigieux sur-tout dans l'Eglise nationale de S. Louis, où le saint Sacrement étoit exposé nuit & jour. Le sacré collège s'y trouva rassemblé presque tout entier; & le Souverain Pontife, au milieu d'eux, fonda en larmes, & ne pouvoit contenir ses sanglots. Des gens de toute condition, de tout âge, & de tout climat, méloient leurs vœux & leurs pleurs à ceux du Père commun: mais, ô profondeur des conseils éternels! des vœux qui redemandoient un protecteur si nécessaire à l'Eglise, ne devoient pas être exaucés.

Louis, dit le Grand à tant de titres divers, parut tel sur-tout au lit de la mort. Jamais Prince peut-être ne vit la fin de sa vie & de son empire, avec plus de grandeur d'ame. Les grands sentimens de Religion qu'il avoit conservés, dans l'emportement des passions même qui créent de nos jours les blasphémateurs & les impies, & la piété solide qu'il signala dans un âge plus avancé, furent la base principale de cette force d'ame, qui n'eut jamais rien de l'ostentation, ni du flor-



cisme, & qui se deploya tout entiere à l'heure de la mort. Les faits en vont présenter la preuve complète : la matière est trop édifiante, pour que le précis exact en puisse paroître long.

Journal  
Hist. de la  
dernière  
maladie  
de Louis  
XIV.  
Mém. de  
l'Abbé de  
Choisy.

Le vingt-quatrième d'Août, après le souper du Prince, le danger de sa maladie se déclara par de grandes douleurs qu'il sentit dans tout le corps, & par une foiblesse extrême. On reconnut peu après, qu'une de ses jambes n'avoit presque plus de sensibilité ; sur quoi il demanda son Confesseur, vers les onze heures du soir. Le lendemain, jour de S. Louis, il se trouva mieux, & voulut que les courtisans assistassent au dîner qui lui fut servi dans sa chambre. Comme c'étoit le jour de sa fête, les instrumens militaires vinrent le saluer sous ses fenêtres, & se tinrent néanmoins à une certaine distance, de peur que le bruit ne l'incommode ; mais il voulut qu'on les fit approcher. Le soir, on alloit encore donner dans sa chambre un concert, qui ne manqua que parce qu'il s'endormit. Mais quand il fut éveillé, on lui trouva le pouls fort mauvais, avec une absence d'esprit, qui dura peu. Revenu à lui, & se jugeant lui-même dans un état dangereux, il demanda le Viatique qu'il reçut, aussi bien qu'

l'Extrême-Onction, avec les plus grands sentimens de piété, & la plus parfaite liberté d'esprit. Il produisoit de lui-même les actes des vertus chrétiennes, & répondoit à toutes les prières de l'Eglise.

Peu après on regarda ses jambes, & l'on y trouva plusieurs taches, qui annonçoient une gangrène intérieure. Comme il n'avoit pas souffert qu'on lui cachât rien, il comprit qu'il lui restoit peu de temps à vivre. Alors il donna ses derniers ordres, non pas comme un homme qui va mourir, mais comme s'il eût en pleine santé ordonné une expédition militaire, ou donné une instruction politique. Il communiqua ses vues aux différens ministres, mit ordre à son porte-feuille avec le Chancelier, fit la révision lui seul de papiers secrets, renfermés dans une cassette à part, brûla les inutiles, sans en oublier quelques-uns qui étoient restés dans ses poches, & qui pouvoient brouiller ceux de ses ministres. Le Duc d'Orléans qu'il avoit appelé, étant entré dans sa chambre, il lui parla un bon quart d'heure en particulier, & lui dit à voix haute : Mon neveu, je vous ai conservé par mon testament tous les droits que vous donne votre naissance ; servez le Dauphin, aussi fidèlement que vous m'avez servi. J'ai fait

les dispositions que j'ai cru les plus sages ; mais comme on ne sauroit tout prévoir, s'il y a quelque article qui ne soit pas bien, on le pourra changer. Puis l'embrassant avec tendresse ; sur toute chose, lui dit-il, aimez & protégez la Religion, il n'y a que cela de solide. Il reçut ensuite les autres Princes du sang. On ne fut pas ce qu'il leur avoit dit ; mais il leur parla d'une manière si touchante & si noble, que tous sortirent de sa chambre les yeux en larmes, & avec autant de signes d'admiration que d'affliction.

Le lendemain, on jugea à propos de lui faire des incisions dans une jambe. L'opération fut longue ; & comme on travailloit dans les chairs vives, en plongeant jusqu'à l'os, il dut prodigieusement souffrir. Cependant sa fermeté fut telle, que le médecin qui tenoit le pouls n'y trouva pas la moindre altération. On reconnut, à n'en pouvoir plus douter, que la gangrène provenoit de l'intérieur, & que la maladie étoit incurable. L'auguste malade avoit exigé que les médecins s'expliquassent clairement. Tous ceux qui étoient présens, fondoient en larmes : lui seul n'étoit point du tout ému ; il parloit de son état, comme s'il eût été question de toute autre personne, mais

sans  
toute  
Ap  
phin.  
garde  
& lui  
grand  
heur  
Dieu,  
vos p  
qu'il v  
peuple  
je l'ai p  
& sou  
mon e  
brassa t  
rentes  
tiroit,  
lui don  
qu'on  
entend  
n'eût p  
son lit  
qui éto  
dit : N  
fidélité  
vous m  
don de  
ai donn  
& suis

sans aucun air de contrainte, & avec toute la justesse qui lui étoit ordinaire.

Après l'opération, il demanda le Dauphin. On le lui amena ; il ne put le regarder sans attendrissement, le caressa, & lui dit : Mon fils, vous allez être un grand Roi ; mais vous n'aurez de bonheur qu'autant que vous serez soumis à Dieu, & que vous procurerez le bien de vos peuples. Evitez la guerre, autant qu'il vous sera possible ; c'est la ruine des peuples. Je reconnois avec douleur, que je l'ai plusieurs fois entreprise légèrement, & soutenue par vanité. Ne suivez pas mon exemple. Après ces mots il l'embrassa tendrement, à deux reprises différentes ; & comme le jeune Prince se retiroit, le Roi leva les yeux au Ciel, & lui donna sa bénédiction. Après la Messe qu'on lui dit dans sa chambre, & qu'il entendit avec autant d'attention que s'il n'eût pas été malade, il fit approcher de son lit les Seigneurs & tous les Officiers qui étoient présens, éleva la voix & leur dit : Messieurs, je vous remercie de la fidélité & de l'affection avec lesquelles vous m'avez servi. Je vous demande pardon des mauvais exemples que je vous ai donnés. Je vous quitte avec regret, & suis bien fâché que les derniers temps

ne m'aient pas permis de vous récompenser comme vous le méritiez. Ayez pour le Dauphin le même attachement que vous avez eu pour moi. C'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses ; & combien n'en ai-je pas essuyé moi-même dans mon jeune âge ! Je m'en vais, mais l'Etat demeure : demeurez lui fidèlement attachés, & que votre exemple maintienne dans le devoir mes autres sujets. Soyez tous bien unis, l'union est la force d'un Etat. Mais je sens que je m'attendris, & que je vous attendris vous-mêmes. Adieu, Messieurs, souvenez-vous quelquefois de moi.

Tous ceux à qui ces paroles avoient été adressées fondoient en larmes, quand les Princesses du sang survinrent, plus éplorées que personne. Elles éclatoient en gémissemens & en sanglots, elles pouffoient des cris pénétrants. Le Roi, loin de perdre sa tranquillité, sourit & leur dit : Il ne faut pas crier comme des enfans. Elles s'approcherent de son lit, & il fit à chacune la petite instruction qui lui convenoit : il y en avoit deux qui étoient mal ensemble : il les exhorta à se réconcilier, & sur le champ elles s'embrassèrent.

Le mal empirant toujours, depuis

vingt  
mouv  
affoib  
on lu  
parler  
Telle  
point  
ferme  
l'hé  
ment  
il leu  
moig  
le M  
Auffi  
diere  
cœur  
& vo  
niere  
toute  
voit  
noit  
moit  
loin  
frém  
disoi  
Il di  
touj  
mou  
ce n  
& j

vingt-six du mois, le malade eut des mouvemens convulsifs, & sa tête parut affoiblie: mais il revenoit toujours, quand on lui parloit de Dieu; & afin de lui en parler de temps en temps, le Père le Tellier, son Confesseur, ne le quittoit point. Comme ce Prince clair-voyant & ferme, malgré toutes les clameurs de l'hérésie & de l'impiété, avoit constamment honoré les Jésuites de son estime, il leur en voulut donner un dernier témoignage. Le vingt-sept, il fit appeler le Marquis de Pontchartrain, & lui dit: Aussi-tôt que je serai mort, vous expédiez un brevet pour faire porter mon cœur à la maison professée des Jésuites, & vous l'y ferez placer de la même manière que celui du Roi mon père. En toute rencontre, il parloit de ce qui devoit se faire après sa mort; il s'entretenoit souvent de son successeur, le nommoit le jeune Roi; & comme à ce mot, loin d'en user après lui, on paroissoit frémir; hé pourquoi cette délicatesse, disoit-il? Cela ne me fait aucune peine. Il dit à Madame de Maintenon: J'ai toujours oui dire qu'il étoit difficile de mourir; cependant me voici parvenu à ce moment si redoutable aux hommes, & je ne trouve pas que cela soit si diffi-

cile: Je suis fâché de vous quitter, ajouta-t-il avec tous les témoignages d'une amitié fondée sur l'estime; mais j'espère que bientôt nous nous reverrons.

Le lendemain il tomba dans un affaïssement, qui le fit croire à l'extrémité. Comme il revenoit de cet état, il aperçut, au moyen des glaces, deux garçons de sa chambre qui pleuroient au pied de son lit. Pourquoi pleurez-vous, leur dit-il? avez-vous donc pensé que j'étois immortel? Pour moi, je n'ai jamais cru l'être; & depuis long-temps vous avez dû vous préparer à me perdre. Après avoir encore entendu la Messe avec son attention accoutumée, il fit appeller le Cardinal de Rohan, & l'Evêque de Meaux qui venoit de recevoir la barette, & il leur tint ce discours: J'aurois souhaité de mettre fin aux troubles de l'Eglise; mais Dieu ne l'a pas permis. Il fait tout pour sa gloire: il y veut sans doute employer une main, qui lui soit plus agréable que la mienne. Quelques pures qu'aient été mes vues, le public a pu croire que j'agissois par prévention, ou pour signaler mon autorité. Dieu sait ce qui en est. Continuez, il vous l'ordonne, à soutenir la cause de son Eglise, avec le zèle que vous avez toujours fait paroître, & souvenez-

vous q  
bration  
la Foi e  
Toute  
d'affect  
ne cha  
mieux  
deman  
le cou  
Qu'il v  
pondit  
cœur,  
au S. S  
répétan  
rir cath  
Enfi  
vécut  
d'édific  
trême  
approc  
posoit  
pas là  
vous q  
salut,  
& il v  
On lui  
d'Alica  
lui don  
Ce n'e  
désir d



vous quelquefois de moi, dans la célébration du saint Sacrifice. Je meurs dans la Foi catholique, apostolique & Romaine. Toute ma vie, j'ai professé de cœur & d'affection la Religion de mes pères: je ne changerai point à la mort. J'aimerois mieux perdre mille fois la vie. On lui demanda cependant, s'il n'avoit rien sur le cœur contre le Cardinal de Noailles. Qu'il vienne s'il veut tout à l'heure, répondit-il, & je l'embrasserai de tout mon cœur, pourvu qu'il veuille se soumettre au S. Siège; car je veux, ajouta-t-il en répétant sa profession de Foi, je veux mourir catholique, apostolique & Romain.

Enfin les trois ou quatre jours qu'il vécut encore, ne furent qu'une matière d'édification, qui malgré sa foiblesse extrême parut s'accroître, à mesure qu'il approchoit de sa fin. Comme on lui proposoit de prendre un bouillon, ce n'est pas là ce qu'il me faut, dit-il, nous n'avons qu'une chose à faire, qui est notre salut, faites approcher mon Confesseur; & il voulut encore recevoir l'absolution. On lui apporta néanmoins un peu de vin d'Alicante, mêlé d'un élixir qui sembloit lui donner des forces. Il le prit, & dit: Ce n'est, ni dans l'espérance, ni par le désir de guérir; mais je sais que dans l'é-

tat où je suis, je dois obéir au médecin. Son Confesseur lui expliqua ces mots de la Salutation Angélique, *Nunc & in hora mortis nostræ*. Le Prince ne se lassoit point de répéter, avec un air de consolation sensible : Oui, maintenant, présentement, & à l'heure de ma mort. On lui demanda s'il souffroit beaucoup ; & dans un sentiment vraiment héroïque de pénitence, il répondit : Non, c'est ce qui m'afflige. Comme on cherchoit à le rassurer contre les terreurs de la mort ; je suis en paix, dit-il, & je suis bien aise de mourir, parce que j'espère en Dieu ; mais je ne me console point de l'avoir offensé. Le Curé de Versailles lui ayant dit, que tout le monde faisoit des vœux pour sa conservation ; il est question de mon salut, répliqua-t-il, c'est là ce que je vous prie de bien demander à Dieu.

Le vingt-huit, sa tête se trouva fort embarrassée, & il dit lui-même qu'il n'en pouvoit plus. En effet, la gangrène se propageoit avec rapidité, & l'enflure étoit considérable. Il vit ce dépérissement avec une résignation parfaite aux ordres du Ciel, & il renouvelloit à chaque moment les actes des vertus chrétiennes. Le vendredi soir, trentième du mois, il tomba dans un assoupissement léthargique,

qui  
quar  
sans  
nois  
Mo  
nez  
séco  
dim  
17  
mat  
tiem  
dour  
qu'o  
gré  
l'un  
Il  
ses  
les,  
ou p  
dire  
dire  
qui  
tout  
mis  
&  
qu'il  
de p  
sècl  
que  
lomb  
blas

qui dura tout le samedi, & parut finir, quand on lui récita les prières des agonisants. L'agonie ne lui ôta point la connoissance ; il dit ces dernières paroles : Mon Dieu, faites-moi miséricorde, venez à mon aide, & hâtez-vous de me secourir ; puis il expira tranquillement le dimanche, premier jour de Septembre 1715, sur les huit heures & demie du matin. Il étoit dans la soixante-dix-septième année de son âge, & la soixante-douzième de son regne, le plus long qu'on ait jamais vu en Europe, & malgré tous les paradoxes de l'irréligion, l'un des plus glorieux.

Il n'est pas de notre objet de relever ses qualités militaires, politiques, sociales, étrangères en un mot à la Religion, ou plutôt qui n'y ont qu'un rapport indirect. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est que le caractère même de ceux qui outragent ce grand homme fait en tout point son éloge : il n'a pour ennemis que les ennemis de Dieu même ; & s'il avoit fait contre la Religion ce qu'il a fait pour elle, il auroit autant de panégyristes & d'admirateurs, que le siècle où l'on fait gloire de l'outrager, que ce siècle infatué de ses chimériques lumières compte de Pyrrhoniens & de blasphémateurs.

Pour ce qui est des vertus chrétiennes, on les lui a toutes vu signaler, au moment où l'homme ne déploie, que ce qui tient véritablement à son cœur & à la substance même de son ame. On avoit d'ailleurs remarqué en lui, depuis sa première jeunesse, le plus profond respect pour la Religion. Son zèle constant à bannir de ses états le vice en général, & en particulier le duel, le blasphème, & l'impiété, à ramener au giron de l'Eglise ceux de ses sujets qui s'en étoient séparés, à soutenir ce nombre prodigieux des Missionnaires qui évangelisoient en Turquie, en Perse, dans les Indes, à la Chine, dans l'ancien & le nouveau monde, sera une preuve éternelle de son amour pour la Religion. Et pour les devoirs propres de son état, l'ordre qu'il rétablit dans le barreau, dans les armées, dans la marine, dans les finances, est la preuve de son assiduité laborieuse à remplir les obligations de la Royauté. Grand dans les succès, il le fut encore davantage dans la fortune contraire. C'est-là qu'il parut tout ce qu'il étoit, qu'il parut supérieur en quelque sorte à lui-même, & grand sur-tout par sa Religion. Accablé de revers dans la guerre la plus juste qu'il ait eu à soutenir; frappé coup sur

cou  
lor  
les  
phi  
gog  
Ber  
flor  
foib  
ble  
cha  
Dier  
méri  
mon  
l'aut  
O  
tout  
roit  
mais  
na le  
lui é  
de ce  
qui a  
au m  
public  
la Fra  
tant  
rougi  
& qu  
avoien  
proch

coup dans ce qu'il avoit de plus cher, lorsque la mort portant sa faux sur tous les soutiens du trône, moissonna le Dauphin, le Duc & la Duchesse de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Duc de Berry, & de la famille royale la plus florissante à peine elle épargna le plus foible rejetton; comme un roc immuable au sein de la tourmente, sa Foi ne chancela point, & loin de murmurer, Dieu me frappe, dit-il, mais je l'ai bien mérité, mais puisqu'il me punit en ce monde, j'espère qu'il me pardonnera dans l'autre.

On lui a reproché deux défauts surtout, l'incontinence & l'ambition. Il seroit difficile de le justifier sur le premier: mais on peut encore dire, qu'il en épargna le scandale à ses sujets, autant qu'il lui étoit possible; qu'il le couvrit du voile de cette décence & de cette dignité même qui accompagnoit toutes ses démarches: au moins réussit-il à sauver l'honnêteté publique. Mais autant il avoit scandalisé la France par cette aveugle passion, autant il l'édifia par la pénitence qu'il ne rougit point d'en faire sur le trône, & qui eut plus de publicité que n'en avoient eu ses désordres. Quant au reproche d'ambition, il suffira, pour le faire

tomber, de se rappeler le vrai motif, qui lui fit entreprendre, ou soutenir la plupart de ses guerres. Avant lui, Louis XIII, ou Richelieu, avoit entrepris d'abaisser la maison d'Autriche, qui, maîtresse de l'Empire Germanique, de l'Espagne & de l'Italie, tenoit la France comme bloquée, & menaçoit de la subjuguier tôt ou tard. Louis XIV, engagé dans cette entreprise avant l'âge de gouverner, la suivit sans doute quand il en eut senti l'importance, & la poussa du moins autant qu'il étoit nécessaire pour assurer le repos de son Royaume. Mais loin de rien outrer, il usa d'une modération marquée en bien des rencontres. Qu'on se rappelle tout ce qu'il fit pour prévenir la guerre de 1667, toute sa condescendance à offrir & réoffrir d'abandonner à l'Espagne la meilleure partie de ses prétentions; tout ce qu'il céda effectivement de bonnes places à cette couronne, pour l'engager à conclure la paix de Nimègue; sa générosité religieuse à lever le blocus de Luxembourg, aussitôt qu'il eut vent de l'irruption des Turcs en Autriche, & à suspendre toute hostilité jusqu'à ce que ces infidèles eussent levé le siège de Vienne; l'abandon qu'après une longue suite de victoires il fit

de  
fin  
fois  
chi  
repr  
ou i  
trop  
que  
édifi  
cont  
& a  
acce  
rever  
Loui  
Davi  
Dieu  
Clov  
que  
très-d  
véqu  
grand  
sèbe.  
Da  
l'Egli  
heur  
qui a  
talent  
natur  
qui,  
zent

de toutes ses conquêtes à Ryswick; enfin les facilités qu'il apporta par deux fois au traité de partage de la Monarchie d'Espagne. Il eut néanmoins à se reprocher, sinon des vues ambitieuses ou intéressées en faisant la guerre, au moins trop de facilité à l'entreprendre, & quelque vanité à la soutenir. Mais avec quelle édification ne la lui-a-t-on pas entendu confesser lui-même au milieu de sa Cour, & avec quelle résignation n'a-t-il pas accepté, en esprit de pénitence, les revers terribles de ses dernières années! Louis, malgré ses péchés, aussi bien que David, fut un Roi selon le cœur de Dieu; il mérita sans doute, autant que Clovis, le titre de défenseur de la Foi, que S. Remi donnoit au premier Roi très-chrétien; & il peut être qualifié d'Évêque Extérieur, aussi justement que le grand Constantin, ainsi nommé par Eusèbe.

Dans les conjonctures où se trouvoit l'Église de France, ce fut un vrai malheur pour elle, que la mort d'un Roi qui avoit au souverain degré le premier talent du trône; c'est-à-dire cette dignité naturelle & cet ascendant inexplicable, qui, sans effort & comme irrésistiblement, se fait révéler & obéir. Il n'eut



pas les yeux fermés, que ces lâches novateurs qu'un seul de ses regards atterroit, marquerent une insolence d'autant plus forcenée, qu'elle s'étoit plus forcément contenue. Ils insultèrent hautement à sa mémoire, ils formerent & firent éclater des projets séditieux; ils braverent toutes les personnes en place, & s'efforcèrent de brouiller tous les ordres de l'Etat. Un déluge de libelles inonda le Royaume. On excitoit les peuples à juger leurs pasteurs. La division qui régnoit dans l'épiscopat, on l'étendit à la plupart des autres corps. On mit la scission dans quelques Universités. Des Prêtres & des Religieux secouèrent ouvertement l'obéissance. La licence en un mot fut si grande, qu'elle alarma tous les fidèles sincères, & qu'ils se crurent à deux doigts du schisme.

La circonstance d'une minorité contredite, le danger d'une guerre civile, surtout si le prétexte de la Religion venoit à s'y mêler, l'audace de quelques têtes échauffées, leur manège pour attirer les simples dans leur cause, & l'assurance avec laquelle ils vantoient leurs forces, tout cela parut exiger qu'on usât d'un ménagement extrême. Le Régent prit le parti de dissimuler pour un temps, ce

qu  
diss  
qua  
eux  
con  
sord  
forc  
Il fi  
Père  
jeun  
pella  
Card  
la dis  
les n  
mettr  
L'u  
fut d'  
même  
voit d  
l'égard  
en qu  
du Ca  
qu'il  
des tr  
Cardin  
rote  
Jui re  
d'acce  
Il e  
ca avo

qu'il jugeoit dangereux de punir si-tôt ; disposé qu'il étoit, comme il s'en expliqua dès-lors, ou à faire rougir les mutins eux-mêmes de leurs égaremens, ou à les contraindre un jour d'en réparer les désordres. Il entreprit d'abord de gagner, à force de faveurs, le Cardinal de Noailles. Il fit quitter la Cour & Paris même, au Père le Tellier, nommé Confesseur du jeune Roi par son auguste aïeul ; il rappella d'exil différens Docteurs attachés au Cardinal ; il laissa quantité de bénéfices à la disposition de Son Eminence ; il poussa les marques de considération jusqu'à la mettre à la tête du conseil de conscience.

L'un de ses premiers soins cependant fut d'écrire au S. Père, pour l'assurer des mêmes égards & du même respect, qu'avoit constamment signalés le feu Roi à l'égard du Siège apostolique. Et justifiant en quelque sorte ses procédés à l'égard du Cardinal, il marquoit à Sa Sainteté qu'il espéroit couper au moins la source des troubles dans l'espace d'un mois. Le Cardinal lui avoit en effet donné sa parole, que dans un mois au plus tard il lui remettroit en main son mandement d'acceptation.

Il en fut de cette promesse, comme il en avoit été de tant d'autres. Le mois s'é-

coula, & le mandement ne parut point : il n'en fut pas plus question, que s'il n'eût jamais été promis. Bien plus, les graces accordées en vue de la réunion, furent tournées contre elle. On les annonça dans les gazettes jansénistes, comme la récompense de la fermeté du Cardinal à rejeter la bulle. On publia de tous côtés, qu'il avoit trouvé dans le Prince Régent un puissant appui contre les violences du Pape ; qu'afin de le venger sûrement de la Cour de Rome, l'examen de la bulle étoit renvoyé au conseil de conscience dont il étoit Président, & que pour lui fournir les moyens de grossir son parti, les bénéfices étoient laissés à sa disposition. Ces impostures firent tant de bruit, & se répandirent si loin, que le Pape en fut alarmé ; comme on le voit par le bref qu'il en écrivit au Régent, en date du premier Octobre de cette année 1715.

Ce fut dans l'assemblée qui se tint cette année-là, que le Clergé condamna les Exaples & le Témoignage de la Vérité. A cette occasion, on tendit mille pièges nouveaux, tant à la sagacité qu'à la Religion de nos prélats ; ce qui rendit cette assemblée fort orageuse. On publioit fort haut que les temps étoient bien changés,

& que les constitutionnaires avoient déformais tout à craindre du crédit de M. de Noailles. Les menaces ne servant qu'à irriter les esprits, on en revint aux promesses, & l'on assura que ce Cardinal alloit accepter la Constitution, pourvu néanmoins que la censure des livres en question ne fût pas prononcée auparavant. L'amorce étoit séduisante, & le Président de l'assemblée, l'Archevêque de Narbonne y fut pris. Mais trop souvent leurrés par cette fausse promesse, les autres acceptans ne voulurent jamais entendre à différer cette censure. Sur quoi les opposans se retranchèrent à demander, qu'au moins on n'y fit pas mention de la bulle. C'étoit un coup de partie pour eux, d'empêcher ainsi que l'acceptation de la bulle ne fût ratifiée dans une conjoncture où il n'y auroit plus à prétexter, comme sous le feu Roi, le défaut de liberté dans les suffrages. D'un autre côté, prononcer sur des livres souverainement injurieux à la bulle sans faire mention d'elle, c'étoit passer condamnation sur tout ce que le parti lui reprochoit. On en fit donc mention, & l'on en fit une ratification expresse, malgré toutes les réclamations & les démarches de l'Archevêque de Narbonne, qui, quoiqu'orthodoxe au fond,

eut encore l'imprudence de figurer en fauteur de la nouveauté. Il s'en repentit amèrement, quand il vit enfin où aboutit, avec les promesses des réfractaires, sa condescendance excessive. Quand la censure fut prononcée, ils firent encore jouer toutes sortes de machines, afin d'en empêcher l'impression, afin même que la minute en fût déposée dans un lieu où ils pussent porter la main, & qu'on n'en délivrât pas des copies aux différens membres de l'assemblée. Au moins leurs intrigues furent-elles inutiles quant à ce dernier point, dont la nécessité parut tout entière par la suite; puisqu'en effet l'original de l'une des deux censures fut enlevé des archives, & que sans les copies délivrées aux prélats, on n'eût pas manqué de faire passer la condamnation pour imaginaire.

Sous des prétextes beaucoup plus foibles encore, on engagea la Sorbonne à déclarer apocryphe l'acceptation formelle qu'elle avoit faite de la bulle, & à ternir en un jour la splendeur qu'elle avoit acquise pendant cinq à six siècles, par son attachement inviolable à la Foi & à la Chaire de S. Pierre. En vain les Docteurs dont la doctrine & la sagesse faisoient la gloire principale de leur compagnie, lui

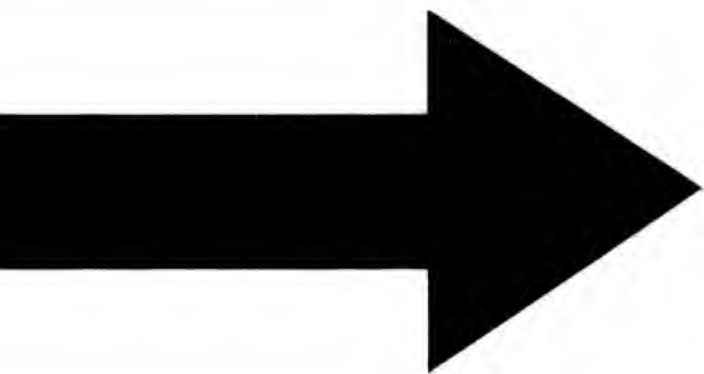
voulu.

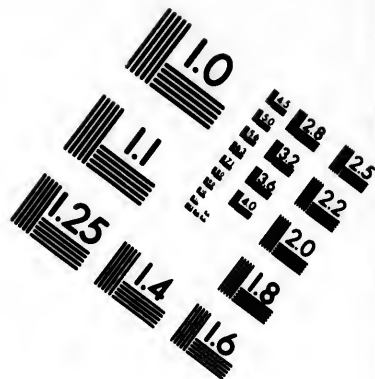
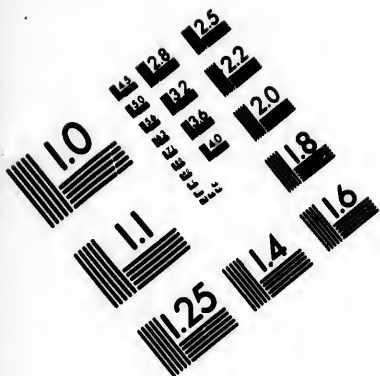
voulurent épargner la honte de démentir le titre d'Ecole Chrétienne la plus distinguée de l'univers. On se moqua de leurs alarmes, on méprisa leurs conseils, on s'irrita de leurs remontrances. Des troupes de jeunes insolens, poussés par quelques vieux-Subor... pouffoient la voix des autres par des... & des huées de carrefours. Si... se récrioient contre une conduite si indécente, on leur répondoit par des cris & des gestes de fureur ; s'ils vouloient protester, on passoit à la violence, on les traitoit indignement, on les déclaroit au moins exclus du corps de la Faculté.

Pour tout dire en un mot, il se trouva des Docteurs qui, en opinant sur la bulle, dirent effrontément que ce malheureux décret ne respiroit que l'infidélité, que c'étoit une pièce exécrationnelle, & l'une de ces portes de l'Enfer qu'il falloit empêcher de prévaloir contre l'Eglise. Pour en détruire, s'il étoit possible, jusqu'au moindre vestige, ils soutinrent que la Faculté ne l'avoit point acceptée par sa conclusion du 5 Mars 1714 ; parce que jamais elle n'avoit été capable de trahir ainsi la Religion, de renverser la hiérarchie, les libertés de l'Eglise Gallicane, & les droits de la couronne.

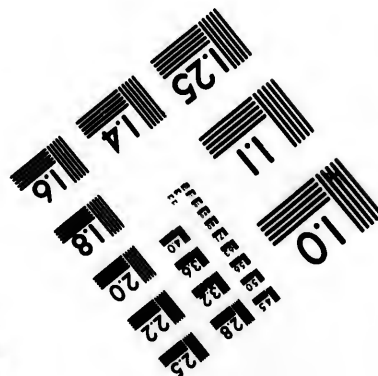
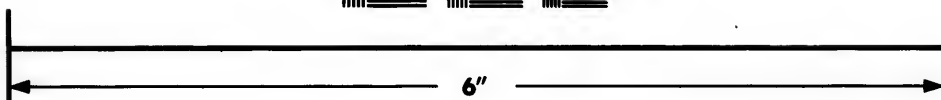
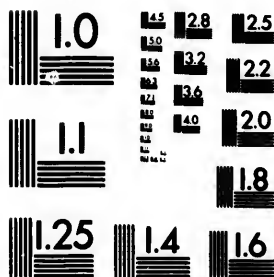








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17

Et par un subterfuge jusqu'alors inouï, distinguant entre l'enregistrement & l'acceptation, ils convièrent que la compagnie avoit enregistré la bulle, mais ils nierent qu'elle l'eût acceptée. On en vint aux voix, & le résultat fut qu'il étoit faux que la Faculté eût jamais reçu la bulle. Il restoit néanmoins une difficulté assez embarrassante, pour ceux qui avoient tant soit peu à cœur de conserver quelque réputation de droiture & de probité; puisque le plunitif des conclusions portoit, comme on l'a vu, le terme d'acceptation aussi bien que celui d'enregistrement. Mais que n'ose pas franchir l'esprit de vertige & de mensonge? Pour lever cet obstacle, on déclara fautive & supposée la conclusion de l'enregistrement; & comme telle, on la biffa des registres. On n'en fut pas plus avancé. Tout le public étoit instruit, par l'auteur même des Exemples, si favorable à la schismatique faction, que la Faculté avoit reçu la bulle en 1714, à la pluralité de cinq cent vingt-cinq voix contre vingt-deux, & que cinq jours après elle avoit confirmé sa conclusion par les termes bien marqués d'acceptation & d'obéissance.

Le Régent indigné d'un faux si ré-

vo  
va  
par  
té  
ren  
ter  
con  
rom  
culie  
ordr  
aucu  
écol  
qui r  
en a  
décla  
njeu  
impr  
tour  
un é  
Evêq  
tier d  
si on  
à l'au  
voulo  
lence  
en jug  
de la  
ce ser  
pent-é  
cieux

voltant, & de bien d'autres excès qu'en  
 vain il s'étoit efforcé de prévenir, prit le  
 parti d'interdire pour un temps à la Facul-  
 té ses assemblées même ordinaires. Diffé-  
 rens Evêques crurent aussi devoir in-  
 terdire ces écoles à leurs diocésains,  
 comme des sources d'une doctrine cor-  
 rompue. L'Evêque de Toulon en parti-  
 culier déclara qu'il n'admettroit, ni aux  
 ordres sacrés, ni à l'état ecclésiastique,  
 aucun de ceux qui étudieroient dans une  
 école qui n'auroit pas reçu la bulle, ou  
 qui reviendroit contre l'acceptation qu'elle  
 en auroit faite. La Faculté dénonça cette  
 déclaration, comme une pièce calom-  
 nieuse, scandaleuse, schismatique, & fit  
 imprimer sa dénonciation. L'Evêque à son  
 tour condamna la dénonciation, comme  
 un écrit injurieux, non-seulement aux  
 Evêques de France, mais au corps en-  
 tier de l'Episcopat; & comme hérétique,  
 si on l'entendoit dans un sens contraire  
 à l'autorité de la Constitution. Le Pape  
 vouloit encore sévir contre cette insol-  
 lence de simples prêtres, qui s'érigeoient  
 en juges & en censeurs des juges même  
 de la Foi: mais on lui fit observer, que  
 ce seroit prendre le change, & remplir  
 peut-être le vœu de ces prêtres auda-  
 cieux, suscités vraisemblablement pour

faire diversion à la poursuite plus sérieuse des Evêques réfractaires. Il ne marqua donc alors que du mépris pour cet attentat impuissant ; ce ne fut qu'après sept à huit mois, que le dix-huit de Novembre 1716, il déclara ces Docteurs déchus, jusqu'au temps de leur résipiscence de tous les privilèges accordés à la Sorbonne par les Papes précédens, avec défense à la Faculté d'admettre personne aux grades, à peine de nullité prononcée d'avance.

Les prélats poursuivis recourant à leurs faux-fuyans accoutumés, renouèrent les négociations, & engagèrent quelques acceptans à chercher les moyens de concilier les esprits. On proposa une infinité de projets : mais toujours ils en revinrent aux explications qu'ils vouloient que le Pape donnât de sa bulle, & qu'on ne pouvoit guère attendre d'un Pape aussi éclairvoyant & aussi ferme que Clément XI. On se rappella cependant que ce Pontife, indulgent autant qu'il pouvoit sagement Pêtre, après avoir déclaré qu'il ne donneroit pas cette satisfaction aux opposans, avoit ajouté : A moins qu'ils ne se fussent préalablement soumis. D'où l'on présuma, que si les éclaircissemens lui étoient demandés par des Evêques

qui eussent déjà reçu la bulle, il pourroit bien les accorder à leurs instances. Les opposans saisirent avidement cette ouverture; & voici le honteux usage qu'ils en firent.

Ils prièrent quelques prélats acceptans de leur prêter la main, & de se joindre à eux, afin d'obtenir du Pape des éclaircissemens propres à leur faciliter la soumission. Les acceptans pleins d'ardeur pour le rétablissement de l'unité catholique, & persuadés que les autres n'attendoient que les explications du Pape pour se soumettre à la bulle, leur promirent d'appuyer leurs instances auprès du S. Père. Sur quoi l'on résolut d'écrire à Sa Sainteté, sous le nom de tous les prélats qui goûtoient cette ouverture. La lettre fut composée par les opposans, & présentée à ceux des acceptans qui avoient promis de la signer. Ceux-ci exigèrent qu'on y fit des changemens; & à l'instant on raya sous leurs yeux ce qu'ils y avoient trouvé de répréhensible, avec promesse de ne plus revenir sur ces corrections; après quoi on leur fit signer la lettre, sur l'exemplaire même qu'on venoit de raturer. Comme ils ne doutoient nullement qu'on n'en fit l'usage pour lequel on avoit demandé leur signature, ils



demeurèrent tranquilles en attendant la réponse de Rome. Plusieurs mois s'écoulèrent dans cette vaine attente. Enfin, ils apprirent par une gazette de Hollande, que leur lettre avoit été imprimée, telle qu'elle étoit avant les corrections qu'ils avoient exigées, & qu'on avoit faites en leur présence. Ils reconnurent alors avec indignation, & tout le monde avec eux, qu'en sollicitant leur signature, le parti n'avoit cherché qu'à persuader au public qu'eux-mêmes jugeoient insuffisantes les explications données à la bulle par l'assemblée où ils l'avoient reçue, & qu'ils tenoient comme en suspens cette acceptation, jusqu'à ce qu'il plût au Pape d'expliquer sa Constitution lui-même. Ils eurent quelque honte sans doute de se voir joués en pareille cause : Mais si ce tour perfide en humilia les victimes, il en couvrit les auteurs d'une infamie véridable.

La cabale avoit un grand soin de soustraire aux yeux du public, la minute raturée de la lettre qu'elle avoit dit vouloir adresser au Pape. Quelques mouvemens qu'on se donnât, on ne put jamais la tirer des ténèbres où elle l'avoit ensevelie. Heureusement, il s'en étoit répandu quelques copies, par lesquelles

il étoit  
cept  
rier  
siffoi  
tatio  
mels  
pies  
dans  
assur  
que  
oppo  
posé,  
plu  
scribe  
en d  
Le  
prote  
ture,  
M. d  
licité  
qu'il  
Quoi  
le pr  
nique  
voier  
de l'  
de la  
voier  
vers  
& gager

il étoit clair que ceux des Evêques acceptans qui l'avoient signée, loin de varier sur leur adhésion à la bulle, persistoient invariablement dans leur acceptation, & la confirmoient en termes formels. Rien plus, on trouva dans les copies mêmes que la cabale avoit semées dans Paris, que de trente Evêques qu'on assuroit avoir signé la lettre, il n'y en avoit que dix-sept ou dix-huit, y compris les opposans, qui eussent véritablement apposé leur signature. Encore y en eut-il plusieurs, dans ce petit nombre, qui s'inscrivirent en faux contre le rapport qu'on en donnoit au public.

Les Evêques de Poitiers & de Lavaur protestèrent contre leur prétendue signature, & affirmèrent qu'elle étoit supposée. M. de Poitiers dit bien qu'on l'avoit sollicité de souscrire; mais il nia fortement, qu'il eût jamais cédé à ces sollicitations. Quoique j'eusse remarqué, dit-il, dans le projet de lettre qui me fut communiqué, que ceux des acceptans qui l'avoient déjà signé ne se départoient pas de l'acceptation sincère qu'ils ont faite de la bulle; quoique je visse qu'ils n'avoient usé de cette condescendance envers leurs confrères, que pour les engager à s'y soumettre comme eux: dès-

lors néanmoins j'étois si persuadé, que les Evêques opposans n'en deviendroient pas plus soumis ; j'étois même si convaincu, qu'on ne trouveroit pas en eux plus de docilité pour les explications qu'ils n'en avoient eu pour la bulle, que je ne voulus jamais m'unir à ceux qui avoient résolu de demander des éclaircissemens. M. de Lavour déclara, qu'à l'exception de la bulle & de l'instruction du Clergé qu'il avoit reçues dans l'assemblée de 1714, il n'avoit jamais signé aucun autre acte qui eût rapport à cette affaire. Ainsi, ajouta-t-il, si mon nom se trouve parmi ceux des dix-huit Evêques, dont la lettre qui a couru dans Paris portoit les signatures, c'est à tort & très-mal à propos qu'on l'y a inséré.

L'Evêque du Mans avouoit l'avoir signée chez l'Evêque d'Auxerre : mais loin de convenir qu'en la signant, il eût prétendu donner la plus légère atteinte à son acceptation, il en appelloit à la lecture de la lettre même, pour démontrer que rien n'avoit été plus contraire à ses vues. L'Evêque de Noyon n'eut pas plutôt appris qu'on abusoit de sa signature pour attaquer ses sentimens sur la Constitution, qu'il écrivit aux Ecclé-

fiatiques de son diocèse, afin de les prémunir contre le scandale de cette calomnie. Soyez sûrs, leur marquoit-il, qu'aucun de nous qui sommes entrés dans ce tempérament, & qui avons accepté la bulle, n'a eu d'autre dessein que d'engager les opposans à recevoir la Constitution. Pas un de nous n'a pensé à varier sur son acceptation. En nous prêtant à cet expédient, nous n'avons jamais eu en vue de préjudicier, ni à l'Instruction pastorale que nous avons signée dans l'assemblée, ni à l'exécution des mandemens que nous avons publiés dans nos diocèses pour la Constitution.

M. l'Evêque d'Agde fit quelque chose de plus que des réclamations; il donna l'histoire de cette lettre infidieuse, & en dévoila tout le mystère. Il ne l'avoit signée, à la pressante sollicitation du Cardinal de Noailles & de l'Archevêque de Tours, qu'après y avoir fait changer beaucoup de choses. La raison qui le retenoit, c'est, dit-il, que l'usage qu'on vouloit faire de cette lettre me paroïssoit suspect. Dans cette défiance, j'assurai Messieurs les opposans que je n'avois pas besoin d'explications, & que je ne les demandois que pour eux seuls. Je leur déclarai que, si dans leur lettre il eût

été question de restrictions, de modifications, ou de fixations de sens, je ne l'aurais jamais signée. Je voulus que la clause préliminaire de ma signature fût, que je persistois toujours dans ma première acceptation. Enfin, je me plains dans la suite, que contre la parole donnée, on eût osé imprimer la lettre, avec les mêmes choses dont j'avois demandé & obtenu la suppression.

Un des prélats opposans ayant demandé par lettre à M. d'Agde, s'il voudroit déclarer qu'il n'avoit reçu la bulle que *relativement* à ses explications; sa réponse fut, que ne sachant, ni le sens qu'on attachoit à ce terme, ni l'usage qu'on en vouloit faire, il n'avoit rien à déclarer-là-dessus, ni de vive voix, ni par écrit. En effet, ce terme pris en général étoit vraiment équivoque, pouvant signifier une relation naturelle & nécessaire entre la bulle & son explication, ou une relation conditionnelle & même restrictive. L'Evêque opposant connoissoit trop bien M. d'Agde, pour lui parler d'une acceptation restrictive, ou conditionnelle: c'est pourquoi il usoit du terme général de relation, afin de le surprendre, au moyen de l'équivoque. Mais l'Evêque d'Agde étoit aussi clair-

voyant, que son tentateur étoit artificieux. Il vit qu'en engageant dix-huit Evêques à signer la lettre dressée en apparence pour le Pape, & en sollicitant ensuite de nouveaux prélats de se déclarer pour l'acceptation *relative*, on ne s'étoit proposé que de faire un seul ouvrage de ces deux pièces, afin de donner à entendre que les acceptans avoient jugé nécessaire d'expliquer les obscurités prétendues de la Constitution, & qu'ils ne l'avoient reçue que *relativement* aux sens qu'ils avoient exposés. Tel est le but & la triste issue de tous ces traités de conciliation proposés par des novateurs.

Ils vouloient encore faire croire en cette rencontre, que le nombre de leurs partisans s'étoit considérablement accru dans l'épiscopat. Ils furent démentis par les Evêques mêmes qu'ils se vantoient d'avoir entraînés, dont les uns s'indignoient de la surprise faite à leur candeur, les autres protestoient que leur signature n'avoit pu être apposée que par des faussaires, & tous affirmoient qu'ils n'avoient prétendu déroger en rien à leur première acceptation. Cependant l'imposture alla son train. Au lieu de dix-huit Evêques, elle en porta le nom.

bre jusqu'à trente, qu'elle suffiroit s'être tous déclarés pour l'acceptation relative. On ne montrait pas un seul exemplaire de cette prétendue déclaration des trente Evêques ; il n'y avoit pas un seul Evêque acceptant qui convint de l'avoir signée, ni même d'en avoir eu connoissance ; mais l'in vraisemblance fit-elle jamais obstacle à l'imposture ? Malgré tous les démentis des témoins allégués & les mépris du public, elle fit sonner si haut, & répéta si opiniâtrément le nom de trente Evêques, que bien des personnes à qui le ton confiant tient lieu de démonstration, rangent encore cette fiction parmi les faits incontestables.

A la nouvelle d'une trame si odieuse, & si visiblement ourdie pour éterniser l'erreur, Clément XI auroit bien voulu pouvoir en marquer son ressentiment, d'une manière à déconcerter une bonne fois tous ces complots d'iniquité. On lui suggéroit pour cela des moyens de toute espèce. Les uns vouloient qu'il fit recueillir par ses Nonces divers, des preuves authentiques de la réception de sa bulle dans toutes les Eglises ; qu'il ordonnât ensuite aux opposans de se soumettre à une règle de Foi reçue du corps des pasteurs ; & que sur leurs refus,



ou leurs défaites accoutumées, il les déclara nommément privés de la communion catholique. Les autres allèrent jusqu'à lui conseiller de convoquer un Concile général, & d'y citer une poignée de réfractaires, qui seroient traités en fin comme ils le méritoient, par le corps des pasteurs indignés de leur foi punique & de leur résistance indomptable. Cette idée réveilla celle du Concile national, qui fut discutée à fond, & ne présenta guère moins de difficultés que le Concile œcuménique. Il fut encore question de nommer des commissaires, pour faire le procès aux opposans. Mais les formalités infinies du Royaume, & les entraves où les Parlemens y tenoient la puissance ecclésiastique, rendoient ce procédé presque aussi long que le Concile, & incomparablement plus hasardeux. L'appel comme d'abus pouvoit seul empêcher l'exécution la plus juste; & la seule jalousie d'autorité suffisoit pour faire qualifier d'abus tous les jugemens ecclésiastiques, sur-tout par une compagnie dont plusieurs membres des plus accrédités & des plus intrigans, favorisoient au moins sourdement les nouveaux sectaires.

Rédait donc à gémir sur la plaie pres-

que incurable de l'Eglise de France, le Pontife Romain voulut au moins laver de toute tache l'Eglise propre de Rome, en retranchant du sacré collège le chef des réfractaires François. Il n'avoit pour cela, ni Parlement à flatter, ni appel d'abus à craindre, ni obstacle, ni lenteur à essayer : tout dépendoit de sa volonté, l'exécution suivoit le premier ordre; & il se montra tout prêt à le donner. Un malheureux amour propre, un point d'honneur pitoyable faisoient le principe des plus grands troubles de l'Eglise de France. C'étoit le livre de Quesnel qui la mettoit en feu, & c'étoit l'approbation donnée par l'imprudencce & soutenue par la vanité du Cardinal de Noailles, qui servoit de sauve-garde à ce livre incendiaire. Un mot de rétractation prononcé par le Cardinal, enlevoit au livre tous ses protecteurs distingués, & le laissoit avec ses défenseurs obscurs, à la merci des deux puissances, également intéressées à l'extinction de ce flambeau de discorde. Mais que ce mot est difficile à lâcher, quand la vanité qui en dissuade, emprunté la voix de l'honneur ! Cependant l'amour-propre donnoit tout à la fois deux impressions contraires à l'approbateur ob-

finé :  
tense  
pour  
rible.  
issue e  
l'un,  
voyer  
rances  
des ex  
le cour  
bien en  
on dése  
ment.  
négociat  
par le P  
tout int  
être adm  
ra qu'on  
ramens  
qu'il ne  
parvenir  
ble; & i  
envoyer  
dont la s  
neur à se  
seul espo  
toit infin  
nouvelle  
coup d'in  
Le Card

Riné : s'il trouvoit la rétractation honteuse, la honte d'être dépouillé de la pourpre, ne lui paroïsoit pas moins terrible. Mais resserré, pour ainsi dire, sans issue entre deux écueils, comment éviter l'un, sans donner dans l'autre ? Louvoyer ou temporiser, donner des espérances, rentrer en négociation, c'étoient des expédiens usés, & désespérés dans le cours ordinaire des choses. Il parut bien en cette rencontre, que rarement on désespere, quand on désire ardemment. Le Cardinal imagina, que si la négociation étoit proposée de nouveau par le Prince Régent, que le Pape avoit tout intérêt à ménager, elle pourroit être admise. Il alla voir ce Prince, l'assura qu'on avoit enfin trouvé des tempéramens propres à concilier les esprits, qu'il ne s'agissoit plus que de les faire parvenir à Rome sous un nom respectable ; & il supplia son Altesse Royale d'y envoyer en son nom l'Abbé Chevalier, dont la sagesse & la capacité feroient honneur à ses commettans. Le Prince que le seul espoir de suspendre les troubles flattoit infiniment, donna les mains à cette nouvelle tentative, sans y prendre beaucoup d'intérêt.

Le Cardinal de Bissy, à qui cet Abbé Che-

valier, l'un de ses Grands Vicaires, s'étoit rendu suspect depuis quelque temps en matière de doctrine, crut qu'il étoit de son honneur de prévenir le Prince, & lui dit ingénument qu'il n'approuvoit point cette commission; & comme le Régent n'y vouloit rien changer, il le pria de ne pas trouver mauvais, qu'il s'expliquât dans le même goût avec le Pape. Le Régent, qui ne regardoit pas le choix de Chevalier comme son ouvrage, laissa au Cardinal de Bissy une entière liberté d'en parler & d'en écrire comme il jugeroit à propos. Ainsi, le Cardinal ne manqua point d'avertir le S. Père, à qui d'ailleurs on avoit déjà mandé que l'Abbé Chevalier emmenoit avec lui le Père Laborde, l'un des Oratoriens les plus échauffés contre la Constitution. Sa Sainteté eut encore nouvelle, que le médiateur devoit lui présenter un recueil de difficultés qu'on élevoit contre la bulle, puis un corps de doctrine où l'on tâchoit d'affoiblir l'impression défavorable que ces difficultés auroient faites; & qu'enfin il devoit solliciter une bulle, qui approuvât tous les articles de ce corps de doctrine. C'étoit en substance lui demander d'abroger la Constitution: mais cet attentat étoit si bien couvert, ou

plutôt  
falloit  
temps  
c'est  
comm  
du ten  
Le  
sât à  
compl  
bulle,  
de son  
comple  
après l  
convoq  
de Card  
heures,  
cette no  
cette dig  
me un  
siècle. I  
force de  
l'autorit  
le deve  
dans tou  
tion au  
catholiqu  
trêté d'u  
sentir le  
conduite  
riété de

plutôt lié à tant d'objets délicats, qu'il falloit une circonspection infinie, & un temps fort long pour le déconcerter. Or c'est tout pour une secte, en détresse comme on s'y trouvoit, que de gagner du temps.

Le Pape vivement offensé qu'on pensât à le jouer lui-même, à le rendre complice de la révolte contre sa propre bulle, résolut d'appesantir tout le poids de son autorité sur les auteurs de ce complot outrageant. Deux ou trois jours après l'arrivée de l'agent du parti, il convoqua une assemblée extraordinaire de Cardinaux, & leur parla près de trois heures, avec cette éloquence touchante, cette noblesse d'élocution, cette grace & cette dignité, qui l'ont fait regarder comme un des plus grands orateurs de son siècle. Il exposa les raisons qui donnoient force de loi à sa bulle, dont il démontra l'autorité à jamais irréfragable, tant par le développement des principes suivis dans tous les temps, que par l'acceptation au moins tacite de toutes les nations catholiques. A quoi opposant l'opiniâtreté d'une poignée de réfractaires, il fit sentir leur mauvaise foi par leur propre conduite, par la variation & la contradiction de leurs maximes, par leurs fausses

promesses & leurs demandes artificieuses. Il touchoit ici les explications si obstinément demandées par les opposans ; & il observa , qu'en partant de leurs principes , ils ne pouvoient pas s'en tenir aux explications qu'il leur donneroit de sa bulle ; puisqu'en reconnoissant l'obligation d'acquiescer à ces éclaircissemens , ils se croiroient à plus forte raison obligés d'acquiescer à la bulle même. Cette réflexion d'une justesse & d'une sagacité peu commune , fit l'admiration & la pleine conviction des Cardinaux. Le Pontife conclut ensuite , que les voies de la douceur se trouvant inutiles auprès des opposans , il alloit d'abord user de tout son pouvoir pour réduire leur chef en particulier ; qu'il étoit déterminé à lui ôter la pourpre ; & qu'il ne demandoit conseil que sur la manière de procéder à l'exécution. Il imposa aux Cardinaux le secret du S. Office , leur enjoignit de lui envoyer leurs avis dans la quinzaine ; & sans rien vouloir entendre ce jour-là , il se leva de son trône pour se retirer.

Cependant le Cardinal de la Trémouille qui faisoit les affaires de France , s'approcha de Sa Sainteté , & lui demanda la permission de s'expliquer avec les Cardinaux , sur ce qu'elle venoit de leur pro-

poser.  
trois p  
lier , &  
moins  
obtenu  
tourna  
les cro  
faire du  
entendu  
pas for  
eût exp  
rent sou  
tint enc  
On ven  
en eur.

L'émit  
aux Car  
tion d'au  
prendre  
charge d  
les prop  
eussent e  
entretint  
des cent  
prit de ju  
sur aucu  
pas favor  
dant le  
sans dou  
donnoit

poser. Il savoit que le S. Père n'admettoit point à son audience l'Abbé Chevalier, & il désiroit que cet agent fût au moins entendu par les Cardinaux. Ayant obtenu la permission du Pontife, il retourna aux Cardinaux, leur dit qu'il ne les croyoit point en état d'opiner sur l'affaire du Cardinal de Noailles, sans avoir entendu son député, & les pria de ne pas former leurs suffrages, qu'il ne leur eût expliqué ses raisons. Ils y consentirent sous le bon plaisir du Pape, qu'obtint encore le Cardinal de la Trémouille. On verra bientôt le désagrément qu'il en eut.

L'émissaire des opposans, en parlant aux Cardinaux qu'il visita sans exception d'aucun, eut la belle générosité de prendre sur lui les difficultés qu'il avoit charge de présenter contre la bulle, & les proposa par-tout, comme si elles lui eussent été personnelles. Jamais il ne les entretint que du sens prétendu orthodoxe des cent une propositions, qu'il entreprit de justifier, sans passer condamnation sur aucune. Cette conduite ne disposa pas favorablement le sacré collége. Cependant le Cardinal de la Trémouille, qui sans doute ignoroit ces dispositions, se donnoit bien des mouvemens afin d'ob-



tenir que le Pape entendit, au moins une fois, l'Abbé Chevalier. Le S. Père fut inébranlable sur ce point. Mais comme il étoit bon de pénétrer à fond ce mystère, il commit, pour l'écouter de sa part, les Cardinaux Ferrari & Tolomei, qui devoient ensuite lui faire le rapport de ce qu'ils auroient entendu. Ces conférences furent longues & fréquentes, sans rien avancer, sans donner même aucune espérance de succès.

Le Cardinal Ferrari mourut dans ces entrefaites, & le Pape ne voulut plus que Tolomei entendît l'entremetteur. Le Pontife savoit tout ce qu'il avoit prétendu découvrir. Les deux Commissaires lui avoient rapporté, que tous les propos & les procédés de Chevalier ne respiroient que l'artifice; qu'il en revenoit toujours à l'acceptation relative; qu'il avoit épuisé son érudition à justifier, l'une après l'autre, toutes les propositions condamnées par la bulle; en un mot, qu'il ne sembloit être venu à Rome que pour prononcer contre la bulle, autant de censures que la bulle en prononçoit contre les cent une propositions. Le Pape savoit d'ailleurs, que Chevalier tenoit chaque jour réglement des conventicules, avec les émissaires

que  
Rome  
des C  
mens  
Il avo  
le Car  
comme  
me un  
riable t  
ces div  
& à pl  
ble. Le  
impostur  
même à  
fondre l  
ne fut p  
répondit  
conscienc  
toit jama  
même da  
concevoit  
lier pouv  
qui pron  
tésie, co  
& comme  
e dogme  
Le Pa  
angereus  
ar où l'  
voit dan

que le parti entretint constamment à Rome; & qu'il attribuoit à l'un même des Cardinaux Commissaires, des sentimens capables de le perdre d'honneur. Il avoit osé dire & écrire à Paris, que le Cardinal Tolomet regardoit la bulle comme n'intéressant point la Foi, comme un ouvrage de pure discipline, variable selon les temps & les circonstances diverses, révocable par conséquent,

Hist. de la Const. T. II, L. 3, pag. 91, 92 & 93. Edit. de 1791.

& à plus forte raison comme réformable. Le Pape, sans ajouter foi à cette imposture, en fit parler & en parla lui-même à Tolomet, afin de mieux confondre l'imposture. Jamais étonnement ne fut pareil à celui de ce Cardinal. Il répondit avec la simplicité de la bonne conscience, que rien de semblable n'étoit jamais sorti de sa bouche, ni entré même dans sa pensée; ajoutant qu'il ne concevoit pas comment l'Abbé Chevalier pouvoit lui-même regarder une bulle qui prononçoit des qualifications d'hérésie, comme un ouvrage de discipline, & comme n'intéressant pas essentiellement le dogme.

Le Pape qui suivoit pied à pied ce dangereux médiateur, trouva un biais par où l'on pourroit tirer tout ce qu'il voioit dans l'ame. Il laissa croire pour

un temps, que l'acceptation de l'assemblée de 1714 avoit été relative à son Instruction Pastorale. Ensuite il fit demander à l'Abbé, si le Cardinal de Noailles accepteroit, en cas qu'on lui permit de le faire *relativement*. Chevalier qui se croyoit déjà triomphant, répondit sans balancer, de la manière la plus affirmative. Il ajouta, qu'il n'avoit jamais rien sollicité autre chose. Quand il eut bien donné & confirmé sa parole, on lui dit que puisque l'acceptation du Clergé de France avoit été relative, & que M. de Noailles ne demandoit que d'accepter *relativement*, on trouvoit bon qu'il acceptât comme cette assemblée. Pris dans ses propres lacs, l'Abbé rougit, balbutia, demeura interdit & muet ; mais son silence en disoit assez. Il avoit cru tenir la permission d'accepter avec une relation restrictive & conditionnelle ; & comme il n'y avoit, ni condition, ni restriction dans l'acceptation de l'assemblée, il se voyoit réduit à reculer avec autant de confusion, qu'il avoit eu de présomption à s'avancer.

*Ibid.* pag. 96 & 97. Le vigilant Pontife voulut encore s'instruire à fond de ce qui se passoit dans les fréquens entretiens que ce cardinal & son adjoint Laborde avoient

tous  
néra  
des  
minic  
Cono  
tion  
Leur  
Mont.  
çois.  
pour é  
connoi  
qu'on  
auroit  
En con  
sition p  
de lui  
droit bla  
S. Offic  
alors qu  
connut  
pentir,  
protéger  
compte  
couvrir  
émisfaire  
ciation ;  
commett  
Les C  
frages au  
Cardinal.

tous les jours, avec les Procureurs Généraux des Feuillans, des Bénédictins, des Missions Etrangères, quelques Dominicains, & M. Maigrot, Evêque de Conon, si zélé autrefois pour l'exécution des décrets pontificaux en Chine. Leur rendez-vous étoit à la Trinité du Mont, dans le jardin des Minimes François. Clément y envoya des gens sûrs, pour éclairer leur conduite, & prendre connoissance de leurs propos. Il apprit qu'on y parloit de la bulle, comme on auroit pu faire à Utrecht, ou à Genève. En conséquence, le tribunal de l'Inquisition publia un décret, qui ordonnoit de lui déférer tous ceux qu'on entendoit blasphémer la bulle. La crainte du S. Office dissipa les assemblées. Ce fut alors que le Cardinal de la Trémouille connut pleinement, non pas sans repentir, le sujet qu'il avoit eu l'air de protéger, & qu'il rendit au S. Père un compte exact de ce qu'il avoit pu découvrir des instructions données à cet émissaire du parti. Ainsi finit la négociation; & cette issue intrigua fort les commettans de Chevalier.

Les Cardinaux avoient remis leurs suffrages au Pape, relativement au sort du Cardinal de Noailles. Ils opinoient tous

sans exception à lui ôter le chapeau: mais la plupart supplioient Sa Sainteté de leur accorder quelque délai pour tenter, par de nouveaux ménagemens, d'amener leur confrère à la soumission. D'un autre côté, les opposans fort alarmés en France, feignirent de vouloir se soumettre, & se dirent enfin dans la résolution d'accepter la bulle. Tout ce qu'ils demandoient encore, c'est qu'ils pussent insérer dans leurs mandemens quelques points de doctrine, qu'ils offroient de soumettre à l'examen du Pape. Le Pontife, si souvent trompé, avoit perdu toute confiance: mais le Régent, & plusieurs prélats acceptans vouloient tenter tous les moyens possibles de finir les troubles sans éclat. Cet incident fit recommencer les négociations, les conférences; & peu s'en fallut que le Clergé ne tint une assemblée solennelle, pour expliquer la bulle aux opposans: ce qui eût été convenir qu'elle étoit obscure, & que leur résistance étoit légitime. Dans ces conjonctures, le Pape reçut copie d'une lettre adressée par le Cardinal de Noailles aux gens du Roi du Parlement de Douay, qui venoit de supprimer une thèse où l'on justifioit la censure des cent une propositions. Il en rendoit des actions de grace à ces Magistrats, & le

félic

félicitoit  
 leur mi  
 temps à  
 la bulle  
 pour l'af

Afin  
 tans con  
 le S. P  
 laire. Il  
 explicati  
 qu'il avo  
 donner  
 compren  
 donner  
 lement  
 par les v  
 de douce  
 roit dan  
 en Fran  
 Quelques  
 des arrêt  
 aucun re  
 muni pr  
 Le Rége  
 Evêque d  
 qui lui ser  
 avoit eu l  
 plaires; &  
 voix du  
 point l'av

Tom

félicitoit d'avoir par-là rempli dignement leur ministère. On mandoit en même temps à Sa Sainteté, que les ennemis de la bulle faisoient d'étranges machinations pour l'assemblée prochaine.

Afin de prémunir les Evêques acceptans contre le projet d'expliquer la bulle, le S. Père leur adressa un bref circulaire. Il y faisoit sentir le danger de ces explications, & marquoit la résolution qu'il avoit prise irrévocablement de n'en donner jamais. Par-là, se disoit-il, ils comprendront qu'ils n'en doivent point donner eux-mêmes. Il se montroit également résolu de procéder contre eux par les voies canoniques, si quelque voie de douceur qu'on tentoit encore n'operoit dans peu son effet. On eut vent en France, de l'arrivée de ces brefs. Quelques Parlemens rendirent aussi-tôt des arrêts, portant défense de recevoir aucun rescrit Romain, qu'il n'eût été muni préalablement de lettres-patentes. Le Régent fit encore défendre à chaque Evêque du Royaume, d'accepter le bref qui lui seroit adressé. Mais déjà le Nonce avoit eu le temps d'en répandre les exemplaires; & les prélats ayant entendu la voix du Chef de l'Eglise, n'attendirent point l'aveu des puissances du siècle pour

s'y rendre dociles. Le Régent de son côté craignant de trop indisposer le Pape, & compensant avec avantage le désagrément qu'il venoit de lui donner, rompit l'assemblée qui intéressoit tout autrement l'habile Pontife. Ainsi Clément vint-il à ses fins, par la voie même qui sembloit l'en éloigner davantage : mais en mettant la vérité à couvert, il n'en rapprocha point ses contradicteurs opiniâtres. Il ne put pas même ouvrir les yeux, sur cette obstination désespérée, à quelques orthodoxes d'une condescendance & d'une longanimité qui seroient inconcevables, si l'on ne savoit pas combien la politique & le respect humain sont habiles à se déguiser. Enfin, l'on tint encore des conférences, où l'on se promit tout de nouveau de gagner les opposans : mais ce fut la dernière scène, au moins du premier acte de cette longue & lugubre farce.

Le parti avoit gagné du temps, & en avoit parfaitement profité; il s'étoit considérablement accru; ses dogmes & ses libelles étoient répandus au loin, & pénétroient en tous lieux. Les Universités, ou du moins les Facultés de théologie de Reims & de Nantes, à l'imitation de celle de Paris, avoient cassé le décret de

leur accés  
étoient su  
palinodie  
Evêques c  
tie de leu  
de leurs F  
même, &  
de rigueur  
effet, avo  
rité. En t  
de faire pe  
lut qu'éto  
temps, il  
propres à p  
core sans e  
prétendoie  
avec l'Eglis  
tre Evêque  
de Montpe  
nez, interj  
dogmatique  
reçue form  
Eglises. Jus  
nés à dema  
comme d'u  
sé dire qu  
contraire à  
charge à q  
& sans con  
a motivant



leur acceptation. Les Docteurs de Caen étoient sur le point de chanter la même palinodie, & le firent par la suite. Les Evêques opposans avoient gagné une partie de leurs Curés, de leurs Chanoines, de leurs Religieux, de leurs Religieuses même, & de leurs hospitalières. Les coups de rigueur, trop long-temps attendus sans effet, avoient converti la peur en sécurité. En un mot, le parti se crut en état de faire peur à son tour, ou s'il ne voulut qu'étonner & déconcerter pour un temps, il prit certainement les moyens propres à produire cet effet. Attentat encore sans exemple, parmi des prélats qui prétendoient se tenir unis de communion avec l'Eglise catholique & Romaine, quatre Evêques à la fois, ceux de Boulogne, de Montpellier, de Mirepoix & de Senez, interjetterent appel d'une décision dogmatique émanée du S. Siège, & déjà reçue formellement par la plupart des Eglises. Jusqu'ici les prélats opposans bornés à demander l'explication de la bulle, comme d'une pièce obscure, n'avoient osé dire qu'elle étoit mauvaise en soi & contraire à la vérité: ils avoient laissé cette charge à quelques boute-feux sans nom & sans conséquence: Mais eux-mêmes, en motivant leur appel, alléguèrent qu'elle

renverfoit la Foi, qu'elle détruiſoit la morale, qu'elle ruinoit la diſcipline, violoit les droits ſacrés de l'épiſcopat, & anéantiſſoit l'autorité des Souverains. Cependant cette rude levée de bouclier, du premier jour de Mars 1716, loin de mettre fin à la feinte & à la fraude, ne fit qu'y ajouter l'emportement, & tout l'éclat du ſcandale. Mais coupons ce long tiffu d'iniquités, par quelques traits de la vertu merveilleuſe, qui, dans la même année & la même nation, fit compter l'Apôtre des pauvres, Jean-François Régis, au nombre des bienheureux.

Luc. VII. 42. Evangéliſer les pauvres, ou du moins ſe consacrer de préférence à ce ministère, c'eſt une merveille que le Fils de Dieu conſondoit avec la guériſon des aveugles-nés, avec la réſurrection des morts, & qu'il donnoit également preuve de ſa divine Miſſion. Allez, dit-il aux diſciples de Jean-Baptiſte, & voyés pour apprendre ſ'il étoit le Meſſie, allez & rapportez, ainſi que vous l'avez vu & entendu, que les aveugles voient, les ſourds entendent, les boiteux marchent, les lépreux ſont nets, les morts reſſuſcitent, & les pauvres ſont évangelisés. Pour faire ſaiſir le caractère de

pôtre des pauvres, à quoi nous restreint l'abondance de cette matière, il suffit de présenter quelques traits de l'humilité sincère & comme naturelle, qui accompagnait tous les exercices de sa charité. Entré dans la Compagnie de Jésus, où l'avoit conduit son attrait pour l'Apostolat, dès les premiers disciples qu'il eut à gouverner, on lui reconnut une prédilection marquée pour ceux qui étoient pauvres. Tout appliqué qu'il étoit à l'avancement des uns & des autres dans la science du salut, aussi bien que dans les lettres humaines, ce champ ne suffisant point à son zèle, il alloit les dimanches & fêtes instruire les pauvres habitans des campagnes. A peine fut-il ordonné prêtre à Toulouse, où la peste qui s'étoit déclarée en 1630 faisoit de grands ravages, qu'il fit de vives instances auprès de ses Supérieurs, pour en obtenir la permission de se consacrer au service des pauvres pestiférés. Comme ils avoient peine à y consentir, parce qu'étant à la fleur de son âge, il pouvoit rendre de longs services à son Ordre, ainsi qu'au public; il leur représenta que ces ménagemens pouvoient avoir lieu à l'égard des sujets utiles; mais qu'il n'étoit bon à rien, qu'on pou-

Vie de  
B. Jean  
François  
Régis.  
Edit. de  
Paris,  
1716.

voit l'exposer sans conséquence, & que ce seroit décharger la Compagnie d'un fardeau inutile. Il fit tant d'instances, qu'il obtint ce qu'il demandoit; & les malades les plus abjects furent ceux qu'il se réserva.

L'année suivante, sa famille, de condition distinguée, obtint du Général de la Compagnie un ordre qui obligeoit Régis d'aller à Foncouverte, lieu de sa naissance dans le diocèse de Narbonne, pour y régler quelques affaires qui demandoient sa présence. Il fut très-mortifié de se voir contraint à remettre le pied dans le siècle, dont il s'étoit fait une loi d'oublier à jamais les vaines distinctions. Mais comme les Saints savent tout ramener à l'accroissement de leur sainteté, ce voyage qui eût été pour bien d'autres une partie de plaisir, ne fut pour lui qu'un exercice de mortification, d'humilité, & de charité apostolique. Il le fit à pied, demanda l'aumône dans les lieux où il passoit, & tout son séjour ne fut qu'une Mission. En arrivant à Foncouverte; son premier soin fut de visiter les pauvres malades & voici quel fut l'ordre de ses actions tout le temps qu'il y demeura.

De grand matin il prêchoit au peti

pe  
ap  
tou  
tes  
ouv  
il p  
jour  
à re  
les d  
le b  
étoit  
auxq  
bas,  
chrét  
entier  
la vill  
troupe  
qu'il v  
tenoit  
noient  
n'env  
de la  
lui en  
représ  
affortit  
voulo  
avoit  
sons,  
& que  
bourse

peuple, faisoit le catéchisme aux enfans ; après quoi il entendoit les confessions de tous ceux qui se présentoient, faisant toutefois passer en premier lieu les pauvres ouvriers & les domestiques. Sur le soir, il prêchoit une seconde fois. Le reste du jour étoit employé à visiter les pauvres, à recueillir les aumônes des riches, & à les distribuer aux familles qui étoient dans le besoin. Son occupation la plus douce étoit de consoler les pauvres malades, auxquels il rendoit les services les plus bas, tout en les préparant à une mort chrétienne. Souvent il passoit des nuits entières auprès d'eux. Quand il alloit par la ville, toujours il étoit environné d'une troupe de pauvres, & de jeunes enfans qu'il voyoit avec complaisance, & entretenoit avec affabilité. Ses frères qui tenoient un rang dans le canton, & qui n'envisageoient sa conduite que des yeux de la chair, s'en crurent déshonorés, & lui en témoignèrent leur chagrin. Ils lui représentèrent qu'il y avoit des bienséances assorties à chaque condition ; que s'il vouloit donner carrière à son zèle, il y avoit dans la ville un hôpital & des prisons, où il pouvoit le faire déceimment ; & que pour assister les malheureux, leur bourse lui seroit toujours ouverte ; mais

sans qu'il allât de rue en rue, & qu'il mendiat de porte en porte, toujours suivi d'une troupe de gueux & d'enfans. Le Saint répondit froidement, qu'envisageant dans les pauvres les membres de J. C. il tenoit à grand honneur de se voir au milieu d'eux, & de les soulager aux dépens de la gloire chimérique du monde. Cette réponse imposa pour lors silence à ses proches.

Peu de temps après, Régis traversa la place, chargé d'une paillasse qu'il portoit à un pauvre malade, réduit à coucher sur la terre nue. Une partie du régiment qui étoit en quartier d'hiver à Foncouverte, se trouvoit sur la place. Frappé de la singularité du spectacle, plusieurs soldats plaisanterent le porteur, à leur façon peu civile; & quelques-uns le suivirent assez loin, en faisant de grandes huées. A cette nouvelle, tout le chagrin de ses frères se réveilla. Ils le prièrent d'un ton sec de se mieux souvenir qu'il étoit né gentilhomme, & de garder plus de mesures, au moins par égard pour ceux qui s'en souvenoient. Il répondit avec douceur, qu'il leur étoit fort obligé de l'intérêt qu'ils prenoient à ce qui regardoit sa personne; mais qu'il lui étoit impossible de voir des besoins extrêmes, sans y

port  
heur  
les n  
jours  
sens  
votre  
au pu  
le mo  
Des a  
rent  
raison  
tine m  
fa ma  
son mi  
s'estima  
siquer l  
retirer  
ment co  
quoi hé  
que c'e  
Apôtres  
ce n'êt  
ministre  
horer  
Dieu n  
peu des  
clusion  
seroient  
Après  
l'impore

porter un prompt secours. A la bonne heure, répartirent ses frères, secourez les malheureux, nous y applaudirons toujours : mais consultez les lumières du bon sens, mais observez les bienséances de votre état, & ne donnez pas des scènes au public, en portant, à la vue de tout le monde, des paillasses sur vos épaules. Des amis qui étoient présens lui ajoutèrent, qu'après tout ses frères avoient raison, qu'il avoit tort d'humilier ainsi une maison telle que la sienne, & que sa manière d'agir n'avoit pas moins son ministère que sa naissance. Régis qui s'estimoit doublement heureux, & de pratiquer les œuvres de miséricorde, & d'en retirer de l'humiliation, écouta paisiblement tout ce qu'on voulut lui dire; après quoi néanmoins il répondit avec chaleur, que c'étoit par les abaissemens que les Apôtres avoient établi l'Eglise, & que ce n'étoit pas en les imitant que les ministres de l'Evangile pouvoient deshonorer leur caractère; que pourvu que Dieu ne fût pas offensé, il s'embarassoit peu des jugemens humains; & pour conclusion, que les maximes du monde ne seroient jamais la règle de sa conduite. Après une déclaration si ferme, on ne l'importuna plus, & les fruits de ses hum-



bles travaux le justifierent admirablement, aux yeux même de ses contradicteurs. Tout le monde regarda comme un prodige, qu'en quelques semaines il eût entièrement changé les mœurs dans toute la contrée.

En conséquence de cet heureux essai, les Supérieurs de Régis l'appliquèrent entièrement aux Missions, soit de la ville, soit de la campagne : mais toujours fidèle à son attrait particulier, pendant l'été seulement il s'exerçoit dans les villes; & sitôt que la saison laissoit aux paysans le loisir convenable pour suivre les instructions, il voloit vers ces gens simples, qui eurent toujours la première place dans son cœur. Dans les villes mêmes, quoiqu'il ne se refusât à personne, son penchant le portoit sur-tout au salut des pauvres; son confessional en étoit toujours environné; il leur parloit avec amitié, il leur inspiroit de l'assurance. Les gens de condition, disoit-il, ne manqueront pas de Confesseurs; & les pauvres sont proprement mon partage. Après les exercices de la chaire & du confessional, qui à peine lui laissoient le moment de prendre un peu de pain & quelque fruit, il alloit visiter les hôpitaux, les prisons & tous les ré-

duits où il savoit quelques pauvres malades, auxquels il portoit les aumônes, qu'il alloit recueillir de porte en porte tous les samedis & les veilles de fêtes. On le vit de nouveau, & dans les villes, entre autres à Montpellier, aller par les rues, chargé de paillasses, ou de bottes de paille, pour coucher ses pauvres malades.

Dès qu'on fut en hiver, il commença ses Missions champêtres dans les belles campagnes du Lavonage, à quelques lieues de Montpellier. Mais ce pays charmant n'avoit pas de quoi fixer un Apôtre, qui ne respira jamais que la croix & la privation de tous les agréments terrestres. Il y eut cependant beaucoup à souffrir, & prodigieusement à travailler, pour y rétablir les mœurs, que le commerce des Huguenots y avoit presque anéanties. Mais ce sont les provinces de Vivarais & de Vélai, où il évangélisa les sept à huit dernières années de sa vie, qui lui fournirent un champ assorti au caractère de son zèle. Ces contrées sont remplies de forêts sauvages, de montagnes qui se perdent dans les nues, & de précipices qu'on ne peut regarder sans effroi. Il y a des cantons entiers si affreux, qu'on n'imagine pas en les

voyant, qu'ils aient d'autres habitans que les bêtes féroces. L'hérésie de Calvin chassée du plat pays, avoit reflué dans ces âpres détroits, s'y étoit fait un retranchement inaccessible; & soutenue par le voisinage des Cévennes, elle y avoit enfin établi son empire, & la plus cruelle tyrannie. Les monastères furent brûlés, ou abattus, les moines & les pasteurs égorgés sur les autels, les Eglises rasées, ou profanées; & ce qu'il y avoit de plus funeste, les fidèles continuellement vexés, tentés en toutes les manières, & privés d'instruction, avoient insensiblement cédé à la crainte, ou au respect humain, répétoient, pour plaire aux hérétiques, leurs ironies & leurs blasphèmes contre nos saintes observances; en un mot, ils n'étoient presque plus Catholiques que de nom. La perte de la Foi n'avoit pas manqué d'entraîner celle des mœurs; & les vices n'étant plus combattus par la croyance, ni par la conscience, la corruption étoit affreuse.

Voilà le champ que Régis avoit à défricher, & voici quelle fut sa manière de vivre au milieu de ces travaux, assez grands sans doute pour n'y pas surajouter. Mais persuadé qu'il faut se crucifier soi-même pour prêcher avec fruit Jésus

crucifié, il n'interrogeoit jamais ses macérations effrayantes. Il étoit revêtu d'un rude cilice qu'il ne quittoit nulle part, & ceint d'une chaîne de fer hérissée de pointes, qui faisoit plusieurs tours sur la chair nue. Toutes les nuits, il prenoit la discipline jusqu'au sang. La terre lui servoit de lit, & il donnoit tout au plus trois heures au sommeil, une, ou deux seulement dans le temps des Missions. Son jeûne étoit continuel, & bien souvent il passoit les jours entiers sans manger. Le pain & l'eau faisoient sa nourriture ordinaire : ses meilleurs repas consistoient en quelque peu de lait froid, ou en quelques herbages sans assaisonnement. Dans ses dernières Missions, afin de n'être à charge à personne, il portoit sur son dos un petit sac de farine, dont il faisoit une bouillie sans lait. Il n'usoit, ni de vin, ni de viande, ni de poisson, ni d'œufs. Quelque épuisé qu'il se trouvât dans les Missions, on ne put jamais l'engager à prendre un peu de vin pour réparer ses forces. Enfin, ce qu'il avoit de travaux à supporter, & ce qu'il se faisoit souffrir lui-même, passoit tellement les forces de la nature, qu'au jugement de tous ceux qui l'ont vu de près, c'étoit un miracle qu'il pût vivre.

Ce seroit peu que la mortification du corps, sans celle du cœur : mais Régis s'étoit si bien rendu maître de toutes ses passions, qu'on l'eût dit impassible. Elles n'avoient de mouvement, que ce que leur en imprimoit l'esprit de Dieu. Jamais il ne parut ému de colère qu'en réprimant la licence, jamais abattu de tristesse qu'en apprenant que Dieu avoit été offensé, jamais transporté de joie qu'à la vue des triomphes de la grace. Lors de là, les événemens, heureux & fâcheux, & les plus imprévus, ne faisoient aucune impression sur lui. Les traitemens les plus outrageux ne portoient, ni le moindre trouble dans son ame, ni le nuage le plus léger sur son front. Quelques libertins s'étant attroupés, autour de lui, & l'accompagnant avec de grandes huées, il n'en fut pas plus ému, que s'il eût été sourd. Le plus insolent de la troupe prit de la boue, & lui en couvrit tout le visage. Régis ne fit que sourire, tira son mouchoir, se nettoya tranquillement le visage, & continua son chemin, comme s'il ne lui fût rien arrivé. La crainte, & la crainte même de la mort présente à ses yeux, ne l'étonnoit pas davantage. Un Officier qu'il avoit croisé dans les intrigues d'une passion honteuse,

l'  
s'  
d'  
su  
jou  
san  
acc  
L'e  
bile  
prié  
vez  
you  
tié  
cont  
se jet  
son c  
rer t  
On  
danc  
un  
Auffi  
dans  
dire e  
les sex  
sions  
nante  
& les  
ques,  
hérétic  
& les

l'alla guéter dans un lieu couvert, d'où s'élançant tout à coup sur lui, il l'arrêta d'une main, & de l'autre lui mit l'épée sur la gorge, en disant : Il faut qu'aujourd'hui tu meures de ma main. Régis, sans changer de couleur, le pria de lui accorder un moment pour penser à Dieu. L'étonnement rendit le meurtrier immobile ; & le Saint, après une courte prière, lui dit avec douceur : Vous pouvez à présent faire de moi tout ce qu'il vous plaira. L'Officier fut sans doute entièrement désarmé ; & qui auroit pu tenir contre cette impassibilité sur-humaine ! Il se jeta aux pieds du Saint, en détestant son crime, & en promettant de le pleurer toute sa vie.

On présume assez quelle fut l'abondance des fruits de salut, que recueillit un ouvrier évangélique ainsi disposé. Aussi bien seroit-il déplacé d'entrer ici dans ce détail immense. On ne peut que dire en général, que dans tous les États, les sexes & les âges, il se fit des conversions innombrables, éclatantes, étonnantes, à peine croyables. Les grands & les petits, les laïcs & les ecclésiastiques, les hommes & les femmes, les hérétiques & les débauchés, les lâches & les endurcis, tous marquoient un em-

pressement égal pour entendre le Saint, & presque tous alloient pleurer leurs crimes à ses pieds, au sortir de la chaire. Il convertit les concubinaires les plus scandaleux, les femmes débauchées, des hérétiques sans nombre, les dogmatiseurs les plus accrédités; & ce qui étoit peut-être plus difficile encore, des Huguenotes entêtées d'orgueil & de leur faux savoir, qui avoient lutté contre les plus habiles théologiens, & qui par leur naissance, leur fortune, leurs libéralités, la pureté même de leurs mœurs & leurs fières vertus faisoient au loin honneur au Calvinisme, & le soutenoient puissamment dans leur voisinage. Pour tout dire en deux mots, il rendit ces peuples aussi fermes dans la Foi, & aussi réglés dans leurs mœurs, qu'il les avoit trouvé lâches Catholiques & mauvais Chrétiens. Mais par quelle méthode opéreroit-il ces merveilles? C'est ce qui va développer tout le caractère de l'humble Apôtre des pauvres.

Dès qu'il étoit arrivé au lieu de la Mission, il visitoit tous les paysans, s'entretenoit plus au long avec ceux qui étoient pauvres, se répandoit ensuite, à travers les bois & les rochers, dans les habitations les plus misérables, alloit de ca-

fi  
tr  
S  
m  
l'  
fu  
do  
ce  
de  
sau  
ble  
ma  
de  
pay  
les  
ver  
tran  
fois  
enfi  
que  
leur  
rère  
à je  
&  
voy  
min  
ravi  
tagr



bané en cabane, pénétrait jusques dans les cavernes qui tenoient lieu de maisons à plusieurs, & les invitoit affectueusement à profiter des recherches du Seigneur, à qui leurs ames n'étoient pas moins chères que celles des Rois. Dans l'intervalle d'une Mission à l'autre, & sur-tout dans les temps rudes qui rendoient le lieu de la Mission plus inaccessible, il se livroit tout entier au salut des habitans écartés. Les déserts les plus sauvages, les chemins les plus horribles & les plus périlleux ne lui firent jamais obstacle. Il partoit tous les jours de grand matin, pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois & sur les montagnes. Quelquefois il pleuvoit à verse, ou la neige poussée par une bise tranchante coupoit le visage; quelquefois la fonte des neiges & les torrens enflés rendoient le pays si impraticable, que les plus hardis n'osoient sortir de leurs retraites; rien n'étoit capable de l'arrêter: il ne faisoit tout le jour, à pied & à jeun, qu'aller de hameau en hameau, & de chaumière en chaumière. On le voyoit marcher gaiement dans des chemins inondés, passer les torrens & les ravines, traverser les forêts & les montagnes, gravir sur des rochers, au risque

de rouler dans quelque précipice. Souvent il s'égaroit dans ces pays perdus ; & plusieurs fois il fut obligé de passer la nuit dans les bois. Un jour qu'il se trouvoit engagé dans les plus hautes montagnes, la neige tomba en telle abondance, qu'elle boucha tous les passages ; enforte qu'il ne put, ni passer outre, ni retourner. Tout ce qu'il put faire, fut de gagner une méchante cabane, où il demeura trois semaines enfermé, n'ayant qu'à peine un peu de pain noir pour vivre, & un petit coin pour dormir.

Au retour de ces fatigues extrêmes, il n'avoit pour délassement que des fatigues nouvelles. Il trouvoit des troupes de payfans, qui accouroient de toutes parts pour être instruits, ou se confesser, & qui se succédoient sans fin les uns aux autres. Bien loin de jamais se plaindre, ni de leur multitude, ni de leur empressement importun, ni de la longueur de leurs récits ; on lui vit toujours au milieu de cette foule grossière & souvent dégoûtante, une égalité d'ame & une sérénité de visage, que dis-je ? un air de complaisance & de satisfaction, un épanouissement de joie qui étoit peinte dans toute sa personne. On vit toujours en lui une image fidèle du bon Pasteur re-

cueillant avec affection la brebis égarée dans les montagnes & les précipices, ou trouvant ses délices, non pas dans la compagnie des premiers citoyens de Jérusalem, mais au milieu des habitans simples & des pêcheurs grossiers de Galilée.

Cependant comme il n'est pas rare de s'humilier soi-même & de souffrir impatiemment l'humiliation, il falloit quelque chose de plus que ces abaiffemens volontaires, pour faire connoître toute l'humilité de Régis. L'occasion s'en présenta souvent, & le grand nombre de gens débauchés qu'il avoit troublés dans leurs désordres, ne manquèrent pas de la saisir. L'attaque ordinaire contre les personnes qu'on ne peut entamer par aucun autre endroit, est l'accusation d'imprudenc, toujours spécieuse à l'égard des Saints mêmes. Des calomniateurs concertés entre eux vinrent un jour trouver l'Evêque de Viviers, qui visitoit son diocèse tandis que Régis y faisoit Mission, & l'admiration de tous les gens de bien. Ils lui dirent que ce Missionnaire, par son zèle indiscret, mettoit le trouble dans toutes les familles; qu'il n'épargnoit personne dans sa fougueuse éloquence; que ses discours étoient moins des prédications, que des satyres & des invectives sanglantes;

en un mot, que ce n'étoit qu'un perturbateur, qu'il falloit congédier au plutôt. Le prélat, qui étoit pénétré d'estime pour Régis, avoit peine à croire la moindre partie de ce qu'on lui rapportoit. Tous les gens de bien, d'un autre côté, lui représentoient que le Saint n'avoit pour ennemis que ceux de la vertu; qu'il s'élevoit à la vérité avec le zèle d'un Apôtre contre les vices régnans, mais en général, & avec toute la réserve de la sagesse évangélique. Mais ce qui fit le plus d'impression sur l'esprit du prélat, & la plus solide apologie du Missionnaire, ce fut l'humilité de Régis, telle qu'elle ne se rencontre que dans les Saints. Comme la maligne cabale avoient des gens apostés, qui venoient les uns après les autres se plaindre à l'Evêque; il se laissa des murmures, fit à Régis quelques reproches assez amers, & lui parla même de le renvoyer. L'humble Missionnaire, sans charger ses ennemis à son tour, sans dire un seul mot pour se justifier, parut au contraire avouer les torts qu'on lui supposoit, & remercia l'Evêque de l'avis qu'il avoit la bonté de lui donner. Je ne me reconnois, dit il, que trop coupable devant Dieu. Je ne doute pas même, que mon peu de lumières ne m'ait rendu

répréhensible aux yeux des hommes. Mais si mon imprudence me rend indigne de travailler à la sanctification des autres, je tâcherai du moins de me sanctifier moi-même dans la retraite & la pénitence.

Régis étoit véritablement persuadé, & il témoignoit en toute rencontre, qu'il n'y avoit point d'humiliations, point d'ignominies, ni de mauvais traitemens qu'il ne méritât. Il arriva bien souvent qu'il reçut des soufflets, qu'il fut chargé de coups, & mis tout en sang par des impudiques, auxquels il avoit arraché l'objet de leur passion. Toujours il trouvoit qu'on lui avoit fait grace de quelque chose, & qu'il avoit été fort heureux de s'en tirer à si bon marché. Quand on le railloit dans les conversations, il prenoit plaisir à voir les autres rire à ses dépens : il s'étudioit même à prolonger l'entretien sur le même sujet. Pour les outrages & les injures atroces, qui ne pouvoient manquer à un ennemi si déclaré des vices & des scandales, on eût dit qu'il ne les entendoit point ; tant il en étoit peu touché. Les reproches mêmes & les mauvaises façons des personnes modérées par état, n'étoient pas plus capables de l'ébranler. Un de ses Supérieurs, soit prévention, soit antipathie, lui fit très-long-

temps, en public & en particulier, des réprimandes très-vives & très-humiliantes. Toujours il les reçut avec un profond respect; jamais il ne proféra un seul mot d'excuse.

Un de ses confrères ne pouvant se persuader qu'un homme ne s'excusât point quand on le reprochoit à tort, voulut voir par lui-même si en effet l'humilité de Régis alloit véritablement jusques là. Il le prit à part, & avec toutes les apparences de la persuasion, il lui fit un long détail des imputations qu'auroit à peine controuvées le plus mauvais génie. Bien des gens, lui dit-il, pensent que votre vertu n'est qu'humour, & que les saillies de votre zèle ne sont que les fougues d'un naturel emporté. De là vient que l'on crie de toute part contre votre imprudence, qui en effet vous attire tous les jours de nouvelles affaires. Oui, c'est un sentiment général, que vous ne sauriez vivre en repos, & que vous ne pouvez y laisser vivre les autres. Vous savez vous-même qu'on est scandalisé de ce qu'il n'y a pour la singularité de votre zèle, ni heures de communauté, ni observances régulières, & que le séjour de la maison vous est insupportable. Bien plus,

je  
ble  
vo  
me  
que  
est  
l'in  
de  
plac  
bien  
Croy  
mité  
usez  
cour  
pend  
jusqu  
syllab  
térati  
ami d  
de le  
avis  
guérir  
suppo  
dire  
il pro  
régler  
Ap  
milité  
des h  
d'est

je fais que certaines gens ont de terribles inquiétudes sur vos mœurs ; en voyant tous vos rapports avec des femmes de mauvaise vie. Je veux croire que vos intentions sont pures ; mais il est difficile de ne pas vous trouver de l'indiscrétion. Pour moi, je suis étonné de la mollesse des Supérieurs. A leur place, j'en agirois autrement, & saurois bien vous obliger à changer de conduite. Croyez-moi ; n'attendez pas ces extrémités. C'est un ami qui vous parle ; usez au plutôt de ses conseils. Ce discours fut prolongé sur le même ton, pendant une demie heure. Régis l'écouta jusqu'au bout, sans l'interrompre d'une syllabe, & sans montrer la moindre altération. Après quoi, il remercia son ami de ses avis charitables, le conjura de les lui continuer, & d'ajouter aux avis de fortes réprimandes ; afin de le guérir, ajouta-t-il, de son orgueil insupportable. Et convenant au moins indirectement des torts qu'il n'avoit point, il promit de ne rien oublier, pour mieux régler sa conduite.

Après de pareilles preuves d'une humilité si peu concevable au commun des hommes, & des justes même ; il n'est plus de prodiges, ni dans l'ordre



de la grace, ni dans l'ordre de la nature, qui ne deviennent croyables, qui ne soient faciles à croire, quand on les dit opérés par un sujet si détaché de sa propre gloire, & si fidèle à n'en rapporter la gloire qu'à leur premier auteur. Qu'on nous dise après cela, que Régis a fait changer de face à des provinces entières; qu'il a fait refleurir la Foi, la piété, la perfection évangélique dans les lieux où l'on n'étoit plus Chrétien que de nom; qu'il en a du moins banni le brigandage, l'usure, le blasphème, le meurtre, le concubinage & tous les désordres publics; qu'il a tout à coup changé en pénitens les pécheurs endurcis; qu'il a converti en si grand nombre, les pécheurs les plus désespérés, que dans une seule ville il en forma une communauté nombreuse de pénitentes, égales désormais en pudeur, & supérieures peut-être en délicatesse de conscience aux vierges les plus irréprochables; que tout pauvre qu'il étoit, malgré tous les obstacles imaginables, au péril de sa vie cent fois menacé par le libertinage & le désespoir, il ait trouvé moyen de bâtir de soutenir, de fonder solidement cette maison de refuge, au Puy en Velay que dans cette ville considérable & très-peuplée

peup  
sans  
à six  
avoit  
par t  
la m  
mesur  
ce so  
tans,  
dans  
toute  
sacrée  
a pro  
qu'ils  
Ré  
passé  
gens  
du P  
aller t  
C'étoi  
l'oblig  
tagnes  
de ne  
étoien  
tantôt  
passage  
noux  
rocher  
i rudi  
haque  
76

peuplée, il ait nourri tous les pauvres, sans en renvoyer aucun, pendant cinq à six mois de famine; que le blé qu'il avoit ramassé pour eux, s'est multiplié par trois fois; qu'il s'est multiplié sous la main même qui le distribuoit, & à mesure que s'en faisoit la distribution: ce sont là sans doute des miracles éclatans, extraordinaires, presque inouis même dans l'ordre des miracles; mais ce n'est toutefois que l'exécution de la parole sacrée du Rémunérateur magnifique, qui a promis d'exalter ses serviteurs autant qu'ils s'humilieroient eux-mêmes.

Régis finit sa vie, ainsi qu'il l'avoit passée, en évangélisant les pauvres & les gens simples de la campagne. Il partit du Puy trois jours avant Noël, pour aller faire Mission au village de Louvesc. C'étoit un voyage de sept lieues, qui l'obligeoit à traverser les plus hautes montagnes du Vélai, toutes couvertes alors de neiges ou de glaces. Les chemins étoient si impraticables, qu'il fut réduit tantôt à rompre la glace qui fermoit les passages, tantôt à se traîner sur les genoux & les mains, tantôt à grimper aux rochers, ou à monter par des pentes si rudes & si glissantes, qu'il risquoit à chaque pas de se précipiter dans des

abîmes. Il perdit son chemin, & fut surpris de la nuit au milieu des bois. Après avoir erré long-temps, tout ce qu'il put faire dans l'épuisement de ses forces, fut de gagner une cabane ruinée, où il passa le reste de la nuit, en proie à une froidure cruelle. Comme il étoit baigné de sueur en y entrant, il fut d'abord saisi du froid, puis attaqué d'une fièvre pleurétique.

Malgré l'ardeur de sa fièvre, & des douleurs déjà très-violentes, il se mit en chemin à la pointe du jour, & arriva dans la matinée à la Louvesc, la veille de Noël. Il cacha son mal avec soin; & tout mourant qu'il étoit, il alla droit à l'église, où il ouvrit la Mission, par un discours qui ne se ressentoit en rien de la défaillance de la nature. Le reste du jour, & toute la nuit suivante, il ne cessa point d'entendre les confessions. Le jour de Noël, il se trouva plus mal, prêcha néanmoins trois fois, & ne quitta le confessional que le temps qu'il n'étoit pas en chaire. Le lendemain, il fit encore trois sermons, avec sa véhémence accoutumée, & confessa dans les intervalles. Après le troisième sermon, il voulut se remettre au confessional; mais la foule étoit si grande & ses forces enfin si épu-

ffes,  
se mit  
ohceur  
gardoit  
d'une  
querer  
le por  
le réch  
il revin  
vant  
confes  
voient  
là ses  
conde  
au lit;  
nage,  
qu'il n  
Le  
que p  
de sa  
du Pu  
nières,  
confess  
que in  
Il se c  
tique &  
d'un S  
pour s  
noit de  
contem

sées, qu'il ne put s'ouvrir un passage. Il se mit à entendre les confessions dans le obscur; & toujours indifférent à ce qui regardoit son corps, il se plaga vis-à-vis d'une vitre brisée. Là, ses forces lui manquèrent totalement. Il s'évanouit, & on le porta au presbytère, où l'on tâcha de le réchauffer. Au bout d'un quart-d'heure, il revint à lui; & cette ame forte ne pouvant se rendre, il entendit encore les confessions de quelques paysans qui l'avoient suivi de l'Eglise. Mais ce furent-là ses derniers efforts: il lui prit une seconde foiblesse, qui obligea de le mettre au lit; & un médecin accouru du voisinage, trouva le mal tellement empiré, qu'il n'y avoit plus de remède.

Le saint Missionnaire le savoit mieux que personne. Il avoit eu connoissance de sa mort prochaine; & avant de sortir du Puy, il avoit fait ses dispositions dernières, une retraite ensuite, & même une confession générale de toute sa vie, quelque innocente qu'elle eût toujours été. Il se confessa de nouveau, reçut le Viatique & l'Extrême-Onction, avec la piété d'un Séraphin; puis voulut demeurer seul pour s'entretenir avec le Dieu qu'il venoit de recevoir, & qu'il devoit bientôt contempler sans voile. Quelque temps

après, on lui apporta un bouillon gras : il remercia humblement ; & dans le désir d'être jusqu'à la fin traité comme un pauvre, il demanda un peu de lait. Il fit même instance, pour qu'on lui procurât la consolation de mourir, comme Jésus pauvre étoit né, sur la paille, dans une étable. On ne put l'en dissuader qu'en lui représentant que dans la foiblesse extrême où il étoit, on ne pouvoit le transporter sans lui donner le coup de la mort. Il demeura dans une résignation parfaite, dans un calme inaltérable, le visage toujours serein, l'esprit & la parole libres jusqu'à son dernier moment. Il ne sortoit de sa bouche & de son cœur que des prières tendres & affectueuses, que des élancemens d'amour vers Jésus crucifié dont il avoit l'image entre les mains, que des soupirs enflammés vers la céleste patrie. Enfin, dans la nuit du dernier jour de l'an, le Ciel parut s'ouvrir à ses yeux, son visage s'épanouit, & ne pouvant contenir la joie qui le transportoit ; ah ! que ! bonheur, s'écria-t-il, & que je meurs content ! Un moment après, il joignit les mains ; puis reportant les yeux au Ciel, il dit d'une voix haute & distincte : Jésus-Christ, mon Sauveur, je remets mon ame entre vos mains. En

ache  
minu  
l'ann  
seule  
prod  
un  
long  
C'  
eore  
dire,  
trava  
il est  
puissa  
évang  
mirac  
veille  
ver,  
tomb  
conce  
tipliés  
de gl  
autan  
dant  
autre  
qu'un  
piété  
dispen  
deven  
No  
de Bo

achevant ces mots, il rendit l'esprit, vers minuit du trente-unième Décembre de l'année 1640, la quarante-quatrième seulement de son âge. Encore est-ce un prodige, qu'un Apôtre si pénitent, & un pénitent si apostolique ait vécu si long-temps.

C'est un autre prodige, plus grand encore, que la proportion, ou pour mieux dire, la disproportion de la durée de ses travaux à l'immensité de leurs fruits. Tant il est vrai, qu'entre les œuvres de la toute-puissance, l'humilité qui se consacre à évangéliser les pauvres est l'une des plus miraculeuses. Et combien d'autres merveilles n'aurions-nous pas encore à relever, si nous l'accompagnions jusqu'à son tombeau, où le Tout-Puissant, par le concours des peuples & les miracles multipliés à l'infini, parut prendre à tâche de glorifier son serviteur après sa mort, autant qu'il avoit abhorré la gloire pendant sa vie! Mais il nous reste un tout autre champ à parcourir; & le dégoût qu'une pareille tâche peut causer à la piété même, n'est pas une raison qui dispense de la remplir, quand elle peut devenir utile à la Foi.

Nous avons laissé les quatre Evêques de Boulogne, Montpellier, Mirepoix &

Sénez, l'appel à la main contre la bulle du Chef de l'Eglise, chargé d'en confirmer & d'en diriger les membres dans la Foi. Ils porterent ce manifeste du schisme dans l'assemblée des Docteurs de Paris; & l'Evêque de Sénez leur en fit la lecture. Le Syndic de la Faculté félicita les quatre appellans sur leur amour pour l'Eglise, sur leur zèle pour la vérité, prit la Faculté à témoin des éloges qu'il leur prodiguoit, & de son propre zèle. C'étoit-là sans doute le signal convenu. A l'instant, une infinité de voix s'éleverent, & demanderent à grands cris que l'appel leur devint commun. L'affaire fut mise en délibération. En vain quelques Docteurs s'opposèrent au torrent : la Faculté adopta l'appel. Cependant les quatre prélats, comme les flambeaux du schisme & de la discorde, furent bannis de la capitale; & le notaire qui avoit passé leur acte d'appel, fut conduit à la Bastille : ce qui n'empêcha point que l'Officialité de Paris ne fût nuit & jour ouverte, à tous ceux qui voulurent adhérer à l'appel des quatre Evêques. Quelques chapitres, plusieurs communautés, & un bon nombre des Curés de la ville porterent à l'Archevêché leurs actes d'adhésion. Plus hardis encore dans le reste du

Hist. de  
la Const.  
T. II, L.  
IV, p. 158  
& suiv.



diocèse, différens Religieux appellerent publiquement, & marquerent en termes exprès que la bulle anéantissoit le dogme de la grace. Loin de réprimer cette schismatique insolence, l'Archevêque témoignoit du plaisir à voir grossir le nombre des appellans. On promettoit dans son diocèse asyle & protection aux prêtres & aux moines dyscoles, qui se révoltoient dans les provinces contre les Evêques & les Supérieurs claustraux. Pour comble de vertige, on admit parmi les appellans d'ignorans magisters, des sœurs d'école & d'hôpital, des frères tailleurs & des frères cordonniers, des novices & des enfans de chœur.

Cependant les appels ne se multipliant point au gré des zélateurs du parti, ils comprirent que pour avancer, la séduction ne devoit pas opérer les mains vides. Ils eurent donc recours au moyen qui tient lieu de tous les autres, ou qui du moins leur donne un degré tout nouveau d'énergie. Mais pour acheter les appels au poids de l'or, il falloit des sommes que les collectes ordinaires ne pouvoient pas sitôt fournir : on prit le parti d'y suppléer, par des emprunts.

Le Cardinal de Noailles avoit un Ecclésiastique, nommé Délort, attaché à sa

personne depuis plus de trente ans. Un autre Ecclésiastique, nommé Servien, également dévoué à l'Evêque de Châlons, frère du Cardinal, lui servoit d'aumônier. Ces deux prêtres, fort dévots & fort industrieux, parurent très-propres à faire couler l'argent dans la caisse aux appels. Pour mieux circonvenir les prêteurs, dévots apparemment eux-mêmes, les deux courtiers leur dirent que cet argent se levoit pour la défense de la Religion; & stimulant encore la piété par l'espoir de la récompense, on leur ajouta qu'on agissoit au nom de personnes du premier rang, qui trouveroient bientôt le moyen de reconnoître le plaisir qu'ils leur auroient fait. Mais, ni le bien de la Religion, ni de vagues espérances ne déterminant pas les banquiers à ouvrir leurs coffres, on prit un tour que présentoit les circonstances du temps, & qui eut un plein succès. Ils se trouvoient munis d'une quantité de billets de banque, qui perdoient alors cinquante & soixante pour cent: on s'offrit à les prendre à beaucoup meilleur compte pour eux; sur quoi ils prêterent plus de dix-huit cent mille livres, à ce qu'on prétend. De l'aveu même de l'auteur Quesnelliste des Anecdotes, les deux emprunteurs, en deux

ans seulement, ramassèrent près de quatorze cent mille livres. D'un autre côté, on fut instruit de tout par les créanciers, qui ne pouvant retirer leurs fonds, portèrent leur plainte au Régent, & révélèrent dans leurs mémoires les stratagèmes qu'on avoit employés pour les surprendre. Mais cet éclat fut inutile : la restitution ne se fit jamais.

L'emprunt est donc un fait incontestable; & l'usage qu'on fit de l'argent emprunté, n'est pas moins constant. Le salaire d'un écolier de théologie, qui dans les thèses publiques avoit soutenu quelques-unes des erreurs condamnées par la bulle, étoit de cinq cens francs. Un Curé qui vendoit sa Foi, étoit payé à proportion de son ardeur & de son habileté à séduire les autres. On payoit plus cher ceux des chanoines, des moines & des religieuses, qui par leur ascendant ou leurs intrigues entraînoient le chapitre, ou la communauté. Voilà ce qui se pratiquoit si communément, dans le diocèse de Reims en particulier, que l'Archevêque, M. le Cardinal de Mailly publia dans une lettre aux Cardinaux, aux Archevêques & aux Evêques, que *l'infame trafic des appels étoit un fait constant*. Et sur quoi fondé, s'exprimoit-il ainsi? Sur

Anecd.  
T. III. p.  
248 &  
suiv.

Réfut. des  
Anecd. T.  
2, p. 218.  
& suiv.

le grand nombre & la publicité des lettres de change de cinq cens francs, délivrées aux candidats qui venoient de soutenir les thèses schismatiques, & que l'on conduisoit en triomphe chez un négociant qui payoit à la première vue; sur la révélation positive qu'en firent à leur Archevêque deux candidats repentans, qui en 1719 vinrent détester leur foiblesse à ses pieds; sur la déposition de sept ou huit Curés, qui vinrent séparément révoquer l'appel, dont les émissaires du parti leur avoient coulé l'acte dans les mains, avec une poignée d'or; sur les réclamations de différens Religieux & Religieuses contre la trahison de trois ou quatre sujets en crédit, qui pour huit ou dix mille francs vendoient la Foi, ou du moins l'honneur de tout un corps, en le faisant appeller.

Ce qui met le comble à la certitude, c'est que non seulement les personnes séduites, mais les séducteurs mêmes ont confessé leur infame pratique. Sur la plainte des créanciers qu'on ne vouloit pas rembourser, le Régent fit avertir le Cardinal de Noailles de chasser Delort de l'archevêché, qu'autrement, on iroit l'y saisir. *Il en coûta au cœur du Cardinal, dit encore l'auteur des Anecdotes, pour renvoyer le premier de ses*

*Ecclésiastiques.* Mais quelle que fût la bonté de son cœur, l'ordre étoit aussi pressant qu'absolu, il fallut obéir à l'instant. Servien, sans attendre d'autre avertissement, se réfugia dans la principauté de Dombes, erra dans quelques provinces, puis se remontra, sur un sauf-conduit que lui avoit obtenu l'Évêque de Châlons. Il revint même à Paris, & logea toujours à l'archevêché, sans toutefois en oser sortir, parce que ses créanciers le gardoient à vue. Il fut pris enfin, poursuivi au criminel, & condamné aux galères, dont il trouva, dit-il lui-même, la morale trop sévère. Soit commisération, soit en vue de le faire parler, quelques personnes en place firent commuer la chaîne en bannissement. Il parla beaucoup en effet, & se plaignit amèrement de ceux qui lui avoient laissé l'embarras du paiement, après l'avoir mis en jeu. Passé en Lorraine, il révoqua son appel entre les mains d'un Grand Vicair de Verdun, en donna un acte écrit tout entier de sa main, & consentit qu'on le déposât au greffe de l'Officialité. En voici les termes exprès : Je soussigné déclare que j'ai en horreur, & que je déteste la conduite que j'ai tenue en sollicitant, même à prix d'argent, l'appel de la Constitution *Unigenitus* au su-

tur Concile. Je me soumetts de cœur & d'esprit à cette Constitution, comme à une loi dogmatique de l'Eglise, & reconnois que les appels que j'en ai sollicités sont nuls, injustes, illusoires, schismatiques, & me répons de m'en être mêlé. En foi de quoi j'ai signé, à Moulainville, village de Lorraine, diocèse de Verdun, ce dix Février 1724. Jacques Servien, prêtre du diocèse de Lyon.

Voyons enfin si la recrue des appellans répondit à la dépense & à l'industrie des recruteurs. Avec plus de dix-huit cent mille livres, ils ne firent pas dix-huit cens appellans. On en fit le dénombrement exact dans les diocèses où la frénésie avoit été plus grande, comme Reims, Orléans, Rouen; & l'on ne trouva point de proportion entre les tentatives & le succès. Dans le diocèse de Rouen en particulier, quoiqu'on y compte environ quatorze cens paroisses, & un nombre proportionné de communautés religieuses, il n'y eut que cent prêtres, tant séculiers que réguliers, qui appellèrent. A Paris, centre & foyer du schisme, de grandes paroisses & des séminaires très-nombreux n'en témoignèrent que de l'horreur. On vit des Ordres entiers qui composoient les communautés les plus

e  
F  
ta  
ca  
pr  
no  
eu  
mo  
au  
qui  
mé  
fait  
din  
pou  
bou  
fiz,  
peut  
de  
Mai  
en  
en  
de  
vous  
ques  
lans  
nou  
Roy  
autre  
votr

considérables, & spécialement celui de S. François, avec toutes ses branches, s'attacher inébranlablement à la base de l'unité catholique, au risque de l'interdit & de la privation du nécessaire. Dans le plus grand nombre des diocèses du Royaume, il n'y eut pas un seul appellant.

Le schismatique parti triomphoit néanmoins; & dans son vertige, il donna au public la liste de ses conquêtes, qui tout enflée qu'elle étoit, servit elle-même à le couvrir de confusion. Vous faites gloire, leur dit-on, d'avoir un Cardinal pour protecteur, quatre Evêques pour modèles, trois Universités pour bouclier & pour défenseurs, cinq, ou six, ou huit cens prêtres, & un millier peut-être en y comprenant les moines de toute règle & de toute conduite. Mais pour un Cardinal qui vous protège en rougissant de vous protéger, nous en avons quatre en France, & plus de soixante hors du Royaume, qui vous traitent hautement de schismatiques. Pour vos quatre Evêques appellans, & dix ou douze autres équivoques, nous en comptons plus de cent dans le Royaume, & plus de six cens dans les autres Etats, tous ennemis déclarés de votre schisme, & tous Catholiques dé-



cidés. Pour trois Facultés de Théologie auxquelles vous donnez libéralement le nom d'Universités, il est en France vingt Universités entières, & il n'en est pas une seule de Catholique hors de France, qui depuis l'appel de la Sorbonne ne la regarde pas comme les Universités Anglicanes d'Oxford & de Cambridge. Et vos cinq ou six cens Curés sont-ils comparables aux quarante mille que compte la France, sit-elle seule toute l'Eglise? Enfin, quinze cens, dix-huit cens, ou tout au plus, selon vos propres listes, deux mille personnes de tout état, de tout âge & de tout sexe, peuvent-elles vous rassurer contre la multitude innombrable d'Evêques, de Docteurs, de simples fidèles, unis dans l'univers avec le Chef de l'Eglise?

Cette réponse, quoique bien naturelle, causa néanmoins tant d'émotion parmi les appellans, qu'ils parurent ne s'y être point attendus. Mais pour être confondus, ils ne furent pas convertis. Bientôt ils revinrent de leur surprise; & pour diminuer leur honte en la partageant, ils aiguillonnèrent la puissanimité de leur Cardinal protecteur, & ne lui inspirèrent cependant qu'une demie générosité. Il appelle, un mois après eux,

le  
div  
secr  
ciali  
mê  
S. C  
proc  
étoie  
féroi  
la cr  
autre  
cher  
cond  
perfor  
de de  
gent  
voulon  
& sur  
reçut  
fois s  
sentoit  
garde  
craign  
quer  
d'une  
promet  
lui re  
née d  
dinal  
si elle

le troisième d'Avril : mais il n'osa point divulguer son appel, & il en tint l'acte secret dans les registres de son Officialité. Cependant le Pape en fut informé aussi bien que les Cardinaux du S. Office, qui supplièrent Sa Sainteté de procéder sans délai contre les appels. Ils étoient persuadés que le Cardinal ne différoit la publication du sien, que dans la crainte qu'il ne fût condamné avec les autres; & que le vrai moyen d'empêcher qu'il ne le publiât, c'étoit de les condamner sans délai. Mais bien d'autres personnages en revinrent encore aux voies de douceur & de conciliation. Le Régent intervint, demanda au Cardinal s'il vouloit véritablement la paix de l'Eglise; & sur la réponse très-affirmative qu'il en reçut, il lui dit de s'expliquer une bonne fois sur les conditions auxquelles il consentoit d'y coopérer, & de prendre bien garde aux promesses qu'il lui alloit faire. Et craignant qu'il ne vint encore à lui manquer de parole, il ne se contenta plus d'une promesse verbale, ni même d'une promesse par écrit; mais il exigea qu'il lui remit sa formule d'acceptation, signée de sa main. Les conditions du Cardinal parurent recevables, ou du moins si elles péchoient en quelque chose, il

ne paroïssoit pas difficile de les rectifier. En effet, le Pape à qui elles furent envoyées, les trouva telles; & pour les changemens, qu'on y pourroit faire, il ajouta que si l'on procédoit franchement du côté de Paris, on seroit indubitablement satisfait de ce qui se feroit à Rome.

Cela ne faisoit pas le compte des appellans. Dès qu'ils entrevirent des dispositions à la paix, ils prirent l'alarme; & pour tout brouiller, ils publièrent l'appel du Cardinal, qui toutefois étoit un peu plus radouci que celui des quatre Evêques. Néanmoins, il appelloit formellement de la bulle au Pape mieux informé, & au futur Concile œcuménique, à condition encore que ce Concile seroit assemblé légitimement, & dans un lieu sûr. L'acte d'appel étoit encore accompagné d'un mandement, qui attribuoit à la bulle tous les maux de l'Eglise. Pour étonner & embarrasser davantage la puissance coercitive, le chapitre de Notre-Dame, & quarante-huit Curés, tant de la ville que de la banlieue de Paris, appellerent pour eux & pour les prêtres de leurs paroïsses. La Sorbonne renouvela son appel, inféra dans ses registres celui du Cardinal, & lui députa

douz  
sur f  
L  
le jo  
Il fit  
& tr  
teuse  
aussi  
Cardi  
voit  
acte  
& l'o  
Comm  
pours  
Cardi  
quoiqu  
avoua  
la pu  
soit-il  
la pub  
même  
le Ré  
on pe  
presser  
sa sup  
tel qu  
tourna  
sollicit  
faya d  
fut inu

douze Docteurs, pour le complimenter sur sa fermeté à défendre la Religion.

Le Régent fut outré de se voir ainsi le jouet de la duplicité & du mensonge. Il fit au Cardinal des reproches amers & très-humilians, sur la manière honteuse dont il manquoit à des promesses aussi réfléchies & aussi authentiques. Le Cardinal rougit, pâlit, protesta qu'il n'avoit aucune part à l'impression de son acte d'appel. Le Prince n'en crut rien, & l'on vit bientôt qu'il avoit raison. Comme il eut ordonné au Parlement de poursuivre cet imprimé scandaleux, le Cardinal en prit la défense avec chaleur, quoique d'une manière détournée. En avouant l'acte d'appel, il en défavoit la publication; & ne vouloit pas, disoit-il, que sous prétexte de condamner la publication, l'on condamnât le fond même de l'acte. Bien plus, il osa prier le Régent d'arrêter les poursuites: mais on peut se figurer, ce qu'auroit bien dû pressentir le suppliant lui-même, comment sa supplique fut accueillie par un Prince tel que le Régent. L'Eminence se retourna du côté de la Magistrature, qu'elle sollicita vivement, & qu'ensuite elle essaya d'étonner par une sommation. Tout fut inutile. Le Régent vouloit être obéi:

le Parlement alla son chemin, & l'acte fut condamné.

Hist. de  
la Const.  
T. II, L.  
IV, p.  
204 &  
suv. Edit.  
de 1791.

Les conditions que le Cardinal avoit proposées au Régent, se réduisoient à faire approuver par le Pape un précis de doctrine, dont les Evêques, tant acceptans qu'opposans, étoient convenus en présence du Prince. Comme on s'opiniâtroit à espérer contre toute espérance, cette pièce donna lieu à des négociations nouvelles, & à de nouvelles supercheres. On fit entendre au Pape, que s'il daignoit approuver ce précis de doctrine, il ameneroit infailliblement les opposans à la soumission ; & on lui en fit passer de leur part un exemplaire, par les mains du Régent même. Mais au premier coup d'œil, la sagacité de Clément XI éventa la fraude. Il n'y reconnut point du tout la doctrine des Evêques acceptans, avec qui on l'assuroit que ce précis avoit été rédigé de concert, & qui d'ailleurs ne lui écrivoient pas un mot à ce sujet. Il en écrivit lui-même aux Cardinaux de Rohan & de Bissy, dont la réponse lui dévoila tout ce honteux mystère. Ils lui mandoient que l'exemplaire qu'on lui avoit envoyé, n'étoit pas conforme à celui qui avoit été arrêté autrefois & parafé en présence de M. le Régent. C'étoit néan-

moins  
remis  
tifiant  
rigina  
nature  
faits.  
que le  
appelle  
pas m  
passoit  
En  
tranche  
clusion  
tés, ce  
qu'on  
l'accorde  
non av  
corps d  
dinal de  
Janvier  
Les de  
dont ne  
posans  
démont  
avec l'  
omis, o  
précis o  
té. Bien  
lier, ch  
ticles fa

moins le Cardinal de Noailles qui avoit remis cette copie au Prince, en lui certifiant qu'elle ne différoit en rien de l'original ; quoiqu'il l'y eût entièrement dénaturé, par les changemens qu'il y avoit faits. Aussi avoit-il demandé au Prince, que les prélats acceptans ne fussent point appelés à cette affaire, & qu'ils n'eussent pas même le premier avis de ce qui se passoit.

En deux traits de plume, il avoit retranché du précis le préambule & la conclusion, que les acceptans y avoient ajoutés, comme des morceaux si essentiels, qu'on avoit stipulé qu'à leur défaut tout l'accord arrêté sur le reste seroit censé non venu. Quand aux falsifications du corps de l'ouvrage, voici ce que le Cardinal de Rohan, par sa lettre du dix-neuf Janvier 1717, en écrivoit au Saint-Père : Les deux exemplaires à la main, celui dont nous étions convenus avec les opposans, & celui qu'ils ont altéré, j'ai démontré, par la confrontation de l'un avec l'autre, qu'ils avoient tronqué, omis, ou falsifié vingt cinq articles dans le précis qu'ils ont envoyé à Votre Sainteté. Bien plus, ajoutoit-il, M. le Chancelier, chargé de vérifier les vingt-cinq articles falsifiés, a été obligé de signer en

présence de son Altesse Royale, qu'en effet ces vingt-cinq endroits du précis de doctrine avoient été changés. Avec cette lettre, le Cardinal de Rohan avoit envoyé à Rome une copie fidelle du précis, tel qu'il avoit été parafé en présence du Régent, afin que le Pape en pût faire lui-même la confrontation avec celui qu'il tenoit du Cardinal de Noailles. Le Pontife se convainquit par là que le Cardinal de Rohan, en relevant vingt-cinq altérations, s'étoit encore borné aux points les plus importants. A Rome, on trouva dans la copie vingt-deux additions faites à l'original, quatorze articles omis ou tronqués, & seize de falsifiés, en tout quarante-huit altérations, plus ou moins considérables, & tendant toutes à persuader que la bulle étoit obscure & inadmissible.

Après une conduite si fautive, le Pape n'espérant plus de bonne foi de la part de ceux qui la tenoient, ne songea qu'à procéder contre les appels. En moins de trois semaines, ils furent examinés d'après les principes & l'usage de toute l'antiquité catholique, trouvés sans exemple en matière de dogme, & flétris par un décret du Saint Office. La congrégation qui porta la censure se tint en présence

du S  
cher  
Flor  
quat  
me f  
posit  
de M  
appro  
M  
encor  
rent e  
une b  
Paflo  
tre : L  
lés fid  
tous l  
ne de  
nicatio  
déguis  
douce  
séparé  
catholi  
il les  
tique  
sans qu  
obéissa  
charité  
tolique  
& plac  
de Sep



du S. Père, qui l'approuva & la fit afficher dans Rome, ainsi qu'au champ de Flore, le 8 Février 1718. L'appel des quatre Evêques y étoit condamné, comme schismatique, & contenant des propositions hérétiques; celui du Cardinal de Noailles, comme schismatique, & approchant de l'hérésie.

Malgré des conférences qui se tinrent encore contre l'avis du Pape, & qui furent toujours illusoires, Sa Sainteté donna une bulle, qui commençoit par ces mots, *Pastoralis Officii*, & qui avoit pour titre: Lettres Apostoliques adressées à tous les fidèles. Le Père commun y avertissoit tous les vrais enfans de l'Eglise, qu'ils ne devoient plus avoir aucune communication avec des enfans rebelles, qui déguisoient leur schisme sous le nom radouci d'opposans. Il déclaroit ceux-ci séparés de la charité de la sainte Eglise catholique & Romaine. En conséquence, il les privoit de la communion ecclésiastique avec le Pasteur & l'Eglise de Rome; sans qu'ils pussent autrement que par leur obéissance, être jamais rétablis dans la charité & dans l'unité du S. Siège apostolique. Cette nouvelle bulle fut affichée & placardée aux lieux ordinaires, le huit de Septembre.

Elle fut accueillie par les réfractaires de France, à peu près comme celle de Léon X l'avoit été par ceux de Wittemberg. Quinze jours après, le Cardinal de Noailles publia contre la bulle *Unigenitus* l'acte d'appel, dont il avoit désavoué l'impression l'année précédente. Le trois du mois suivant, il publia aussi un acte d'appel, accompagné d'un mandement, contre la bulle *Pastoralis Officii*. Dans le même jour, parut encore une adhésion du Chapitre de l'Eglise de Paris à cet appel, & un arrêt du Parlement contre la nouvelle bulle. Il est inutile de chercher, lequel de ces trois actes entraîna le scandale des deux autres. Comme ils parurent tous le même jour, on ne peut guère douter qu'ils n'aient été concertés entre leurs auteurs respectifs, & que la source de ces différens scandales n'ait été la même.

Le Cardinal de Noailles disoit dans son mandement, que le Pape, par sa dernière bulle, violoit les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisoit les maximes fondamentales des libertés Gallicanes, attaquoit les loix de la discipline, & jettoit des semences de trouble dans l'Eglise, aussi bien que dans l'Etat. Son acte d'appel étoit interjeté, non

pas  
mi  
en  
Co  
dep  
tus  
le j  
inco  
pou  
ni p  
pella  
le c  
étoit  
conv  
Ce  
Chap  
par  
nels.  
dénou  
toral  
Cano  
plus  
requi  
appel  
stituti  
encor  
lui m  
en fo  
suffire  
genre

pas comme l'année précédente, au Pape mieux conseillé & au futur Concile tout ensemble; mais uniquement au futur Concile œcuménique. Il y soutenoit que depuis son appel de la Bulle *Unigenitus*, le Concile tout seul avoit droit de le juger; que le Pape s'étoit rendu juge incompétent en cette matière; qu'il ne pouvoit plus, ni ordonner de peines, ni prononcer de censures contre les appellans, relativement à leur appel. Si le champ qu'il s'ouvroit par-là ne lui étoit pas honorable, il faut au moins convenir qu'il lui étoit bien commode.

Cet appel fut encore adopté par le Chapitre de la Métropole de Paris, & par un acte capitulaire des plus solennels. D'un autre côté, les gens du Roi dénoncerent au Parlement la bulle *Pastoralis Officii*, comme contraire aux Canons sacrés de l'Eglise, ainsi qu'aux plus saines maximes du Royaume, & requirent que la Cour reçût le Chapitre appellant comme d'abus de cette Constitution apostolique. Sur cette entreprise, encore inouïe, que chacun développe lui même les réflexions qui se présentent en foule: en vain tenterions-nous d'y suffire. Après ce comble d'audace en son genre, après la note d'abus imprimée,

du moins indirectement, aux décisions dogmatiques du Chef & des membres du corps chargé d'enseigner toutes les nations, sans distinction d'ordre, ni d'état; on ne trouveroit plus que des longueurs fastidieuses dans le récit des différens coups d'essai, par où le barreau s'étoit enhardi si prodigieusement contre le sanctuaire. Il suffisoit des outrages faits par les tribunaux au Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims, pour les aguerir contre le Pape même. Cet Archevêque interdit au Vicaire révolté contre les décisions de l'Eglise; & le Vicaire, au mépris des censures, fait le dimanche suivant ses fonctions accoutumées aux yeux de toute la paroisse. L'Official le condamne à trois mois de séminaire; & le Vicaire, appellant comme d'abus, fait condamner l'Official & l'Archevêque à tous dépens, dommages & intérêts. L'Archevêque à qui le droit d'instaurer le Recteur de l'Université appartenoit incontestablement, rejette un sujet indigne; & le sujet rejeté s'empare du rectorat, & s'y fait maintenir par un arrêt de défense. L'Archevêque écrit au Rôgent, pour invoquer l'autorité royale en faveur de l'Eglise opprimée par le bras séculier;

fé  
d'  
m  
  
fun  
tici  
pré  
essu  
gén  
min  
neur  
On  
que  
huit  
la d  
noiff  
loi de  
regard  
que  
qu'au  
fortis  
ques  
teurs  
leurs  
fense,  
réfie  
titude  
ordre  
autorit  
To

féculier ; & la lettre du prélat , en vertu d'un arrêt insultant , est brûlée par la main du bourreau.

Que n'auroit-on point à dire encore sur le même sujet, pour peu qu'on anticipât sur le cours des années? Un seul prélat, M. de la Fare, Evêque de Laon, essuya onze arrêts, pour s'être acquitté généreusement de ce qu'il devoit à son ministère, à sa conscience, à son honneur, & à la sûreté du sacré dépôt. On ne respecta guère plus le diadème que la mitre. On rendit coup sur coup huit arrêts de défense, pour combattre la déclaration mémorable, qui reconnoissant la bulle *Unigenitus* pour une loi de l'Eglise, ordonne qu'elle soit aussi regardée comme une loi de l'Etat. Et que n'a-t-on pas vu en ce genre, jusqu'aux jours dont nous sommes à peine sortis? On peut dire au moins de quelques Magistrats, qu'ils furent les fauteurs éternels d'une secte, orthodoxe dans leurs réquisitoires & leurs arrêts de défense, mais coupable de schisme & d'hérésie au jugement du Pape, de la multitude des Evêques, des Pasteurs de tout ordre, si leur témoignage peut ici faire autorité, & des simples fidèles même

de toutes les nations catholiques. Jamais ils ne se sont opposés aux impôts les plus désastreux, avec une vigueur comparable à celle qu'ils ont signalée contre la Constitution. Jamais pour toute autre cause, ils n'ont essuyé tant d'exils, tant de transmigrations, tant d'interdictions. Et pour tout dire en deux mots, autant le Parlement, ainsi que la Sorbonne, avoit signalé son zèle dans le seizième siècle contre les impiétés de Luther & de Calvin, autant le signalèrent-ils dans le dix-huitième en faveur de Jansenius & de Quesnel. La Sorbonne, après une éclipse, trop longue sans doute, en a réparé enfin le scandale. Le Parlement a eu bien plus longtemps encore le pouvoir de le faire: il n'en a pas profité; & le pouvoir, avec le temps, a disparu pour lui.

Il n'étoit point hors de propos d'exposer ici les dispositions de la Magistrature à l'égard des affaires de la Religion. Sans cette connoissance, sans les obstacles que certains Parlemens étoient déterminés à susciter sans fin contre l'exécution des rescrits pontificaux, on trouveroit peu de suite dans la marche de Clément XI, convaincu de la mauvaise

foi des opposans , & toujours prêt à sévir, sans presque rien faire de ce qui dépendoit même uniquement de lui, comme d'ôter la pourpre Romaine à l'Archevêque de Paris. Mais sur quoi la chicane ne trouve-t-elle pas à mordre? Et plus les droits sont incontestables, plus le scandale est funeste, quand ils sont violés. Or, la fascination étoit si forte, qu'il n'y avoit aucun excès, à quoi elle ne parût prête à se porter. Le fait suivant en fournit une preuve, qui n'en laisse point d'autre à désirer.

Le Docteur du Pin, des plus illustres dans la Sorbonne égarée, entretenoit depuis long-temps une étroite liaison & des relations fréquentes avec l'Archevêque Anglican de Cantorbéry. Il avoit composé un traité entier, sur le projet qu'il avoit conçu de réunir la secte de Jansenius avec l'Eglise Anglicane. L'assiduité de sa correspondance avec le premier prélat de cette Eglise, jointe au caractère du conciliant Docteur, fit soupçonner du mystère. Il en transpira quelque chose: on observa de plus près; & l'on parvint à la connoissance entière d'un complot; qu'on ne crut pas devoir qualifier autrement que de trame d'apostasie. Le dix



Hist. de  
la Const.  
Unigeni-  
tus, L.V,  
p. 282.  
Edit. de  
1791.

de de Février 1719, l'ordre fut donné en  
ma présence, dit le prélat auteur de  
l'histoire de la Constitution, d'aller chez  
le sieur du Pin, & de saisir ses papiers.  
Je me trouvai au Palais-Royal, conti-  
nue-t-il, au moment qu'on les y apporta.  
Il y étoit dit, que les principes de notre  
Foi peuvent s'accorder avec les princi-  
pes de la Religion Anglicane. On y avan-  
çoit que sans altérer l'intégrité du dogme,  
on peut abolir la confession auriculaire,  
& ne plus parler de la transsubstantiation  
dans le Sacrement de l'Eucharistie, anéan-  
tir les vœux de Religion, permettre le  
mariage des prêtres, retrancher le jeûne  
& l'abstinence du carême, se passer du  
Pape, & n'avoir plus, ni commerce avec  
lui, ni égard pour ses décisions.

On imprima dans la même année quel-  
ques-uns de ces papiers, dont quelques  
mots d'extraits manifestent au moins  
le principal objet de la liaison du pré-  
lat Anglican avec le Docteur de Paris.

Lettre du  
13 Février  
1717.  
Dans une lettre, où il est question du  
commencement de l'intrigue, pour ce  
qui est de moi, Monsieur, disoit le Pré-  
lat au Docteur, pour ce qui est de moi,  
& de l'Eglise Anglicane, ou je me trompe  
fort, ou j'y vois peu de chose, que vous

voul  
équi  
Doct  
que  
une  
droit  
Relig  
une  
on  
lui a  
de l'  
glican  
lui e  
il av  
reufe  
moi-  
heure  
pareil  
& aff  
térés  
ses é  
hissen  
rain  
sister  
Ces  
en sui  
la dé  
d'aille  
avoien

vouffiez changer, si j'en juge par votre équité & votre érudition ordinaire. Le Docteur s'étoit expliqué fans doute, puisque l'Archevêque comptoit si bien sur une doctrine & une équité qui ne voudroient changer que peu de chose à la Religion Anglicane, pour l'adopter. Par une autre lettre du même Archevêque, on voit que le Docteur accommodant lui avoit envoyé son traité sur la réunion de l'Eglise Jansénienne avec l'Eglise Anglicane; & voici comment l'Archevêque lui exprimoit la satisfaction avec laquelle il avoit lu ce précieux ouvrage: Heureuse l'Eglise de France, me dis-je en moi-même, ce sont les termes de la lettre, heureuse l'Eglise de France, d'avoir un pareil Docteur! un Docteur assez habile & assez courageux pour soutenir ses intérêts, non seulement contre ceux de ses écrivains qui s'écartent & qui la trahissent, mais encore contre le Souverain Pontife lui-même, à qui il ose résister en face, parce qu'il est répréhensible.

Cette trame une fois découverte, on en suivit le fil; & bientôt l'on parvint à la développer tout entière. On savoit d'ailleurs, que les chefs de la secte y avoient établi des règles fort singulières.

M. d'Aubigné, Archevêque de Rouen, en eut une copie fidèle, par le moyen d'une Religieuse entêtée depuis long-temps des nouveautés proscrites, mais enfin revenue parfaitement de ces travers pernicious. Dès l'année 1699, ces règles lui avoient été adressées, avec une lettre du Père Quesnel qui les autorisoit. Ainsi

rien n'étoit plus authentique. On remit  
 Hist. de la Const. T. II, p. 283 & suiv. le tout; c'est-à-dire le règlement & la lettre, au Prince Régent, qui chargea l'auteur d'après qui nous parlons, d'en faire l'examen, & de lui en rendre compte. Voici en substance le rapport qu'il nous en a transmis. Ces statuts, en dix ou douze articles, étoient, à proprement parler, des constitutions, dont l'observance devoit ne faire qu'un corps & qu'une ame des partisans divers de la nouveauté. Ils étoient adressés par une lettre circulaire à des supérieurs locaux, que le parti avoit répandus dans toutes les provinces, où, selon leur règle propre, ils devoient s'appliquer infatigablement à le grossir. On y avoit joint une courte instruction sur les principaux articles du dogme, & sur les différentes manières de les énoncer, soit avec les gens simples, soit avec les indifférens,

soit avec  
 autres  
 ment  
 voulo  
 qu'en  
 soit q  
 de ses  
 nastiq  
 teurs,  
 leurs  
 Dan  
 à prév  
 pressio  
 lecture  
 avec  
 semblo  
 légitim  
 sorte  
 suroit  
 munic  
 gneur,  
 ne pou  
 restres  
 d'ajout  
 tort de  
 Foi de  
 d'une  
 pas ouv

soit avec les dévots, avec les libertins, avec les prélats, avec les prêtres & les autres ecclésiastiques, séculiers seulement : car pour les réguliers, le parti ne vouloit plus de liaisons avec eux ; soit qu'enfin il se crût en état de s'en passer, soit qu'il n'espérât pas vaincre l'aversion de ses confédérés futurs pour l'habit monastique. Il les traitoit même d'usurpateurs, qu'il falloit dépouiller de toutes leurs possessions.

Dans la lettre circulaire, on s'étudioit à prévenir les esprits contre l'étrange impression que devoit opérer la première lecture de ces réglemens. On convenoit avec une apparence de candeur, qu'ils sembloient contenir quelque chose d'il-légitime, & qu'ils étoient en quelque sorte copiés des Calvinistes : mais on assuroit fort, que c'étoit le fruit des communications les plus intimes avec le Seigneur, & des inspirations sublimes, qui ne pouvoient offenser que des esprits terrestres & rampans. On ne rougissoit pas d'ajouter que si les Calvinistes ont eu tort de corrompre en plusieurs points la Foi des peuples, ils usent néanmoins d'une vraie sagesse, en ne s'expliquant pas ouvertement sur la divine Eucharistie ;

qu'ils font bien de parler en termes obscurs, ambigus, assortis aux dispositions diverses de ceux qui les entendent; & que cette conduite doit apprendre aux nouveaux disciples de la grace, à se tenir cachés pour un temps, à n'agir qu'avec un concert parfait, à tenir secrets les points fondamentaux de leur doctrine, & à ménager les personnes qui pourroient s'en scandaliser. Le secret étoit sur-tout recommandé, par rapport à la Messe. On décidoit formellement qu'on ne doit jamais la dire qu'en présence des peuples. On ne traitoit pas mieux les Messes, où il n'y a point d'autres communians que le prêtre. Qu'on sache, ajoutoit-on, qu'il n'y a point d'Eglises pour les Religieux; qu'ils ne peuvent avoir que des chapelles, ou des oratoires; & que s'il leur est permis d'y célébrer les saints mystères, ce doit toujours être à portes closes.

Si dans le réglemeut on sembloit d'abord accorder que le Corps de Notre-Seigneur est présent dans l'Eucharistie, on démentoit ensuite cet aveu. A la vérité, disoit-on, il n'y est pas précisément en figure, ou par la foi, comme les Calvinistes le prétendent; mais il n'y est pas non plus réellement & substantiellement, comme

PE  
do  
eu  
au  
ind  
ini  
Me  
qui  
a p  
qu  
que  
mo  
ils e  
cara  
c'est  
eux  
nière  
un E  
face  
laïcs  
me h  
dent  
ses p  
j'étoi  
Péni  
la ve  
cont  
faire  
font

l'Église Romaine l'enseigne. Comment donc faut-il dire qu'il y soit, demandoit eux-mêmes ces fabricateurs de dogmes, aussi bien que de Canons ? D'une manière indicible, répondoient-ils, d'une manière inintelligible. Ils ajoutoit que dans la Messe des morts, il n'est point de prières qui ne soient pour les vivans ; qu'il n'y a point de purgatoire dans l'autre vie ; qu'il n'en est absolument point d'autre ; que les tribulations qu'on souffre en ce monde. Quant au Sacrement de l'Ordre, ils enseignoient qu'il ne confere point de caractère ineffaçable ; de telle manière, c'est le développement qu'ils donnoient eux-mêmes à leur principe, de telle manière qu'au moment où un Curé, & même un Evêque est déposé, leur caractère s'efface, & ils sont réduits à l'état de purs laïcs. Qui ne voit ici l'affinité d'un rigorisme hypocrite avec le philosophisme impudent, qui a fait lâcher ces mots à l'un de ses plus célèbres adeptes : Autrefois, quand j'étois prêtre... Pour le Sacrement de Pénitence, afin d'anéantir le pouvoir & la vertu des clefs, ils prétendoient que la contrition parfaite y est toujours nécessaire, & que les péchés par conséquent sont remis avant l'absolution. Ainsi, tout

s'y réduisoit à la seule déclaration des péchés; encore assuroient-ils que la confession n'est que pour les fautes particulières & secrètes. Ils parloient aussi des indulgences; mais sur le ton de Luther, & uniquement pour les blasphémer. Que d'appréhensions funestes ne dut-on pas concevoir, à la première vue d'un pareil ouvrage! Sans être, ni trembleur, ni crédule, le Régent s'écria: On veut donc introduire en France le presbytéranisme d'Angleterre. Tout Paris eut bientôt lieu de s'en convaincre.

Le Docteur Petit-Pied, l'un des quarante qui, avec du Pin, avoient signé le fameux Cas de Conscience, & l'un des deux qui avoient seuls refusé de rétracter leur décision, avoit obtenu son rappel de l'exil qu'il avoit si bien mérité. Il vint établir son domicile, & une espèce nouvelle de prêche, dans le village d'Anières, aux portes de Paris. Il y fit l'essai des réglemens, & de toute la liturgie que les frères pratiquoient en Hollande. La renommée en publia des choses étonnantes. On y accourut en foule de la capitale; & bientôt Anières devint un autre Charenton. Le nouveau prédicant construisit un autel, parfaitement

fem  
Au  
dire  
fêtes  
du f  
com  
jeudi  
dire  
napp  
ciergè  
chant  
grand  
procef  
glife. A  
l'Intro  
voix ha  
monter  
un faut  
récitoit  
ria in  
sans ré  
soit de  
En gé  
que le  
que cha  
l'eau qu  
étoient  
ple. On  
de la sai



semblable à un tombeau, & le nomma Autel Dominical, parce qu'on n'y devoit dire la Messe que le dimanche, & aux fêtes les plus solennelles. Hors le temps du saint Sacrifice, l'autel étoit dépouillé, comme ils le sont tous après l'office du jeudi saint. Au moment qu'on y alloit dire la Messe, on le couvroit d'une seule nappe; & alors même il n'y avoit, ni cierges, ni croix. Mais le prêtre marchant à l'autel, se faisoit précéder d'une grande croix, la même qu'on portoit aux processions, & la seule qui fût dans l'Eglise. Arrivé au bas de l'autel, il y disoit l'Introit; & tout le peuple répondoit à voix haute. Au moment qu'il auroit dû monter à l'autel, il alloit s'asseoir dans un fauteuil du côté de l'Épître. Là, il récitoit les oraisons, & entonnoit le *Gloria in excelsis*, aussi bien que le *Credo*, sans réciter ni l'un, ni l'autre. Il ne lisoit de même, ni l'Épître, ni l'Évangile. En général, il étoit du rite nouveau, que le célébrant ne dit jamais rien de ce que chante le chœur. Le pain, le vin & l'eau qui devoient servir au Sacrifice, lui étoient portés parmi les offrandes du peuple. On y méloit les prémices des fruits de la saison, & on les plaçoit sur l'autel.

Après l'offrande, on apportoit de la sacrificie le calice sans voile. Le diacre s'approchoit du célébrant, & tenant le calice conjointement avec le prêtre, il prononçoit aussi avec lui les paroles de l'offertoire à voix haute, comme représentant du peuple au nom duquel il offroit. Le célébrant, fidèle au nouveau rite, ne disoit, ni le *Sandus*, ni l'*Agnus Dei*. Au *Pater*, il faisoit une seconde élévation de l'hostie. Les bénédictions qu'on doit faire sur le Corps & le Sang du Seigneur, il les faisoit sur les oblations de fruits, ou de légumes, qui étoient placés à côté du calice. J'ai vu moi-même, dit un témoin de premier ordre, j'ai vu, trois ans après, pratiquer la même chose dans la même Eglise, sur un bassin d'asperges. A la communion des laïques, le prêtre ne disoit aucune des prières qui doivent la précéder. Le sous-diacre en dalmatique communioit à la même table que les femmes, & mêlé parmi elles. Entre les dernières oraisons, il y en avoit une aussi neuve que tout le reste, pour demander à Dieu la conservation de la nouvelle Eglise. Je l'ai encore entendu chanter en ma présence, dit l'auteur que nous venons de citer.

L'Auteur  
de l'Hi-  
stoire de  
la Const.  
T. II, p.  
295.

D  
ta  
pi  
p  
qu  
la  
du  
da  
ré  
jou  
les  
s'a  
(  
reil  
mer  
mén  
bles  
pas  
dit  
la S  
& l  
dans  
teur  
noit  
faut  
voic  
testa  
de l  
cont

Dans les cérémonies particulières à certains jours, il y avoit des choses encore plus étranges. Le jour du jeudi saint, par exemple, le novateur faisoit publiquement la cène; & le Curé d'Anières la fit encore après lui. Mais le comble du ridicule, pour ne pas dire du scandale, c'est qu'une espèce de diaconesse récitoit avant les vêpres l'Évangile du jour en françois. Ainsi les sectes même les plus rébarbatives cherchent-elles à s'attacher les femmes.

On s'étonnera sans doute que de pareils scandales se soient donnés hautement, aux portes de Paris; & par-là même, ils pourroient devenir incroyables. Mais l'Archevêque ne se donnoit pas le premier souci pour les arrêter, ne dit pas un mot qui les improuvât. Mais la Sorbonne, contre ses propres décrets & les déclarations du Roi, réintégra dans toutes ses prérogatives ce réformateur scandaleux; tandis même qu'il donnoit ces étranges scandales. Mais au défaut de la puissance ecclésiastique, & voici dans le châtement la preuve incontestable de l'attentat; mais le dépositaire de l'autorité royale s'indignant enfin, contraignit les officiers de la Faculté à

comparoitre par devant les ministres, fit biffer la conclusion qui réhabilitoit le Docteur, & chassa plus ignominieusement que jamais ce perturbateur audacieux.

On continua cependant à ménager l'Archevêque de Paris. Il y avoit toujours des gens, & des grands de tout caractère, qui vouloient en bien espérer, nonobstant l'illusion de toutes les espérances précédentes. Le nombre des médiateurs augmentoit même tous les jours. L'Abbé du Bois se mit sur les rangs. Ses qualités personnelles, relativement à une affaire ecclésiastique, n'étoient pas imposantes. Mais il se trouvoit ministre, & ministre en faveur; il fallut bien attacher de l'importance à ses bons offices. Il convenoit toutefois que les conditions proposées pour un accommodement par le Cardinal de Noailles, n'étoient pas entièrement satisfaisantes; mais il promettoit d'employer tous ses soins, pour amener l'affaire à sa perfection. Le plus difficile est fait, disoit-il: M. de Noailles est sur le point d'accepter; & s'il manque quelque chose à son acceptation, avec un peu de temps nous l'engagerons à la perfectionner. Cette accep-

tatio  
mén  
dem  
de f  
Alor  
vrag  
dépè  
Pape  
le vi  
deme  
l'impr  
les er  
créter  
avoier  
Pape  
cette  
en ter  
Cardin  
cune  
reur,  
censur  
Le  
muni  
à croi  
yeux.  
il en p  
lancer  
Le P  
donnâ

tation, à force d'instances & de menaces même, fut en effet publiée, par un mandement que le Régent eut la précaution de faire imprimer à l'imprimerie royale. Alors on voulut croire que le grand ouvrage de la paix étoit consommé, & l'on dépêcha un courier pour l'annoncer au Pape. Il s'en fallut bien qu'on persuadât le vigilant Pontife. Tandis que le mandement d'acceptation s'étoit imprimé à l'imprimerie royale, le Cardinal de Noailles en avoit fait imprimer un autre secrètement : mais les exemplaires n'en avoient pu être si bien gardés, que le Pape n'en eût reçu quelques-uns. Or cette édition furtive restreignoit la bulle en termes formels; sans compter que le Cardinal n'y révoquoit ses appels en aucune manière, & n'attribuoit aucune erreur, ni au livre, ni aux propositions censurées.

Hist. de la  
Const. T.  
II, p. 327.

Le Régent, qui fut bientôt averti & muni des pièces justificatives, avoit peine à croire ce qu'il voyoit de ses propres yeux. Les deux exemplaires à la main, il en parla au Cardinal, qui nia sans balancer que la seconde édition fût de lui. Le Prince exigea pour preuve, qu'il donnât la même assurance au Pape. Le

Cardinal n'y voulut jamais consentir. De là, que pouvoit-on raisonnablement conclure ? Il lui demanda néanmoins, s'il vouloit enfin contenter le S. Siègle. Il en eut encore parole positive ; & les négociations recommencerent ; & l'espérance reprit si bien faveur, que Clément XI étant mort dans ses entrefaites, la foule même des gens sensés d'ailleurs regardèrent ce triste événement, comme le seul obstacle à la consommation de la paix. Mais à qui la politique & le respect humain ne font-ils pas illusion ? Quel obstacle Innocent XIII pouvoit-il donc apporter, qui n'existât tout entier sous son prédécesseur Clément ? Oui, oui, la difficulté consistoit uniquement dans l'amour-propre du Cardinal de Noailles, qui ne se figuroit rien de plus honteux, que de réparer par un retour sincère la honte d'une fausse démarche ; & cette victoire sur soi-même ne pouvoit être le fruit, ni de la médiation, ni des ménagemens. Il falloit pour cela un coup extraordinaire de la grace, qu'il plut au Seigneur de faire encore attendre sept à huit ans.

Vie de  
Clément  
XI. L. 3.  
p. 272 &  
suiv.

Clément XI mourut un saint, comme il avoit constamment vécu depuis sa pro-

miè  
mor  
une  
mor  
un  
sa c  
dit,  
aux  
vous  
yeux  
de M  
uge  
couch  
surere  
malad  
lender  
remm  
caché  
qu'en  
On c  
annon  
& il v  
ne qu  
aucun  
exilé  
exil. D  
Confes  
nérale  
fection

mière jeunesse. Peu de jours avant sa mort, il parut qu'il avoit reçu de Dieu une connoissance distincte de ses derniers momens. Il fit appeller de la campagne un prélat qui avoit beaucoup de part à sa confiance, & au premier abord, il lui dit, du ton de la certitude : Je touche aux derniers jours de ma vie; dans peu vous en serez convaincu par vos propres yeux. Sept jours après, le dix-septième de Mars, il eut un accès de fièvre, avec une pesanteur de tête qui l'obligea de se coucher. Cependant les médecins lui assurèrent, mais sans le persuader, que sa maladie n'avoit rien de sérieux. Dès le lendemain, ils en penserent bien différemment eux-mêmes. Le mal qui étoit caché se produisit avec tant de violence, qu'en peu d'heures ils le jugerent mortel. On connoissoit la foi du malade : on lui annonça sans détour le danger où il étoit; & il vit les approches de la mort, en homme qui l'attendoit. Loin d'en témoigner aucune peine, il marqua la joie vive d'un exilé à qui on annonce la fin de son exil. Dans le moment, il fit appeller son Confesseur, & lui fit une confession générale des péchés, ou plutôt des imperfections de toute sa vie. Ensuite, avec



autant de sérénité que s'il eût prescrit les préparatifs de son couronnement, il ordonna lui-même tout ce qu'il falloit faire pour lui administrer les derniers Sacramens, avec l'appareil de décence & toute l'édification possible. Mais quelque imposant que pût être cette auguste cérémonie, ce qu'il y eut de plus édifiant sans doute, ce fut l'angélique piété du premier Pasteur, digne de servir à jamais de modèle au troupeau. Après la cérémonie, il fit approcher le Cardinal Albani, son neveu, & lui tint ce discours: Regardez-moi bien, & voyez où aboutissent tous les honneurs de ce monde. Rien de grand, que ce qui l'est aux yeux de Dieu même. N'aspirez jamais qu'à cette sainte & solide grandeur.

La nuit du dix-huit au dix-neuf, pendant laquelle il souffrit des douleurs aiguës & continuelles, ne fut pour lui qu'une ample moisson de mérites, auxquels il ne se mêla pas un seul mot de plainte. Le jour suivant, il s'entretint avec le pieux Cardinal Olivieri, son parent, de la puissante protection de Saint Joseph, à l'égard des moribonds qui l'ont honoré pendant leur vie. Je l'ai toujours regardé, lui dit il, comme mon

prot  
& to  
le jo  
d'hu  
seron  
parol  
Après  
expir  
de l'a  
de son  
labori  
savie,  
& de  
hernie  
bes ou  
preuve  
Dieu s  
spéciale  
comme  
accordé  
dignes  
Pour  
vation  
se rapp  
tion de  
cité, i  
monta  
ment su  
neurs,

protecteur particulier auprès du Seigneur ; & toute ma vie , j'ai souhaité de mourir le jour de sa fête. On la célèbre aujourd'hui , & j'espère que dans peu mes vœux seront exaucés. Ce furent là ses dernières paroles. Il mourut en effet ce jour-là. Après une courte & douce agonie , il expira paisiblement , le dix-neuf de Mars de l'année 1721 , la soixante-douzième de son âge , & la vingt-unième de son laborieux pontificat. La conservation de sa vie , au milieu de ses immenses travaux , & de toutes ses infirmités ; savoir trois hernies , un asthme violent & des jambes ouvertes de toutes parts , fournit une preuve nouvelle de la providence de Dieu sur la sainte Eglise Romaine , & spécialement d'une providence attentive , comme on l'a déjà remarqué , à ne guère accorder de longs pontificats qu'aux plus dignes Pontifes.

Pour sentir la justesse de cette observation à l'égard de Clément XI , qu'on se rappelle simplement en quelle réputation de vertu , aussi bien que de capacité , il étoit universellement , lorsqu'il monta , ou plutôt qu'on le traîna forcé-ment sur le trône pontifical. Les honneurs , à la vérité , changent souvent les

mœurs; & d'autres avant lui avoient refusé la tiare, qui ne furent pas longtemps insensibles à ses charmes. Nous ne parlons point des voluptés grossières: ses ennemis les plus forcenés; c'est-à-dire ceux qu'eut l'Eglise de son temps, car il n'en avoit point d'autres, ne l'ont jamais attaqué de ce côté-là. La calomnie en cette matière eût diffamé les plus habiles calomniateurs. Quant aux douces de la vie, Clément XI vécut constamment sur le trône, plutôt en anachorète qu'en Prince, ou en Pape. La mesure de quinze sous par jour, qu'il avoit prescrite à sa dépense de bouche dès le commencement de son Pontificat, il ne la passa jamais.

Quant aux charmes de la grandeur & à la somptuosité du faste, il en étendoit l'horreur jusqu'aux choses de première nécessité pour sa propre personne: il étoit pauvre, autant qu'un Pape peut décemment le paroître. Il ne s'accordoit en habits que le nécessaire le plus simple, & vivoit dans un dénuement absolu de toute autre chose. On voulut, selon la coutume & pour l'édification de ses successeurs, ajouter aux tableaux de son palais quelques peintures de ses grandes ac-

tion  
ple  
avec  
ordin  
tent  
honn  
le sou  
que  
opini  
elle à  
tice,  
désic  
mome  
monde  
que du  
ses pro  
la perf  
presque  
voir qu  
nécessai  
à toute  
les conf  
leur mo  
fidèles  
pour bi  
malheur  
les attrib  
vertu, s  
en gémi

tions, si dignes en effet de servir d'exemple aux Papes suivans. Il le défendit, avec une émotion qui ne lui étoit pas ordinaire. Mes actions, dit-il, ne méritent que l'oubli; & pour mon propre honneur, il en faut perdre entièrement le souvenir. Son humilité étoit en quelque sorte excessive; au moins la basse opinion qu'il avoit de lui-même, alloit-elle à l'excès. On lui reproche avec justice, & c'étoit son unique défaut, l'indécision qui le retenoit quelquefois au moment de prendre un parti; & tout le monde convient qu'elle ne provenoit que du peu de confiance qu'il avoit en ses propres lumières. Jamais il ne perdit la persuasion qui lui avoit fait refuser presque invinciblement le Pontificat; savoir qu'il manquoit de toutes les qualités nécessaires à un bon Pape. Il le répétoit à toutes les personnes dont il demandoit les conseils, & leur disoit, pour rassurer leur modestie, qu'il n'y avoit point de fidèles dont il n'eût à prendre des leçons pour bien gouverner l'Eglise. Tous les malheurs qui arrivoient à la Religion, il les attribuoit à son peu de capacité & de vertu, avec une persuasion si vive, qu'il en gémissoit sans cesse devant Dieu: bien

souvent on l'a trouvé répandant au pied de son oratoire, des torrens de larmes sur son insuffisance & son indignité, comme sur la cause principale de ces événemens malheureux. En un mot, l'humilité, mère & gardienne de toutes les vertus, étoit si parfaite en lui, que le Cardinal Tolomet disoit en toute rencontre : Clément XI est estimable par bien des endroits; mais il est admirable par le souverain mépris qu'il a de lui-même. Et c'étoit un Saint, qui apprécioit un autre Saint.

Dégagé à ce point de la gloire & de tous les faux biens du monde, il en détacha, autant qu'il fut en lui, tous ses proches. Il laissa mourir Horace Albani, son frère, qu'il aimoit tendrement, sans lui avoir donné aucune charge, aucun rang, aucune marque de distinction parmi la noblesse Romaine. A peine assigna-t-il à son neveu Albani, des revenus suffisans pour soutenir la dignité du Cardinalat. Il le fit à la vérité, Camerlingue de l'Eglise Romaine: mais il ne lui en laissa que le titre & le fardeau, & supprima les émolumens dont les Camerlingues avoient joui jusqu'alors. Lorsqu'il fut question de

mari  
fille  
Nap  
gesses  
liance  
son p  
riane  
maine  
ns

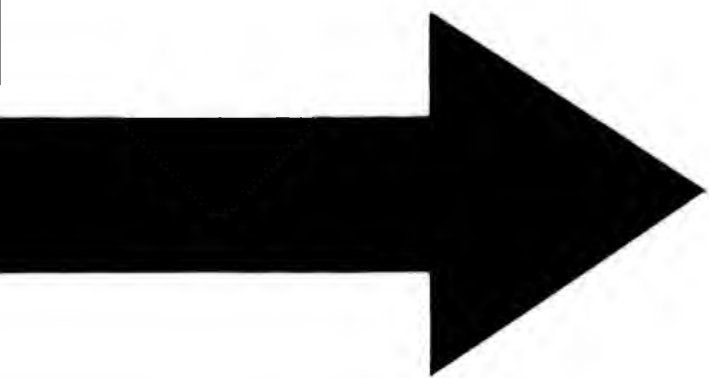
mus de  
qu'il s'  
tificat,  
chair &  
suppose  
triomph  
ginel,  
la tiare  
d'ailleurs  
teté, q  
toutes l  
Au r  
Clément  
proches  
de leur  
jamais a  
sienne,  
plus ma

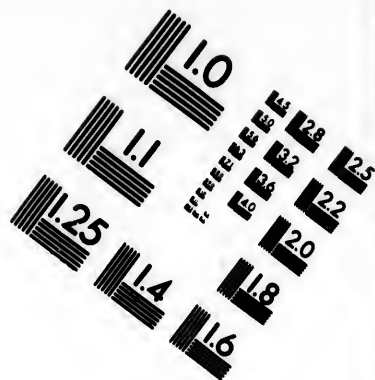
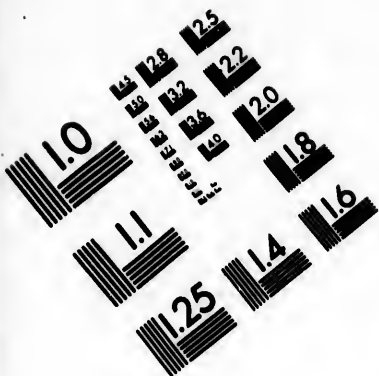
marier son neveu Alexandre, avec la fille du Comte Borromée, vice-Roi de Naples; loin de concourir par ses largesses à grossir les avantages de cette alliance, à peine lui permit-il d'acheter de son propre argent le Marquisat de Sorriane, sous la directe de l'Église Romaine. Pour tout dire en un mot, & dans la plus exacte vérité, pendant près de vingt-un ans que dura son regne, il augmenta pas d'un séquin les revenus de sa famille. Ainsi fut gardée la loi qu'il s'étoit faite, à l'entrée de son Pontificat, de ne jamais rien accorder à la chair & au sang. Or quelles vertus ne suppose point dans un Pape, celle qui triomphe du népotisme, de ce vice originel, pour ainsi dire, qui a flétri sous la tiare tant de vertus incorruptibles d'ailleurs? C'est là une preuve de sainteté, qui seul pourroit tenir lieu de toutes les autres.

Au reste, la vertu seule insploit à Clément XI cette indifférence pour ses proches, ou plutôt pour l'accroissement de leur fortune & de leur grandeur. Car jamais ame ne fut plus tendre que la sienne, ni plus généreuse, plus élevée, plus magnifique, dans ses pieuses lar-

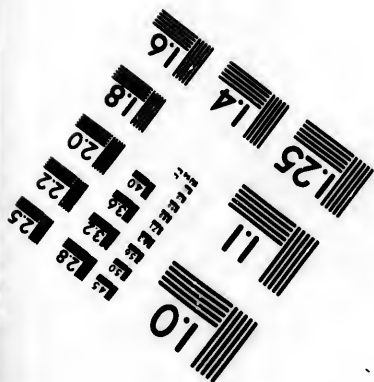
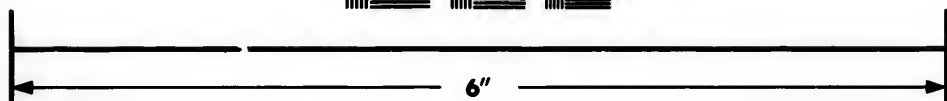
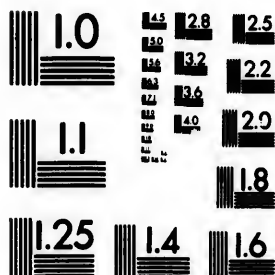








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

10  
11  
12

gesses. Nous ne parlerons plus de son désintéressement personnel, & de son amour pour les pauvres. On a vu qu'avant son élection même, c'étoit là, pour ainsi parler, sa passion dominante; & que dans tous les lieux qu'il eut à gouverner, quand il étoit transféré ailleurs, c'étoit une affliction publique parmi les pauvres qui le perdoient. Rome se souvient encore de la consternation où elle fut plongée, quand on apprit qu'il étoit en péril de mort; & qu'au moment où il expira, ce fut un deuil universel dans toutes les familles qu'il mettoit à l'abri de la misère. Et comment oublier ce qu'attesteront à jamais les monumens innombrables de sa bienfaisance, bâtis avec une grandeur & une solidité hors d'atteinte à l'injure & à l'oubli des temps? Tels sont, & l'hôpital de Saint-Michel, où l'indigence, quel que soit le nombre des individus qu'elle afflige, trouve un soulagement toujours prompt; & la maison des Incorrigibles, où les familles trouvent à se décharger des sujets qui en font le tourment & l'opprobre; & la maison de Saint-Clément, qui sert de rempart à l'innocence des jeunes personnes du sexe; & l'hôpital de Sainte-Marthe, destiné

tin  
ce  
att  
res  
dan  
ple  
niet  
&  
tau  
tlon  
aupr  
sign  
les  
Clém  
truire  
ce, f  
vint  
attir  
veau  
que.  
eux  
gligé q  
réparer  
pus, su  
té tou  
portant  
magn  
fleuves  
où les e  
To

tiné aux domestiques du Vatican ; & celle des Clercs, où les Ecclesiastiques, attirés de toute l'Europe par leurs affaires, vivent retirés du commerce, & des dangers du siècle ; & l'hôpital des Ethiopiens ; & l'hospice des prêtres Arméniens ; & celui des religieux Masonites ; & la maison des Evêques de Mésopotamie, tous étrangers que les persécutions obligent fréquemment de se réfugier auprès du Père commun des fidèles. Et signalant, avec sa charité, la noblesse de ses goûts & la grandeur de ses vues, Clément, pour le bien public, fit construire de nouveaux greniers d'abondance, si vastes & si sains, que Rome devint comme inaccessible à la disette. Pour attirer les grains, il fit construire un nouveau port, aussi commode que magnifique. Avant son Pontificat, le cours des eaux publiques n'étoit pas moins négligé que le transport des grains : il fit réparer les aqueducs & les conduits rompus, sur une longueur qui eût déconcerté tout autre courage que le sien. Et portant bien loin, hors de Rome, sa magnanime bienfaisance, il procura des fleuves d'eau saine à Civita-Vecchia, où les eaux corrompues & comme em-

de son  
de son  
qu'a-  
là, pour  
; & que  
gouver-  
urs, c'é-  
i les pau-  
souvient  
elle fut  
l'étoit en  
ent où il  
ersel dans  
it à l'abri  
r ce qu'ats  
ns innom-  
s avec une  
d'atteinte  
mps? Tels  
ichel, où  
ombre des  
ve un sou-  
la maison  
s trouvent  
en font le  
maison de  
rempart à  
sonnes du  
arthe, des-  
tiné

poisonnées ne portoient plus que la langueur & la mort. Il répara les chemins publics, dans le Latium, dans la Sabine & dans la Romagne. Il fit des ponts sur une infinité de rivières & de ruisseaux dangereux. Il dessécha les marais au loin, sur les bords de la mer; il y éleva des tours, & quantité de forts, contre les incursions des pirates & des infidèles.

Parlerons nous des monumens religieux qu'il a, ou érigés, ou réparés; ou ornés, avec la magnificence exquise qui étoit comme la marque de son génie? Mais on ne peut que nommer les Eglises innombrables qui lui doivent leur existence, ou leur embellissement, dans toute l'étendue de notre hémisphère, en Hongrie, en Moscovie, dans la Crimée, la Thrace, la Géorgie, l'Arménie, la Perse, l'Egypte & l'Ethiopie; sans parler encore d'une vingtaine d'Eglises qu'il bâtit, ou qu'il embellit dans la ville de Rome. Et dans l'une de celles-ci, un seul article de décoration, les seules statues des Apôtres dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, lui coûtèrent plus de soixantedix mille écus d'or. On doute qu'il ait bien su lui-même ce qu'a pu coûter la

ra  
à  
nu  
tit  
tes  
  
de  
rah  
dan  
a p  
la R  
Qui  
ou  
d'un  
Pon  
à ce  
rer l  
seurs  
lui.  
confi  
furen  
ment  
catho  
que ta  
par ce  
cruren  
plus ex  
vain le  
ner, n

réparation du *Panthéon*, qu'il importoit à l'Évangile d'éterniser, comme un monument de son triomphe sur la superstition de la superbe Rome, & de toutes les nations qu'elle avoit subjuguées.

Voilà quel étoit, selon le témoignage de ses œuvres & de tous ses contemporains orthodoxes, le Pontife si dénigré dans les vagues invectives de la secte qu'il a proscrire : à qui le bon sens, ainsi que la Religion, veut-il qu'on s'en rapporte ? Qui peut craindre encore les calomnies, ou plutôt les détractions insignifiantes d'une secte, qui n'a pas épargné un Pontife tel que Clément XI ? Encore si à ce prix il eût eu le bonheur de procurer la paix de l'Église ! Mais ses successeurs ne furent pas plus heureux que lui. En vain ses décisions furent-elles confirmées par Innocent XIII ; en vain furent-elles successivement & formellement acceptées par celles des nations catholiques qui ne l'avoient encore fait que tacitement, & qui scandalisées enfin par ce qu'elles apprenoient de la France, crurent devoir accepter de la manière la plus expresse & la plus authentique ; en vain le saint Pape Benoît XIII, pour donner, non pas plus d'autorité, mais plus

Voyez  
l'avertissement de  
M. Languet, Evêque  
de Soissons,  
à ses Curés  
appellans



d'authenticité à la bulle de Clément XI, tint à Rome en 1725 un Concile, qui par la multitude des Pères assemblés au nombre de cent, pourroit équivaloir à un Concile œcuménique, & qui pronouça d'une voix unanime que cette bulle faisoit règle de Foi; en vain le Concile d'Embrun, qui deux ans après se tint sous les yeux mêmes des réfractaires, & qui fut confirmé par le Saint Siège apostolique, ordonna la peine de suspension contre l'Evêque de Sénez, rebelle à cette Constitution; en vain même le Roi Louis XV venant à l'appui des Papes & de l'Eglise, ordonna expressément, par sa déclaration du 21 Mars 1730, que la Constitution *Unigenitus* étant une loi de l'Eglise par l'acceptation qu'elle en avoit faite, devoit être aussi regardée comme une loi de l'Etat: malgré ce concours de toutes les Eglises & des puissances de tout ordre, l'indomptable secte ne se rendit point.

Art. 3 de  
la Déclaration du  
21 Mars  
1730.

Cependant le moment du Seigneur arriva pour le Cardinal de Noailles. Il reconnut tout à coup, comme il s'en expliqua hautement, qu'on l'avoit engagé dans un parti de factieux. Les remords qu'il éprouvoit depuis long-temps, joints

p  
p  
l'e  
d  
da  
au  
fo  
tu  
fle  
po  
mé  
par  
mo  
qui  
bul  
tin  
dem  
dioc  
dép  
pris  
men  
plus  
jouit

à quatre vingts ans d'âge qui le menaçoient d'une mort prochaine, le déterminèrent à écrire au saint Pape Benoit XIII, en termes trop édifiants, pour qu'on les trouve déplacés nulle part. Après avoir dit que son grand âge ne lui permettoit guère de compter sur une vie plus longue, & que les approches de l'éternité demandoient de lui qu'il se rendit enfin aux désirs du Chef de l'Eglise; dans cette vue, poursuivoit-il, je vous atteste en présence de J. C. que je me sou mets sincèrement à la bulle *Unigenitus*; que je condamne le livre des Réflexions Morales, & les cent une propositions qui en ont été extraites, de la même manière qu'elles sont condamnées par la Constitution; & que je révoque mon Instruction Pastorale, avec tout ce qui a paru sous mon nom contre cette bulle. Je promets à Votre Sainteté, continue-t-il, de publier au plutôt un mandement, pour la faire observer dans mon diocèse. Je dois encore lui avouer, que depuis que par la grace du Seigneur j'ai pris cette résolution, je me sens infiniment soulagé; que les jours sont devenus plus sereins pour moi, que mon ame jouit d'une paix & d'une tranquillité que

je ne goûtois plus depuis long-temps. Toutes ces promesses furent ponctuellement remplies.

Le Chapitre de Notre-Dame, après quelques délais, imita cet exemple. On vit même de nombreuses communautés, régulières & séculières, venir à rélâpifcence. La Sorbonne délibéroit encore, quand la Cour fit exclure les bronillons qui en avoient terni la gloire, & qui en écartoient les sujets propres à la réparer. La Faculté libre alors, & redevenue semblable à elle-même, prononça, le deux Janvier 1730, à la pluralité de quatre-vingt-quatorze voix contre treize, que son décret d'acceptation, rendu en 1714, étoit véritablement son ouvrage; qu'on ne l'avoit depuis déclaré faux, que par un attentat dont elle ordonnoit que les vestiges fussent effacés de ses registres; qu'elle le ratifioit autant que besoin pouvoit être, révoquoit l'appel qui paroiffoit revêtu du nom de la Faculté; & recevoit de nouveau, avec une entière soumission de cœur & d'esprit, la Bulle *Unigenitus*, comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle. La Faculté s'est toujours montrée depuis, telle qu'à cette éclipse près, elle avoit été invariablement depuis son origine.

p  
a  
ré  
m  
ce  
op  
so  
pu  
ou  
les  
nie  
d'h  
dale  
flée  
teu  
ses  
soit  
tout  
tout  
M  
prov  
part  
juré  
rent  
peut  
rent  
duit  
de m

Il s'en fallut bien cependant que le parti fût encore d'humeur à plier. Irrité au contraire par ses pertes & ses déboires, il n'en devint que plus violent : mais les excès mêmes, & les extravagances où l'emporta son fanatique dépit, opérèrent avec le temps ce que, ni raison, ni exemple, ni puissance n'avoient pu faire. La fécondité de son éloquence outrageante, le débordement de ses libelles menteurs, ses injectives & ses calomnies périodiques, sa ténébreuse fabrique d'histoires de ruelles & d'anecdotes scandaleuses, la discorde & la révolte soufflées dans les cloîtres, ses femmes docteurs, ses prophétesses ou ses pythônisses, & tous les mystères, soit hideux, soit honteux, de ses convulsionnaires de tout sexe, de toute renommée, & de tout manège, Figaristes, Antifiguristes, Mélangistes, Mitigés, Discernans, &c., provoquerent le blâme de ceux même du parti qui n'avoient pas entièrement abjuré la pudeur & le bon sens, lui attirerent un mépris universel, & ce qui fut peut-être encore plus efficace, le couvrirent d'un ridicule, qui l'a peu à peu réduit à une poignée de caffards obscurs, de moines mutins & de prudes suran-

nées, dont on n'a plus osé suivre de jour les conventicules furtifs.

Tel est le décri justement encouru par une opiniâtreté, par une mauvaise foi si persévérante, si déterminée, qu'elle ne peut exciter qu'un étonnement mêlé d'horreur. Pour la justification de ce sentiment, & pour conclusion de tout cet ouvrage, voici la récapitulation des manœuvres & des impostures, qui en confondront à jamais les artisans frauduleux. Avant que le Saint Siège eût rien prononcé sur la nouvelle doctrine, les députés du parti chargés de la défendre à Rome, convenoient avec les députés orthodoxes d'un seul & même sens à l'égard des cinq propositions Beligiques. Le Siège apostolique condamna les propositions ainsi présentées : les Jansénistes souscrivirent à la condamnation; mais ils leur donnerent un autre sens que le sens condamné. Quand on leur eut fermé ce retranchement, par le formulaire, ils inventerent la distinction du fait & du droit. Quand on exigea d'eux la soumission à l'égard du fait même, comme appartenant au droit, ils recoururent à la soumission mensongère, qu'exprime la bouche, & que le cœur dément, & mi-

r  
re  
fi  
n  
ils  
pa  
ap  
qu  
  
Co  
leu  
Lu  
der  
cau  
Eve  
gne  
le P  
ense  
avec  
ils e  
l'aut  
ge d  
des p  
cile,  
n'ob  
tous  
écrits  
conf  
mani

rent en avant le simulacre du silence respectueux. Quand on a proscrit ce silence, ils ont prétendu que l'Eglise n'étoit infallible que dans les Conciles; ils ont étourdi, ils ont indigné l'Europe par leurs appels au futur Concile, par des appels encore inouis parmi les Catholiques en matière de dogme.

Et se prémunissant d'avance contre les Conciles mêmes, en cas que l'on vint à leur en accorder, ils ont, à l'exemple de Luther, refusé au Pape le droit d'y présider; comme à un juge incompetent pour cause de préventions; ils ont récusé les Evêques d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne & tous ceux qu'ils imaginoient croire le Pape infallible, comme ne faisant tous ensemble qu'un seul & même suffrage avec lui; ils ont dénaturé les Conciles, ils en ont anéanti, ou du moins éludé l'autorité divine, en y voulant le suffrage des simples prêtres, & la voix même des peuples. Encore les décisions du Concile, quelle qu'en puisse être la forme, n'obligeront-elles à la soumission, selon tous les principes qui remplissent leurs écrits, qu'autant qu'elles seront trouvées conformes à ce qui est unanimement & manifestement enseigné dans toute l'E-

466 HISTOIRE DE L'EGLISE.  
glise. Il faut donc que cette conformité devienne manifeste aux fidèles, & à chaque fidèle. Voilà donc un tribunal supérieur à celui du Concile, & chaque fidèle en droit de juger si la décision du Concile est digne de respect, ou de mépris; c'est-à-dire que voilà le sens particulier des Luthériens & des Calvinistes, adopté par les Sémi-Calvinistes, de quelque nom & de quelque voile qu'ils puissent se couvrir. Et voilà où aboutit la révolte contre l'autorité légitime, permanente & visible, que le Dieu de la concorde, aussi bien que de la vérité, a voulu établir dans son Eglise, comme la sauvegarde unique de toute la Foi chrétienne. Mais si par tous les travaux qu'a demandés cet ouvrage, nous avons pu faire sentir aux cœurs droits la solidité de ce principe; nous avons atteint notre but, & notre tâche est heureusement remplie.

*Fin du vingt-quatrième Volume.*



CHI

L

TO

CCXI

du

170

172



ISE.  
iformité  
à cha-  
nal supé-  
que fidèle  
du Con-  
mépris ;  
particulier  
, adopté  
que nom  
iffent se  
a révolte  
nenta &  
oncorde,  
oulu éta-  
la<sup>m</sup> sauve-  
chrétienne.  
a deman-  
pu faire  
lité de ce  
otre but,  
t remplie.

Volume.



**T A B L E**  
**CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,**  
*Depuis l'an 1700 jusqu'à l'an 1721.*

---

**TOME VINGTQUATRIÈME.**

<b>PAPES.</b>	<b>SOUVERAINS.</b>
<b>CCXLI. C</b> lément XI, élu le 23 Novembre 1700, mort le 19 Mars 1721.	<b>EMPEREURS</b> <b>L</b> eopold I, mort en 1705. Joseph I, 1711. Charles VI.
	<b>ROIS DE FRANCE.</b> Louis XIV, 1715. Louis XV . . . . .
	<b>ROIS D'ESPAGNE.</b> Philippe V . . . . .
	<b>ROIS D'ANGLETERRE.</b> Jacques II, 1701. Guillaume III, reconnu Roi, mort en 1702. La Reine Anne, 1714. George I, reconnu Roi...

*Ecrivains Ecclé-  
siastiques.*

**J**Ean-Baptiste Thiers, savant Bachelier de Sorbonne, mort en 1703.

On a de cet auteur plusieurs traités curieux, quelquefois singuliers, toujours remplis d'érudition. Les plus estimés & les plus utiles sont

l'Avocat des Pauvres, où il est traité de l'usage que les bénéficiers doivent faire des biens d'Eglise; le traité de l'exposition du S. Sacrement; celui des Superstitions; & un traité de Morale, intitulé de la plus nécessaire & de la plus négligée des dévotions.

Le Cardinal Noris, religieux Augustin, 1704. Il est sur-tout fameux par son Histoire des Pélagiens, qui fut déferée au S. Siège, à trois reprises différentes, sans toutefois en avoir jamais été condamnée.

Jacques Bénigne Bossuet, Evêque de Meaux, 1704. Son nom seul est un éloge, qu'aucun autre ne peut égaler. Entre ses ouvrages, presque tous excellens, les plus admirables sont le discours sur l'Histoire universelle, les Oraisons funèbres de la Reine d'Angleterre & de la Duchesse d'Orléans, les six Avertissemens aux Protestans, l'Histoire des variations des Eglises Protestantes, & l'exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse.

Louis Bourdaloue, Jésuite, 1704. Quoiqu'il n'ait guère fait que des sermons, on peut regarder avec quelque proportion ce Chrysostôme François, comme celui de la Grèce, non seulement pour cette éloquence de raison qui est du goût de tous les peuples

*Ecrivains Nova-  
teurs.*

**P**Asquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, 1719. On ne connoît que trop ses Réflexions Morales sur le nouveau Testament, réprochées par l'Eglise universelle qu'elles ont mises en feu.

& de  
noissan  
res mé  
étroits  
dogme  
Religio

Lou

1707.

çois, d

craté, c

faces q

Jean

des plus

& l'un

prodigie

ment, l'e

pufeté d

sition &

vre, ou

ses princ

nales de

par Dom

dre, qua

siaistiques

Thierry

situation

tres ouvre

par son e

ritables de

face, où

sophismes

Richar

deux fois

critique d

plusieurs

Etienne

pre, c'éto

& de tous les temps, mais pour sa profonde connoissance de l'Écriture, de la tradition, des mystères mêmes, de toutes les voies du salut, des sentiers étroits de la perfection évangélique, en un mot du dogme & de la morale, & de tout l'ensemble de la Religion.

Louis Cousin, Président de la cour des Monnoies, 1707. Il a donné une traduction, bien écrite en François, des Histories Ecclésiastiques d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène & de Théodoret, avec des préfaces qui sont estimées.

Jean Mabillon, 1707. Ce Bénédictin célèbre, l'un des plus savans hommes qui aient paru dans le monde, & l'un des plus modestes, a donné une quantité prodigieuse d'ouvrages, où l'on n'admire pas seulement l'érudition & la plus saine critique; mais la pureté du style, la clarté, la méthode, sans affectation & sans ornemens superflus. Après son chef-d'œuvre, ou sa Diplomatique, digne de l'immortalité, ses principaux ouvrages sont quatre volumes des Annales de l'Ordre de S. Benoit, qui ont été continuées par Dom Ruinart, les actes des Saints du même Ordre, quantité de traités latins sur des matières ecclésiastiques, & l'édition des œuvres de S. Bernard.

Thierry Ruinart, Bénédictin, 1709. Outre la continuation des Annales Bénédictines, & quelques autres ouvrages, il a servi essentiellement la Religion, par son excellente collection des actes sincères & véritables des Martyrs, accompagnée d'une savante préface, où il met en poudre les chicanes & tous les sophismes de l'Hybernois Dodwe'.

Richard Simon, prêtre de l'Oratoire, qu'il quitta deux fois, 1712. Auteur imaginaire d'une Histoire critique de l'ancien & du nouveau Testament, & de plusieurs autres ouvrages.

Etienne Baluze, 1718. Son goût & son talent propre, c'étoit de rechercher avec le plus grand soin

*Nova-*

esnel, pré-  
sire, 1719.  
est que trop  
ons Mora-  
ouveau Té-  
rouvées par  
erfelle qu'el-  
es en feu.

l'usage que  
l'Église; le  
elui des Su-  
titulé de la  
s dévotions.  
n. 1704. Il  
Pélagiens,  
âtes différen-  
ndamnée.

eux, 1704.  
tre ne peut  
s excellens,  
Histoire uni-  
re d'Angle-  
fix Avertisse-  
arlations des  
doctrines de  
ontroverse.

quoiqu'il n'ait  
garder avec  
cois, comme  
ur cette éto-  
les peuples

les manuscrits des bons auteurs, de les confronter avec ces auteurs imprimés, & de les réimprimer ensuite avec des notes, que le jugement & l'érudition dictent de concert. Ainsi a-t-il donné les œuvres de S. Crispin, Salvien, Vincent de Lérins, Loup de Ferrière, Agobard, Amolon, Leidrade, le Diacre Florus, S. Césaire d'Arles, Marus Mercator, & les Conciles de la Gaule Narbonnoise. Outre cela, on a de cet écrivain laborieux les vies des Papes d'Avignon, un Supplément aux Conciles de Père Labbe, & différens autres ouvrages.

Pierre-Daniel Huet, Evêque d'Avranches, 1721. Entre les nombreux ouvrages de ce prélat, l'un des hommes les plus érudits de son temps, les principaux, relativement à notre genre, sont la Démonstration Evangélique, le traité de la foiblesse, de l'esprit humain, & l'édition des commentaires d'Origène sur l'Écriture Sainte en Grec & en Latin. Au reste, tous les ouvrages de ce prélat, littérateur autant, qu'éru dit, sont également bien écrits & remplis d'érudition.

F I N.

ſes ſes  
er enſuite  
dition de  
ſuvres de  
Loup de  
le Diacre  
roctor, &  
ſure cela ;  
Papes d'A-  
ère Labbe,

ans, 1721.  
t, l'un des  
les princi-  
la Démonſ-  
ibleſſe, de  
naires d'O-  
en Latin.  
, littérateur  
rits & ſem-

